This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

39.
711.

39.

711.

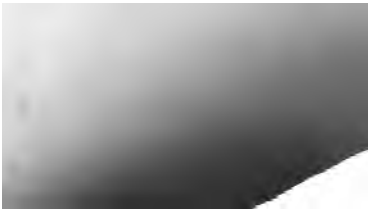

CHRONIQUE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ,

TRADUITE POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'APRÈS LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BRUGES;

SUIVIE DE

Mélanges Historiques et Littéraires,

Par Octave Delepierre,

UN DES MEMBRES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION POUR L'HISTOIRE ET LES ANTIQUITÉS DE LA FLANDRE OCCIDENTALE, MEMBRE DU COMITÉ HISTORIQUE DE PARIS, DE L'ACADÉMIE DES LYNCÉENS DE ROME ETC.

BRUGES.

Imprimerie de Vandecasteele-Werbrouk.

1839.

711.

BIBLIOTHECA·BODLEIANA·

Aujourd'hui que la Belgique sous un gouvernement et une constitution de son choix, commence à vouloir une histoire fidèle et complète de ses ayeux, un de ses premiers soins devait être et a été de secouer la poussière d'une foule de documents inédits, afin de ressaisir le passé, sous sa véritable couleur, dans les écrits des contemporains.

Aussi une commission royale a-t-elle été instituée dans ce but, et déjà de savants professeurs et de graves érudits ont mis en lumière quelques-unes de ces sources précieuses. Dans les bulletins publiées par cette commission on a souvent parlé d'une chronique inédite d'un moine de la fameuse abbaye de St-André, écrite au xv^{e} siècle et fournissant des détails curieux, tant sur la vie intérieure des couvents que sur les événements publics de l'époque.

Cette chronique dont je crois qu'il n'existe que quatre ou cinq copies et dont les archives de la ville de Bruges possèdent un exemplaire des plus complets, est en latin et d'une écriture du xvi^{e} siècle. Il est probable que l'original est perdu, du moins aucun des manuscrits ne pourrait passer pour tel.

La commission royale d'histoire a annoncée dans sa séance du 6 décembre 1834 que le texte de cette chronique serait publié dans la collection des chroniques de Flandres.

Ce manuscrit, jusqu'aujourd'hui inédit, est très-curieux. L'auteur raconte avec beaucoup de détails l'insurrection des moines de St-André, alors soumis à l'abbaye d'Afflighem, et leur affranchissement de cette dernière.

Il y a en outre plusieurs chartes des comtes de Flandre du XIII^e^ siècle insérées dans le récit historique, et qui n'existent plus:

Par exemple, une sur les échevins de Flandre, institution qui n'est mentionnée chez aucun auteur, et que M. Warnkœnig a expliquée dans son histoire politique et législative de la Flandre au moyen âge, qui vient d'être publiée.

Les abbayes de Bénédictins dans la Flandre-Occidentale c'est-à-dire dans le diocèse de Bruges tel que le pape Grégoire XVI l'a formé, n'étaient qu'au nombre de trois: Oudenbourg, St-André-lèz-Bruges et St-Jean à Ypres.

L'abbaye de St-André-lèz-Bruges fut établie, comme on le verra, par le pieux zèle du comte de Flandre Robert-le-Jeune, ou de Jerusalem, à la fin du XI^e^ siècle.

En 1105 il donna le monastère à l'abbé d'Afflighem qui y plaça un prieur avec quelques moines Bénédictins. Le tout fut approuvé par Baudry, évêque de Tournay et de Noyon (1). Ce prieuré devint florissant en peu d'années,

---

(1) Gall. Christ., t. v, p. 355, *inter instrumenta.*

et mérita, par son importance, d'être séparé d'Afflighem et d'occuper le rang d'abbaye: le premier qu'on trouve désigné par le titre d'abbé est Hugues, dont on voit le nom dans une pièce de l'année 1187. L'un des principaux abbés est Baudouin Vilain, Franciscain, docteur en Sorbonne et évêque de Sarepte in partibus, suffragant de Tournay. Élu abbé en 1509, il entra à l'abbaye, portant son primitif habit de saint François et y reçut cinq jours après celui de saint Benoît des mains de l'abbé d'Oudenburg. Il travailla dès lors à porter ses religieux à une plus haute perfection et à l'accomplissement plus exact des constitutions de leur patriarche. Aussi eut-il le bonheur de réussir. Ayant appelé quelques Bénédictins de Gemblours, il introduisit la réforme de Bursfeld. Il survécut trois ans à ce bel acte, et mourut, en odeur de sainteté, le 6 septembre 1519. Un siècle après sa mort, on trouva le corps entier sans aucune trace de corruption.

Le successeur de Vilain, d'un caractère tout opposé, détruisit tout ce que ce saint homme était parvenu à établir. Cité au chapitre général de Bursfeld, il refusa d'y paraître, et brisa de sa propre autorité les liens qui attachaient son monastère à la célèbre congrégation. L'abbé qui le suivit fut également opposé à l'esprit véritablement religieux : ce n'est qu'en 1555 que Gilbert-le-Bleu, alors coadjuteur et plus tard abbé en titre, rétablit les observances de Bursfeld, ayant de nouveau proscrit l'usage de la chair. L'abbaye fut en grande partie consumée par une incendie, durant sa prélature, en 1577; le reste fut détruit, peu après, par les calvinistes. Les religieux, d'abord dispersés, se réunirent en 1585, dans leur refuge à la ville, et, plus tard, en 1632, dans leur abbaye, que l'abbé Jean Beurrier commença à res-

édifient bien plus, et excitent à de plus grandes entreprises, qu'une éloquence trop verbeuse.

Ce que je me propose d'écrire, étant puisé, après un long travail, non dans des manuscrits purs et irréprochables mais dans des pièces oblitérées et des chroniques d'autres monastères, ainsi que dans des inscriptions tumulaires rongées par le temps, il y a beaucoup de choses sur lesquelles je n'ai pu donner que fort peu de détails.

Très-révérend seigneur abbé, comme vous surpassez plusieurs de vos prédécesseurs par votre érudition, votre sollicitude pour nous et vos longues études, j'ai résolu de vous dédier cet écrit quelqu'il soit, et de le mettre sous votre protection paternelle. Personne mieux que vous n'est en état de suppléer à ce qui y manque et de le rendre meilleur. Je sais que mon style, par sa rudesse et son incorrection, est bien loin de mériter l'attention d'une personne aussi élevée en dignité et aussi éloquente que vous. Mais je n'ai jamais eu l'avantage d'étudier dans quelque université célèbre. Ce que je sais, je l'ai appris laborieusement et avec ennui, chez ces bons frères de Gand qui se nomment Hiéronimites.

Je supplie en conséquence votre bonté paternelle que l'incorrection de mon style ne fasse pas repousser cet écrit, quelqu'insipide qu'en soit la lecture. Mon respect et mon amour pour vous, sont la cause que je vous l'offre. De plus on ne peut rien trouver sous le soleil de si absurde et de si informe, qui ne puisse tourner au profit des personnes éclairées et qui craignent Dieu.

Il est connu que ceux qui ne se nourrissent que d'ambroisie, sont parfois très-charmés de manger du pain ordinaire, de même le gosier qui ne s'est humecté que de nectar, est souvent des plus avides de se désaltérer avec une eau limpide.

Ici commence la Chronique de St-André apotre, près de Bruges, de l'ordre de St-Benoit, écrite par Arnold Goethals, moine du dit monastère.

Et d'abord de la sainte Croisade qui fut entreprise pour la délivrance de la Terre sainte.

CHAPITRE I.

Rien n'est si nécessaire que l'ordre dans les choses humaines (car quant aux choses divines personne ne doute qu'elles ne soient des mieux réglées), j'entends par-là que tout ce que l'on fait, de même que tout ce que l'on écrit, doit avoir un commencement, un milieu et une fin convenables. Afin donc de pouvoir mettre de l'ordre dans le récit de ce qui s'est passé dans notre monastère, je vais narrer ici quelques faits qui, quoiqu'on puisse les croire peu en rapport avec le sujet, sont néanmoins nécessaires comme le lecteur intelligent pourra facilement le remarquer plus tard.

L'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1096, le souverain Pontife Urbain II gouvernait la chrétienté. Déjà plusieurs fois on lui avait fait le récit de l'état désolant où se trouvait la Terre sainte: ces lieux si célèbres par tout l'univers, étaient une terre étrangère pour les fidèles adorateurs du Christ; elle était devenue presqu'inaccessible vers cette époque, tant à cause du joug ignominieux que les infidèles fesaient peser sur cette malheureuse contrée, que par l'improbité intolérable de leur conduite envers les chrétiens.

D'abord ce saint pontife, plein de compassion, fut douloureusement affecté de ces récits, et à l'effet de pouvoir apporter quelque soulagement à un état de choses

si désespérant, il résolut enfin de convoquer un concile général à Clermont, ville de France.

Ce fut un saint ermite, nommé Pierre, natif de la Germanie inférieure, qui l'engagea le plus fortement à en agir ainsi.

Excité par un sentiment de dévotion, il avait parcouru les saints lieux, et ainsi non seulement il avait entendu raconter la misère et la désolation des habitants, mais il l'avait vu de ses propres yeux. Alors nuit et jour il avait offert au Dieu tout-puissant ses prières et ses larmes, le suppliant qu'il daignât venir au secours d'une terre qu'avaient consacré la naissance de notre Sauveur, ses saints discours, la gloire de ses miracles, sa mort et sa résurrection. Enfin par une inspiration d'en haut, il fut chargé d'intimer à tous les princes de la chrétienté que s'ils se liguaient pour obtenir la délivrance des lieux saints, le succès était assuré à leurs armes. A cette prédiction, le saint père, plein d'espoir, réunit, comme nous l'avons dit, tous ces princes dans un concile. Là par un discours des plus énergiques, il excita leur enthousiasme, les engagea à commencer au plus tôt cette entreprise, en y mettant toute l'ardeur de gens affamés pour se procurer la nourriture.

Le souverain pontife touché de la dévotion et de la ferveur de ceux auxquels il s'adressait, promit des indulgences et des privilèges tout particuliers aux croisés, même à ceux qui, par des secours quelconques, contribueraient au succès de l'entreprise.

Il recommanda aussi instamment aux prélats, de ne point différer d'intimer la même chose à tous ceux qui étaient sous leurs ordres.

Il résulta de ces dispositions que la chrétienté entière se prépara à cette très-sainte croisade comme pour un

banquet. Ni l'âge, ni le sexe, ni les infirmités ne purent détourner de ce projet, ceux qui trouvèrent la moindre occasion de quitter leurs foyers.

En conséquence une armée venue de toutes les parties de l'Europe, et qui surpassait de beaucoup en nombre et en courage aucune de celles qu'on avait vues jusqu'alors, se trouva bientôt sur pied.

Anthonin et plusieurs autres historiens, en portent le nombre à plus de six millions de personnes de tout sexe et de toute condition.

A la tête de cette armée, conduite au nom de Dieu, marchaient les très-nobles ducs et princes Godefroi duc de Lotharingie, et ses deux frères Eustache et Baudouin, Robert de Frise le jeune, comte de Flandre, Baudouin comte de Mons, Étienne comte de Blois, Hugue-le-Grand, frère de Philippe roi de France, Robert comte des Normands, Raimond comte de St-Gilles, Hoamond duc d'Apulie, Tancrède neveu de ce dernier, et une foule d'autres.

Haymar, évêque du Puy, se chargea de la conduite spirituelle de tous ces croisés, et cet homme excellent leur fut très-utile par sa science et ses conseils, jusqu'après la prise d'Antioche. Car appelé alors par le Seigneur, il paya sa dette à la mort.

Pierre l'ermite, dont nous avons parlé plus haut, rendit aussi les plus grands services, jusqu'à l'époque où l'on s'empara de Jérusalem.

CHAPITRE II.

Comment fut prise Antioche, et description de cette Ville.

Les ducs, les princes et les chefs ci-dessus nommés, avec ceux qui leur étaient soumis, après les fatigues sans nombre d'un aussi long voyage, après les plus grands dangers et après avoir arraché aux infidèles plusieurs de leurs places les plus fortes et les mieux défendues, arrivèrent enfin devant Antioche, une des plus belles et des mieux fortifiées des villes de l'Orient.

On résolut aussitôt de l'investir, et de l'environner d'un fossé, au moins en grande partie, car elle était d'une telle étendue, que nos compatriotes ne purent parvenir à entourer, avec des forces convenables, son immense circonférence. Antioche, comme le dit Anthonin, est une glorieuse et noble cité qui tient le second ou le troisième rang après Rome; elle est la chef-ville et la principale de toutes celles que renferme la plage orientale.

Anciennement elle se nommait Reblata: ce fut-là que, fait prisonnier, Sedéchias, roi de Juda, fut amené devant Nabuchodonosor roi de Babylone, qui ordonna que les fils du captif fussent tués en présence de leur père : Sedéchias lui-même, après cette cruelle exécution, eut les yeux crevés.

Après la mort d'Alexandre-le-Grand, roi de Macédoine, Antiochus reçut en partage une partie de son vaste empire, il entoura la ville de tours et de fortes murailles, en fit sa capitale et voulut qu'elle s'appela Antioche, d'après son nom.

C'est dans ses murs que St-Pierre, le prince des apôtres,

enseigna la foi pendant sept ans. Ce fut encore là que se tint la première assemblée de fidèles où fut adopté le nom de chrétiens, car auparavant ceux qui suivaient la doctrine du Christ, étaient nommés Nazaréens ou disciples. Depuis lors, par l'autorité de ce synode, tous les fidèles portèrent le nom de chrétiens.

On dit que le patriarche de cette ville, a vingt provinces dans sa juridiction.

Antioche est située dans la province de Seleusyrie. C'est un des points les plus agréables, et qui offrent le plus d'avantages. Des fontaines et des rivières l'arrosent de tous cotés. L'approche de la partie inférieure de la ville est défendue par deux montagnes d'une grande hauteur. Sur le sommet de la plus élevée se trouve un fort redoutable. Ces deux monts sont séparés par une vallée très-profonde, mais étroite, à travers laquelle roule un torrent qui porte ses eaux jusqu'au centre de la ville. Les uns assurent qu'elle a deux milles de longueur, d'autres disent trois. Voilà ce que rapporte Anthonin. Nos guerriers cernant cette grande et puissante citée autant que le permettaient leurs forces, ne cessèrent de diriger sur elle leurs attaques pendant huit mois entiers. La plume ne pourrait décrire, ni la langue raconter les rudes travaux et les périls sans nombre auxquels furent exposés les croisés durant tout ce temps. Presque tous coururent risque de mourir de faim à cause des sorties continuelles et des combats des assiégés.

Cependant, et tandis que les nôtres poussent l'attaque avec toute la vigueur possible, le bruit se répand dans le camp qu'un prince perse très-puissant, nommé Carnobach, s'avance avec des troupes nombreuses au secours des habitans d'Antioche.

A cette nouvelle les chrétiens consternés commencent

par tenir conseil sur les meilleurs moyens à prendre dans une pareille conjoncture.

Enfin, d'un commun accord il fut résolu de livrer un assaut à la ville, avant que les assiégés eussent pu recevoir des secours du dehors. Ce fut Boamond, prince des Tarentins qui ouvrit cet avis. Ce chef brave et plein d'expérience, s'adressa en ces termes aux autres princes qui commandaient la milice sacrée :

« Guerriers, mes frères, vous qui brillez par la noblesse, la valeur, la vertu et l'étendue de votre puissance; vous que l'amour pour le Christ a conduit jusqu'au pied de ces remparts, au péril de votre vie et de votre fortune, après tant de fatigues et un aussi long voyage, voici ce que je crois le plus avantageux dans la circonstance actuelle. Ne différons point de nous rendre maîtres de la ville. Si vous voulez savoir de quelle manière, je vais vous l'apprendre en peu de mots.

« J'ai dans la place un ami fidèle qui a sous sa garde et en son pouvoir la tour la mieux fortifiée. Il est prêt à me la livrer sous certaines conditions. Je me suis engagé à lui donner une grande somme d'argent s'il exécute sa promesse. S'il convient à vos seigneuries que la ville, prise par notre intervention et par nos soins, passe en ma puissance, de telle sorte qu'après moi, mes descendans la possèderont par droit héréditaire, en ce cas, je suis prêt à remplir l'engagement que j'ai fait avec mon ami. Si cette condition vous déplaît, que qui que ce soit d'entre vous s'efforce, par tel moyen qu'il jugera convenable, de faire tomber la ville en notre puissance, je la lui cède, pour ma part, et pour autant qu'il m'appartient. »

A ce discours, les autres seigneurs, au comble de la joie, donnèrent leur assentiment à la proposition qu'on venait de faire, et qu'ils trouvèrent des plus justes.

Boamond s'empressa donc, à l'issue du conseil (comme on l'y engagea) à faire prévenir son ami, nommé Emyrfer, qu'il eut à exécuter au plus tôt ce dont ils étaient convenus entr'eux.

Joyeux de cette nouvelle, Emyrfer alla trouver son frère unique, chargé avec lui de la défense de la tour dont nous avons parlé plus haut, et sans le secours ou le consentement duquel, il lui était impossible de conduire à bonne fin, une affaire aussi importante. Il commença par sonder peu-à-peu les dispositions de son frère sur cet objet, (car il ne lui en avait point encore parlé jusqu'alors) pour savoir s'il voudrait s'entendre avec lui.

Lorsqu'il eut commencé à lui révéler ce mystère, en termes obscurs et lentement, il s'apperçut que non seulement son frère avait horreur de cette machination quoique assez pieuse mais qu'il exécrait même du fond du cœur notre entreprise.

Il arriva de-là qu'Emyrfer, qui avait hésité dès le commencement, pour savoir s'il instruirait son frère de son projet, commença à l'éviter comme la peste, et à le maudire dans son cœur.

Bientôt le salut des chrétiens l'emportant chez lui, sur l'amour fraternel, il projeta sa mort, afin qu'il ne put empêcher un dessein favorable à la religion du Christ.

En conséquence, la nuit suivante, quand les habitans furent livrés au sommeil, Emyrfer voyant que le moment opportun pour agir était arrivé, fit prévenir le seigneur Boamond, par un émissaire affidé, d'arriver au plus tôt avec une troupe d'hommes choisis.

CHRONIQUE

DE

L'ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ,

TRADUITE POUR LA PREMIÈRE FOIS

D'APRÈS LE MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BRUGES;

SUIVIE DE

Mélanges Historiques et Littéraires,

Par Octave Delepierre,

UN DES MEMBRES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION POUR L'HISTOIRE ET LES ANTIQUITÉS DE LA FLANDRE OCCIDENTALE, MEMBRE DU COMITÉ HISTORIQUE DE PARIS, DE L'ACADÉMIE DES LYNCÉENS DE ROME ETC.

BRUGES.

Imprimerie de Vandecasteele-Werbrouk.

1839.

711.

Comment les Chrétiens furent assiégés dans Antioche par les infidèles. Comment l'apotre St-André apparut au Comte de Flandre Robert, et comment par ce secours les croisés remportèrent la victoire selon la Promesse Divine qui leur en avait été faite.

CHAPITRE III.

A peine les chrétiens, conformément à leur désir, étaient-ils maîtres de la ville, que trois jours après arriva, avec une armée beaucoup plus nombreuse qu'on ne le disait, le puissant roi des Perses, dont nous avons parlé plus haut. Indigné d'apprendre que la ville eut été prise par les croisés, il l'investit si soigneusement que nul ne pouvait ni entrer ni sortir. Il résulta de-là que la position des nôtres empira beaucoup, car comme on ne pouvait introduire aucune provision, la famine la plus terrible ne tarda pas à se déclarer. Le défaut de nourriture et l'aiguillon de la faim forcèrent le peuple à dévorer les objets les plus dégoutans. Il n'y avait aucune différence entre les mets des pauvres et ceux des plus délicats. On ne faisait nulle distinction entre les choses immondes et celles dont on se nourrit ordinairement. C'était vraiment un spectacle digne de pitié, de voir des hommes aux membres robustes, la plupart de noble origine, parcourant les places et les carrefours en mendiant, affaiblis par l'excès de la faim, s'appuyant sur des bâtons, le regard morne et le visage tourné vers la terre.

Nulle part on ne trouvait plus de quoi fournir la plus petite ration à cette nombreuse population.

Que dirai-je de plus? Les chameaux, les chevaux, les mulets, les ânes, les chiens, les chats, et autres animaux

quelqu'immondes qu'ils fussent, étaient regardés comme des objets de première délicatesse, chaque fois qu'on pouvait en trouver suffisamment pour apaiser la faim qui rongeait les malheureux croisés.

Enfin les pieux chrétiens étaient plongés dans une si profonde misère, qu'il est impossible d'en présenter le tableau dans un résumé historique; ces détails exigeraient un traité spécial.

Enfin réduits à la dernière extrémité, et n'espérant plus en aucun secours humain, ils commencèrent à croire que tout moyen de salut devenait impossible.

Mais le Dieu très-bon et très-puissant qui permet quelquefois que ses serviteurs soient dans l'affliction, afin qu'ils n'aient point trop de confiance en leurs forces ou en leur courage, mais qu'au contraire ils deviennent d'autant plus reconnaissants, qu'ils se voient sauvés par une grâce spéciale, ce Dieu, dis-je, daigna leur prêter un appui tant désiré.

Une nuit le glorieux apôtre du Christ, et celui qui le premier suivit les traces du Fils de Dieu et fut son fidèle disciple, saint André apparut au très-noble et invincible prince, notre comte de Flandre, Robert-le-Frison, lui révéla, entr'autres choses, le lieu où se trouvait enterrée, dans l'église de St-Pierre, la lance avec laquelle le centurion Longin perça le flanc de notre Seigneur; il ajouta qu'après l'avoir été chercher, accompagnés des autres princes chrétiens et de tous les croisés, il devait sans nulle crainte attaquer les ennemis qu'il vaincrait infailliblement. Ayant dit ces paroles, il disparut. Notre comte Robert, auquel cette vision avait rendu la joie et l'espérance, se levant dès le point du jour, commença par remercier du fond du cœur le Seigneur tout-puissant et son saint apôtre, de la grande faveur qui lui était

de provisions et une telle profusion de toutes les richesses de l'Orient, qu'il était impossible de compter ni d'estimer tout l'or, l'argent, les pierres précieuses et les vêtemens de prix.

Ils s'emparèrent en outre de tant de chevaux et de bétail, qu'ils ne savaient plus quoi choisir de préférence, eux qui, il y a peu de temps, étaient privés de tout.

Nos princes remportèrent cette victoire l'an de l'incarnation de notre Seigneur 1098, le 28 juin.

CHAPITRE IV.

Fondation de notre Monastère de St-André près de Bruges, de l'ordre de St-Benoit.

Après ce triomphe, le très-illustre comte de Flandre, Robert, fit vœu que dans l'enceinte de ses domaines, il bâtirait un monastère de moines, en l'honneur du glorieux apôtre André, le protecteur de la milice sacrée. Mais comme l'amour du Christ le retenait sur la terre étrangère et que néanmoins une si grande ferveur l'animait pour le saint apôtre de Dieu, qu'il ne voulait pas attendre son retour en Flandre pour exécuter son vœu, il donna des lettres à quelques-uns des plus nobles et des plus fidèles seigneurs de ses amis, les priant de retourner en Flandre, pour informer sa douce et noble épouse Clémence qu'elle devait, sans retard, faire construire en l'honneur de saint André, un monastère dans le lieu qui s'appelait Bethferkerke, de Bethferd, son fondateur, et qui aujourd'hui porte le nom de Straten, et qu'elle devait y établir des moines remplis de religion et de vertus.

O héros, digne des plus grands éloges, une telle ardeur t'animais pour la propagation de la foi chrétienne, que ni l'affaire qui te tenait le plus à cœur, ni la tendre affection que tu portais à ta chère épouse et à tes enfans, ne purent te rappeler dans la terre natale, jusqu'à ce que tu eusses mené à bonne fin ce que tu avais entrepris.

La pieuse comtesse ayant appris le désir de son époux, résolut d'accomplir de suite cette œuvre de piété. Mais comme le lieu désigné dans les lettres, était soumis à la jurisdiction des évêques de Tournai, elle se rendit

elle-même auprès de celui qui occupait alors ce siège épiscopal, le priant, au nom de son époux, de vouloir bien lui faire don de ce lieu, à condition d'y bâtir un monastère, où seraient établis des moines, à jamais destinés à servir le Seigneur.

L'évêque s'empressa de consentir avec le plus grand plaisir, à la juste demande de la comtesse. Il lui fit délivrer les lettres de donation qui devaient bientôt donner lieu à la fondation de notre monastère, et dont voici la teneur :

« Moi Baudry (Balderius), par la grâce de Dieu, évêque de Tournay et de Noyon, joie et bénédictions ici et en tous lieux, aux fidèles qui ces présentes verront :

« Il est constant qu'il n'est presque aucun fidèle dans tout l'univers, qui ignore que Robert-le-Jeune, marquis de Flandre, a été un des plus vaillants chefs de l'armée de Jérusalem, et que, pour la plus grande gloire du nom du Christ, il a constamment et avec énergie combattu les païens. Parvenu à Antioche, après mille dangers, et assiégé dans cette ville, ainsi que les autres chrétiens, par une multitude innombrable d'ennemis survenus tout-à-coup, il fut animé du souffle de l'Esprit saint. Plein d'amour pour saint André, dont Dieu se servit, dit-on, pour le visiter et sauver les croisés, il fit vœu de fonder près de Bruges une abbaye en l'honneur de cet apôtre, et d'y établir des moines, en mémoire du secours qu'il avait reçu d'en haut.

« Mais sachant bien qu'un pareil vœu ne pouvait recevoir son exécution sans notre assentiment, il envoya à son épouse bien-aimée, la comtesse Clémence (toujours prête à remplir les pieuses intentions de Robert) des

lettres par lesquelles il lui mandait qu'elle eut à consulter de sa part notre prudence et notre sagesse, et à nous demander la permission de faire consacrer l'autel au susdit monastère (car l'emplacement en appartient à notre diocèse), afin qu'ensuite on put y établir des moines.

« La vénérable comtesse Clémence, informée des intentions de son époux Robert, marquis de Flandre, un des chefs de la milice sainte, vint nous trouver, et à l'effet d'exécuter ce qui lui était prescrit, nous demanda humblement et pieusement l'église de Bethferkerke.

« C'est ainsi que s'appelait anciennement le lieu où le monastère devait être construit. En considération de cette pieuse et humble demande, et du consentement de l'archidiacre Lambert et de nos autres clercs, ainsi qu'après avoir aussi entendu Reigner, qui desservait cette église de notre autorité, nous avons fait don de ce terrain et confirmé cette donation de notre pouvoir pontifical, à condition que des moines y seraient établis.

« De plus, lorsque le comte Robert, après avoir vaincu les païens, reviendra de la Terre sainte, il désire, de l'avis de son conseil, et avec mon consentement, que le nouveau monastère soit placé sous la direction de l'abbé de l'église d'Afflighem, à condition qu'il y fasse venir des moines de ce dernier lieu, et en augmente même le nombre, si les ressources du monastère venaient à le permettre. L'abbé d'Afflighem aura aussi, pour lui et ses successeurs, à perpétuité la direction du nouveau monastère.

« Nous accordons ceci à la condition que l'abbé de ce lieu obéisse avec la soumission convenable, à nous et à nos successeurs, et que, tout étant régulièrement organisé, les moines demeurent libres et servent Dieu

tranquillement, sans que personne puisse les inquiéter ni les soumettre à aucune exaction.

« Nous autorisons aussi l'abbé ou les moines à établi au même lieu un prêtre, qui devra recevoir de l'évêqu ou de ses ministres le soin de diriger les paroissiens, e rendre compte tant pour lui que pour eux.

« Afin que personne ne tente de violer les pouvoir accordés par le présent privilège, nous menaçons d'ana thème celui qui l'essaierait, et après l'apposition de notr sceau, nous avons signé en présence de ceux dont le noms suivent:

« S. du seigneur Baudry, évêque. — S. de Lambert archidiacre. — S. de Désiré, doyen. — S. de Bertulf prévot. — S. de Tancard. — S. de Walbert. — S. d Blitron. — S. de Guy, chancellier. — S. de la Comtess Clémence. — S. du châtelain Robert. — S. de Conor — S. de Lambert Nappin. — S. de Tagmar. — S. d Fredebald.

« Fait à Bruges, l'année de l'incarnation de notr Seigneur 1100. Huitième indiction, sous le règne d roi Philippe, et sous l'épiscopat de Baudry, Robert-l Jeune avec son épouse, gouvernant le pays. »

Du privilège que nous venons de transcrire, il résult qu'il ne fut conféré que lorsque notre très-glorieu comte Robert fut revenu de son pélérinage de Jérusalem quoique son obtention eut été sollicitée presque deu années auparavant. Même les moines n'avaient pas encor été établis dans le monastère dont il avait prescrit soigneusement la fondation, mais l'édifice avait é construit d'après ses vœux.

Notre très-pieux fondateur le comte Robert étant reven dans sa patrie, et voyant que sa volonté n'était p encore entièrement accomplie, songea aussitôt à mett

fin à cette affaire sans plus de délai; c'est pourquoi il nous a accordé le privilège dont la teneur suit :

« Moi Rôbert, après Dieu souverain de toute la Flandre, suivant le conseil divin qui dit : Amassez des trésors dans le ciel où ni la rouille ni la corruption ne les détruiront : considérant en outre que la richesse et la gloire de ce monde sont périssables, j'ai jugé nécessaire de faire exécuter, par les mains des fidèles, un projet dont le résultat demeurera intact à ma mort. J'ai donc obtenu du seigneur Baudry, dans l'intérêt de mon salut et de celui des miens, qu'il déclarât libre et m'accordât en don, en l'honneur de saint André, l'église de Bethferkerke qui est aussi appelée Straten. De ma pleine autorité j'ai déclaré libre et consacré à l'apôtre ci-dessus nommé, ce lieu, pour qu'il y fut construit un monastère, exemptant l'église de deux parts des dîmes, et de la soumisson à mon pouvoir, ainsi qu'à quelque pouvoir que ce soit.

« Et comme aujourd'hui le couvent d'Afflighem exhale une odeur de sainteté, j'ai confié la direction de la nouvelle église à l'abbé d'Afflighem, nommé Fulgence, et à ses successeurs en dignité; le tout à condition que, selon que les localités le permettront, il envoie au monastère de St-André des moines de son couvent.

« Dans la suite, si la nouvelle église s'enrichissait par la protection de Dieu et à l'aide des offrandes des fidèles, il devra, pour autant qu'il le pourra, augmenter le nombre des moines, les tenir sous son autorité pastorale et les gouverner avec la prudence paternelle qu'il emploie pour les religieux de son propre monastère.

« Et enfin que nul de mes successeurs ne puisseut ôter à cette église nouvelle les privilèges que je lui accorde,

ou les avantages que d'autres fidèles pourraient lui faire, j'ai ratifié le présent par l'apposition de mon sceau.

« Cette donation a été faite à Bruges, en présence des témoins soussignés :

« S. d'Etienne de Bœular. — S. d'Amaury de Ninove. — S. de Gaultier Flament. — S. de Teinard, châtelain de Bourbourg. — S. de Froolfe, châtelain de Bergue. — S. de Tierry de Esne. — S. de Haket, fils du châtelain. — S. de Radulphe et de Renemar son frère. — S. de Kate ald.

« Fait l'année de notre Seigneur 1100. »

Le même comte, notre fondateur, accorda en outre d'autres privilèges, par exemple que nous pourrions élire un abbé et devenir indépendants du chapitre d'Afflighem, du moment que notre couvent, par suite de largesse des fidèles, serait en état de founir à douze moines, les choses nécessaires à l'existence, et qu'alors, avec cet abbé particulier, nous demeurions affranchis de toute juridiction étrangère.

Afin que cette condition d'affranchissement fut garantie intacte aux futurs enfants de St-André, on en soumit les clauses, de l'avis et par l'intermédiaire du susdit Baudry, évêque de Tournay et de Noyon, ainsi que du consentement du chapitre d'Afflighem, au souverain Pontife Urbain II qui occupait alors le trône apostolique, et qui les approuva et confirma par privilège.

Par la suite, tous ces privilèges furent dérobés par un moine sacrilége, déchirés et détruits, de sorte que nous n'avons jamais pu en recouvrer une copie. Nous verrons plus loin comment ce sacrilége éprouva les terribles effets de la vengeance divine.

Lorsque tout fut ainsi réglé, et le bâtiment convenablement approprié à l'habitation des moines, Fulgence

dont nous avons parlé ci-dessus, premier abbé d'Affli-ghem, envoya, la 17e année de la fondation de ce monastère et la 13e de son administration, au couvent de St-André, des moines d'un grand mérite, leur donnant pour chef un certain Ludolf, homme très-vénérable et renommé pour la pureté de ses mœurs. Ils s'établirent dans le nouveau monastère, l'an de notre Seigneur 1117, aux kalendes d'août. Pendant quatre-vingt-sept années notre couvent ne fut qu'un prieuré, gouverné par les soins des abbés d'Affllighem.

Je dois faire remarquer ici que, quoique le fondateur du monastère de St-André fut le très-noble comte Robert de Flandre, comme le démontrent les faits que nous avons rapportés plus haut, il est cependant vrai de dire que Tanchmar, homme connu par ses richesses et son pouvoir, engagea ce prince à commencer cette sainte entreprise et l'aida constamment à l'exécuter. Sans enfants et voulant que Jésus-Christ hérita d'une partie de ses richesses, cet homme pieux désirait bâtir, en l'honneur du Fils de Dieu, un monastère qui put convenir à quelqu'ordre monastique. Comme il sentait néanmoins que le poids d'une aussi vaste entreprise excédait ses forces, il alla trouver le comte de Flandre, Robert, qu'il connaissait fort bien, et lui demanda conseil et assistance. Notre très-pieux comte, charmé de l'intention de Tanchmar, et de l'ardeur qu'il montrait, lui fit don, en présence de ses barons, d'une église et de ses dépendances qui relevait du dit comte et située tout près de la maison de Tanchmar, et s'appelait Bethferkerke, du nom de son aïeul. Cette donation fut faite sous la condition qu'il bâtirait un monastère au même lieu ainsi qu'il en avait conçu la pensée. Tanchmar, au comble de ses vœux, fit aussitôt, dans

l'intérêt de la nouvelle église, par l'intermédiaire du comte, don du bâtiment et de ses dépendances, libre de toute juridiction laïque, à Radbod, évêque de Noyon et de Tournay. L'évêque, voulant de son côté contribuer, autant que possible, à la prospérité de la future église, déclara frappé d'anathème tout noble qui oserait porter atteinte à cette donation.

Pendant que ceci se passait, il arriva que tous les princes chrétiens, ainsi que leurs sujets furent vivement excités, comme nous l'avons dit plus haut, à marcher à la délivrance de la Terre sainte.

Notre comte Robert de Flandre pour exécuter dignement cette entreprise, n'épargna ni fatigues, ni dépenses. Il en résulta que ce qui avait déjà été pieusement arrêté, et même mis en partie en exécution, dût être différé par cet événement. En outre, Radbod, évêque de Noyon et de Tournay, mourut à cette époque, et le vénérable Baudry lui succéda dans ses évêchés. Il arriva de ces divers empêchements que tout ce que le noble Tanchmar avait si louablement commencé, fut presque sans résultat. Mais par la suite, lorsque notre illustre comte Robert fut réduit dans Antioche à la dernière extrémité, ainsi que les autres chrétiens, et que le ciel lui fit la faveur de relever son courage par une apparition divine de saint André, par l'intervention duquel il obtint la victoire, il fit vœu aussitôt de ne plus différer l'achèvement de ce qui avait été si louablement commencé avant cette sainte croisade. Il ordonna qu'on dédiât ce monastère à saint André, et remplit par la suite inviolablement ses promesses, comme nous l'avons expliqué plus au long ci-dessus. Le même comte, notre fondateur, nous conféra en outre les plus belles armoiries : c'était une tête blanche de lion, placée sur

un champ noir, ornée d'une couronne d'or et portant au cou une chaîne aussi d'or, garnie d'une petite croix du même métal. Ce lion avait la gueule béante et lampassée : de chaque côté de ses armoiries était placée une crosse d'évêque. La paroisse de Hautauwe porte les mêmes armes, mais j'ignore de quel droit ou par quel motif cela a lieu, et jusqu'à présent je n'en ai encore pu trouver aucune raison satisfaisante.

CHAPITRE V.

Ce qui est arrivé dans notre Couvent du temps des Prieurs, avant que l'on eût élu un abbé; période qui comprend environ 87 années.

Le premier prieur de ce monastère de St-André-lèz-Bruges, de l'ordre de St-Benoît, fut le vénérable Ludolf, moine du couvent d'Afflighem. Par ses discours et ses actions, il fit si bien observer la règle de notre ordre, et inculqua si efficacement les principes de notre institution à ses disciples, qui se soumirent constamment à lui avec la plus grande obéissance, que pendant de longues années, même encore sous le régime de nos abbés, on continua d'observer avec le plus grand soin les règles par lui prescrites.

Le très-pieux Ludolf remplissait dignement depuis quelque temps les fonctions de prieur, et le bruit de sa sainteté s'était déjà repandu au loin, lorsque le très-vénérable Gundebaud, XXVIII[e] évêque d'Utrecht, fonda dans le faubourg, à l'orient de cette ville et dans un lieu marécageux, le monastère d'Oostbrouck (mot qui signifie marais à l'orient).

L'opinion des chroniqueurs sur l'année de la fondation de ce monastère est si incertaine, qu'on ne peut pas facilement reconnaître laquelle il vaut mieux suivre.

Comme cela importe assez peu à notre sujet, je n'aurais point consacré beaucoup de temps à rechercher la date de cette fondation, si non que par-là il eut été plus facile de savoir pendant combien d'années notre premier prieur, le respectable Ludolf, avait été à la tête de notre monastère; car jusqu'à présent nous n'avons pu

trouver chez nous aucun indice sur ce point, non plus que sur les autres prieurs qui lui succédèrent.

Les frères du susdit couvent d'Oostbrouck ayant appris quelle était la sainte vie et la haute sagesse de Ludolf, notre prieur, le choisirent unanimement pour abbé, quoiqu'il fut absent, et qu'ils ne le connussent pas même de figure.

Malgré qu'il renonçât à de grands avantages, Ludolf, par soumission et obéissance, fut obligé d'accepter la dignité qu'on lui offrait, et il devint le premier abbé d'Oostbrouck. Il y introduisit une si grande humilité et tant de rigueur dans l'observation de la règle, que pendant plusieurs années ce couvent passa pour la prison de l'ordre des Bénédictins. On voit clairement de-là combien cet homme fut digne d'éloge pour sa sagesse, et quelle vie vertueuse il mena dans son couvent d'Afflighem, lui qui, dans la suite, organisa deux monastères.

L'orsqu'il fut obligé, comme nous venons de le dire, de quitter malgré lui notre couvent, il laissa une lettre pleine de foi, d'humilité et de charité, contenant la mention de l'origine de notre institution.

Nous croyons inutile de la rapporter ici, puisque nous en avons extrait une grande partie de ce que nous venons de raconter.

Du vénérable père Alard, second Prieur du Couvent de St-André.

Notre pieux instituteur et père Ludolf nous ayant été enlevé, pour être promu à une plus haute dignité, le vénérable père Alard lui succéda non seulement dans la direction du monastère, mais encore dans la sagesse

de payer ce qu'on leur imposait, quoiqu'avec peu de justice. Ils reçurent de l'évêque Anselme et de ses successeurs Gérald et Gaultier, des privilèges de cette nouvelle taxe de 27 marcs d'argent.

Lorsque Éverard fut devenu évêque, excité par les propos pleins d'envie de quelques personnes mal intentionnées, il s'efforça de détruire tout ce que ses prédécesseurs avaient si louablement fait pour nous.

Dans l'intention même de nous enlever l'église de Ghistelles, il affirma que nous en étions injustement en possession, d'où il résulta entre lui et nos pères une très-vive controverse, au point que le souverain pontife Célestin III, envoya pour examiner et décider la question, Pierre, prêtre de la sainte église romaine de St-Chrysogone, cardinal-légat du saint siége.

Celui-ci ayant soigneusement examiné l'affaire, et du consentement des partis, porta la décision suivante :

Qu'Everard, évêque de Tournai, et ses successeurs recevraient par la suite, à leur profit, la moitié des revenus de l'église en question, et que l'autre moitié nous reviendrait sans que nous fussions tenus à l'avenir de payer aucune redevance.

Notre couvent possède encore les titres de cet arrangement fait entre le cardinal Pierre, le pape Célestin et l'évêque Éverard. Ils furent écrits l'an de notre Seigneur 1175, époque à laquelle le pieux père Gaultier, notre dernier prieur, était à la tête du monastère de St-André.

Maintenant je vais rapporter quelques faits qui se sont passés en partie les années précédentes.

L'an de l'incarnation 1111, le très-noble et très-victorieux prince Robert-le-Jeune ou le Frison, comte de Flandre et fondateur de notre couvent, quitta sa dépouille mortelle la 20e année de son règne, et fut enterré au très-célèbre

et puissant monastère de St-Vaast, à Arras, le 8 des nones d'octobre.

Il donna des preuves évidentes de son courage et de ses connaissances dans l'art militaire, lors de l'expédition de la Terre sainte, par la prise de mainte villes et son infatigable ardeur à exterminer les païens. C'était au point que les Arabes eux-mêmes l'appelaient le fils de saint George, à cause de son invincible valeur, et le redoutaient comme la foudre et le tonnerre.

Son fils Baudouin, surnommé à la Hâche, lui succéda dans son comté de Flandre, sous la tutèle de sa mère Clémence. Il montra les mêmes vertus que son père, et donna des preuves, dans toute sa conduite, d'un courage et de qualités bien supérieures à son âge.

Il était très-habile dans l'art militaire, généreux, souverainement juste, bienveillant et miséricordieux envers les pauvres, les veuves et les orphelins. En outre, il protégea constamment les églises et les monastères, et se fit distinguer par sa piété.

Voici, entre plusieurs autres, un exemple de sa munificence :

Ayant su que notre couvent, fondé par son père, n'avait pas reçu une assez forte dotation pour que les moines y fussent convenablement entretenus, il nous fit don de tout le territoire qui est communément appelé Bensebrouck, ainsi que de toutes ses appendances, ce qui forme une propriété vaste et bien boisée.

Notre comte Baudouin, après avoir, pendant sept ans, dignement et louablement gouverné la Flandre, eut le malheur de tomber sur son bouclier dans une guerre contre les Normands, et se blessa grièvement au front. Cette blessure ayant été mal soignée par les

chirurgiens, gagnés, comme on le rapporte, par le r
d'Angleterre, Henri, qui le craignait beaucoup,
comte languit quelque temps, et s'apercevant enfin qu
ne pouvait échapper à la mort, il prit pieusement l'hal
monastique dans le couvent de St-Bertin, renonça
aux choses de ce monde.

Comme il n'avait point d'enfant, il désigna pour s
successeur au comté de Flandre, son cousin Charle
fils de Canut ou Knut, roi de Danemarck et marty
Après avoir passé dix mois dans ce monastère,
expira dans des sentimens de grande dévotion,
munis de tous les sacremens. Il fut enterré au mêm
lieu, l'an du Seigneur 1118.

Charles, fils de Knut, martyr et roi des Danoi
lui succéda au comté de Flandre, non pas tant
cause de la désignation qu'en avait faite Baudou
pour son héritier, que par le droit de parenté. C
Adèle, mère de Charles, était la sœur ainée de Robe
père de Baudouin à la Hâche. Il est donc évident qu
le comté de Flandre lui revenait par le droit du san

Il gouverna son comté d'une manière digne d'éloge
et déploya un grand courage. Enfin percé de cou
par des traîtres dans l'église de St-Donat, à Bruge
il succomba victime de sa justice, et alla au ci
recevoir la palme du martyre. De nombreux miracl
prouvèrent la sainteté de sa vie, et l'innocence d
sa mort.

Ce digne souverain mourut la neuvième année de so
règne, le six des nones de mars 1127.

Parmi les choses miraculeuses que le Dieu tou
puissant opéra par son intervention, il en est une qu
je rapporterai ici parce qu'elle est en rapport ave
le sujet que je traite. Pour l'intelligence du fait, i

faut savoir que la 19e année de la fondation de notre monastère, du temps du vénérable père Alard, notre second prieur, on amena à la porte du couvent pour demander l'aumône, un enfant qui, depuis sa naissance, avait les nerfs tellement paralysés que non seulement il ne pouvait marcher, mais il n'était pas même en état de se soulever de terre.

Notre prieur Alard, qui était très-charitable, touché de sa misère et de sa pauvreté, le fit entrer dans le monastère, et lui procura pendant huit ans de quoi se bien nourrir et vêtir. Il est bon de nous arrêter un moment ici pour remarquer quelle perfection nos prédécesseurs introduisirent dans la vie monastique et combien ils pratiquèrent la charité.

Vivant dans une grande privation des biens temporels, ils trouvèrent cependant les moyens de nourrir, malgré leur pauvreté, leurs frères en Jesus-Christ, sachant bien que tout ce qui est donné à son intention, est restitué avec usure.

Les abbés de notre tems sont bien à plaindre, eux qui, maîtres de vastes propriétés et possesseurs de grandes richesses, donnent à peine, pour un jour, à un pauvre, ce que nos prédécesseurs, vivant dans une sainte pauvreté, s'empressèrent de donner pendant plusieurs années.

Lorsque cet enfant, dont nous avons parlé ci-dessus, eût été entretenu parmi nous, ainsi que nous l'avons dit, le vénérable père Alard, ayant compassion de son malheur, lui fit faire une certaine machine, à l'aide de laquelle il pouvait sinon marcher, du moins se traîner.

Grâce à ce procédé, ce malheureux se rendit à Bruges, et y demeura pendant quelque temps dans

tenir sous le joug d'une éternelle servitude. Mais le témoin et le juge des choses les plus secrettes ne souffrit pas qu'ils prolongeassent longtemps un plaisir né de l'iniquité. Car le sacrilège, peu de jours après son crime, fut saisi d'une langueur incurable, et tombant dans le délire (digne récompense de sa malice), il dévora de ses propres dents, les doigts qui avaient été les instruments de ce vol détestable, et mourut misérablement. Les pères du couvent de St-André, regrettant beaucoup la perte de leurs privilèges, allèrent trouver, pleins de douleur, l'abbé d'Affligbem, et se plaignirent à lui du mal que leur avait fait un faux frère.

Après avoir écouté leurs plaintes, l'abbé, comme un bon et pieux pasteur, s'excusa du mieux qu'il le put, et affirma sous serment qu'il n'avait eu nulle connaissance du fait. Afin de prouver encore mieux son innocence et de donner pleine satisfaction aux plaignans, il jura de conserver les libertés de notre couvent de St-André. Après cette satisfaction, que les circonstances exigeaient, nos pères se retirèrent, l'esprit plus tranquille, et il ne fut plus question de cette affaire.

Le vénérable père Alard, second prieur de notre monastère, et qui avait veillé à ses interêts, tant spirituels que temporels, pendant plusieurs années (car nous n'avons pu trouver jusqu'à présent le nombre exact d'années pendant lesquelles il en fut le chef), ce digne homme, dis-je, étant mort, nous ignorons qui lui succéda, et s'il y eut plusieurs prieurs ou seulement quelques-uns après lui. Tout ce que nous savons, c'est que le dernier, celui qui gouvernait la communauté lors de l'élection de notre premier abbé, s'appelait Walter ou Gaultier. Il était plutôt prévôt que prieur, d'où il

résulte clairement que, par la suite du temps, notre prieurée fut changé en prévoté, et enfin en abbaye.

Ces courts renseignemens sur les pères qui nous ont précédes, sur les prieurs et sur leurs actions, suffiront. D'ailleurs les autres faits, et, ce qui paraît singulier, les noms mêmes ont été effacés par le temps et par la négligence des moines qui s'embarrassèrent peu d'écrire les actes de nos prieurs et de nos abbés. J'ai appris d'un de nos plus anciens moines, que j'ai bien connu et qui avait porté l'habit monastique pendant plus de 62 ans, que c'est à sa négligence que nous devons l'ignorance dans laquelle nous sommes sur plusieurs choses importantes concernant notre abbaye.

Aujourd'hui du moins, nous recueillerons ce qui regarde les abbés qui ont gouverné notre monastère jusqu'au temps présent et nous rapporterons tout ce qui ne sera pas trop long et qui s'accordera avec l'exacte vérité.

CHAPITRE VI.

Par quel moyen notre Monastère de St-André-lèz-Bruges, de l'ordre de St-Benoit, fut élevé à la dignité d'abbaye. — Election du premier abbé. Difficultés qu'elle occasionna avant qu'elle put obtenir l'approbation Pontificale. — Des actions de notre premier Abbé.

L'an de l'incarnation de notre Seigneur 1187, la veille de la fête de notre glorieux patron l'apotre saint André, un grand nombre de personnes s'étaient rendues dans notre église, pour y entendre le service divin. Dans le nombre se trouvaient les officiaux et les clercs des très-révérends seigneurs l'archevêque de Rheims, l'évêque de Tournai et un certain Roger, évêque de Beaulieu. Tous connaissaient parfaitement notre institution, et savaient que nos privilèges avaient été volés et détruits quelques années auparavant par un faux frère, ainsi que nous l'avons raconté plus haut. La plupart avaient appris cet événement par la punition divine qui frappa le sacrilège.

Après le service divin, les susdits officiaux témoignèrent leur étonnement de ce que l'abbé d'Afflighem (qui se prétendait le chef et directeur de notre couvent) n'eut pas été présent à l'office, ainsi qu'il convenait. Tout-à-coup l'un des assistants s'écria :

« Pourquoi un tel bercail est-il sans pasteur? et l'on peut dire, en vérité, qu'il n'en a pas, ajouta la même voix, puisque l'abbé d'Afflighem, qui prétend en être le pasteur, ne s'embarrasse point d'y rappeler une brebis errante. »

A ces paroles, toutes les autres personnes présentes engagèrent les moines à se choisir un abbé qui leur fut propre, qui put les aider chaque jour dans leurs affaires spirituelles et temporelles, les représenter dignement et leur être utile.

Mais la plupart des moines se trouvèrent être trop pusillanimes et trop craintifs pour cette entreprise, tant à cause de leur petit nombre, que par suite du défaut d'énergie dans l'administration, et aussi à cause de la difficulté de conduire à bonne fin une pareille affaire.

A peine y avait-il deux moines dans le monastère que la vieillesse n'eut frappée de langueur, et c'est-là une blessure incurable. Les officiaux de l'archevêque de Rheims et de l'évêque de Tournai, Roger, abbé de Beaulieu, le magister Paris et Guillaume, l'archiprêtre, voyant la faiblesse, la pusillanimité et la crainte des moines, les excitaient de plus en plus, s'écriant:

« Choisissez, choisissez donc, nous nous chargeons des difficultés, avec notre secours et notre assistance, vous jouirez en paix et sans inquiétude de vos droits. » Les moines cédant enfin aux conseils des amis qui leur promettaient si vivement de les aider, se rendirent au chapitre, et se choisirent unanimement pour abbé un moine de leurs collègues, nommé Hugo, homme vénérable, et qui, quoique jeune encore par les années, avait déjà les mœurs d'un vieillard. Le lendemain, dès l'aurore, accompagné de quelques-uns de ses adhérens, il monta à cheval, et alla trouver le noble comte de Flandre, Philippe d'Alsace, qui habitait pour lors le château de Maele. Il lui demande conseil sur la manière dont il serait le plus facile de terminer l'affaire commencée. Le nouvel élu fut reçu avec bonté par le comte, qui lui fit des

questions sur la cause et les conditions de son élection. L'abbé Hugo, n'ayant point d'avocat avec lui, prit courage et développa avec ordre et vivacité tout ce qui s'était passé.

Le comte, après cela, donna son consentement aux justes demandes du nouvel abbé, et approuva ce qui avait eu lieu. En conséquence il expédia bientôt des lettres à l'évêque métropolitain et à celui de Tournai, les priant affectueusement de daigner confirmer l'élection qui venait de se faire.

Plusieurs autres personnages respectables intervinrent aussi, entr'autres le révérend André, abbé d'Eeckhout, à Bruges, les seigneurs Gaultier et Nicolas, prêtres de l'église de St-Sauveur dans la même ville, et un grand nombre d'autres.

Tous d'un commun accord, par conseils et promesses, avaient engagé nos pères à se choisir un abbé.

Enfin ce fait étant accompli, après bien des craintes de la part des moines de notre couvent, ils écrivirent aussitôt au révérend Guillaume archevêque de Rheims et à ses officiaux qui avaient été la cause et l'origine de ce qui venait de se passer. Voici la teneur de ces lettres:

« André abbé d'Eeckhout et Gaultier et Nicolas prêtres de St-Sauveur, à Guillaume, par la grâce de Dieu, archevêque de Rheims, cardinal titulaire de St-Sabine, à Lambert de Bruges, son chancelier et à Philippe, son official, salut.

« La vérité expliquée, corrobore la sentence du juge. La veille de la fête de l'apôtre saint André, nous trouvant au couvent de St-André près de Bruges, nous avons vu et entendu que Roger, abbé de Beaulieu et maître Paris, se fiant à votre bonté, engageaient les moines du sus-

dit couvent à se choisir un abbé qui, journellement au milieu d'eux, pût les aider dans les affaires tant spirituelles que temporelles; car il était connu des clercs comme du peuple que l'église de St-André avait le plus grand besoin d'un pareil appui.

« Les moines craintifs et timides d'abord, se laissèrent enfin persuader de choisir un abbé, par les conseils et les promesses de l'abbé de Beaulieu et de maître Paris. Ils n'agirent avec aucune présomption, se fiant pleinement aux promesses qu'on leur faisait.

« L'abbé de Beaulieu leur avait dit qu'avec une dépense peu considérable et pour de légers services, il leur procurerait l'assentiment et l'appui de l'abbé d'Afflighem et de son chapitre, et que le tout serait confirmé par un privilége du souverain pontife et de l'archevêque. De plus, qu'il n'exigerait rien d'eux pour prix de ce service, avant que l'élection de l'abbé ne fut confirmée de cette manière, et que les moines de St-André ne fussent mis en possession de ce qui leur appartenait, du consentement de l'église d'Afflighem et sous promesse d'en jouir en paix.

« Moi André, abbé d'Eeckhout, n'ayant mon sceau sous la main, j'ai prié le doyen de St-Donat d'apposer au présent le sceau de son chapitre. »

Pendant que ceci se passait, la rénommée, qui répand surtout le mal avec une rapidité sans pareille, se dirigea, de ses aîles envénimées vers les moines d'Afflighem pour leur apprendre ce qu'on tramait contre leur autorité.

Ceux-ci, profondément indignés et pleins de colère, vont trouver aussitôt leur abbé Godeschalk, et l'apostrophent dans les termes les plus durs, disant: Misérable vieillard, quels jours malheureux ont remplacé les temps où anciennement tu gouvernais avec fermeté notre abbaye!

voilà qu'à cause de toi, on fait le plus grand tort à notre église; comment ôses-tu te dire le pasteur d'un aussi vaste monastère, lorsque tu ne peux soumettre à tes lois trois vieux moines en délire?

Ces paroles n'étaient dites que pour nous faire honte, car à cette époque, il est constant que le couvent de St-André contenait plus de dix moines; mais il comparaît ironiquement ce petit nombre à celui dont se composait leur monastère.

L'abbé d'Afflighem irrité du discours violent de ses moines, et mécontent de ce qui avait eu lieu, réunit sur-le-champ toute la communauté dans la salle du chapitre et promulgua, dans les termes suivans, une sentence d'excommunication contre nos moines comme s'ils lui eussent été rebelles:

« Godeschalk, par la grâce de Dieu, abbé d'Afflighem, et tout le monastère, à Gaultier, prévôt de St-André et aux autres frères qui y demeurent. Il est évident que tous, tant que vous êtes, vous êtes nos subordonnés, et que la mort seule peut vous affranchir de l'obéissance que vous nous devez. Nous vous prévenons en conséquence que vous ayez à nous montrer l'obéissance qui nous est due, sinon, sachez que nous vous excommunions et que nous vous interdisons toute fonction ecclésiastique. »

Cette missive fut envoyée à notre couvent, et il dicta encore une autre lettre d'excommunication qu'il fit attacher aux portes des églises dans toute la Flandre et qui contenait ce qui suit :

» Nous dénonçons à tous l'orgueil et la présomption sans pareille de quelques traîtres. Profès de notre église, et ayant porté ce nom jusqu'à ce jour, ils ont violé leur serment par un abominable sacrilège,

apostasie et simonie, souillé le monde par un parjure, et deshonoré ignominieusement notre église autant qu'il était en leur pouvoir de le faire.

« Nous avons possédé justement et paisiblement l'église de St-André, comme il est bien connu, pendant plus de quatre-vingts ans. Ces traîtres qui nous sont soumis, bon gré malgré, se sont choisi un abbé avec une abominable audace, et veulent se séparer de nous: c'est pourquoi, forts de l'autorité qui nous fut accordée par les privilèges apostoliques, et faisant usage envers nos profès d'un droit légitime, nous les déclarons excommuniés de Dieu, et pour ainsi dire parjures, sacrilèges, simoniaques et traîtres à notre mère l'Église; nous leur interdisons à jamais le Corps et le Sang de notre seigneur Jesus-Christ. Nous avertissons de plus tous les fidèles, qu'ils s'abstiennent de toute communication avec eux, et se rappellent, ce qu'ils savent sans doute, que quiconque a des relations avec un excommunié, encoure la même punition.

« Nous défendons qu'il se contracte aucune obligation, ou qu'il se fasse aucune aliénation concernant les biens de cette église, ni que personne les accepte en gage ou à titre d'achat, afin que des propriétés rassemblées par les fidèles pour le service de Dieu, ne soient soustraits par des infidèles pour des menées diaboliques. »

Cette sentence d'excommunication impertinente et ridicule plutôt qu'effrayante, et dicteé plutôt par un mouvement de fureur que par le zèle pour ce qui est juste, consterna néanmoins extrêmement nos pères. Ils allèrent trouver Éverard, évêque de Tournai, qui nous était très-favorable, et le consultèrent sur ce qu'il y aurait de plus prudent à faire dans la présente conjoncture. Celui-ci prenant en considération l'injuste colère des moines d'Afflighem, révoqua aussitôt, de la manière

suivante la stupide et inique sentence d'excommunication portée contre les pères de notre couvent.

« Éverard, par la grâce de Dieu évêque de Tournai, à son fils chéri Hugo, et au couvent de saint André près de Bruges, salut et amitié sincère dans le Seigneur.

« Nous avons appris que vous craignez l'excommunication que l'abbé et le couvent d'Afflighem ont, dit-on, prononcée contre vous, dans leur chapitre, et de leur autorité privée. C'est pourquoi, afin de tranquilliser complètement vos consciences, nous vous signifions que nous déclarons qu'une semblable excommunication n'a nulle valeur, et que nous en absolvons votre communauté pour autant qu'elle ait été portée. »

Les moines d'Afflighem ne se tenant point encore pour battus et ne prétendant nullement cesser la persécution injuste qu'ils exerçaient contre nos pères, excitèrent leur abbé par les discours les plus acerbes à monter immédiatement à cheval avec ses adhérens, à se rendre à notre église de St-André, pour en ramener enchaînés à Afflighem tous les moines rebelles qu'il trouverait, et enfin, de détruire et de renverser notre église, plutôt que de permettre que ce qui avait été commencé à St-André, eut un heureux résultat. L'abbé d'Afflighem disposé à suivre les conseils de ses moines, et désirant mettre à exécution tout ce que dictait leur infatigable fureur, se dirigea de suite vers notre église, et y fut reçu avec bonté par les moines, livrés tout entier au service de Dieu. Ils lui fournirent aussi en abondance tout ce qui pouvait lui être nécessaire, mais seulement en qualité d'hôte, et non plus comme étant leur abbé.

Après avoir passé trois jours dans notre monastère, et sachant que le très-noble comte de Flandre, Philippe d'Alsace, se trouvait dans son château de Maele, près de Bruges, l'abbé d'Afflighem alla lui porter ses plaintes, et

le pria de lui permettre d'user de violence envers les moines de St-André et de les mener à Afflighem, pieds et mains liés.

A cette proposition, le comte qui approuvait tout ce qui s'était passé, répondit à l'abbé: Je n'ai nulle part vu ni entendu dire que des moines puissent ou doivent être ramenés à la religion par des actes de violence, mais bien par des exhortations évangeliques et par les leçons des saints pères.

Lorsque l'abbé eut entendu cette réponse peu favorable, et si contraire à ce qu'il attendait, il renonça à l'espoir d'obtenir sa demande, et pria le comte d'ordonner au moins aux moines de St-André de le recevoir à son retour avec bienveillance et de ne point lui refuser l'entrée du couvent, ce qui lui fut accordé.

Aussi, pour satisfaire à cette invitation du comte, nos pères reçurent avec distinction l'abbé et toute sa suite, et ils leurs fournirent, comme auparavant, tout ce dont ils pouvaient avoir besoin.

Mais l'abbé, oubliant la charité divine et humaine, et voyant qu'il lui était impossible d'employer la violence pour contraindre les moines de St-André, commença à réfléchir aux moyens qu'il pourrait employer pour détruire leur monastère et leurs habitations.

Pour exécuter ce projet, une perversité étrange lui suggéra d'appeler au plus tôt de son couvent d'Afflighem quelques-uns des moines qu'il savait être les plus propres à agir dans cette affaire, afin qu'appuyé par un grand nombre d'individus, il put détruire le monastère, dont les bâtimens n'étaient pas encore très-solides.....

Plus obéissants pour le mal, que la justice ne l'exigeait, les moines d'Afflighem, instruits de l'intention de leur abbé, s'empressèrent de monter à cheval, et d'une course rapide arrivèrent en grand nombre à notre monastère.

dit-il, seigneur, des discours par lesquels vous avez souvent encouragé les moines de St-André; si ce que vous dites est arrivé, vos vœux ont été exaucés. Ne vous rappelez-vous plus que vous avez souvent adressé vos prières à Dieu, à ce sujet, afin que l'on accordât un abbé aux moines de St-André, sous votre épiscopat, et avant que les liens de la mort se fussent appesantis sur vous et eussent mis un terme à votre existence. Voici que les regards de Dieu se sont tournés vers vous et que vos prières sont parvenus à son oreille; il vous a donné un fils adoptif; cet abbé tant désiré vous arrive.

Maintenant veillez à ce qu'il soit maintenu dans son rang et à ce que son utilité soit reconnue, pour que le Seigneur ne vous dise point: J'ai écouté ta voix, je t'ai accordé celui que tu demandais, et voilà que tu le repousses.

L'évêque répondit à ce conseil: Tu dis vrai, c'est le Seigneur qui a conduit tout ceci. Il m'a été donné un fils adoptif. Je suis donc préparé et non surpris; je maintiendrai sa volonté. Va donc chercher le nouvel élu, et dis lui de se rendre près de nous au plus vîte, parce que tout ce qu'il me demandera sera accordé, pour autant que mon pouvoir le permettra.

Charmé de la réponse de l'évêque, Guillaume alla trouver le nouvel abbé et lui dit: Réjouissez-vous, vous avez trouvé grâce aux yeux de monseigneur l'évêque. Il se réjouit de votre élection, et rend de ferventes actions de grâces au Dispensateur de tout bien, au Dieu très-grand et très-puissant, de ce qu'il a accordé un pasteur en propre au couvent de St-André, et cela, sous son administration épiscopale.

Le nouvel abbé, jusqu'alors plein de chagrin et presqu'au désespoir, répondit en souriant légèrement: Plut

à Dieu, mon cher Guillaume, que la chose fut comme ta bouche me l'annonce. Guillaume répartit: Ce que je dis est vrai, mais avant que nous allions trouver l'évêque, viens avec moi, et raconte-moi en secret comment s'est faite ton élection, afin que nous puissions plus sûrement nous concerter ensemble.

Après que le nouvel élu eut tout raconté et qu'il eut dit comment l'archiprêtre Guillaume, Roger, abbé de Beaulieu et maître Paris, avaient été la cause de l'élection et avaient fait de grandes promesses aux moines, Guillaume s'écria: Combien vous avez été trop simples et trop crédules! Tous, tant qu'ils sont, ce sont des trompeurs. Ils promettent beaucoup, avec l'intention de tenir peu. Ils sont plus adroits et plus prompts à vider les poches des simples qu'à suivre les voies de la justice.

Le nouvel abbé étonné de ce discours et rougissant de honte, repliqua néanmoins qu'ayant tout lieu d'espérer qu'il réussirait, il avait le dessein de se rendre avec le susdit maître Paris auprès de l'évêque métropolitain, pour en obtenir la confirmation de son élection. Je te conseille, dit Guillaume, avant de te rendre auprès du métropolitain, de recevoir ici la bénédiction, parceque si tu trouves à Rheims quelqu'adversaire, il lui sera plus difficile de contrecarrer un abbé qui a reçu la bénédiction, que de repousser un nouvel élu.

Après cette conversation, ceux qui étaient venus avec l'abbé et avec maître Paris, s'étant réunis, ils se mirent à délibérer sur ce qu'il valait le mieux de demander à l'évêque.

Ils convinrent enfin qu'ils le prieraient de leur accorder deux lettres, l'une pour le métropolitain, afin qu'il daignat confirmer l'élection et accorder sa bénédiction au nouvel élu: l'autre pour Désiré, évêque des Morins, afin

tes compagnons et tes serviteurs? Mes compagnons, répliqua l'abbé, ainsi que nos serviteurs, affaiblis par le froid, abattus par les malheurs des circonstances et fatigués par la longue route qu'ils ont faite, n'ont pu nous suivre à pied, ni trouver des chevaux pour s'en servir. Ce seul religieux que voilà, m'a fidèlement et infatigablement assisté en toute occasion. Voilà le seul reste de bonheur que m'ait laissé la fortune. O Guillaume, toi, l'unique espérance dans mon désespoir, indique-moi ce qu'il me reste de mieux à faire.

Celui-ci voyant la profonde tristesse du nouvel abbé, et compatissant à ses malheurs du fond de l'âme, rassembla toutes ses idées afin de lui être utile, puis il dit: Il me paraît bon et nécessaire que ce religieux, qui connaît les secrets de votre couvent et les personnes qui vous sont favorables, se rende à Bruges, s'informe auprès de vos amis comment vont les choses au couvent de St-André, leur expose sommairement vos travaux et les difficultés que vous avez rencontrées, et nous agirons ensuite d'après ce qu'il nous aura rapporté.

A son retour, qu'il n'oublie pas de ramener avec lui quelqu'un des moines, afin que vous n'ayiez pas l'air de parcourir le pays seul et fugitif. Pendant ce temps vous vous cacherez à Avelghem, dans le monastère de St-Pierre de Gand, auprès d'un moine qui y demeure.

Le moine qui était à la tête du dit couvent était le parent du nouvel abbé; aussi ce conseil fut-il adopté et mis en exécution.

Avant le départ pour Avelghem, l'abbé dit à son ami Guillaume: Mon cher, mon unique espoir et mon plus sûr asile, je te conjure, dans mon malheur, de ne pas m'oublier lorsque je serai absent. Sois assez complaisant de venir me voir au plus tôt, et en attendant le retour de

notre envoyé, viens abréger par tes discours si consolans et si doux à mon oreille, la longueur de mes jours, abreuvés d'un ennui profond.

Vers la fin de la nuit suivante, l'envoyé arrivé à notre monastère de St-André se fit connaître au vigilant portier, par lequel il fit inviter à venir le trouver, un moine très-fidèle et très-attaché au nouvel abbé, et lui annonça tout ce qui s'était passé et le désespoir où se trouvait celui qu'on avait choisi. Ce moine répondit : Je n'ose pas faire part de vos paroles à nos pères, parce que l'abbé d'Affligbem est ici, sévit cruellement contre nous et menace à tout moment de détruire nos habitations. S'il pouvait soupçonner la désolation dans laquelle nous a jetés la fortune contraire, il commencerait par nous accabler entièrement et ne nous épargnerait pas dans notre détresse.

Retournez donc vers celui que nous avons élu, et dites-lui qu'il n'est personne de la congrégation du couvent, qui voulût changer ce qui a été fait. Nous sommes plutôt disposés à dépenser les revenus du monastère pour assurer son effet à la résolution prise. Dites-lui de plus, de ne pas désespérer, de ne pas se laisser abattre par l'adversité, qu'il se rappelle souvent ces paroles du psalmiste : Il vaut mieux espérer en Dieu, qu'espérer aux grands de la terre, et celles-ci : Rejouis-toi dans le Seigneur, et il t'accordera les désirs de ton cœur.

Le nouvel élu ayant reçu cette réponse par le moine qu'il avait envoyé à St-André, en ressentit quelque joie, et bientôt se dirigea vers Térouanne, afin d'obtenir la bénédiction de l'évêque, ainsi qu'il l'espérait, par suite des lettres qu'il avait reçues de celui de Tournai. Il n'avait avec lui qu'un compagnon, son fidèle conseiller Guillaume, clerc de l'évêque de Tournai, et qui, en toute circonstance, lui montra toujours le même attachement,

L'hiver commençait, et malheureusement il s'éleva justement à cette époque une épouvantable tempête; la grêle, poussée par un vent impétueux, tourbillonnait dans les airs, la terre, couverte d'une pluie glacée, rendait les routes si glissantes qu'elles étaient presqu'impraticables, au point que les chevaux mêmes, dont les pieds étaient garnis de fers pointus ne pouvaient marcher.

Mais le nouvel abbé et son cher Guillaume, quoique fortement contrariés par ce déplorable accident, ne purent être détournés de leur projet. Un profond désir et une sorte de passion pour la liberté (qui devait résulter pour la communauté de St-André de l'élection d'un abbé) avait rendu celui-ci tellement insensible aux contretems, qu'il n'eut pas craint de tout entreprendre, même une chose impossible, d'après cet adage poétique *Omnia vincit amor*, et cet autre *Currere dat vetulæ qui novit lege carere.*

Les deux voyageurs ayant remarqué que les chevaux étaient effrayés, mirent pied à terre et tinrent leurs montures par la bride, afin qu'à l'aide du mors, ils pussent plus aisément les retenir au cas qu'ils glissassent sur la route. Ainsi, chacun de son côté, ils conduisirent pour ainsi dire ceux qui auraient dû les porter eux-mêmes.

Ils achevèrent ainsi le plus ennuyeux et le plus fatigant voyage. Arrivés à la porte du palais épiscopal de Térouanne, le portier leur ouvrit aussitôt parcequ'il avait reconnu le costume de Guillaume. Mais celui-ci avant de vouloir se présenter devant l'évêque, fit prier de se rendre auprès de lui quelques clercs de l'évêque, ses amis, dont il réclama l'appui et le conseil. Les ayant trouvés favorablement disposés, il se rendit chez l'évêque qui l'accueillit avec bonté. Révérend père, lui dit-il, monseigneur l'évêque de Tournai vous salue, vous adresse ces lettres et vous prie de faire en sa place ce qu'il est incapable de faire pour le moment

à cause de sa grande débilité. Il espère que vous daignerez, par amour pour lui, conférer votre bénédiction à ce moine de son diocèse qui vient d'être élu abbé.

L'évêque, avant de prendre connaissance du contenu de la lettre, répondit à ce discours : Que le Père, le Fils et le Saint-Esprit bénissent votre seigneur, et mon fidèle confrère en Jesus-Christ, et que celui qui est le salut de tous ceux qui espèrent en lui, accorde sa bénédiction à votre évêque.

Il lut ensuite la messive qu'on venait de lui remettre, et dit : Avec l'aide de Dieu, j'aurai soin de remplir scrupuleusement la volonté de mon frère bien-aimé, demain dans mon église.

Cette flatteuse réponse de l'évêque réjouit le nouvel élu et son ami Guillaume (qui fut très-charmé de ce favorable accueil) et ils allèrent se loger, en attendant le lendemain, non loin de la porte du palais épiscopal.

Au point du jour, un des clercs de la maison de l'évêque de Térouanne, vint trouver le nouvel abbé à son logis, annonçant que l'évêque son maître, revêtu des habits pontificaux, l'attendait pour lui conférer sa bénédiction.

A cette nouvelle, notre abbé, plein de joie, se hâta de se rendre à l'église, espérant enfin d'obtenir cette bénédiction qu'il désirait depuis longtemps, et il mit la robe sacerdotale comme c'est l'usage. Lorsque déjà tout était prêt, survint Gaultier, l'archidiacre de Térouanne, qui lui dit : Vit-on jamais donner la bénédiction à un abbé en l'absence des moines de son couvent et d'autres abbés assistant à la cérémonie? Celui-ci arrive ici comme un fugitif, ou comme un homme chassé de son monastère et n'ayant pas même avec lui un moine soit de son propre couvent soit au moins d'un couvent voisin.

Comme je suis archidiacre et la main droite de mon

évêque, je ne souffrirai pas que cet individu soit présenté la bénédiction, s'il n'exhibe auparavant des lettres de l'abbé d'Afflighem qui prouvent que son monastère est émancipé, et s'il n'amène plusieurs de ses moines et des abbés qui puissent rendre témoignage de la bénédiction qu'il réclame. A ce discours, l'évêque, auquel la rougeur monta au visage, appela le nouvel élu, déjà couvert des vêtemens blancs d'usage, et lui dit: J'éprouve de la peine, mon frère, de ne pouvoir satisfaire aux vœux de mon confrère et seigneur l'évêque de Tournai, non plus qu'aux vôtres, ainsi que je l'avais promis, mais notre archidiacre s'oppose à votre bénédiction parce que vous êtes venu seul et que vous n'avez pas de témoins.

Entendant ce refus, Guillaume, le plus sincère ami de l'élu, prit la parole et dit: Révérend père, sachez, qu'à cause de la dépense, nous sommes venus en petit nombre, parce que l'église de St-André (qui comme on sait, jouit d'un assez mince revenu) est fortement opprimée par de puissans ennemis.

Vous dites que l'élu n'a pas amené d'autres abbés avec lui, mais il a été forcé de s'en passer d'abord à cause de sa pauvreté, ensuite par l'inclémence du temps qui a été si affreux, comme on peut le voir partout, qu'aucun abbé n'eut voulu s'exposer au danger de venir, quand bien même il y eut été engagé par l'offre d'une forte somme d'argent. On allègue encore que ses moines n'ont pas accompagné le nouvel abbé; en voici la cause : deux moines avaient commencé le voyage avec lui; le plus jeune, éreinté par les secousses du cheval qui chancelait sous lui à cause du verglas de la route, eut les membres tellement endoloris qu'à cette heure il ne peut encore marcher qu'à l'aide d'un bâton. Le plus âgé, effrayé par cet accident de son confrère, et craignant qu'il ne lui arrivât la

même chose ou pire encore, refusa de nous suivre plus loin; même il n'aurait pu le faire, car nous, qui sommes jeunes et dont le sang est chaud, à peine avons-nous pu résister à l'intempérie de la saison.

L'archidiacre de Térouanne, Gaultier, ayant écouté cette réponse, mais ne voulant admettre aucun motif d'excuse quelque juste qu'il put être, répondit brusquement et comme s'il eut haï le nouvel élu : Dans sept jours d'ici que l'élu revienne vers nous, et qu'il amène avec lui plusieurs de ses moines et des abbés qui rendent témoignage pour lui. Qu'il nous fournisse la preuve de son élection, de l'émancipation de son couvent de la suprématie du monastère d'Affligheim, alors il recevra enfin la bénédiction de notre évêque.

Guillaume, un peu irrité de cette réponse, et voulant autant que possible soutenir la cause de son ami, répliqua : Est-ce que l'attestation de l'évêque de Tournai ne vous suffit pas? je pense que nul autre évêque que celui dans le diocèse duquel se trouve l'église, ne doit certifier une élection. Maintenant si l'évêque de Térouanne veut se rendre aux prières de mon seigneur et évêque, qu'il le fasse, sinon nous nous rendrons de suite auprès de l'évêque d'Utrecht ou de Noyon, qui satisferont très-volontiers aux vœux de mon évêque.

L'évêque des Morins répondit: Mon cher, l'attestation de l'évêque de Tournai nous suffit jusqu'à un certain point, mais afin que l'on ôte à vos adversaires toute occasion de s'opposer à vos desseins, nous vous supplions de vouloir bien revenir devant nous, d'ici à sept jours, ayant soin d'amener avec vous deux ou trois moines, et nous vous accorderons de suite ce que vous demanderez, quand bien même notre archidiacre s'y opposerait comme il le fait aujourd'hui.

Guillaume prit de nouveau la parole : Révérend père, nous avons toujours eu plus d'espoir en vous et compté davantage sur votre coopération, et l'événement prouve que nous avions raison. Maintenant nous avons l'intention de retourner dans notre patrie, et nous vous remercions des paroles consolantes que vous nous avez dites : en attendant que ce que vous nous avez promis, arrive, nous prendrons l'avis de nos amis, et ferons ce qui nous paraîtra le plus utile et le plus juste.

Après cette conversation, chacun s'en alla de son côté.

Le nouvel élu, revenu au lieu où il logeait, s'apercevant que l'esprit de son fidèle ami Guillaume était abattu, dissimula sa propre douleur et lui dit : Il faut qu'on nous prépare à manger, car nous allons avoir une grande fatigue à supporter, et il nous reste peu de temps. Il n'est pas nécessaire qu'on nous donne à manger, répondit Guillaume, qu'on nous présente plutôt le calice de la mort, car la fortune nous joue, trahit notre espoir et menace de mettre le comble à nos malheurs. Tout ce qui nous arrive, répliqua le nouvel élu, dépend de la volonté divine qui peut facilement changer en bonheur ces malheureuses circonstances. Vous savez qu'il est écrit qu'un bonheur résulte parfois d'une infortune.

S'étant assis à table, ils avaient peine à manger du pain, se sentant les dents aussi agacées que s'ils avaient pris quelqu'acide. Aussi, après une légère collation, ils s'en allèrent plein de douleur et soupirant profondément. Ils n'avaient pas même la force d'articuler un mot.

Enfin le chagrin du nouvel élu s'étant un peu apaisé, il s'exprima dans les termes suivans : O mon cher Guillaume, le plus fidèle des amis, en quel lieu trouverais-je dans mon malheur, un asile où je puisse cacher ma face cou-

verte de confusion et me soustraire aux regards des hommes. Nous sommes devenus un opprobre pour nos voisins, un objet de pitié pour ceux qui nous environnent. Bientôt les oreilles de Midas croîtront sur notre front. Après avoir continué à exhaler ses plaintes en semblables paroles, le nouvel élu se mit en route avec son cher Guillaume, et tandisqu'ils marchaient par des chemins détournés, ils se proposaient différents avis, et convinrent enfin de retourner à la maison et de prendre les secours nécessaires pour terminer leurs affaires. Ensuite voyageant de nuit pour éviter les regards, ils arrivèrent à l'église de St-André, convoquèrent les moines, impatients de les attendre depuis si longtemps, leur racontèrent tristement tout ce qui leur était arrivé, et les consultèrent sur ce qu'il y avait de mieux à faire dans de pareilles conjonctures. A ces nouvelles, les moines consternés au plus haut point, s'écrièrent en arrosant de larmes les vêtements de leur abbé: Seigneur, prenez pitié de nous et rappelez-vous que nous vous avons attendu depuis bien longtemps. Aujourd'hui à la pointe du jour, l'abbé d'Afflighem, appelé par le métropolitain, est parti d'ici, afin de comparaître demain à Lille, devant Philippe.

Après un instant de silence, ils ajoutèrent: Nous vous offrons tous les trésors de notre église, surveillez nos intérêts et ne vous laissez pas combattre par les coups de la fortune, car on nous impose un joug si dur, et nous subissons une servitude si insupportable, que nous préférons aller mendier notre pain que de retomber au pouvoir de ceux d'Afflighem.

Guillaume voyant que les moines persévéraient dans leur résolution, dit: Si vous voulez que celui que vous avez élu, veille à la conservation de votre liberté, il me paraît raisonnable que vous lui confiez le sceau du chapi-

tre, et que vous approuviez tout ce qu'il fera, lorsqu'il ne pourra profiter de vos conseils. On suivit cet avis.

Cependant les moines, le nouvel élu et Guillaume, continuèrent de se concerter comment ils agiraient le plus prudemment dans cette affaire, afin de mieux résister à leurs adversaires. Il fut enfin convenu que dès l'aurore l'abbé Guillaume irait à Lille, qu'il tâcherait de se rendre favorable Philippe, official du seigneur de Rheims, et de l'engager à ne point écouter les plaintes de l'abbé d'Affli-ghem, mais de vouloir bien au contraire soutenir l'affranchissement de l'église de St-André. Il fut convenu en outre que Guillaume ferait connaître le plus tôt possible au nouvel élu, à Tournai, ce qui arriverait à Lille.

En conséquence, à peine les rayons du soleil commencèrent-ils à briller, que l'envoyé des moines, le fidèle Guillaume, monta à cheval et se rendit en hâte à Lille. Il trouva réunis l'abbé d'Afflighem et l'official de l'archevêque de Rheims, qu'il salua très-profondément, et dont il fut très-bien reçu.

Bientôt après, ayant appelé Philippe à part, il lui dit : Les religieux du couvent de St-André vous saluent humblement par mon organe, et vous supplient de vouloir bien être favorable à leur affranchissement. Philippe, l'ayant promis, retourna auprès de l'abbé d'Afflighem, et saisissant l'occasion opportune, il lui parla en ces termes :

« Vénérable seigneur abbé, je suis envoyé par mon maître l'archevêque, et vous ai fait appeler pour apprendre de vous, sans retard, quel motif vous engage à vous opposer avec tant d'acharnement, comme on le rapporte, à l'élection de l'abbé de St-André, et à faire ainsi tous vos efforts pour empêcher qu'un changement, commencé sous des auspices si favorables, ne puisse être conduit à bonne fin.

» Si l'église de St-André paie ce qu'elle doit, et rend à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu, cela ne suffit-il pas? N'est-il pas écrit: Vous êtes tous les enfants du Très-Haut. Pourquoi donc ne cherchez vous pas avant tout ce qui peut plaire à Dieu, c'est-à-dire à étendre la gloire de son nom? L'on n'a à craindre alors ni la rouille, ni la destruction qui dévore les richesses terrestres? Vous paraissez aujourd'hui plutôt être un accusateur qu'un pasteur.

» Car comment peut-on être un pasteur, si l'on ne rappelle au bercail la brebis égarée? Si vous êtes un vrai pasteur, rendez grâce à Dieu du changement qui s'est fait pour le plus grand bien de tous. Voulez-vous que les brebis soient sans pasteur? c'est cependant ce qui arrive, puisque le berger est absent: Voulez-vous que les moines soient abandonnés à eux-mêmes? Comment celui-là peut-il être leur gardien, qui ne voit pas leurs fautes. Vous ne pouvez être le gardien des religieux de St-André, excepté en titre, car vous habitez un autre couvent. Quittez donc la mauvaise voie et entrez dans la bonne. Réjouissez-vous et soyez heureux de ce que l'Église de Dieu s'agrandit de jour en jour.

» Si vous persévérez dans votre première intention et que vous ne cessiez point vos poursuites contre l'église de St-André, je vous ordonne de la part de monseigneur le métropolitain que dans les quinze jours vous vous présentiez devant lui pour répondre aux objections qu'il vous fera. »

A ce discours, l'abbé un peu troublé, répondit: Il faut que sur cette affaire je prenne l'avis de mes moines et de mes clercs qui sont venus ici avec moi. Puis il se retira. Aussitôt tous les moines et les clercs furent convoqués, ainsi que Guillaume, l'appui et l'auxiliaire fidèle du nouvel abbé de St-André; il avait feint comme nous l'avons dit plus haut, de ne rien connaître de l'affaire.

Pourquoi, vénérable abbé, dit-il à l'abbé d'Afflighem, l'official de l'archevêque vous trait-il si durement? Celui-ci répondit : Toi seul es étranger ici et ignore ce qui s'est passé ces jours derniers à Bruges. Les moines de St-André se sont choisi un abbé, et depuis ils ne daignent plus nous obéir.

Je pense, dit Guillaume, que le motif de votre colère n'est pas très-juste. Car le proverbe nous apprend que celui qui laisse le sol nu dans les sillons, nuit à ses fruits et fait tort à la fertilité de la terre. Or vous avez la direction de plusieurs couvents, entr'autres de celui de St-André, vous l'avez négligé comme la terre que le cultivateur laisse à nu dans les sillons, et ainsi vous avez nui à vos fruits, à votre dignité et à votre honneur, et vous avez fait tort à la fertilité de la terre, c'est-à-dire à l'amélioration du bien-être des moines de St-André.

Maintenant, comme vous le dites, ils ont fait choix d'un abbé afin que sa présence fut un appui pour la congrégation et que la gloire et la dignité de l'église s'en accrussent. — L'abbé d'Afflighem mécontent de cette réponse, prétendait que ce n'était nullement la plus grande gloire de l'église qu'ils avaient en vue, mais qu'ils avaient agi par un sentiment de rébellion, comme des rénégats, et ajoutait qu'ils étaient connus par leurs excès.

En parlant de leurs vices, répondit Guillaume, vous vous accusez de négligence, et toute la faute en retombe sur votre tête. Écoutez ce que dit ce grand Éléazar dont il est question dans le livre des Machabées : Nous avons bien peu de temps à vivre dans ce monde, et nous abandonnons beaucoup moins que ce que nous avons à espérer là-haut.

Prenez donc garde que vous ne vous laissiez séduire, dans cette courte et misérable vie, par un sentiment

d'ambition et par des honneurs passagers. Car, comme dit Sénèque, celui qui est chargé de gouverner les autres, reçoit une lourde charge, quand il croit ne recevoir que de l'honneur. Faites donc bien attention que vous ne chargiez vos épaules d'un poids sous lequel vous finiriez par chanceler et par succomber.

Etre abbé, est plutôt un fardeau qu'un honneur; si les moines de St-André prennent un autre chef pour les guider, ce ne sera pas sur vous que retombera la responsabilité de leurs fautes; il est plus exigé de celui auquel plus est confié. C'est pourquoi vous devriez adresser de ferventes actions de grâce au Tout-Puissant, pour vous avoir délivré du soin de les conduire.

L'objet en litige est donc très-peu important: c'est comme s'il s'agissait de la propriété d'un pauvre, ou d'un poil de chèvre.

Ces raisons et d'autres semblables ayant peu à peu ramené l'abbé d'Afflighem, qui se rendait aux explications du prudent et adroit Guillaume, il répondit: Puisque les moines de St-André se sont choisi un abbé (croyant que les circonstances l'exigeaient) qui pût répandre au milieu d'eux des paroles de charité, d'édification et de paix, (ce que moi-même je n'ai pu faire suffisamment) je m'en réjouis fort; mais les moines d'Afflighem m'en veulent tellement pour cela, et m'attaquent si amèrement, que j'ose à peine paraître au milieu d'eux. Ils me forcent à m'opposer à l'élection qui vient d'avoir lieu. Si je pouvais d'une manière quelconque me mettre à l'abri de leurs poursuites, certainement je le ferais. Aussi suis-je disposé à faire tous mes efforts pour en venir là.

Après cela, se tournant vers Philippe l'official de l'archevêque, il lui dit: Je vous conjure d'obtenir que nous puissions retourner chez nous, afin que je m'aide

des conseils de mon chapitre, dans la présente question. Si je puis, de l'une ou de l'autre manière, amener mes moines à consentir, nous laisserons l'affaire telle qu'elle est et l'approuverons en tout.

Après cette conclusion, l'assemblée se sépara, et chacun se retira de son côté.

Guillaume, se rappelant ses promesses, retourna aussitôt à Tournai, pour annoncer au nouvel élu et à ceux qui se trouvaient avec lui, ce qui s'était passé à Lille, concernant sa promotion. Dès son arrivée, il trouva le nouvel abbé avec quatre de ses moines auxquels il donna connaissance de tout.

A ces nouvelles, chacun éprouva la joie la plus vive et commença à concevoir l'espérance de voir enfin ses vœux accomplis.

En conséquence, le nouvel élu, accompagné de son fidèle Guillaume, se rendit à Tournai, alla trouver l'évêque et, après l'avoir salué, lui dit : Très-révérend père, le seigneur évêque des Morins, votre collègue, vous salue, et me charge de vous annoncer qu'il m'aurait donné sa bénédiction en qualité d'abbé, si j'avais eu des abbés qui pussent me servir de témoins, et il me promit de le faire le dimanche suivant. Je vous conjure de daigner me donner une nouvelle lettre, afin qu'il veuille bien exécuter plus sûrement et plus librement ce qu'il m'a promis.

L'évêque répondit avec bonté : Que ce que vous demandez soit fait. Je vous donnerai une lettre, de plus j'enverrai avec vous mes clercs qui répéteront de vive voix, ce qui vaut toujours mieux, mes intentions à l'évêque de Térouanne.

Guillaume, apprenant cette réponse bienveillante, ressentit une extrême joie, et, à la prière de son ami, le nouvel abbé, qui lui donna une lettre, il alla avec un

moine, pour réunir deux abbés du diocèse, afin qu'ils assistassent à la bénédiction qui allait avoir lieu.

D'abord il se rendit chez l'abbé de Zonnebeke : Seigneur abbé, dit-il, les moines de St-André vous saluent cordialement. S'étant choisi un abbé, il y a peu de temps, ils vous prient d'avoir la bonté d'être présent à la bénédiction du nouvel élu.

A cette proposition, l'abbé plus timide qu'il n'eut convenu, lui dit: Veuillez mes chers amis, ne pas insister, je vous prie, sur cette demande. Je crains que ceux d'Affligbem, qui, dit-on, s'opposent à cette élection, ne m'enveloppent dans la même cause, pour cet acte de complaisance, et ne me calomnient aussi. Et qui me défendrait alors? car pour repousser cette attaque, je n'ai ni assez d'argent, ni assez d'éloquence. Guillaume répondit : S'il s'agit de calomnier, ce dont il paraît que vous avez peur, ce n'est pas ce que vous avez à craindre, car nul ne doit craindre d'être calomnié, lorsqu'il s'est conduit avec droiture. Vous devez vous rappeler ce proverbe vulgaire : Celui qui se dit ami, doit se rendre aux prières d'un ami.

L'abbé, convaincu par les raisons et fléchi par les prières de ceux qui étaient venu l'inviter, consentit enfin, et se mettant en route avec eux, se rendit chez l'abbé de Vormeseele qui les reçut avec la plus grande bienveillance. Celui-ci, après avoir pris connaissance de la lettre, leur dit : Béni soit le Seigneur dans ses dons; mettons-nous en route, mes très-chers frères, pour aller assister à la bénédiction de notre collègue, afin que mes yeux voyent ce qui fait le désir de mon cœur.

C'est pourquoi, aux premiers rayons du soleil levant, tous ensemble montèrent à cheval et se rendirent chez le nouvel élu. Liés d'une amitié réciproque, ils allèrent trouver l'évêque de Térouanne qui les reçut amicalement; mais

Guillaume se rappelant le désappointement dont il avait été victime la première fois, prit aussitôt la parole : Me voici de nouveau, mon révérend père, pour satisfaire à l'objection et au motif du refus que me fait votre archidiacre. J'amène deux abbés, une foule de moines, et j'apporte des lettres de mon évêque qui nous envoie ses clercs pour vous donner de vive voix l'assurance que l'église de St-André s'est bien et duement émancipée de l'autorité de ceux d'Afflighem. Comme vous nous avez priés de revenir, nous le faisons plutôt pour satisfaire à cette invitation que par nécessité.

L'évêque répondit : Je n'ai pas besoin d'être assuré de l'émancipation de ceux de St-André. Ce que j'ai promis, j'aurai soin, avec la grâce de Dieu, de l'accomplir demain, au point du jour. Le moment étant arrivé, l'évêque envoya quelqu'un vers le nouvel élu : Voici dit l'envoyé, que tout est disposé pour votre bénédiction, car monseigneur l'évêque est encore plus désireux que vous, que la cérémonie soit terminée, parce qu'il est faché des frais que le retard vous a occasionnés, et qu'il compatit à vos peines.

A ces mots, le nouvel élu se hâta de se rendre à l'eglise, où il trouva l'évêque en costume, et les abbés habillés en blanc. Il regarda de tous côtés pour voir si son adversaire l'archidiacre Gaultier n'était point présent. Il s'appliquait le proverbe : L'enfant craint le feu, une fois qu'il y est tombé; mais il lui fut impossible de l'appercevoir.

L'évêque, appelant aussitôt le nouvel élu qui était prêt, le bénit selon l'usage; ensuite d'une voix pleine de douceur et de bonté : Je rends grâce au Dieu tout-puissant, dit-il, de ce que je me suis trouvé digne en ce jour de satisfaire à la demande de mon confrère l'évêque de Tournai. Aussi vous tous qui êtes venus ici, je vous invite

à vouloir bien aujourd'hui diner avec moi et vous réjouir de l'heureuse issue de cette affaire. Le nouvel abbé répondit à ce discours : Nous remercions Dieu du fond de nos cœurs, et vous sommes, on ne peut plus, obligés pour le bienfait que nous venons de recevoir. Le repas sacré que nous avons pris au pied des autels par vos mains, nous suffit pour aujourd'hui. Nous vous conjurons en conséquence de nous permettre de retourner chez nous. Car nous avons à parcourir une route difficile, à supporter beaucoup de fatigue, et il nous reste peu de tems.

Pour ces considérations, l'évêque donnant sa bénédiction pontificale au nouvel abbé et à ceux qui l'accompagnaient, leur permit de se retirer.

Le même jour encore ils parvinrent à la prévôté de St-Bertin à Poperinghe. Le prévôt les reçut avec les plus grandes marques de bonté et les introduisit chez lui. Pendant qu'ils étaient à table et au milieu de la conversation qui roulait sur divers sujets, le prévôt ignorant quels étaient ses hôtes, d'où ils venaient et où ils allaient, leur dit: Vous qui passez par ici, dites-moi un peu ce que vous avez appris de ce moine furibond, qui a été élu abbé par ses moines excommuniés et désobéissants de St-André. O quel abbé, auquel il faudrait mieux donner une clef de fou qu'un bâton pastoral! A ces mots, le nouvel abbé, rouge de honte, sentit ses traits se contracter. Le prévôt s'en apperçut, et soupçonnant que ceux qu'il avait à sa table étaient les mêmes personnages dont il parlait si librement, se tut aussitôt et ne dit plus un mot sur cette question.

Cependant notre nouvel abbé envoyant en avant un des moines au couvent de St-André, fit prevenir le reste des frères qu'il arrivait pour leur donner sa bénédiction. Ceux-ci, au comble de la joie, le reçurent avec respect et

lui rendirent les plus grands honneurs. Selon la coutume de l'ordre, ils allèrent au devant de lui. Le jour suivant le nouvel abbé se rendit, avec son ami Guillaume, auprès du très-noble comte de Flandre Philippe, qui se trouvait alors à son château de Maele. Le comte lui demanda aussitôt les circonstances de sa confirmation et l'interrogea sur ce qui avait rapport à son couvent. L'abbé n'hésita point à lui raconter d'un bout à l'autre les désagréments qu'il avait eu à supporter, les difficultés qu'on lui avait suscitées et les vexations que l'abbé d'Afflighem avait exercées sur les moines de St-André. Le noble comte qui avait toujours spécialement protégé, autant qu'il était en son pouvoir, non seulement notre nouvel abbé, mais même notre couvent, répondit à la fin de ce récit : Je travaillerai à ce que l'abbé d'Afflighem renonce à toute espèce de droit qu'il a ou paraît avoir sur l'église de St-Andre, et à ce que les moines puissent choisir un abbé de quelqu'église que ce soit.

C'est aussi ce qui arriva, car Philippe d'Alsace fit tant, par prières et menaces, que l'abbé d'Afflighem fut contraint de délivrer la lettre d'émancipation dont la teneur suit :

» Godeschalk, par la grâce de Dieu, abbé d'Afflighem, à tous les fidèles sujets de Jesus-Christ, salut.

» Faisons savoir à tous présens et à venir, que le seigneur Baldric, évêque de Tournai et de Noyon, et le très-noble Robert, comte de Flandre, ont soumis l'église de St-André près de Bruges à l'abbé et au couvent d'Afflighem, statuant que le dit couvent y placerait ses moines et disposerait en toute liberté du droit d'élection et des biens tant spirituels que temporels de l'église de St-André. Pendant une longue suite d'années mes devanciers et moi avons exercé ces droits pleinement et paisiblement. Mais considérant que l'église de St-André a vu tellement croître sa

prospérité, tant dans ses affaires spirituelles que temporelles, qu'elle a pu avoir un abbé en propre, et qu'il suffirait, pour qu'elle se gouvernât elle-même, sous la surveillance d'un abbé, de lui acorder la liberté nécessaire à cet effet; pour ces causes nous l'avons émancipée et avons permis qu'il y fut institué un abbé qui par la suite serait entièrement indépendant de notre juridiction. Nous l'exemptons, lui et tous les frères qui feront partie de cette église, des droits que nous avions sur eux, et les déclarons libres à jamais.

» Afin que leur émancipation ne donne lieu par la suite à quelque calomnie ou réclamation, nous la confirmons par le présent acte, auquel, pour plus de sûreté, nous avons apposé nos sceaux. Nous voulons, sous peine d'anathême, que nul de nos frères actuels ou de ceux qui viendront après eux, ne contrevienne aux présentes dispositions ou y fasse rien de contraire.

» Moi, Godeschalk, abbé d'Afflighem, ai signé. Moi, Arnoulf, prieur, ai signé. Moi, Gosuin, sous-prieur, ai signé. Moi, Thierry, 3e prieur, ai signé. Moi, Wiger, ex-abbé de Fleeterbeck, maintenant moine d'Afflighem, ai signé.

» Fait l'an de l'incarnation du Seigneur 1188.

» Écrit par la main de Joseph, garde de nos armoires. »

Ayant obtenu ces lettres, le comte de Flandre Philippe y ajouta aussi sa charte concernant notre émancipation, par laquelle il se constituait, lui et ses successeurs, protecteur de notre couvent, et nous exemptait de toute juridiction laïque. Voici les termes de cette concession:

« Au nom du Père, du Fils et du St-Esprit.

« Moi Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, je veux faire connaître à l'avenir que le vénérable Godescalk, abbé d'Afflighem, a entièrement émancipé, du consente-

ment du chapitre, l'église de St-André près de Bruges, et a renoncé à tous les droits qu'il avait ou paraissait avoir sur elle. Il a aussi reconnu à la dite église le pouvoir de se choisir dorénavant un abbé là ou elle le voudrait, et de jouir d'une entière liberté d'élection.

« Faisons savoir en outre que je suis l'avocat et le seigneur de cette église, le défenseur et le protecteur des moines et de leurs biens temporels, de telle sorte, qu'il ne sera jamais permis à aucune personne laïque, excepté à moi et à mes héritiers, de réclamer aucun pouvoir sur la dite église. Pour la confirmation et le maintien de la présente décision, j'ai voulu qu'elle fut munie de mon sceau et de l'attestation des personnes qui l'ont souscrite. Suivent les signatures ou signes du chancelier de Flandre et de plusieurs autres.

» Fait en mon palais de Maele, l'an de l'incarnation 1188. »

Le même comte accorda encore d'autres lettres d'émancipation dont la teneur suit : « Philippe, comte de Flandre et Vermandois, à tous les fidèles, salut. Afin de mieux prouver que je suis le vrai fils de notre mère la Sainte Église, je désire contribuer autant qu'il est en moi au repos et à la paix future des églises de Dieu. En conséquence, j'ai pris soin de confirmer d'une manière spéciale tout ce que j'ai fait d'utile dans ce but, pour que dans l'avenir on ne puisse ni détruire, ni infirmer ce que j'ai arrêté.

» Que la postérité sache donc, que Godescalk, abbé d'Affligem, de l'assentiment unanime et volontaire de tout son chapitre, a résigné entre mes mains l'autorité qu'il a sur l'église de St-André, près de Bruges, et sur ses appendances, à l'effet qu'elle put être érigée en monastère, et l'a pleinement exemptée de tout droit qu'il exerçait sur elle. Approuvant un si louable projet, j'ai délivré cette église avec ses libertés, et telle je l'avais reçue du prédit abbé,

à Hugo, déjà canoniquement choisi pour abbé de St-André et ordonné. Je lui ai également confié la garde des frères qui se sont consacrés à jamais au service du Seigneur, dans ce monastère. Comme cette donation a été faite par moi solennellement et en présence d'un grand nombre de mes barons, j'ai voulu qu'elle fut mise par écrit et munie de mon sceau. Qu'il en soit ainsi. Amen.»

Cette émancipation de notre couvent qu'avait obtenue à grands frais et après bien des peines, notre très-vigilant abbé Hugo, fut en outre confirmée par le pape Clément III, par Guillaume, évêque de Rheims, et par Everard, évêque de Tournai, dont nous possédons les lettres originales, mais que j'ai cru inutile d'insérer ici.

Cette faveur ne put être obtenue du chapitre d'Afflighem que sous la condition que nous livrerions à l'abbé et aux moines de ce monastère, en toute propriété et à jamais, environ 57 mesures de terre, situées dans la commune d'Oostbourg, et donnant chaque année un revenu de dix marcs d'argent.

Notre abbé Hugo et les autres frères firent volontiers cette concession, préférant la liberté aux biens temporels. Cette donation ou plutôt cette extorsion violente, fut confirmée par Guillaume, archevêque de Rheims, comme le prouve le privilège suivant: «Guillaume, par la grâce de Dieu, archevêque de Rheims et cardinal de sainte Sabine à Rome, à tous les enfans de notre Mère la sainte Église, salut: A tous présents ou à venir savoir faisons que notre cher fils, l'abbé de St-André, et ses frères, le prieur et les moines, ont donné à l'abbé Godescalk d'Afflighem et à son couvent, une terre qu'ils avaient dans la commune d'Oostbourg, d'environ 57 mesures, et donnant un revenu annuel de dix marcs; laquelle terre a été concédée sans fraude et pour toujours. L'abbé et le couvent d'Afflighem

de leur côté, considérant que la dite église de St-André, qui était un prieuré, avait tellement vu s'accroître sa prospérité spirituelle et temporelle, que l'intérêt de la religion et les ressources de l'église permettaient et ordonnaient même d'y créer un abbé, par ces considérations, nous avons pleinement émancipé le dit lieu de tout droit que nous pouvons y avoir, nous l'avons dédié à Dieu et à St-André, et avons permis, du consentement de tous nos frères, qu'il y fut institué un abbé qui sera tout-à-fait indépendant de notre juridiction. Nous avons ainsi résolu que le susdit prieuré serait pour toujours érigé en monastère. C'est pourquoi nous approuvons ce qui a été fait de part et d'autres aussi solennellement que louablement. Nous voulons et entendons que le présent acte ait pleine exécution; c'est pourquoi nous l'avons redigé par écrit et y avons apposé notre sceau, statuant sous peine d'anathême, que ceux qui y contreviendront seront punis des peines éternelles. »

CHAPITRE VII.

Walter (Gautier) I, deuxième Abbé de notre Monastère.

Le pieux frère Hugo, notre premier abbé, étant décédé, le vénérable Walter, premier du nom, fut élu à l'unanimité pour lui succéder dans la dignité ou plutôt la charge d'abbé, car, à cette époque la place d'abbé était plutôt une charge qu'un honneur. Ce Walter était un moine de Bergues-St-Winoc. La célébrité de son nom et de sa sagesse avait tellement attiré l'attention de nos frères, qu'ils le choisirent, quoiqu'ils ne le connussent que de nom. La suite donna une preuve qu'ils ne s'étaient pas trompés en faisant cette élection, car pendant treize ans que Walter dirigea notre abbaye, il augmenta singulièrement ses biens spirituels et temporels. Il acheta d'abord la seconde année à Walter, fils d'Idesbalde, la dîme de Score pour 70 marcs d'argent. Il est à remarquer qu'à cette époque le marc valait, comme il nous l'apprend lui-même, 33 escalins et 4 deniers, monnaie de Flandre. Cette acquisition fut confirmée par le comte de Flandre Baudouin, par l'évêque de Tournai et par les échevins de Bruges.

La 10^{me} année, il acheta encore de Gosuin, chevalier de Varssenaere, la dixième partie de la dîme de Hautawe pour 190 livres monnaie de Flandre.

La 13^{me} année il acquit du même, la petite dîme du dit lieu et toutes les offrandes qui s'y faisaient.

Enfin successivement il acheta aussi la 12^{me} partie de la dîme d'Hautawe (sic) de Richard Balca pour 134 livres de Flandre, et la 16^{me} partie de la même dîme de Chrétien de Neuve-Église, pour 100 livres. Je pense qu'ici la livre

de Flandre doit être considérée comme ayant la valeur de la livre parisis.

Pour toutes ces acquisitions, nos grands bienfaiteurs furent le chevalier Gérard, seigneur de Roden, Hildegarde son épouse, Radulphe et Gerard son frère, fils des précédents, enfin Sibille, dame de Waneryn et de Lilers.

Plus tard, mais toujours sous le même abbé, notre monastère reçut en don un grand nombre de mesures de terre à Dudzeele, Zuwenkerke, Jabbeke et St-Pierre-sur-la-digue.

Après quelques années, une de ces donations fut contestée par les héritiers du donateur. Il y eut à ce sujet une longue controverse que plus tard notre abbé Godefroid termina en vendant aux héritiers les 17 mesures de terre dont il s'agissait, moyennant neuf livres à payer par an pour chaque mesure, outre une livre de cire. Ceci se passa en 1237.

La seconde année de l'administration du susdit abbé Walter, une grande querelle s'éleva entre notre monastère et le curé de Snelleghem, pour la dîme de Bousebrouck que ce dernier prétendait avoir droit de recevoir au profit de son église. Notre abbé prouva que depuis plus de cent ans cette dîme nous appartenait par don du comte Baudouin. Néanmoins le curé persistant avec obstination dans ses prétentions, l'affaire fut déférée au souverain pontife, qui constitua, pour juges, les prieurs de St-Bertin et de Clairmarais qui décidèrent la cause en notre faveur l'an 1208.

Après treize années d'une administration sage, et fort profitable aux intérêts du monastère, l'abbé Walter quitta ce monde et fut enterré auprès de son prédécesseur Hugo, en 1219, le 14 avril.

CHAPITRE VIII.

Jean premier, troisième abbé de notre Couvent.

Le vénérable Jean fut le troisième abbé de notre monastère. Dès les premiers temps de son élection, il chercha avec tout le zèle possible, à augmenter la prospérité de la communauté qu'il était appelé à gouverner. Il acheta d'abord de Rodulphe seigneur de Roden, pour 400 livres monnaie de Flandre, la moitié de la dîme de Snelleghem et la 16e partie de la dîme d'Houttawe (1). Cette acquisition fut confirmée par la comtesse de Flandre, Jeanne, et plusieurs autres souverains dont nous possédons les chartes.

Le même abbé reçut encore en don, diverses dîmes à Beveren et à Snelleghem. Malheureusement la mort inexorable nous enleva ce digne abbé au bout d'une année. Cet événement inopiné arriva le 15 mai 1220, et il fut enterré dans la partie antérieure de l'église de notre couvent, emportant avec lui les regrets et l'amour des moines. Que son âme repose en paix.

---

(1) Le nom de ce village est ortographié de différentes manières dans le courant du manuscrit. J'ai toujours conservé l'ortographe telle que je la rencontrai.

CHAPITRE IX.

Walter II, quatrième Abbé de notre Abbaye.

Ce fut un moine de notre couvent, Walter, qui fut élu abbé, après le décès du précédent, et il marcha sur les traces de ses devanciers, par les efforts constants qu'il fit pour nous doter de jour en jour plus richement des biens spirituels et temporels.

Il acheta de Richard, seigneur de Straeten, une rente de onze livres de Flandre, et une autre de 110 livres, en 1224, en outre, en 1228, la 16me partie de la dime de Houttawe pour 150 livres, à Heylawiden, veuve de Guillaume, fils de Berthilde de Zuwenkerke.

Après avoir rempli les fonctions d'abbé pendant dix ans, il rendit son corps à la terre et son âme au ciel, et fut enterré à côté de son prédécesseur, le 18 décembre 1239.

CHAPITRE X.

Nicolas, cinquième Abbé.

Notre cinquième abbé fut le vénérable Nicolas, d'abord moine de St-Martin de Tournai. Durant son administration il reçut en don de Radulphe, archidiacre de Flandre, 16 sols d'argent monnaie de Flandre, en rente sur la ville de Bruges. Il gouverna le monastère pendant quatre années et nous fut enlevé par une mort prématurée et subite. Il fut enterré dans notre église à côte de notre premier abbé, le 8 octobre 1234.

CHAPITRE XI.

Godefroid, sixième Abbé.

Ce fut également un homme plein de zèle pour nos intérêts. Il reçut aussi quantité de dons et acheta plusieurs rentes et biens fonciers.

Considérant que les bâtiments de notre abbaye et surtout sa clôture extérieure étaient en mauvais état et peu convenable, il commença à l'entourer de murailles élevées et épaisses. Auparavant des taillis enlacés d'épines avaient été notre seule défense et formaient une clôture plutôt agréable qu'utile. Il y eut au sujet de cette nouvelle clôture de graves contestations entre le couvent et le chevalier Richard ou Riquard de Straeten.

La mort empêcha notre abbé de mettre fin à cette entreprise, commencée sur un vaste plan. Il mourut en 1240, après avoir gouverné son troupeau pendant six années.

Continuant son récit de la même manière, l'auteur s'arrête après le 29me chapitre, consacré au XXIVe et au XXVe abbé, Michel de Cupre et André Daneels, ce qui nous conduit jusqu'à la fin du XVe siècle, à l'époque où Maximilien fut arrêté et emprisonné à Bruges.

Quoique ces chapitres renferment des détails curieux sous plus d'un rapport, nous ne donnons ici que les onze premiers chapitres de notre traduction, qui renferment la partie la plus dramatique du manuscrit, s'il nous est permis de nous exprimer ainsi.

Nous attendrons, pour publier le reste, que l'opinion se soit prononcée sur ce commencement.

Premières Chartes
accordées à l'Abbaye de St-André-lez-Bruges.

DONT LES COPIES REPOSENT AU DÉPOT DES ARCHIVES DE LA FLANDRE-OCCIDENTALE (1).

In nomine Patris et Filii et Spiritûs sancti. Amen. Ego Baldricus Dei gracia Tornacensium et Noviomensium episcopus, omnibus hic et ubique fidelibus in æternum gaudere cum gaudentibus. Nulli pene fidelium in universo terrarum orbe constat esse incognitum Robertum Minorem Flandrensium marchionem in Hierosolimitano exercitu præ cæteris omnibus ducem et signiferum christianorum exstitisse, et ad laudem et gloriam nominis Christi contra paganos fideliter et viriliter dimicasse. Hic cum per varia bellorum pericula Antiochiam pervenisset et inibi unà cum cæteris Christi fidelibus ab innumerabili supervenientium paganorum multitudine obsessus fuisset, divini Spiritûs inflammatus igne, et beati Andreæ apostoli succensus amore, per ipsum enim visitavit, ut aiunt, et liberavit eos Dominus, vovit ilico quodam monasterio prope Brugas sito, in honore ejusdem apostoli consecrato, in ipsius venerationem monachos se instituturum : cognito itaque hujusmodi votum absque nostro assensu se adimplere non posse, dilectissimæ sibi conjugi suæ Clementiæ comitissæ quam in omnibus bonis sibi confidebat obedire, legatos direxit et litteras continentes ut sua ex parte pastoralitatis nostræ providentiam consuleret et altare supradicti monasterii a nobis (ad nostram enim diocesim pertinebat) postularet, in quo monachos constituere posset. Audita igitur predicti militis Christi Roberti Flandrensium Marchionis mariti sui legatione, venerabilis comitissa Clementia presentiam nostram adiit, et ad complendam mariti sui voluntatem altare de Bethfferkercka (hoc enim prædicti loci

(1) Nous avons inséré ici le texte même de ces pièces, parce qu'elle éclaircissent singulièrement les débats qu'on vient de lire dans la Chronique de St-André, et que, sous le rapport historique, elles nous semblent de quelqu'importance.

antiquitus dicebatur) humiliter et devotè postulavit. Cujus humilitatem et devotionem considerans Lamberto archidiacono ceterisque clericis nostris assentientibus, Rainero quoque ejusdem altaris persona collaudante (sic), supradicto altari jus libertatis sub privilegii auctoritate condonavi, et pontificali dignitate illud confirmavi ea scilicet conditione quod inibi monachi constituantur. His ita peractis, postquam prædictus comes Robertus superatis gentibus rediit, consilio principum suorum, me etiam annuente, supradictum locum abbati Affligeniensis ecclesiæ eâ lege commendavit ut monachos suos ex cenobio inibi constitueret et secundum incrementum exterioris substantiæ monachorum quoque numerum suppleret, et regimen loci ipsius tam ipse quam posteri ejus perpetuo jure obtinerent. Annuimus autem hoc ea ratione, ut ipse abbas mihi, meisque successoribus, de eodem loco debita subjectione obediat, ut omnibus ritè ordinatis, monachi liberi maneant, et secure Deo serviant, nullo eos inquietante, nullo ab eis exactionem ullam exigente. Concessimus quoque ut abbas seu monachi præsbiterum in eodem loco constituant qui ab episcopo vel a ministris ejus curam parochianorum suscipiat et tam pro se quam pro eis rationem reddat. Ne ergo quis privilegii hujus auctoritatem violare presumat anathemate introclusimus et sigilli nostri impressione consignavimus; presentibus his quorum subscripta sunt nomina. Signum Domini Baldrici episcopi S. Lamberti, archidiaconi. S. Desiderii, decani. S. Bertulphi, præpositi S. Tancradi. S. Gualberti. S. Raineri. S. Blithronis. S. Guidonis cancellarii. S. Comitissæ. S. Roberti, castellani. S. Cononis. S. Lambert Nappin. S. Tangmarin. S. Fredebaldi. Actum Brugis, anno 1100 regnante rege Philippo, episcopante domino Baldrico. Roberto juniore principante, cum uxore suâ Clementia.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Ego Robertus universæ Flandriæ post Deum princeps, divinæ admonitioni aurem cordis inclinans quæ ait : Thesaurizate vobis thesauros in celo ubi nec erugo, nec tinea demolitur; simulque considerans divitias mundi et gloriam corruptioni obnoxiam, necessarium duxi ut per manus fidelium aliquid illo præmitterem quod moriens integrum invenirem. Pro mea itaque memor salute a Domino Baldrico episcopo impetravi ut altare de

Betffurkercka (sic) que et *Straten* (1) appellatur, in honorem beati Andreæ apostoli fundatum libertate donaret, et ex dominicatura mea duos partes decimarum ejusdem ecclesiæ tam mea quam omni potestate absolvens, libertati et memorato apostolo, ad construendum inibi cenobium monachorum tradidi. Et quia tunc temporis bonus odor spirabat ex area Haffligeniensis cœnobii prædictam ecclesiam abbati Haffligeniensium nomine Fulgentio tam ipsi quam posteris ejus in regimine sibi succedentibus ex lege gubernandam tradidi, ut pro facultate loci monachos de cœnobio suo illo transferret; et quantumcumque ex processu temporis eamdem ecclesiam per oblationes fidelium Dominus ditaret, juxta considerationem facultatis monachos ipse multiplicaret, et eidem loco tanquam suo præsideret, pastorali potestate et paterna providentia. Quod nequis successorum meorum infringere, vel ab aliis fidelibus collatum, seu conferendum eidem ecclesiæ auferre præsumeret, chartâ et sigilli mei impressione confirmavi. Facta autem est traditio hæc Brugis coram subscriptis testibus. Signum Stephani de Boular. S. Amolrici de Juvene (de Jonghe?). S. Walteri Flamenc. S. Heemardi, castellani de Brucburch. S. Froolfi, castellani de Berghen. S. Theodosici de Esne. S. Hacket filii castellani. S. Radulphi et Ranemari fratris ejus. S. Rethabaldi. Anno Dominicæ incarnationis 1100.

Godescalcus Dei gratiâ Haffligeniensis monasterii abbas, totusque conventus universi Christi fidelibus in perpetuum notum sit tam futuris quam presentibus quod dominus Baldricus Tornacensis et Noviomensis episcopus et Robertus nobilissimus comes Flandriæ ecclesiam sancti Andreæ prope Brugas abbati et conventui nostro Haffligeniensis ecclesiæ assignarunt, ut in prædicta beati Andreæ ecclesiæ monachos suos instituerent et de jure prælationis res illius ecclesiæ tam temporales

(1) La seigneurie de Straeten, située près de Bruges, sur la paroisse de St-André, et connue en flamand sous le nom de *Ste-Anne-ter-Straeten*, est la même que celle dont fut seigneur le prévôt Bertulfe, l'un des meurtriers de Charles-le-Bon. Plus tard elle passa dans la noble famille de l'Espée. Voyez Sanderus, *Fland. Illust.*

quam spirituales cum omni libertate disponerent et ordinarent. Hujus autem jus prælationis et libertas dispositionis et ordinationis cum per longa annorum curricula debita, cum integritate et quiete ad nos devenissent: Attendentes quod jam dicta beati Andreæ ecclesiæ tam in temporalibus quam in spiritualibus ad tantam profecisset amplitudinem quod abbatem habere posset et ad regendum semetipsam sub proprii abbatis providentia sufficeret, omnimodæ libertati eam emancipavimus, et abbatem qui in nullo nobis in posterum obnoxius tenebitur illic instituimus, ipsumque et omnes ejusdem ecclesiæ fratres sibi assignatos ab omni jure quo nobis tenebantur absolvimus et in perpetuum liberos dimisimus. Ne igitur libertas eorum post hanc emancipationem, aliquam possit incurrere calumniam reclamationis, præsentis scripti testimonio eam roborantes, sigillorum nostrorum auctoritate confirmamus. Statuentes et sub anathematis interminatione decernentes, ut nullus tam succedentium quam præsentium fratrum nostrorum, hanc nostræ confirmationis paginam audeat infringere aut temere contra eam venire. Ego Godescalcus, abbas Haffligeniensis, signavi. Ego Arnulphus, prior, signavi. Ego Goswinus, supprior. S. Ego Theodericus, tertius prior. S. Wigerus, quondam abbas Flicterbecensis, nunc autem monachus Haffligeniensis signavi. Actum anno Dominicæ incarnationis 1188. Datum par manum Joseph, armarii nostri.

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen. Ego Philippus Flandrensium et Viromanduorum comes, notum fieri in perpetuum volo quod vir venerabilis Godescalcus abbas Haffligeniensis laudante et assensum præbente capitulo ipsius, ecclesiam sancti Andreæ juxta Brugas sitam, omnino emancipavit et quidquid in eâ juris habebat, vel habere videbatur omnino resignavit, recognoscens quod eidem ecclesiæ licebit in perpetuum abbatem sibi eligere ex quacumque ecclesiâ, et electionis semper libertate gaudere. Sciendum etiam quod ejusdem ecclesiæ advocatus et dominus ego sum, et rerum ipsius et fratrum ibidem Deo servientium defensor perpetuus atque protector: ita ut nulli personæ laicæ liceat unquam in sæpedicta ecclesie dominationis quidpiam reclamare, præterquam mihi et hæredibus meis. Hoc igitur ut ratum semper inconvulsumque permaneat, tum præsentis scripto pagi-

næ, quam mei impressione sigilli imo et subscriptarum testimonio personarum munire decrevi. Signum Gerardi Brugensis et sancti Andomari præpositi et Flandrorum cancellarii. S. Gerardi præpositi Insulani. S. Willelmi Tenremundæ. S. Joannis castellani Brugensis. S. Eustatii de Borenhem. S. Lamberti de domo. Actum in domo mea Malen, anno Dominicæ incarnationis 1188.

Wellelmus Dei gratia Remorum archiepiscopus, sanctæ romanæ ecclesiæ titulo sancto Sabinæ cardinalis, universis sanctæ Matris ecclesiæ filiis in perpetuum. Noverint universi tam præsentis quam futuri, quod dilectus filius noster Hugo abbas sancti Andreæ juxta Brugis et fratres sui prior et monachi ejusdem loci, terram quam habebant in pago Oostburch circiter quinquaginta et septem mesuras, reddentem singulis annis decem marcas, Godescalco abbati de Afflighem et conventui werpiverunt et eam ipsis sine omni calumniâ in perpetuum possidendam concesserunt. Abbas vero prædictus et conventus de Afflighem attendentes quod jam dicta ecclesia beati Andreæ quæ prioratus eorum esse solebat, ad tanti profectus tam in spiritualibus quam in temporalibus venisset incrementum, quod ordinis religione exigente et suppetente copia facultatum, abbas ibidem non immerito creari posset et deberet, locum ab omni dominio suo, subjectione et exactione liberum et emancipatum dimiserunt et Deo et sancto Andreæ dederunt, et de eorum assensu et pari convenientiâ omnium, novum ibidem abbatem qui eis in nullo obnoxius in posterum tenebitur, institui permiserunt, et prædictum prioratum monasterium in perpetuum permanere decreverunt. Approbantes itaque quod ab utraque tam solemniter quam laudabiliter parte factum est, ratum deinceps et firmum permanere decernimus et præsentis scripti patrocinio et sigilli nostri auctoritate confirmamus. Statuentes et sub interminatione anathematis inhibentes, ne quis hanc nostram confirmationis paginam audeat infringere, vel ei in aliquo contraire, salva in omnibus apostolicæ sedis auctoritate. Actum anno Dominicæ incarnationis 1188. Datum per manum Lambini cancellarii nostri (1).

---

(1) Cette charte tendrait à prouver que l'émancipation du couvent de St-André n'eut lieu que par une espèce de rachat.

Everardus Dei gratia Tornacensis episcopus universis Christi fidelibus tam futuris quam presentibus in perpetuum. Suscepti cura regiminis ad hoc nos provocat et inducit ut secundum deum religiosorum virorum honestati, commodis et profectibus et libertatibus ecclesiarum quæ in nostrâ sunt diocesi constitutæ, quantum in nobis fuerit, propensius intendamus.

Hujus igitur considerationis vestigia prosequentes, universitati fidelium præsenti privilegio fieri volumus manifestum, quod cum Godescalcus abbas et capitulum Affligeniense domini Remensis in ejus præsentia locum ecclesiæ sancti Andreæ juxta Brugis quæ eorum prioratus esse solebat, fratribus ibidem desservientibus liberum et emancipatum dedissent et ab jure et dominio quod prius ibi habuerant liberum dimisissent, ut ad augmentum servitii Dei etc.

(*Cette charte est de la même année que la précédente.*)

*

Sous le point de vue purement archéologique, ou bien sous le rapport moral, peu de villes présentent à un plus haut dégré que Bruges, ces grands et profonds enseignements qui résultent de l'étude du passé, et qui font les délices de l'homme studieux. Jadis pleine de vie et de sève, Bruges semblait la reine des cités. Arts, sciences, industrie, l'on voyait tout s'y concentrer, au point qu'elle reçut le nom d'Athènes Belgique; *mais par des circonstances auxquelles, sous des formes différentes, sont tour-à-tour soumises les puissances qui paraissent les mieux établies, la ville des Van Eyck et des Memling perdit ses artistes, sa splendeur disparut avec la cour des ducs de Bourgogne, son énergie s'usa dans les dissensions civiles, enfin chaque fleuron de la couronne qui brillait au front de cette cité au moyen-âge, tomba l'un après l'autre, et bientôt elle ne fut plus que l'ombre d'elle-même.*

Depuis, bien peu d'auteurs, exceptés Beaucourt et Custis, s'en sont occupés, et sans les communications plus fréquentes qu'un assez long repos de l'Europe a établies de pays à pays, elle serait peut-être entièrement tombée dans l'oubli, comme

ces villes qu'un cataclysme naturel a plongé vivantes dans les entrailles de la terre (1).

Cependant, Bruges avait conservé une riche mine de souvenirs, et présentait une belle moisson au littérateur ou à l'artiste curieux d'explorer ces restes si frappants par leur caractère tout spécial, et qui devaient peut-être leur conservation à l'obscurité dans laquelle ils étaient restés si longtemps. Déjà, dans différents ouvrages j'ai tâché, selon mes forces, de relever dans l'opinion des étrangers, cette antique métropole de la Flandre où je vis le jour. Élevé au milieu de ses nobles vestiges d'autres temps de glorieuse mémoire, admirateur des monuments de tout genre qu'elle renferme, habitué à voir l'étonnement qu'excitaient les chef-d'œuvres de peinture, de sculpture et d'architecture qui s'y trouvent, j'ai à plusieurs reprises essayé de faire apprécier aux autres la valeur que j'attachais moi-même à cette enceinte aux nobles souvenirs.

Je ne sais si mes efforts ont eu quelque résultat. Qu'il me suffise d'avoir présenté mon offrande sur l'autel des dieux Lares; je laisse à de plus habiles d'explorer une mine que je n'ai fait qu'entrevoir; néanmoins avant de renoncer à m'occuper davantage de Bruges, j'ai cru pouvoir réunir divers morceaux qui ont rapport à son histoire et que mes recherches précédentes m'avaient engagé à recueillir.

Je souhaite qu'une plume plus exercée relève ce qui m'est échappé et surtout revendique pour Bruges le rang auquel elle a droit, aujourd'hui surtout que sous un Gouvernement éclairé et protecteur de tout ce qui anoblit la pensée et agrandit une nation, elle peut espérer de voir renaître une nouvelle ère de prospérité.

---

(1) Ceci est si peu hyperbolique, que sous le gouvernement français l'administration locale reçut un jour une lettre adressée à *Monsieur le Maire de la ville de Bruges, près d'Ostende!*

MÉLANGES SUR BRUGES.

BRUGES.

De son Origine, de sa Splendeur

ET

DE SES MONUMENTS.

La ville de Bruges, vue de plusieurs points des remparts, présente un charmant panorama qui est toujours remarquable par le nombre et la forme des tours multipliées qui couronnent un grand nombre de ses édifices. On reconnaît de tous côtés la ville aux vieilles et nobles murailles, la ville où apparaissent partout, comme l'a dit un de nos meilleurs écrivains, ces constructions du moyen âge si splendidement décrites dans *Notre-Dame de Paris*, et ces vestiges de l'élégante et fière architecture de nos pères, quoique la civilisation actuelle s'efforce d'étendre sur elle cette espèce de *domino* uniforme et maussade qui fait que tout se réduit, dans l'art de bâtir, à tracer deux lignes droites et à élever de larges et lourds parallélogrammes percés de fenêtres, pour maisons, sans autre dépense d'invention et de génie.

L'origine de Bruges se perd dans la nuit des temps, et a donné lieu à plusieurs graves discussions de savans qui ne doivent point trouver place ici. Qu'il nous suffise de dire que dès le septième siècle, de saints personnages vinrent y prêcher le christianisme, et ce fait seul prouve que dès-lors des habitants assez nombreux se trouvaient en ce lieu, pour qu'il parût nécessaire aux apôtres de la foi d'y semer les paroles de vie, et d'y construire des

églises. Saint Trudo fonde à Bruges un monastère, saint Eloi y construit l'église de St-Sauveur. Saint Boniface celle de Notre-Dame.

Iperius, dans la chronique de St-Bertin, donne l'explication suivante de l'origine de Bruges, d'une manière très-naturelle : *Post hoc opus* (cest-à-dire après la construction du Bourg), *propter necessitates illorum de castello, cœperunt ante portam ad pontem castelli confluere mercenarii sive mercemanni, mox majorum rerum mercatores, deinde tabernarii, deinde hospitiarii provictu et hospitio se parare, ubi se recipiebunt illi qui non poterant intra castellum hospitari.*

Vers le milieu du onzième siècle, Bruges doit déjà avoir été une ville de commerce de quelqu'importance, ayant un port de mer dans son voisinage. Cela résulte d'un passage de Pontanus (*Rerum Danicar. script., p.* 171) dans Duchesne (*Script. rer. Normannicar.*), où il est dit, en parlant de la fuite de l'armée de Harold d'Angleterre, battue par Guillaume-le-Conquérant: *Itaque prosperis usi flatibus transpetunt, et cuique stationi haud longe a castello Bruggensi distanti sese applicant. Hoc castellum flandrensibus colonis incolitur, quod tum frequentia negotiatorum, tum affluentia mercium, famosissimum habetur.*

Le récit de l'assassinat de Charles-le-Bon par Gualbert, démontre clairement de quelle importance était Bruges au commencement du douzième siècle.

Une autre preuve est fournie par deux articles d'un traité de paix et de commerce, de 1167, entre le comte de Flandre et celui de Hollande, où il est dit: *Quicumque obsides inter Scald et Hideneze accepti fuerint, Brugis sub custodia comitis Flandriæ erunt, nec aliquem eorum comiti Hollandiæ reddet, nisi voluerit.*

Nullum vero duellum inter homines prædictæ terræ nisi Brugis fiat.

En 1200 le comte Baudouin-de-Constantinople accorda à la ville de Bruges le privilège d'une foire annuelle, où seraient observés les mêmes usages qu'à celle de Thourout.

Guillaume-le-Breton, dans sa Philippide, a donné un tableau brillant de la prospérité commerciale de Bruges au commencement de ce même treizième siècle.

Bientôt elle devint le point central du commerce de l'Europe, et, en 1304, la splendeur et les richesses y étaient telles, qu'une reine ne put s'empêcher de témoigner son étonnement de se trouver presque éclipsée par plusieurs centaines de Brugeois, sous le rapport de la parure. La renommée de Bruges était si grande, dit un auteur latin, qu'elle était regardée comme un abrégé du monde (1).

On se rappelle que lorsqu'il fallut payer pour la rançon de Jean-sans-Peur, fait prisonnier à la bataille de Nicopolis, la somme énorme, à cette époque, de deux cent mille ducats, un seul négociant de Bruges se rendit caution du paiement, et fut accepté comme tel jusqu'à ce que les villes de Flandre et de Bourgogne l'eussent effectué.

Non seulement Bruges eut la première bourse de commerce, mais c'est même dans ses murs que prit naissance ce mot dans cette signification, parceque les marchands étrangers avaient coutume de se réunir dans ou près de la maison d'un de leurs confrères qui avait audessus de sa porte trois bourses sculptées dans un écusson de pierre,

---

(1) Tam diffusa celebritate ut seu orbis compendium haberetur, et Flandriæ nomen per eam occasionem totam Belgicam offuscaverit suumque in nomen transcripserit (Marchantius Flandriæ descriptio, p. 123).

et dont le nom de famille était De Burse (1). Guichardin raconte, à l'occasion de cette origine du mot Bourse, qui fut depuis appliqué à tous les bâtiments destinés au même usage, que la reine Elisabeth ayant voulu donner à la bourse de Londres un nom national, au lieu de ce nom emprunté, la force de l'habitude l'emporta sur ces ordonnances, et l'on continua à se servir du mot d'origine flamande.

D'après la chronique de Despars, Bruges obtint des échevins et un conseil, dès l'année 989. Ces magistrats étaient pris, partie dans la bourgeoisie (*poorters*), partie dans les grands et les petits métiers.

Meyer, sous l'année 1036, parle en ces termes de ce privilège : *Ab eo Brugenses se vetus referunt habere privilegium quo in comitis consularibus lectis ex novem membris civitatis* XIII *senatores* (*scabini*) *unum sibi eligere solebant consulem, dictum generaliter burgimagistrum.*

C'est sans doute à cette organisation communale si ancienne, que Bruges dut par la suite cette administration pleine d'énergie, qui se déploya avec tant de fierté dans plusieurs circonstances, et qui, après avoir contribué à sa prospérité commerciale, finit par dégénérer en licence.

Après avoir été l'entrepôt du Midi et du Nord, le centre d'une activité industrielle sans égale en Europe (2), cette

---

(1) On trouve dans les archives de la Flandre-Orientale, une quantité de pièces concernant un procès entre la famille de Burse et une autre famille Brugeoise, à la fin du treizième siècle.

(2) Dans l'édition des Fabliaux de Legrand d'Aussy, donnée par Renouard, Paris, 1829, et dans les pièces justificatives de l'histoire de Flandre par Warnkœnig, se trouve un tableau, tiré des manuscrits de la bibliothèque royale, de toutes les marchandises apportées sur le

cité se vit déchirée par des révoltes et des émeutes sans cesse renaissantes, qui forcèrent les riches et

---

marché de Bruges aux treizième et quatorzième siècles. Nous le rapporterons ici en langage moderne :

Du royaume d'Angleterre viennent laines, or, plomb, étain, charbon de terre, fromage.

Du royaume d'Écosse viennent laines, cuirs, fromage et suif.

Du royaume d'Irlande viennent cuirs et laines.

Du royaume de Norwège viennent gerfaut (oiseau de proie dressé pour la chasse), mairen, cuir bouilli, beurre, suif, graisse et poix, cuirs de bouc dont on fait cordouan.

Du royaume de Danemarck viennent chevaux, cuirs, graisse, potasse, harengs, cochon fumé et salé.

Du royaume de Suède viennent fourrures de prix, graisse, sain-doux, potasse et hurpois.

Du royaume de Russie viennent fourrures précieuses et cire.

Du royaume de Hongrie viennent cire, or et argent en lingots.

Du royaume de Bohème viennent cire, or, argent et étain.

Du royaume d'Allemagne viennent vins de Rhin, poix, potasse, fer-blanc, fer et acier.

Du royaume de Pologne viennent or et argent en lingots, cire, fourrures et cuivre.

De l'évêché de Liège viennent toutes sortes de batteries de cuisine.

Du royaume de Bulgarie viennent hermine, martre, zibeline et autres fourrures.

Du royaume de Navarre viennent laine filé, dont on fait des couvertures de lit, amandes, pelleterie, voiles de vaisseaux, réglisse, basane, etc.

Du royaume d'Arragon viennent safran, riz, etc.

Du royaume de Castille viennent cochenille, cire, cordouans, laine filée, pelleterie, vif argent, suif, vins, cumin, anis, amandes et fer.

Du royaume de Léon viennent semblables productions que ci-dessus excepté le fer.

Du royaume d'Andalousie, de Séville et de Cordoue viennent miel, huile d'olive, cuirs, pelleteries, cire, quantité de figues et de raisins.

Du royaume de Grenade viennent cire, soie, figues, raisins et amandes.

puissants marchands étrangers à se transporter à Anvers.

Voici quels étaient, au XVI^e^ siècle, la composition et les traitements de la magistrature.

Il y avait les bourgmestres, les échevins, les conseillers, les trésoriers et les chef-hommes (*Hoofdsmannen*). Les bourgmestres étaient de deux espèces, celui des échevins et celui de la commune :

L'historien Damhoudere a minutieusement détaillé quelles étaient les attributions de ces fonctionnaires.

Le bailli recevait annuellement de la ville trente livres de gros de Flandre (à 40 gros la livre), outre une partie des amendes et autres bénéfices éventuels. L'écoutète recevait trente livres aussi, et avait également une part

---

Du royaume de Galice viennent sain-doux, vif-argent, vins, cuirs et pelleterie.

Du royaume de Portugal viennent miel, pelleterie, cire, cuir, huile, figues, raisins, balais de sparterie.

Du royaume de Fez viennent cire, cuirs et pelleteries.

Du royaume de Maroc viennent cumin, sucre brun et autres marchandises.

Du royaume de Seglemene, situé près du désert de Sahara, viennent dattes et alun blanc.

Du royaume de Tunis viennent pelleterie d'agneaux, cuirs, sucre et alun de plumes.

Du royaume de Sardaigne viennent pelleteries.

De Constantinople viennent alun de glace.

Du royaume de Jérusalem et de l'Egypte viennent poivre et toute sorte d'épiceries et de bresil (espèce de sumac, bois qui formait une teinture rouge).

De l'Arménie viennent également plusieurs sortes d'épiceries.

Du royaume de Tartarie viennent drap d'or et de soie de beaucoup d'espèces, ainsi que pelleteries.

Tous ces royaumes, sans compter la France, le Poitou et la Gascogne, envoient leurs marchandises en Flandre; aussi nul pays n'est comparable à celui-là sous le rapport du commerce.

dans les amendes. Ces deux fonctionnaires, officiers du comte et non de la commune, avaient encore chacun de la ville dix-huit livres de gros pour suivre à cheval, avec tous leurs serviteurs, la procession du saint Sang, et lorsqu'ils étaient obligés de faire des tournées *officii causâ*, on leur payait une indemnité de quatre livres par jour.

Le traitement du bourgmestre des échevins était de 90 livres, plus, trois habits de drap, de six aunes chacun, à trois livres de gros l'aune, ce qui équivalait à 54 livres de Flandres. Il recevait en outre 4 livres par jour, chaque fois qu'il s'absentait pour affaire publique.

La ville donnait à chaque échevin 12 aunes de drap (*keerel-laken*) de la même qualité que le précédent, ce qui montait à 36 livres de gros; et à ceux qui doivent journellement s'assembler, 25 livres de gros par an, comme supplément.

Les frais de route étaient de 2 livres de gros par jour, lorsqu'ils étaient envoyés quelque part avec le greffier ou le pensionnaire.

Le bourgmestre de la commune (*van den courpse*) jouit de trois habits, de six aunes chacun, ce qui fait 54 livres; plus, de 72 livres en argent, et de quatre livres comme indemnité de route.

Les conseillers recevaient chacun un habit de six aunes, de la valeur ci-dessus mentionnée, ce qui faisait 28 livres de gros par an, et deux livres pour frais de route.

Le premier trésorier avait deux habits par an, valeur équivalente à 36 livres; de plus 220 livres en argent, quelques autres bénéfices éventuels, et deux livres pour indemnité de route.

Le deuxième trésorier jouissait des mêmes avantages,

excepté qu'il ne recevait que 100 livres de gros par an.

Suivaient alors, dans l'ordre hiérarchique, le premier pensionnaire et les deux greffiers civil et criminel.

Après ce rapide aperçu nous indiquerons les monuments et établissements publics qui rendirent Bruges une des villes les plus importantes de l'Europe au temps de sa splendeur, et qui firent dire à Adrien Barland, historien et professeur d'éloquence à Louvain, mort en 1542 : « La beauté et la magnificence des édifices publics et « particuliers dans cette ville sont au-dessus de toute « expression. En peu de mots, tout y est destiné à repaître « l'esprit et à récréer les yeux. Gand, Anvers, Bruxelles, « Malines sont de belles villes, mais rien en comparaison « de Bruges. »

Elle était ceinte par neuf belles portes fortifiées, avait sept superbes églises, treize chapelles, plus de vingt couvents tant d'hommes que de femmes, onze hôpitaux ou hospices, cinq marchés, huit places pour les négocians des diverses nations, et dix grands établissements publics. Voici quelques détails à ce sujet.

Les portes de St-Léonard, de Coolkerke et de l'Écluse (*Speypoort*) étaient attenantes l'une à l'autre. Celle de Coolkerke seule existe encore aujourd'hui et porte le nom de Damme.

Les autres sont les portes d'Ostende ou des Baudets, de Ste-Croix, de Ste-Catherine, de Bouverie, de Gand et des Maréchaux.

Des sept églises, deux n'existent plus, l'ancienne cathédrale de St-Donat et l'église de Ste-Walburge, quoique celle-ci ait été remplacée par celle du couvent des Jésuites.

L'ancienne cathédrale, dont l'emplacement est devenu une promenade publique, fut fondée en 801 par Lyderic

d'Harlebecque et agrandie par Baudouin-Bras-de-Fer. Mirœus rapporte la charte par laquelle Arnolf-le-Vieux y établit douze chanoines et y attacha plusieurs prébendes ecclésiastiques vers le milieu du dixième siècle. On peut voir dans Sanderus, *Fl. illust.* le catalogue des reliques qui s'y conservaient, et dont le nombre se montait à 161, se divisant en sept catégories. 1° Reliques de Jésus-Christ; 2° de la sainte Vierge; 3° de St-Jean-Baptiste et autres prophètes; 4° des apôtres et évangelistes; 5° des martyrs; 6° des confesseurs; 7° des vierges et autres saintes femmes.

Les chapelles étaient celles de Jérusalem et de St-Basile, encore existantes, celles de St-Christophe sur la Grand'Place, de St-Jean et de St-Amand devenues des places publiques, de St-Pierre, de St-Erasme, des courtiers, des peintres, des boulangers, des bateliers (1), des maréchaux (2) et des musiciens, dont, à l'exception des deux dernières, il n'existe plus de vestiges.

Les principaux couvents ou monastères ont aussi disparu ou changé de destination: c'étaient l'abbaye d'Eeckhout, fondée par saint Trudo en 650, le prieuré des Guillelmites, les couvents des Dominicains fondé en 1233 par la comtesse Jeanne; des Augustins, des Carmes, des frères mineurs (3),

---

(1) Dédiée à St-Clément en 1425.

(2) Elle existait déjà en 1320 et était dédiée à St-Éloi.

(3) Le couvent des frères mineurs recollets fut d'abord construit hors des murs de Bruges par les dons du seigneur Henri de Ram. Comme cet éloignement était incommode pour les habitants de la ville et préjudiciable aux religieux, ce couvent fut abandonné, et l'on en établit un nouveau dans Bruges même près d'un lieu nommé Bramberg. La comtesse Jeanne fit don aux religieux à cet effet, de quatre mesures de terre, en 1244. L'église fut bénie et inaugurée en 1248. Des détails sur ce qui précède se trouvent dans un manuscrit appartenant aux archives de la ville et provenant du couvent des recollets.

des capucins, fondé en 1592, des frères de St-Martin, et des frères Cellites de Bethléhem ou Alexiens.

Ces derniers sont appelés Hiéronimites, par Gramaye, qui dit qu'ils vinrent à Bruges du temps de Maximilien. Néanmoins il y avait antérieurement à Bruges un couvent d'Hiéronimites qui instruisaient la jeunesse dans les belles lettres latines. Les Alexiens consacraient leur vie à soigner les malades et à ensévelir les morts.

Les couvents de femmes étaient ceux de Ste-Claire, de St-Aubert, des Carmélites, près de la rue dite Rolleweg, fondée en 1266 par la comtesse Marguerite, des pénitentes de Béthanie, de Bethel ou du châtaignier, du St-Esprit, des sœurs grises, de St-François, des sœurs noires, des sœurs rouges, des Colettines, des Thérésiennes et du Béguinage (1).

La plupart de ces chapelles, couvents et abbayes existait encore en 1562, comme l'on peut le voir sur la belle carte de Bruges par Marc Gherard, où ils sont réprésentés.

Les hospices ou hôpitaux ont eu un meilleur sort que les monastères, car plusieurs ont résisté aux vicissitudes des temps.

Nous ne dirons rien à leur égard, vu que, dans notre *Guide de Bruges*, nous avons donné des renseignements historiques sur les principaux, tels que ceux de St-Jean, de la Poterie, de St-Julien, des aveugles, de la Madelaine.

Il y avait à Bruges quantité de palais et plus de vingt-

(1) Il y avait deux sortes de Béguines à Bruges, celles qui existent encore aujourd'hui, et doivent leur origine à Jeanne de Constantinople, et celles de l'hospice de St-Aubert, que la comtesse Marguerite prit sous son patronage par une charte de 1271. Les archives de la province possèdent un beau cartulaire de tous les privilèges accordés aux *povres beghines de la fermerie de St-Obert*, depuis 1271 jusqu'en 1474.

cinq grands bâtiments publics, entr'autres la Halle, la halle-aux-draps, l'hôtel-de-ville, le palais du Franc, la Cour du prince (2), la monnaie, le château d'eau, les maisons consulaires des Orientaux, des Biscayens, des Florentins, des Génois, des Portugais, des Anglais, des Écossais, des Espagnols; la maison ou loge des bourgeois, les jardins des anciens arbalêtrier, des nouveaux arbalêtriers, des archers, des arquebusiers, l'hôtel de Pitthem, aujourd'hui le palais de l'évêque, l'hôtel de Gruthuyse, celui des Sept Tours etc.

Les beaux hôtels des Génois et des Florentins étaient situés sur la place de la Bourse; ce sont actuellement des cabarets.

La maison consulaire des Biscayens avait cela de remarquable que, contrairement à l'architecture du temps, le toit tout entier formait une grande plate-forme, pouvant servir de promenade.

La maison aux Sept Tours, fondée par les seigneurs de Meulebeke, jadis riche et puissante famille de la Flandre, fut aussi nommée hôtel de Male, parcequ'elle appartint plus tard au baron de Male, seigneur de Syssèle, de Vormezèle et autres lieux.

Les membres de la confrérie de la grande arbalète, ou chevaliers de St-Georges, dont le nombre montait souvent à plus de deux cents, recevaient annuellement de la ville un subside de 160 livres de gros.

Voici ce que recevaient les autres confréries dont le nombre de membres variait de cent à trois cents : ceux

---

(2) L'ancien palais des comtes de Flandre était sur le Bourg, et la chapelle de St-Basile leur servait de chapelle domestique. Philippe de Bourgogne fit construire un autre palais, attenant à l'hôtel de la monnaie. C'était un des plus slpendidement décorés de la Belgique.

de la petite arbalète, 48 livres; ceux de l'arc-à-main, 48 livres; les arquebusiers, 72 livres; les confrères de la société de St-Michel, 48 livres.

Aujourd'hui, dans la même enceinte qui renfermait les plus riches tributs de l'industrie humaine, où le commerce avait son foyer le plus actif, où tant de splendides édifices décoraient les rues et les places publiques, on ne rencontre plus que le silence, et la ville du moyen-âge n'apparaît plus que dans quelques monuments, qu'heureusement le goût moderne ne pourra entamer de longtemps pour leur faire subir la froide régularité à l'ordre du jour en architecture.

LE BOURG DE BRUGES,

Chef-lieu du Territoire du Franc,

(FRANCONATUS BRUGENSIS).

La place qui se nomme ainsi, et qui se fermait jadis par trois portes, contient divers monuments dignes d'attirer l'attention, tels que l'hôtel-de-ville, construit en 1377, la chapelle de St-Basile, dite du St-Sang, dont l'église souterraine possède un crypte qui date du dixième siècle; l'ancienne prévôté, en pierres de taille, dans le goût italien de la renaissance et bâtie en 1662, et le palais de justice qui renferme la célèbre cheminée sculptée en bois.

Le Bourg fut l'origine de Bruges et remonte à Baudouin Bras-de-fer, qui éleva en cet endroit un fort, dans le but de repousser les pirates Danois et Normands. D'autres prétendent même que longtemps auparavant il y existait un château. C'est la dénomination que donne, à la date de 366, une charte citée par Vredius. Cette pièce, selon Ghesquière, ne paraît pas assez authentique pour servir de preuve. C'est aussi l'avis de Bollandus. Cependant ce fait est conforme à la tradition.

Nous avons dit que ce lieu n'avait d'abord que trois issues. On peut voir dans la vie de Charles-le-Bon, par son contemporain Galbert, la longue résistance qu'éprouvèrent ceux qui assiégèrent cette espèce de forteresse.

C'était le centre du *pagus* ou district connu sous le nom de *Franc de Bruges*. Voici ce que dit Guicciardin, de son

origine : « Jadis les seules villes de Gand, Bruges et Ipres composaient les trois états ou membres de Flandre. Mais comme Bruges, à cause du pouvoir et de la prééminence qu'elle avait au-dedans et au-dehors, était si puissante (ou plutot insolente et superbe, ainsi qu'il en advient à ceux qui ont le vent de fortune à souhait) qu'elle fesait tête non seulement aux états de Gand et d'Ipres, mais encore aux princes même et comtes, à raison des grands privilèges dont elle jouissait, il arriva une fois que les vivres étant fort chers en ville, les villages à elle soumis qui sont en grand nombre, la secoururent d'argent et de vivres, avec condition qu'au fait de justice, ils comparaîtraient par devant le châtelain du Franc qui lors se tenait, au nom du comte, dans le château du Bourg, et non par devant la justice ordinaire de la ville.

« Ces villages ayant obtenu ce qu'ils demandaient et leurs chefs venant en accroissement et de nombre et de réputation en l'exercice de leur justice, ils présentèrent requête au comte Philippe d'Alsace, afin qu'il lui plut leur accorder justice et jurisdiction pour eux-mêmes, ce que, nonobstant les empêchements faits par ceux de Bruges, ils obtinrent. »

La jurisdiction du Franc s'étendait sur un territoire d'environ sept lieux autour de Bruges, se composant, en 1571 (1), des *ambachten* ou districts dont les noms suivent, et qui sont indiqués dans la carte dont est fait mention en note. Toutes avaient leurs armoiries :

---

(1) On conserve à l'hôtel-de-ville une carte peinte à l'huile et sur toile, par Pierre Pourbus, de 23 pieds de long, sur 15 à 16 de hauteur, et comprenant tout le territoire du Franc. C'est un monument des plus curieux. Les armoiries des *ambachten* sont peintes sur la lisière du haut et sur celle du bas.

Straeten, Vassenare, Lophem, Zedelghem, Snelleghem, Jabbeke, Zerkeghem, Ghistel, Aertryke, Eerneghem, Ichteghem, Couckelaere, Bovekerke, Zarren, Eessene, Women, Vlaedsloo, Camerlynx, Sheerwouterman, Oudenburg-houc, Bredene-houc, Clemskerke, Vlisseghem, Nieuwmunster, Houtave, Meetkerke, Zuwenkerke, Utkerke, Lisseweghe, Dudzeele, Oostkerke, Moerkerke, Ardenburg, Oostburg et Isendyke.

Le Bourg fut pendant longtemps une châtellenie, propriété du châtelain, dont le plus ancien est nommé en 1046, et dont le dernier fut en 1224, Jean de Nesle. Ces châtelains jouissaient de privilèges étendus à la cour des comtes, et ils les conservèrent jusqu'en 1127, époque où le châtelain ayant été enveloppé dans la conspiration contre Charles-le-Bon, les perdit momentanément. Par suite de ces événements, un Van Praet fut investi de cette dignité, quoique pour un court intervalle seulement, car, en 1133, Hacket, le dernier héritier de la famille précédente des châtelains, rentra dans ses droits, après avoir prouvé son innocence. Les châtelains du Franc eurent souvent une puissance dangereuse pour les comtes eux-mêmes. C'est ce qui engagea ceux-ci à diminuer leurs droits et partant leur influence. Le premier moyen qu'ils mirent en usage fut de leur ôter une partie de leur juridiction, en créant des baillis, ensuite de racheter tous leurs droits, à l'exception des terres tenues en fief, enfin le rachat de la châtellenie toute entière, et les châtelains prirent le nom de vicomte ou *Burg-grave*, soit parcequ'ils continuèrent à exercer les droits de juridiction des vicomtes dans les fiefs qu'ils conservaient, soit pour se distinguer ainsi des simples possesseurs de châteaux qui commencèrent, au XIV^e^ siècle, à prendre assez généralement le titre de châtelain.

Thierry d'Alsace conféra la châtellenie de Bruges à

l'époux de sa nièce Gertrude, frère du comte de Soissons, Rodolphe de Nigella ou de Nesle, dont le petit-fils Jean II de Nesle, céda tous ses droits à la comtesse Jeanne, après un violent démêlé qu'il eut avec cette princesse, qui lui présenta de vider leur différent dans un combat singulier.

Elle en fit l'acquisition pour 24545 livres parisis, 6 escalins et 8 deniers.

L'acte de vente, écrit en latin, est conçu en ces termes : « Nous Jean de Nesle faisons savoir à tous présents et à venir que nous avons vendu et livré à perpétuité, à Jeanne comtesse de Flandre et de Hainaut, la châtellenie de Bruges, avec tous les droits qui en dépendent, ainsi que tout ce qui nous fut accordé par elle et ses prédécesseurs, sous condition d'hommage. Nous reconnaissons avoir reçu la somme entière, prix de cette vente. En foi de quoi nous avons scellé le présent de notre sceau. Fait à Melun, l'an de notre Seigneur 1224, au mois de février. » On lit au bas de cet acte les noms des témoins suivants : Louis, roi de France; son frère Philippe, comte de Boulogne; G. évêque de Châlons; M. évêque de Beauvais; Garins, évêque de Senlis et chancelier de France; Robert, comte de Dreux et son frère; Laurent de Montmorency, commandant de la cavalerie de France; Enguelran de Coucy; Etienne, confesseur de l'empereur, Adam de Beaumont et Simon de Pescia.

Dès-lors la châtellenie du Franc ne fut plus donnée en fief à des seigneurs. Le comte institua un bailli pour la ville et un échevinage. Ce territoire ne reçut plus que rarement le nom de *Castellania* ou *Castelleria*. On l'appela communément *Officium Brugense, Liberum officium*, ou *Terra Franca*, comme on le voit dans quantité de diplômes. L'échevinage du Franc porta le nom de *Scabinagium liberum, Virscarnia Franca*, et ses habitants furent désignés

sous le nom de *Francostes*, c'est-à-dire *Franci hospites*, *Vrylaeten*.

Tout le monde connaît l'importance du rôle que joua le Franc, dans l'histoire de Flandre, au moyen âge. Le Bourg, dont nous avons vu l'origine ci-dessus, était le chef-lieu de ce territoire qui fut mis au rang de quatrième membre de la Flandre, en 1437, et devint ainsi l'égal des villes de Gand, d'Ypres et de Bruges.

Plusieurs écrivains ont travaillé à réunir des documents pour l'histoire du Franc. D'abord ce sujet fut traité par Adrien Baltynck, mort en 1623, âgé de 78 ans. Cet ouvrage est intitulé : *Nauwkeurige beschryving van het land van den Vrye* etc. Puis vient le manuscrit de Nicolas Rommel : *Commentarii in comitatus Flandriæ toto orbe celeberrimi patrias Franconatus leges seu consuetudines.*

Olivier Vredius a aussi traité cette histoire dans sa *Flandria Ethnica*, mais dans la vue de prouver que ce territoire était celui que les Francs avaient conquis sur les Gaulois; opinion dans le développement de laquelle il montra une érudition remarquable, pour embrouiller encore davantage, comme le fait justement remarquer M. Warnkœnig, l'histoire de cette partie de la Flandre.

Marchand dit peu de choses sur le Franc. Gramaye et Sanderus suivent presque toujours Vredius, ainsi que Beaucourt dans ses *Jaerboeken van den lande van den Vrye*, où il s'efforce d'appuyer la même erreur par de nouvelles raisons.

Sans parler de Pierre van Maele, on peut aussi consulter avec fruit, sur le Franc, l'ouvrage manuscrit de Custis qui se trouve à la bibliothèque de l'université de Gand, de même que Legrand, *Coutumes de Flandre*, et une brochure ayant pour titre : *Réflexions sur les privilèges et coutumes du Franc de Bruges, à l'ocasion du nouveau*

règlement du 6 octobre 1706, dans laquelle il est fait mention de plusieurs chartes de 1200, 1300, 1400 et 1500.

L'auteur qui a réuni le plus de matériaux sur le sujet que nous traitons, et au livre duquel nous avons eu souvent recours, est le *Flandrische staats-und-rechtsgeschichte* de M. le professeur Warnkœnig, qui a consacré un chapitre entier à l'administration du Franconat. Il est fâcheux que nous ne possédions pas la traduction entière de ce travail consciencieux, pour lequel l'auteur a généralement puisé à des sources peu connues.

Nous donnerons maintenant les qualifications des principaux fonctionnaires qui prenaient part au gouvernement du Franc, et se composaient de quelques grands-officiers du comte et de magistrats spéciaux. Le premier officier du comte était le chancelier de Flandre, dignité qui fut conférée au prévôt du chapitre de St-Donat, en 1089, par Robert II, fils de Robert-le-Frison. Il avait la direction et la surintendance des notaires ou tabellions; était collecteur perpétuel de tous les revenus du comte de Flandre, dus au comte comme seigneur immédiat, mais non de ceux qu'il ne percevait que comme seigneur foncier particulier; était chargé de la garde du sceau du comte; remplissait les fonctions de chef du conseil, et présidait, en l'absence du comte, la chambre des réneurs. Avant l'année 1089, le prévôt de St-Donat était déjà chancelier ordinaire de Flandre. Les deux prévôtés de Bruges et de St-Pierre à Lille, appartinrent quelquefois à la même personne.

Depuis la fin du XII^e^ siècle, l'on voit que les baillis sont les représentants ordinaires du comte dans toute espèce de juridiction. Les écoutètes étaient subordonnés aux baillis. Ducange et quelques autres écrivains ont à tort regardé ces deux sortes d'officiers comme étant les mêmes.

Partout où l'on jugeait d'après une *Keure*, ainsi que cela avait lieu au Franc, siègeaient des échevins.

Au XIII^e^ siècle le comte n'avait, dans la plupart des cas, nul droit de faire des ordonnances locales ou *Keuren*, sans l'assentiment des échevins et conseillers.

La juridiction locale des échevins s'appelait *Vierschare*. On désignait aussi par ce nom la réunion des échevins au complet. D'abord elle se tenait en plein air, ensuite on siègea dans une auberge, puis dans la maison de ville. Le bailli présidait, l'écoutète maintenait l'ordre et était chargé de l'exécution des jugements.

Le document le plus curieux sur la juridiction du Franc est le *Keurbrief* donné à ce territoire par le comte Philippe en 1190, commençant par les mots: *Ex quo virscarnia bannitur*, et comprenant 65 paragraphes. Vredius, Warnkœnig et d'autres l'ont textuellement rapporté, ainsi que nous-même dans l'*Histoire de la vie de Charles-le-Bon*. Il est fâcheux pour cette pièce, unique dans son genre, que les diverses copies qu'on en possède dans les cartulaires, offrent de notables variantes.

Cette charte fut, pour la châtellenie du Franc, ce que fut celle: *Hœc est lex et consuetudo* etc. pour les habitants de Bruges, de Gand et d'Ipres. Vredius l'a comparée à la loi salique. Ce fut la base du droit commun de la Flandre.

Dans un privilège de Philippe, de 1304, il est dit que chaque jour, avant et après-midi, deux échevins doivent venir se placer sur le Bourg, pour interroger les prisonniers. Une lettre de Marguerite de Parme, de 1562, nous apprend que le lieu de la torture était dans la maison de la Love (1) et que *la justice ne se peut bonnement exercer sans lieu de torture*.

(1) Le bâtiment connu sous ce nom se trouvait sur l'emplacement où l'on voit aujourd'hui le palais de justice.

Le Franc possédait de riches archives, dont malheureusement une partie a éte dispersée de côté et d'autre.

Un cartulaire ayant appartenu aux Jésuites de Bruges et qui contient les chartes de ce territoire depuis 1190 jusqu'en 1442, se trouve à la bibliothèque de Bourgogne à Bruxelles. Les archives provinciales de Gand et celles de la ci-devant chambre des comptes à Lille, ont aussi des pièces très-intéressantes sur cet objet. La bibliothèque de M. le comte d'Hanes à Gand, comme nous l'apprend M. Warnkœnig, renferme un inventaire très-étendu des archives anciennes du Franc.

Nous présenterons, dans un article spécial, une analyse des chartes et ordonnances les plus importantes concernant le territoire du Franc de Bruges. Nous y donnerons des renseignements entièrement neufs sur cette matière.

JOYEUSE ENTRÉE

FAITE A BRUGES,

Par le Duc Philippe et Madame de Bourbon, sa Soeur,

LE JOUR DE CARÊME-PRENANT 1462.

D'abord les bourgeois et habitants de Bruges envoyèrent leurs messagers, nommés *Ardent-désir* et *Bon-vouloir* au devant de monseigneur le duc jusqu'à Damme, pour signifier l'ardent désir et le bon-vouloir qu'ils avaient pour sa joyeuse venue. Ces messagers étaient dans un petit bateau en forme de jardin, où il y avait plusieurs arbres et plantes comme rosiers, violettes, romarins et plusieurs autres jolies choses propres à réjouir la vue.

Un grand nombre des représentants des nations étrangères, demeurant à Bruges, accompagnèrent, aussi en bateaux, jusqu'à Damme. Ces embarcations étaient richement décorées d'étoffes de différentes couleurs et présentaient le plus beau spectacle.

Voici ceux qui en fesaient partie :

Les Florentins en deux bateaux, recouverts de drap tissu d'or, et de plusieurs couleurs merveilleusement éclatantes, armoriés de leurs armes et garnis de leurs bannières ;

Les Ostrelins ou Allemands Orientaux, en deux bateaux, couverts de drap de laine rouge, armoriés des armes de l'empire, et garnis de bannières ;

Les Portugais en deux autres bateaux, à pavillons de drap de laine violet et vert, ornés de bannières aux armes d'Espagne ;

Non loin de-là, sur une estrade, on voyait représentée la scène ou Dalila tache d'endormir Samson, assis à ses pieds, afin de trouver l'occasion de lui couper la chevelure.

A chaque côté de l'entrée du palais du duc, on avait dressé deux échaffauds, richement décorés de drap d'or et de soie. Sur l'un était figuré le Mystère de Notre Dame de consolation, et sur l'autre l'on remarquait monseigneur de Charolais, le bâtard de Bourgogne, Adolphe de Ravestein et une foule d'autres seigneurs, qui souhaitèrent par des cris de joie la bien-venue aux nouveaux arrivés. A deux des fénêtres de l'hôtel, de belles jeunes filles déployaient toute la suavité de leurs voix, et faisaient retentir l'air de chants mélodieux.

Le long de toutes les rues depuis la porte de Damme, les fenêtres des maisons étaient si encombrées de spectateurs que c'était chose merveilleuse à voir. On n'apercevait que tapisseries, festons de fleurs, guirlandes de verdure. On avait aussi garni les façades des maisons d'un grand nombre de torches et de lanternes. Ce fut principalement le long du canal, depuis la porte jusqu'au pont St-Jean, qu'une telle quantité de ces feux scintillaient de toutes parts, qu'on eut dit qu'on traversait une voie enflammée.

Plusieurs estimèrent qu'il y avait bien 200,000 personnes à cette entrée, et l'on évalua la dépense à plus de six mille francs. *C'était une chose de moult grand triomphe*, ajoute l'auteur de cette narration, témoin oculaire de la fête, *impossible à croire à gens qui ne l'ont veue.*

Le duc Philippe arriva à la porte de Bruges entre cinq et six heures après-midi, mais il ne fut en son palais qu'entre sept et huit heures du soir, tant le cortège avait dû marcher lentement (1).

---

(1) Voyez Preuves de l'histoire de Bourgogne, de Dom Plancher, bénédictin, tome 4, p. CCXL.

JOYEUSE ENTRÉE

A BRUGES

De Maximilien, le 28 Août 1477.

Arrivant de Gand, où son mariage avec la princesse Marie avait été célébré, le nouveau souverain de la Flandre, Maximilien, fils de l'empereur Frédéric, fit son entrée triomphale à Bruges par la porte de Ste-Croix.

Le cortège était des plus magnifiques.

D'abord s'avançaient deux cent cinquante craqueniers, artilleurs et soldats armés de glaives, tous à pied, marchant en colonne serrée, et deux à deux. Ensuite on voyait trente-deux chariots chargés d'artillerie de guerre, et des ustensiles nécessaires pour la cuisine de l'archiduc ; puis encore deux cent cinquante craqueniers, chargés de la garde des chariots, enfin au moins six cents cavaliers, tous habillés de noir, armés de pied en cap, et portant des banderolles noires à leurs lances.

Devant le noble duc marchaient huit grands étendards noirs, de forme carrée, et un autre où était représentée une jeune vierge; ils étaient suivis par cinq hérauts, recouverts des armes d'Autriche, et par tous les hérauts du feu duc Charles, portant sur la poitrine les armoiries brodées de tous les pays qui lui avaient appartenu. Enfin immédiatement devant le prince, un officier tenait un glaive nu à la main, et était accompagné par un trompette qui remplissait l'air du son retentissant de l'airain.

Ce cortège était clos par plus de six cents hommes d'armes, richement habillés et montés sur de superbes

chevaux revêtus de brillants caparaçons. Une grande quantité de nobles fermait la marche; parmi eux se trouvaient des évêques, des ducs, des comtes etc. Maximilien brillait au milieu de tous par sa noble prestance et son riche costume. Il était également recouvert d'une armure complète; un drap d'or recouvrait son cheval et descendait jusqu'aux pieds du noble animal. On y avait attaché de tous côtés de petites clochettes d'or et d'argent, qui retentissaient de la manière la plus agréable et la plus harmonieuse du monde.

Une innombrable foule témoignait, par des cris de triomphe, le plaisir qu'elle éprouvait à voir défiler par la *rue longue* ce magnifique cortège.

La porte de Ste-Croix par où il entrait était décorée de tentures de drap de diverses couleurs, et au milieu se trouvait un grand tableau représentant le portrait en pied du nouveau comte, avec ces mots inscrits au-dessous : *Benedictus qui venit in nomine Domini.* Ce tableau attira l'attention du prince et de tous ceux qui l'accompagnaient.

Depuis la porte jusqu'au palais, les membres des divers corps de métiers, portant chacun une torche allumée à la main, se tenaient debout sur deux haies, de chaque côté des rues.

Les confrères de la société de l'arbalète, du vieux et du nouveau jardin, et les archers de St-Sébastien, tous à cheval et en grand costume, allèrent à la rencontre du souverain à plus de trois miles hors de la ville. Ceux des arbalètriers ou archers qui ne faisaient point partie de ce cortège, se tenaient en grand costume et en armes sur la Grand'Place. Le nombre des chevaux était si considérable, que les seigneurs de la suite de Maximilien s'étonnaient qu'on en eut pu trouver une telle quantité à Bruges.

Outre les archers qui allèrent au devant du prince, il y eut encore une cavalcade composée des négociants Osterlings en costume et suivi chacun d'un serviteur portant un flambeau allumé; enfin le bailli, l'écoutète, plusieurs magistrats, seigneurs et bourgeois qui voulaient avoir l'honneur de le féliciter les premiers sur son heureuse arrivée. Au vieux pont des moulins on avait élevé une estrade où était représenté en personnages la manière dont les Romains accueillirent Jules Cæsar, après la conquête des Gaules. Au dessus de l'estrade était inscrit en gros caractères: *Gloriosissime princeps, defende nos ne pereamus.*

Quantité de maisons dans la *rue haute* avaient été admirablement décorées de tentures, de guirlandes et de torches allumées.

Les hôtels consulaires des Portugais, des Florentins, des Vénitiens, des Osterlings et des Espagnols étaient également garnis de torches enflammées, du haut jusques en bas, ce qui offrait le plus brillant coup-d'œil.

Une seconde estrade était placée devant la maison nommé *Blankenberghe*, et l'on y voyait comment le patriarche Joseph avait été reçu avec la plus grande allégresse. On lisait au dessus: *Sapientiam amavi et exquisivi a juventute meâ et exquisivi eam sponsam mihi assumere.*

La vieille et la nouvelle halles étaient décorées de tentures en drap bleu, blanc et rouge, parsemé des armoiries de toutes les principautés, duchés, comtés et seigneuries soumis aux nobles époux.

Devant la Cour du prince, une troisième estrade présentait le spectacle de l'avènement à la couronne impériale du prince Théodose, avec cette inscription: *Justitiâ indutus fui et vestivi me sicut vestimento et diademate judicio meo.*

Maximilien et sa jeune épouse traversèrent avec leur cortège toutes les rues et places, admirant la beauté des décorations, et se rendirent au palais dit la Cour du prince.

Le lendemain, 29 août, le nouveau souverain fit publiquement, sur une estrade élevé à cet effet au milieu de la Grand'Place, et devant toute la commune assemblée, le serment d'observer religieusement les lois du pays, et confirma tous les privilèges, toutes les lois et ordonnances, publiés par Marie de Bourgogne avant son mariage.

Ceux de la ville à leur tour, lui jurèrent obéissance et fidélité, et lui firent hommage d'une magnifique coupe d'argent doré (1).

---

(1) Extrait de la curieuse chronique dite: *Excellente Cronike van Vlaenderen.* Anvers 1531.

AVENTURES

DE

BOUCHARD D'AVESNES.

Le moyen âge, dont on a tant abusé, et qui fournit les plus beaux titres de gloire de la Belgique, présente surtout un élément dominant et d'où sont sorti nombre de ces faits qu'on aime à retrouver dans les chroniques, et qui offre toujours plus d'intérêt que n'en peut imaginer le cerveau le plus fertile en inventions; cet élément, c'est la lutte de l'autorité ecclésiastique contre la puissance du glaive. Parmi les mille récits curieux sous ce rapport qu'on lit dans nos annales de Flandre, il en est un qui m'a toujours singulièrement frappé, et comme c'est par Bruges qu'il commence, je le retracerai ici, d'après Jacques de Guise, qui contient le plus de détails sur le brave chevalier aux aventures extraordinaires, dont le nom se trouve en tête de ce récit.

Au temps du comte Philippe d'Alsace, qui gouverna la Flandre de 1177 à 1191, était en ce pays un jeune enfant, fils du seigneur d'Avesnes, que le comte attacha à sa cour, avec quatre chevaux à son service, en récompense des preuves de dévouement données par le père. On mit cet enfant aux écoles de Bruges, et en peu d'années il y fit des progrès si merveilleux, que son maitre conseilla à la comtesse Mathilde de l'envoyer à Paris, pour qu'il y devint un grand clerc.

Ce conseil fut suivi, et à Paris comme à Bruges, il apprit bientôt tout ce que ses maitres avaient à lui enseigner. Ensuite il fut dirigé sur Orléans où il demeura jusqu'à l'âge de prendre l'épée ou la robe de docteur. Ce fut alors qu'on le pourvut d'une prébende et du titre d'archidiacre de Notre Dame de Laon; puis rappelé par le comte Philippe, il reçut de lui une autre prébende, avec la place de trésorier de l'église de Tournai.

Le jeune Bouchard jouissant de beaucoup de considération par ses connaissances en philosophie tant naturelle que morale, on l'engagea à prendre les ordres, afin de conserver à l'église un si grand docteur. Ébloui probablement par les promesses qu'on lui fit, il se décida, bien malgré lui, dit le chroniqueur, et à l'insçu de tous ses amis. Il se rendit donc à Orléans, et fut fait acolyte et sous-diacre.

Cependant, de retour à Bruges, il n'y vécut guère en chanoine, mais en chevalier et en baron. Il y avait alors au pays de Flandre de grandes guerres, et il s'y comporta si vaillamment, qu'en peu de temps sa renommée surpassa celle de tous les autres chevaliers. Il laissa donc un beau jour ses prébendes, jeta bien loin son habit de clerc, et ne respira plus que combat et coups d'épée.

Richard Cœur-de-Lion ouit le nom et les hauts faits d'un si fameux guerrier; aussi lui conféra-t-il, en présence du comte Baudouin, l'ordre de chevalerie, et pour se l'attacher, lui donna des terres et de gros revenus en Angleterre. Le roi anglais et ses barons, comme les nobles de Flandre, de Hainaut et de Brabant, comme aussi les gens des communes, prirent en un gré infini ce bon chevalier, car il n'y avait homme de son temps qui fut plus habile à la guerre, plus loyal, plus éloquent, plus profond dans les conseils, plus haut et plus élégant de taille, plus robuste

de corps, qui jouit enfin d'une meilleure renommée. Il eut voulu suivre le comte Baudouin, alors qu'il partit pour la Terre sainte; mais celui-ci lui commanda de demeurer, afin de garder, de conseiller et de défendre ses filles, ainsi que sa belle-mère.

Par ses qualités, il entra de plus en plus avant dans la faveur et les bonnes grâces de Mathilde, aussi bien que des puissantes et ombrageuses communes du pays. Il amassa des trésors considérables, et son état n'était plus celui d'un simple chevalier, mais d'un grand prince. Il avait autour de lui plus de barons, de chevaliers et de seigneurs, plus d'écuyers et de bourgeois, que n'en avait Mathilde, et bien qu'exposé aux traits de l'envie, il poursuivait son chemin avec honneur.

Cependant Philippe-Auguste, profitant de l'absence du comte Baudouin, qui était allé s'asseoir sur le trône de Constantinople, s'empara de ses deux filles, pour les marier selon les desseins de sa politique. Mais la noblesse et les villes flamandes réclamèrent si hautement leurs princesses, qu'il fallut les leur rendre. Jeanne, l'aînée, fut mariée à Ferrand de Portugal, et Marguerite, la cadette, fut remise aux soins de cinq nobles matrones, avec un état de maison convenable; le tout sous la direction de Bouchard d'Avesnes.

Trois mille livres, monnaie de Flandre, lui furent assignés sur les receveurs, tant de Flandre, que de Hainaut. Bouchard, effrayé d'abord de cette charge difficile, la réfusa, tout en protestant de son dévouement et de son respect. Mais songeant ensuite à tout ce qu'il devait à son seigneur, il accepta l'emploi qui lui était confié.

Mademoiselle Marguerite vécut un long temps sous cette espèce de tutelle, comme une chaste vierge, ornée des vertus de tempérance et de prudence, toujours entourée

de ses dames, et passant sans aucun reproche les jours que Dieu lui donnait. Vinrent alors comtes et barons en grand empressement de l'obtenir en mariage. Le roi de France la fit demander pour l'un de ses chevaliers, du sang de Bourgogne. Les Flamands n'y voulurent en aucune façon consentir. Le comte de Salisbury, frère bâtard du roi Jean-sans-Terre, la recherchait pour l'aîné de ses fils; mais les Flamands s'enquérant du jeune homme, apprirent qu'il avait des dispositions à devenir boiteux, et rejetèrent bien loin sa demande. Enfin, la comtesse Mathilde s'avisa de dire : Voici Bouchard qui ne cesse de nous proposer, ainsi qu'au conseil de Flandre, divers partis pour notre fille Marguerite, et qui ne dit rien pour lui-même. — Une de ses dames recueillit ce propos, et épiant l'arrivée de Bouchard, elle lui dit : — J'ai entendu dire à Madame ceci et cela. — Bouchard, refléchissant en lui-même, résoulut de faire confidence de la chose à ses amis et surtout à son frère Gautier, et de leur demander conseil. Ceux-ci, ignorant l'empêchement qu'il y avait à ce qu'il prit femme, lui répondirent que, si la comtesse y consentait, ils suivraient sans aucun doute le sentiment de la noblesse et des communautés des bonnes villes.

Bouchard découvre donc à la comtesse Mathilde ce qu'il a dans l'âme, ajoutant qu'il requiert conseil et protection. Celle-ci convoque ses conseillers, leur expose comment la main de Marguerite est recherchée de la part du roi de France, par plusieurs seigneurs d'Angleterre, et par vingt chevaliers de différentes nations; mais que de la marier au dehors, ce pourrait être un jour grand dommage au comté de Flandre, qu'il serait plus sûr de lui donner un époux de moindre étage, qui demeurât dans le pays, et sût au besoin, l'aider de ses conseils et de sa puissance, enfin elle conclut en disant: nous avons en notre comté de

Flandre un chevalier de cette sorte, issu de sang royal et ce chevalier fait demander Marguerite.

A l'issue de ce conseil, les nobles convoquèrent en assemblée les chevaliers tant de Flandre que de Hainaut, avec les gens des bonnes villes, et après maintes délibérations, tous, ignorant les empêchements de Bouchard, décidèrent qu'il était meilleur d'unir leur jeune princesse à un homme qui, de son choix, séjournerait dans les terres de Hainaut et de Flandre, qu'à un étranger, et surtout un Français qui viendrait bientôt ruiner leur pays.

Le mariage fut donc conclu du commun accord tant de la comtesse Jeanne, sœur de Marguerite, que du comte Philippe de Namur. Il fut célébré en grande pompe, à la face de l'église, et tout ce qui appartient à une union légitime et chrétienne, fut des deux côtés exécuté avec une joie et une allégresse infinies. Gautier d'Avesnes offrit en dot à mademoiselle Marguerite 500 livres de rentes sur sa ville d'Avesnes, avec la terre d'Estroem en Hainaut, comme en fait foi la charte que rapporte Jacques de Guise. Après les nôces, Bouchard mena son épouse en Hainaut, avec une suite honorable.

Les deux époux passèrent ainsi quelques années dans leur domaine d'Estroem, en un parfait repos. L'année même de leur mariage, Marguerite mit au monde un fils qui fut nommé Jean. Celle d'après, elle en eut un autre qui fut appelé Baudouin.

Mais voilà que tout-à-coup commencent à circuler en Flandre d'étranges bruits qui viennent aux oreilles de la comtesse Jeanne, des seigneurs de la cour et enfin de tout le monde.

On répète partout que Bouchard est sous-diacre, que son mariage est illégitime, que ses fils sont bâtards, et dans son étonnement chacun ne sait que dire.

Dès que Bouchard fut informé de ce qu'on disait de lui, il se rendit à Rome auprès du pape, sans informer son épouse de ce qui se passait, et recommandant expressément que ceux qui l'entouraient gardassent le silence.

Le pape d'alors était Innocent III, le plus absolu des successeurs de Grégoire VII. Celui qui avait forcé Philippe-Auguste à abandonner Agnès de Méranie sa femme, ne pouvait consacrer l'union illégitime d'un simple baron.

Vainement donc, avec le pardon de la faute qu'il a commise, et dont il offre de faire la plus humble pénitence, Bouchard demande à genoux qu'une dispense lui soit accordée. Le pape refuse, et quant à la peine de son crime, lui enjoint de partir aussitôt en pélerin pour Jérusalem et le mont Sinaï, et de séjourner une année entière en Terre sainte. Ordre lui est en même temps donné de renvoyer à ses amis madame Marguerite, sa prétendue épouse.

Ainsi pourvu de l'absolution, non de la dispense, Bouchard s'en alla dévotement à la Terre sainte, y accomplit sa pénitence, et y soutint glorieusement le renom que lui avaient acquis ses brillants faits d'armes, car tel était alors l'état des villes chrétiennes de la Palestine, qu'un chevalier qui venait visiter les saints lieux, trouvait à expier ses fautes autrement encore qu'en dévotions et en prières.

L'année expirée, Bouchard se remit en route pour revenir dans sa patrie, avec la ferme intention de se séparer de Marguerite, selon la promesse qu'il en avait faite au pape, et à offrir aux amis de la princesse toute satisfaction qu'ils pourraient exiger. Malheureusement pour l'exécution de ce dessein, ses sentiments de père et d'époux, encore accrus par sa longue absence, l'entraînèrent d'une manière irrésistible à la vue de Marguerite

et de ses enfants; le cœur lui faillit et il s'écria, en versant des larmes amères: Non! je ne pourrai jamais le supporter! non! quand on m'écorcherait vif, quand on me déchirerait tous les membres, je ne saurais accomplir ce que j'ai promis!

Cependant Mathilde et la comtesse Jeanne ne cessaient de lui envoyer, soit par lettre, soit de vive voix, par quelques-uns de leurs chevaliers, messages sur messages, menaces sur menaces, mais lui, en dépit de tout, refusait toujours d'obéir. Enfin la comtesse Jeanne écrivit au concile général, rassemblé à Rome, en 1215, ainsi qu'au Saint Père, pour les prier qu'ils daignassent prendre en considération l'outrage qui lui avait été fait, aussi bien qu'à sa sœur Marguerite, et prononcer à ce sujet leur sentence. Le pape et le concile portèrent alors la condamnation suivante:

Bouchard d'Avesnes, autrefois chantre de la cathédrale de Laon, trésorier de l'église de Tournai et sous-diacre, ayant abandonné la milice cléricale pour la milice séculière, puis frauduleusement enlevé noble dame Marguerite, fille du très-illustre empereur de Constantinople, sa parente, laquelle avait été remise à sa garde; et enfin ayant contracté de fait, avec la dite dame, une union qui, de droit, était impossible, le dit Bouchard est excommunié. Ordre est donné que dans toutes les paroisses de la province ecclésiastique de Rheims, tous les jours de dimanche et fête, la même excommunication soit prononcée en chaire contre lui, jusqu'à ce qu'il ait rendu la dite dame à sa sœur, et repris humblement les ordres qu'il a quittés en offensant Dieu.

En ce temps, tout était dit après une pareille sentence, et le malheureux chevalier frappé des anathèmes de l'Église, n'avait plus qu'à baisser la tête et à se soumettre.

L'année qui suivit le concile de Latran (1216), Marguerite fut forcé d'épouser Guillaume, sire de Dampierre; mais le comble de la douleur avait mis le désespoir dans l'âme de Bouchard, et au lieu de prendre l'habit de clerc et de s'humilier dans le repentir, il déploya toute son énergie à tirer vengeance de la comtesse Jeanne, et se ligua avec Guy d'Avesnes pour lui faire la guerre.

Selon les uns Bouchard périt assassiné dans un second voyage qu'il fit à Rome, et selon les autres dans une prison où Jeanne l'avait fait jeter à Rupelmonde. Cette dernière opinion est la plus généralement admise. Oudegherst adopte la première. Voici ses paroles:

« Estant en chemin pour retourner (de Rome), il fut trouvé d'aucuns compaignons, qu'on avait expressément envoyé pour le poursuyvre, et lesquels exploictèrent si fidèlement la charge à eux commise, que pour attestation de leur devoir, ils rapportèrent au pays de Flandre la teste dudit Bouchard, laquelle fut publicquement monstrée de ville en ville, tant en Flandre comme en Hainault. »

Ce fut-là un bien triste dénouement de la vie si animée et si pleine d'éclat de l'ancien écolier de Bruges (1).

---

(1) Voyez Oudegherst, tome II, p. 86; la *Grande chronique flamande*, à l'année 1218, et la *Revue française*, tome XIII, p. 208.

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES

Privilèges accordées au Franc de Bruges.

Dans l'origine, le Bourg de Bruges semble avoir été un fief qui, sous le nom de châtellenie de Bruges, appartenait en propriété à un seigneur qualifié du titre de châtelain. Il administrait la justice, et son territoire formait une juridiction à part.

Ceci dura jusqu'au temps de Philippe d'Alsace, fils de Tierry, qui apporta de Jérusalem à Bruges la relique du saint Sang.

Philippe succéda à son père en 1169, et, à la prière du châtelain de Bruges, ce prince accepta pour lui et ses descendants le droit de nommer des magistrats pour le pays du Franc et octroya des statuts, connus sous le nom de *Ceur-brief*, qui réglaient la manière d'administrer et de rendre justice.

Cette *Ceure* se trouve transcrite mot à mot, mais sans date, dans des lettres de ratification accordées par Louis de Nevers, en 1323.

Le Franc de Bruges continua à se trouver sous l'autorité du châtelain de Bruges, jusqu'à l'époque de la comtesse Jeanne, fille de Baudouin de Constantinople, laquelle succéda au comté en 1205, épousa Ferrand de Portugal en 1211, et acheta, en 1224, la propriété de la châtellenie de Bruges, du seigneur Jean de Nelles, alors châtelain propriétaire de ce fief.

le collège du Franc ne pourrait plus être composé que de vingt-sept membres ; qu'à cet effet on ne remplacerait plus ceux des magistrats actuels qui viendraient à mourir, jusqu'à ce qu'on fut arrivé au nombre de vingt-sept. Pour augmenter leur autorité, ceux-ci achetèrent alors la clergie de la *vierschaere* au duc Jean, pour la somme de 7000 couronnes de France; la couronne valait en ce temps trente gros de Flandre.

Peu à peu le pays du Franc croissant en puissance, obtint d'être appelé avec les trois autres membres de Flandre, lorsqu'il s'agissait de régler les affaires d'interêt général. Il se maintint en possession de ce privilège, et c'est comme quatrième membre de Flandre que le Franc fit plusieurs demandes et réclamations, lors de la Joyeuse Entrée du duc Jean, en 1405. Depuis lors, du consentement des trois autres membres, il fut toujours compté comme quatrième membre de Flandre.

En 1436, ceux de Bruges refusèrent de reconnaître cette qualité au Franc, mais une ordonnance du duc Philippe la lui maintint.

Le duc renouvella même cette disposition dans une ordonnance générale concernant la police et le régime du pays du Franc.

Pour augmenter la dignité de cette magistrature, un édit de 1443, défend que dorénavant un bâtard puisse y être nommé, soit comme bourgmestre, soit comme échevin.

Usant de la faculté qui leur était accordée par le privilège du comte Ferrand et de la comtesse Jeanne, les souverains de la Flandre changèrent quelquefois les échevins.

Par suite de la révolte qui éclata à Gand en 1477, sous le règne de Marie, fille de Charles-le-Téméraire, les

magistrats à vie du Franc, furent remplacés par une magistrature annuelle, composée d'un bourgmestre de la commune, d'un bourgmestre des échevins et de douze échevins, quatre de chaque quartier. En outre, on ôta au Franc sa qualité de quatrième membre de la Flandre. Ce changement dura jusqu'en 1485, où l'archiduc Maximilien rétablit ce privilège, ainsi que les vingt-sept échevins et un bourgmestre de la commune.

On connaît les troubles qui éclatèrent bientôt à Bruges et qui changèrent encore une fois la composition de l'administration locale.

La paix avec Maximilien ayant été signée à Tours en 1489, les magistrats du Franc furent rétablis sur l'ancien pied. Ils firent alors beaucoup de démarches, appuyées par le comte de Nassau, stadhouder général, afin que ceux de Bruges fissent copier à leurs frais toutes les chartes et privilèges du pays qui, dans les commotions politiques précédentes, avaient été en partie et même publiquement, déchirés sur la Grand'Place.

Ceux du Franc obtinrent enfin de l'archiduc Philippe des lettres patentes adressées à ceux de Bruges, en date du 27 décembre 1501, par lesquelles ils étaient tenus de faire les frais nécessaires pour cet objet.

La preuve que les chartes et privilèges avaient été déchirés, se trouve dans cette pièce.

Le collège du Franc n'éprouva plus de changement jusqu'en 1579, où une violente dissention éclata entre lui et le collège de la ville, qui n'approuvait point et ne voulait souffrir les manœuvres des magistrats du Franc, tendant à changer le gouvernement, en favorisant les prétentions du prince d'Orange. Pour le motif que ceux du Franc avaient excité la commune à prendre les armes, afin d'obtenir la garde des portes, pour favoriser l'entrée

d'une garnison des troupes du prince d'Orange, presque tous les échevins du collège du Franc furent arrêtés par les magistrats de la ville, et quelques-uns transférés dans le château de l'Écluse. La plupart néanmoins recouvrèrent leur liberté après avoir promis et juré de ne pas se rendre à Bruges et de ne pas chercher à assister aux séances du collège. On chercha même à les faire destituer, mais on ne put y parvenir, parce que, d'après le privilège du comte Ferrand et de la comtesse Jeanne, leurs places étaient à vie.

Ces échevins du Franc se retirèrent donc dans des pays neutres, et furent privés de l'exercice de leurs fonctions pendant environ cinq ans, c'est-à-dire jusqu'en 1584. A cette époque, la ville de Bruges et le Franc firent de nouveau la paix avec l'empereur, et tous les échevins rentrèrent en place, après toutefois que des commissaires eurent vérifié qu'ils avaient des commissions de sa majesté.

Malgré les guerres intestines qui faisaient le plus grand tort au pays, le collège du Franc continua sans encombre à administrer son territoire jusqu'à l'époque où cette division administrative vint à cesser, au siècle dernier.

Nous donnerons ici un aperçu des documents qui pourraient servir à composer une histoire curieuse du territoire du Franc, en indiquant les chartes à l'appui de chaque changement administratif ou judiciaire, changements qui, à cette époque d'institutions populaires, avaient une toute autre portée, qu'il ne nous paraît aujourd'hui. M. Warnkœnig est le seul, à notre connaissance, qui ai essayé de formuler de cette manière l'historique du Franc de Bruges.

Baudouin Bras-de-Fer.

Baudouin Bras-de-Fer fortifia le Bourg et y construisit une espèce de fort pour le défendre contre les attaques des Normands. C'est sur l'emplacement de ce fort que s'éleva plus tard la prison connue sous le nom de Steen. On ne trouve sous ce règne aucun document qui ait rapport au pays du Franc. Nous devons passer jusqu'au règne de Philippe d'Alsace avant de rencontrer des concessions faites au Franc. En 1169, époque à laquelle ce souverain arriva au pouvoir, c'était encore un fief appartenant en propriété au châtelain de Bruges. Philippe d'Alsace porta une ordonnance qui réglait les affaires dont devaient s'occuper les échevins et indiquait leurs attributions. Cette ordonnance est connue sous le nom de *Ceur-brief* et fut ratifiée en 1323, par le comte Louis de Nevers, qui rappela que « li cuens Philippe de bonne mémoire nos dévanciers leur donna, etc. »

D'après une disposition de ce réglement, un échevin qui était convaincu de parjure, devait payer au comte et châtelain de Bruges une amende de dix livres, baiser le banc ou siège des juges et sortir à reculons de la salle. Il ne pouvait plus désormais être appelé à remplir les mêmes fonctions.

Jeanne, fille de Baudouin de Constantinople, commença à gouverner en 1204. En 1225, elle acheta, comme nous l'avons déjà dit, de Jean de Nelles, châtelain de Bruges, le territoire formant la châtellenie ou le pays du Franc. Elle mourut en 1243, après un règne de quarante ans.

Le comte Ferrand, son premier mari, accorda au collège du Franc, en 1230, une charte par laquelle les échevins ne pouvaient être privés de leur place que dans deux cas: 1° lorsqu'ils étaient convaincus de parjure; 2° lorsqu'un nouveau souverain prenait les rènes du gouvernement et jugeait convenable de changer les magistrats.

Cet acte fut donné à Maele, au mois de novembre.

En 1232, la comtesse Jeanne octroya en son nom seul, comme souveraine héréditaire du pays, une déclaration en flamand, ce qui est remarquable à cause de la date reculée, touchant les véritables attributs du fief et de la seigneurie de receveur héréditaire des biens de Lambrecht, que l'on appella briefs d'Aertrycke. Cette ordonnance fut aussi donnée à Maele. Ce fief consistait en trois places d'ammans ou d'écoutètes, l'une à Moerkerke, les autres à Ardenbourg.

Ferrand et Jeanne accordèrent encore au Franc, en septembre 1232, un privilège en latin, par lequel ils déchargent tous les habitants des huit *vierschaeren*, qui ressortent de l'échevinage de ce territoire, de la contribution ou charge nommée *la meilleure tête*. C'est-à-dire l'obligation où était la succession d'un habitant du Franc de donner la meilleure pièce de bétail, et plus tard le meilleur meuble.

En décembre de la même année 1232, un acte en latin fut passé entre la comtesse Jeanne et le prévôt de St-Omer, concernant la jurisdiction des habitants du Franc et de ceux de la dite prévôté, dans les cas de délits commis sur l'un ou l'autre des deux territoires. Cet arrangement fut conclu par suite d'un compromis précédemment arrêté entre le comte Ferrand d'une part, le prévôt et le chapitre de St-Donat à Bruges d'autre part, et portant la date de septembre 1231.

Sous le même souverain, il s'éleva un différend entre lui et le Franc, au sujet de la franche vérité (*duergaende waerheyd*), chacun des deux parties prétendait que cette forme de jugement lui appartenait exclusivement.

En 1235, Jeanne, après la mort de son époux, et lorsqu'elle était encore veuve, décida la question en faveur des échevins.

La comtesse Jeanne, avait épousé en secondes nôces Thomas, fils du comte de Savoie. Ces deux souverains, en 1240, déchargèrent tous ceux qui habitaient le ressort de l'échevinage du territoire du Franc, d'une espèce de contribution nommé *Balfard*, que le comte précédent avait droit d'exiger chaque année.

Il paraît qu'une des raisons de cette exemption fut que la taxe était plus particulièrement à charge aux pauvres et à ceux qui possédaient peu de chose. Quelques chroniqueurs ont prétendu que ce droit de Belfard ou de Balfard consistait en une contribution de douze sols de gros par an, imposée à chaque ménage, mais on ne trouve dans aucune pièce authentique du Franc, ce qu'était véritablement la nature de cet impôt.

Marguerite de Constantinople.

On connaît les malheurs et les guerres qu'occasionna le premier mariage de cette fille cadette de Baudouin, qui succéda à sa sœur en 1248, alors qu'elle était veuve de son second mari, Gui de Dampierre.

Les registres du pays du Franc ne contiennent point, sous ce règne, de privilège, concession ou autres actes en faveur

de ce territoire, excepté une déclaration constatant que le droit de connaître des affaires du pays appartenait au fief de receveur héréditaire des briefs d'Aertrycke. Cette déclaration est donnée à Lille en 1255.

Les chroniques de Flandre assurent que la comtesse Marguerite aurait ordonné par lettres patentes de 1266, qu'il devait y avoir dans la châtellenie de Bruges ou pays du Franc, trois *vierschaeren*, une à Aerdenbourg, une autre à Oudenburg et la troisième à Bruges. Nous ne savons sur quel fondement a été faite cette assertion, car on ne trouve nulle mention de cette ordonnance dans les registres du Franc.

Quoiqu'il en soit, il paraît, d'après les mêmes chroniqueurs, que cette disposition ne fut exécutée que pendant deux années.

Gui de Dampierre.

Ce comte, second fils de la comtesse Marguerite et de Gui de Dampierre, donna à ceux du Franc, en octobre 1279, des lettres d'octroi, datées de Wynendaele, par lesquelles ceux qui étaient tenus de lui payer annuellement une rente de douze sols ou au-dessous, pourraient s'en décharger en remboursant au denier seize.

En 1289, il prit une ordonnance concernant ce qu'on appelait le *Burg-storm*, par laquelle était décidé auquel des deux collèges, celui de la ville ou celui du Franc, il appartenait de connaître des querelles et des combats qui avaient lieu sur le Bourg.

Par lettres patentes du 1 mai 1297, ce même souverain prit sous sa protection et sauvegarde les monnayeurs de Flandre, leur octroya des privilèges et exemptions de toute charge et servitude, ainsi que le droit de ne pouvoir

jamais être attrait en justice que devant le prévôt et le maître de la monnaie (*munt-meester*), excepté pour trois cas : *roof*, *moort ende diefte*, (pour rapine, pour meurtre et pour vol). Un autre privilège, concernant les maîtres monnayeurs étrangers, et qui porte la date de 1298, fut encore donné par le comte Gui.

Robert de Béthune.

C'était le fils aîné du comte précédent. Il fut appelé à succéder à son père, alors qu'il était encore prisonnier du roi de France en 1304. L'année suivante, on lui rendit la liberté, mais à des conditions si onéreuses, qu'elles furent rejetées par les états de Flandre. Après bien des contestations, elles subirent enfin quelques modifications, mais le comte Robert dut finir par céder à la France, Lille, Douai et Béthune. Cette concession fut l'origine de bien des guerres.

Dans le *Wittenboeck* est inscrit un *vidimus* du pape Clément, contenant le traité de paix entre les commissaires du roi de France et le comte Robert, conclu à Aire, au mois de juin 1305.

Philippe IV, dit le Bel, roi de France, par suite d'un traité de paix avec la Flandre, s'était réservé le droit de choisir, dans la ville de Bruges et dans le pays du Franc, trois milles personnes qu'il pourrait obliger à faire certains pélérinages. On voit au *Wittenboeck* un acte donné à Paris par le comte Robert, en 1309, par lequel il reconnaît avoir devers lui une lettre du roi Philippe, qui, modifiant la clause précédente, la remplace par le paiement de trois cent mille livres parisis. Cette lettre était de 1307.

En 1317, ceux de Bruges et ceux du Franc conclurent

un arrangement appelé *les dix-sept points*, au sujet de plusieurs différends qui existaient entre eux, et par suite desquels les magistrats du Franc avaient quitté la ville avec leur *vierschaere*, du consentement du comte.

Entre autres points, il fut convenu que tout sujet du Franc, arrêté ou emprisonné dans Bruges pour délit commis dans la ville, devait être relâché sous caution; que nul habitant de l'extérieur ne pourra être considéré comme bourgeois de Bruges, qu'après avoir habité et fait du feu dans la ville pendant un an et un jour, avant d'avoir acheté le droit de bourgeoisie;

Que tout bourgeois de Bruges demeurant à l'extérieur, est obligé de venir demeurer et faire du feu dans la ville trois fois l'année, et chaque fois pendant quatorze jours, sous peine de déchéance du droit de bourgeoisie. La même obligation incombait à ceux du dehors qui venaient habiter la ville et qui voulaient continuer à être considérés comme appartenant à l'extérieur.

Que nul sujet du Franc ne peut être arrêté dans Bruges pour dette, quand même la dette résulterait d'un acte authentique, avant qu'il ne soit intervenu un jugement. Que les sujets du Franc assignés devant leurs magistrats doivent pouvoir venir librement de chez eux et y retourner, sans empêchement de la part de ceux de Bruges, excepté dans les cas de crime ou méfait envers le souverain;

Qu'ils ne peuvent être arrêtés par ceux de Bruges, pour délits commis dans la ville;

Que ceux de Bruges ne pourront faire aucune *Ceure* ni ordonnance pour taxer les objets ou marchandises venant du dehors, et qu'on pourra les faire librement sortir de nouveau de la ville. Qu'on ne devra payer aucune taxe pour passer à travers les portes de la ville, excepté celle pour le pavé ou droit de pavage;

Finalement, que dans tous les cas non prévus par cette convention, ceux du dehors ne pourront pas être plus liés vis-à-vis de ceux de l'intérieur, que ceux-ci vis-à-vis des habitants de l'extérieur.

En la même année 1317, fut refait et renouvelé le *transport* de Flandre (1).

Le comte Robert donna aussi, en 1318, à Ardenbourg, des lettres patentes, par lesquelles il est déclaré que tous les dommages que feraient ceux de Bruges au Franc, en l'absence du bailli de Bruges, seraient réparés aux frais de la ville.

Louis de Nevers, dit de Crécy.

Il mécontenta beaucoup les Flamands par la partialité qu'il montra pour les Français. Il en résulta même des troubles, au point que, pendant plus de six mois, les Brugeois le retinrent de force dans leur ville, et qu'il fut assiégé dans le château de Gand (*'s Graeve Casteel*), par Jacques van Artevelde.

Il fut tué près d'Abbeville, dans la forêt de Crécy, où se livra une bataille entre les Français et les Anglais, en 1346.

Louis comte de Nevers et de Rethel, octroya à ceux du Franc, en 1323, des lettres de ratification de leur principale *Ceure* ou privilège, que leur avait accordé Philippe d'Alsace.

Il ajouta une interprétation sur les difficultés qui s'étaient élevées entre ses prédécesseurs et ceux du Franc, au sujet de plusieurs points dont les comtes prétendaient se réser-

(1) C'est-à-dire le tableau des impôts ou taxes à percevoir.

ver la connaissance. Cette ratification de privilège fut donnée à Courtrai.

Par suite des émeutes et rébellions qui eurent lieu à cette époque, le comte fit publier, en juillet 1330, une ordonnance en 120 articles. Le onzième était surtout extrêmement important, en ce qu'il statuait que les échevins ne pouvaient plus faire ni *Ceure*, ni statut, ni ordonnance, qu'avec le consentement du comte, son conseil ou le bailli, et que, quant aux anciennes lois, elles devaient être confirmées par le comte, sous peine de devenir de nulle valeur.

Les habitants du Franc ayant montré une vraie soumission au souverain, celui-ci leur pardonna leur rébellion précédente, et leur accorda, en 1338, un privilège par lequel il leur rendait toutes les libertés, coutumes et franchises dont ils avaient joui depuis Philippe d'Alsace, excepté qu'il maintint l'abolition de la rente de trois mille livres parisis par an, que précédemment lui, Louis, s'était obligé de payer au Franc. Les places d'échevins furent de nouveau à vie.

Le 8 septembre 1350, le même comte octroya à ceux de Ghistelles le droit de tenir un marché libre de chevaux et d'autres animaux, ainsi que de toute espèce de marchandises, chaque mardi, ainsi que cela avait lieu dans d'autres villes de Flandre.

De plus il accorda au même endroit une foire annuelle de deux jours, fixée à la saint Martin.

Louis de Male.

Il fut, dit-on, le premier qui fit battre de la monnaie d'or en Flandre, et créa l'office de souverain bailli. Il accorda aux Brugeois la permission de creuser un

canal qui aurait mis en communication la Lys et le grand canal ou *Reye* de Bruges; mais la corporation des bateliers de Gand, craignant le tort que cette communication ferait à leur commerce, ne voulurent pas permettre que ce travail s'achevât, et firent tuer par les chaperons blancs une partie des ouvriers, en 1379. Cette affaire occasionna même de longues guerres, qui obligèrent le comte à invoquer le secours du roi de France. Louis de Maele mourut en 1383, après un règne de 38 ans.

Le 1 mars 1349, il accorda des lettres de confirmation des droits et privilèges donnés par le comte Gui aux monnayeurs de Flandre, en 1297 et 1298, dont nous avons fait mention ci-dessus.

Ceux du Franc, par suite de leur réconciliation avec Louis de Crécy, s'étaient obligés à lui payer une rente annuelle de trois mille livres parisis. Depuis environ douze ans, cette rente n'avait plus été payée. Par lettres patentes du 9 juin 1351, Louis de Maele octroya aux débiteurs la faculté de pouvoir la rembourser avec les arrérages en treize années, à raison du denier vingt-cinq.

On voit, par une quittance du chevalier Jean Van der Delst, à cette époque receveur de Flandre, quittance ratifiée par le comte lui-même, qu'un de ces remboursements de 6000 livres parisis, fait en 1358, fut employé à la construction de digues à Kieldrecht (*aen 's graven dycagie tot Kieldrecht*).

Marguerite III et Philippe de Valois, dit le Hardi.

Marguerite était la fille unique de Louis de Maele. Elle épousa d'abord le duc Philippe de Bourgogne, en 1353, et en 1369, Philippe de Valois, surnommé le Hardi. Ce fut celui-ci qui institua la chambre des comptes à Lille.

Philippe de Bourgogne, l'année même de son mariage, confirma et ratifia tous les privilèges et coutumes du Franc, après que les habitants de ce territoire se fussent mis à sa merci pour leurs précédentes rébellions, contre son beau-père Louis de Maele.

Cette charte est de l'année 1384.

Par l'intervention de son frère Charles, il accorda encore aux Gantois une charte de réconciliation, contenant dix-huit articles, scellée de son sceau, de celui de Gand et de ceux de Bruges, d'Ypres et du Franc, comme témoins (1385).

Il est à remarquer que, dans cette pièce, le sceau du Franc n'est autre que celui des échevins, parce que le Franc n'avait point encore à cette époque de sceau particulier pour les actes administratifs.

Philippe de Bourgogne octroya aussi aux Francots le droit de lever une taxe sur les boissons, pour l'espace de trois ans, à condition que le quart de cette taxe serait perçu à son profit.

Cette charte est de 1386.

Deux ans plus tard, il fit publier une ordonnance sur le cours des monnaies. Dans cet acte, la valeur du noble de Flandre est fixée à six escalins de gros, et de nouvelles pièces sont décrétées, comme les doubles, les demi-sols, les mittes, dont vingt-quatre faisaient un gros de Flandre, et furent frappées à Gand.

Par la même ordonnance il était encore pris des mesures sur l'exportation de la monnaie de cuivre et quelques autres monnaies ayant cours, sur les courtiers, ou échangeurs comme on les appelait. Cette pièce est datée de Gand le 20 décembre 1388.

Le comte et Marguerite donnèrent aussi à Audenaerde, en 1389, des lettres de confirmation de l'accord conclu

entre ceux du Franc et la ville de l'Écluse, accord qui comprend 16 articles, et relatif à la cession de certains terrains et bâtiments situés dans la jurisdiction du Franc, lesquels furent incorporés dans les remparts et fortifications de la ville de l'Écluse.

Entr'autres avantages stipulés en compensation de cette cession, il était dit que ceux du Franc, en conséquence des guerres qui pourraient surgir, auront la faculté de se retirer à l'Écluse, d'y transporter leurs effets, de les exporter ensuite librement, sans payer de droits; de plus que, dans de semblables occasions, les chevaliers ou les échevins du Franc et ceux de leur famille ne seront tenus de payer aucune accise sur leurs boissons ni dans les auberges, ni ailleurs: que tout habitant du Franc pourra exercer à l'Ecluse toute espèce de métier, sauf à payer les taxes que paient les bourgeois; étaient exceptés les métiers qui ne peuvent être exercés que par des bourgeois.

En 1390, les trois membres de Flandre, Gand, Bruges, Ypres, ainsique le Franc, restituèrent à divers négociants d'Allemagne de fortes sommes d'argent qui avaient été levées sur la garantie de plusieurs bourgeois de la ville.

A la demande du duc Philippe, le roi de France Charles VI, donna en langue latine des lettres patentes qui assuraient aux *Osterlings* la réparation de quelque dommage que ce soit qu'ils essuyeraient en Flandre, dans leurs biens, ou dans leur personne, par force ou violence, ce qui avait fait quitter le pays à plusieurs d'entr'eux. On garantissait aussi la punition immédiate des coupables.

Ce privilège, donné à Paris, porte la date de 1392.

Le même comte adressa de Lille, en la même année, aux châtelain et bailli de l'Écluse, des lettres par lesquelles certains privilèges étaient accordés aux *Osterlings*, à leur entrée et sortie du port de cette ville.

Également à cette époque les villes deGand, de Bruges, d'Ypres et le pays du Franc payèrent au bourgmestre d'Hambourg, en vertu de procuration à lui donnée par les échevins de la dite ville, la somme de 5550 livres de gros, moitié de celle de 11100 livres promis à ceux de Hambourg en compensation des pertes que les Flamands leur avaient occasionné, tant par terre que par eau. La quittance et la procuration sont de l'année 1392.

Le collège du Franc, alors composé de trente-six échevins et de trois pensionnaires, avaient refusé de continuer à rendre justice et à administrer, parce que le bailli d'Ypres tenait arbitrairement en prison deux habitants du Franc, et avait en outre fait arrêter l'un des échevins qu'on avait deputé vers lui, à ce sujet; ce qui était contraire aux privilèges du pays, qui statuait que nul Francôt, pour quelque méfait que ce fut, commis sur le territoire du Franc, ne pouvait être arrêté ni privé de sa liberté, avant qu'un jugement de ses juges naturels ne fut intervenu. Le bailli avait méconnu ce privilège. Le collège en appela au conseil de Flandre, résidant à Lille, et ensuite au souverain lui-même. Les parties furent entendues devant lui, trente-trois échevins du Franc comparurent, et parmi eux neuf chevaliers, lesquels se soumirent à la décision du prince qui prononça que la mesure prise étant contre le droit et la justice, et pouvant servir de prétexte à la mauvaise volonté, serait et demeurerait annullé, sans que dorénavant le collège put l'invoquer. Le duc se réservait, après plus ample informé, de décider sur le point qui faisait l'objet de la plainte, afin d'empêcher le collège des échevins du Franc de déclarer aussi légèrement cessation de la justice, au grand préjudice des habitants. Il leur fut ordonné de faire connaitre au bailli de Bruges toute plainte qu'ils

auraient à charge de quiconque qui aurait fait quelque chose de contraire à leurs privilèges, coutumes ou usages, pour être fait droit, et dans le cas où cela n'aurait eu lieu, les échevins devraient en informer le duc par requête, et en son absence, le conseil de Flandre. S'ils n'obtenaient justice ni de l'un ni de l'autre, ils ne pouvaient point encore pour cela prononcer la suspension des lois, que deux mois après la date de la dite requête.

En outre le duc condamnait les échevins pour l'excès de pouvoir commis par eux, à une amende de six mille nobles à payer en divers paiements déterminés dans cet acte, daté de Bruges, le 16 mars 1393.

Avec le consentement de la prévôté de St-Donat et du Franc, Philippe signa l'année suivante, à Paris, des lettres d'octroi, qui étendaient la juridiction de la ville d'Ostende, en y incorporant 187 mesures 61 verges de terrain, ressortissant de la prévôté et du Franc. Cette augmentation de territoire avait lieu à condition que cette annexe paierait à perpétuité, dans toute sorte de taxes, impôts et contributions, la quinzième part de ce que devrait payer le métier (*het ambacht*) de *s'Heerswouterman*, sous lequel le terrain cédé se trouvait. 2° Que ceux d'Ostende seraient tenus d'entretenir à perpétuite, à leurs frais, la digue intérieure, construite cinq ans passés par ceux du Franc, pour garantir le plat pays des inondations de la mer.

Marguerite confirma ces lettres d'octroi, à Dijon, en 1396.

Il paraît que le territoire du Franc essuya de grandes pertes vers cette époque, car en 1394, Philippe nomma des commissaires pour changer l'assise de l'impôt (*transport*) à cause de l'appauvrissement du pays par suite d'incendie, d'inondation, et des troubles civils antérieurs. En 1397, le roi de France Charles, à la requête du duc

Philippe, son oncle paternel, fit décider par le parlement de Paris, le 18 mai, que les marchands et négociants de Flandre seraient exempts de certains droits de tol, dit de *Crespy*, qui étaient exigés d'eux auparavant.

L'année suivante, un ordre fut adressé au souverain bailli de Flandre afin qu'il mit immédiatement en liberté deux habitants du Franc, qu'il avait fait emprisonner, parce que seize ans passés ils avaient commis un meurtre. La cause de cet ordre était le privilège dont jouissaient les habitants du Franc, de ne plus pouvoir être arrêtés pour aucun crime ni délit commis sur leur territoire, lorsqu'une année s'était écoulée sans poursuite.

Une taxe ayant été levée pour payer la rançon de Jean comte de Nevers, fait prisonnier par les Turcs, ceux du Franc eurent un procès à soutenir contre les chanoines et la prévôté de St-Donat, qui prétendaient n'être pas tenus à payer dans cette contribution à raison de quinze livres, six escalins parisis par cent livres.

Une décision, datée de Lille 15 août 1399, intervint, par laquelle la prévôté obtint une diminution.

Jean de Valois, surnommé de Dijon.

C'était l'aîné des trois enfants du duc Philippe et de Marguerite. Il fut inauguré comme comte en 1405. Ainsi que nous l'avons vu ci-dessus, il fut fait prisonnier par les Turcs en 1396, à l'âge d'environ 25 ans; sa rançon fut de 200,000 ducats. Il épousa la fille aînée d'Albert de Bavière, comte de Hainaut, de Hollande, de Zélande et seigneur de Frise. Le duc Jean fut très-aimé de ses sujets auxquels il accorda plusieurs privilèges durant les quinze années de son règne. On dit qu'il fut l'inventeur du signe symbolique des deux pierres à feu produisant un jet

d'étincelles, signe que plus tard son fils Philippe-le-Bon appliqua à la chaîne de l'ordre de la Toison d'or.

Il fit construire à l'Écluse le petit château, à peu de distance du grand, élevé par son père.

Ce fut aussi lui qui, à la prière des quatre membres de Flandre, ordonna que le conseil de Flandre siégerait à Audenaerde, au lieu de se tenir à Lille. Ce changement demeura en vigueur pendant quatre ans seulement, car, en 1409, le même conseil fut transporté à Gand, où il demeura jusqu'au commencement du XVII^e^ siècle. Il y ajouta des officiers du procureur-général, un avocat fiscal, un greffier et un notaire.

Une grave querelle s'étant élevée entre le duc Jean et le duc d'Orléans, frère du roi de France Charles VI, elle s'envénima tellement, que le duc Jean fit assassiner son ennemi à Paris, le 1 novembre 1407.

A son avènement, Jean avait changé tous les échevins du territoire du Franc, en vertu du droit qu'il en avait par suite de la charte du comte Ferrand et de la comtesse Jeanne, dont nous avons fait mention plus haut.

Douze ans après, ce crime fut puni par un autre crime. On sait comment le duc Jean périt au pont de Montereau.

En 1408, les quatres membres de Flandre accordèrent au duc un aide ou subside de cent huit mille couronnes, de 48 gros la pièce, faisant 259,200 livres parisis, tant à l'occasion de sa joyeuse entrée, que pour les grands frais qu'il avait eu à supporter au sujet des relations commerciales entre l'Angletere et la Flandre.

Ce souverain accorda à ceux du Franc le privilège très-important d'être libres et exempts de la confiscation de leurs biens, dans toute la Flandre, pour quelque délit que ce fut, excepté pour les cas de conspiration ou d'attentat contre la personne du comte ou les personnes de sa

famille. Ce privilège était octroyé moyennant que ceux du Franc payassent, outre une rente annuelle de 500 livres parisis, une somme de dix mille couronnes d'or de France, et le tiendrait quitte des deux mille couronnes qu'ils avaient jadis prêtées à son père Philippe.

Ce privilège porte la date du 24 septembre 1410.

Les dix mille couronnes furent payées au receveur général des finances, deux jours après, comme le prouve la quittance de celui-ci, du 26 du même mois.

En 1413, le duc Jean envoya des lettres patentes à ceux de Bruges et du Franc par lesquelles il promettait de décider au plus tôt le différent qui s'était élevé entr'eux quatre ans passés. Les deux administrations soutenaient que les petites villes et villages enclavés dans le territoire du Franc, étaient obligés de suivre leur bannière. Le duc ordonna par provision et sans préjudice des droits des deux partis, que dans la guerre qui allait avoir lieu contre le duc d'Orléans, ceux de l'Écluse, de Damme, de Muenikereede, de Houcke, de Muyde, de Blankenberghe, d'Ostende et de Dixmude suivraient la bannière des Brugeois, et que ceux d'Isendycke, d'Oostbourg, d'Oudenbourg, d'Ardenbourg, de Ghistelles, de Thourout, d'Eecloo, de Capryke et de Lembeke, suivraient la bannière de ceux du Franc.

Jusqu'alors la clergie de la *vierschaere* n'avait été donnée que la vie durante du titulaire. C'est ainsi que l'avait obtenu Daniel Allaert, secrétaire du duc Philippe. En 1414, le duc Jean, avec l'agréation de son fils Philippe, comte de Charolais, vendit cette clergie au même Daniel, et à ses descendants, en toute propriété, en en faisant un fief, pour la somme de douze livres parisis par an, plus, une somme argent comptant de mille couronnes d'or de France, du prix de trente gros la pièce.

La même année ceux du Franc s'étant plaints que l'acte précédent portait préjudice à leurs privilèges et coutumes, le duc Jean délivra des lettres qui annulaient et révoquaient ce fief de la *vierschaere*. En conséquence maître Daniel Allaert se présenta aves ces lettres d'annullation devant le collège composé de quatre bourgmestres et de vingt-et-un échevins, et fut remis en possession par le Crichouder de la dite clergie, sa vie durante, et avec les mêmes droits qu'auparavant.

Pour payer moins de charges, plusieurs bourgeois du Franc allaient demeurer ailleurs. Le conseil de Flandre décida, en 1416, que tout bourgeois demeurant hors de l'échevinage du Franc, tant dans la paroisse d'Oudenbourg que dehors, serait tenu de payer les mêmes taxes et contributions que les habitants du Franc.

Philippe de Valois, dit le Bon.

Il succéda à son père en 1419, mourut à Bruges après un règne d'environ 28 ans, et fut enterré d'abord à St-Donat, devant le maître-autel. Ce ne fut que six ans après que ses restes furent transportés à Dijon, et placés près de ceux de ses ancêtres, par les soins de son fils Charles.

Ce fut le vendredi 22 septembre 1419, que le duc Philippe fit sa première entrée à Bruges comme comte de Flandre.

Après avoir prêté serment, il donna congé à tous les magistrats du Franc, comme il en avait le droit en vertu de la charte du comte Ferrand, dont nous avons parlé ci-dessus, et promit que bientôt il en désignerait d'autres pour administrer ce territoire.

Par suite d'un malheur arrivé à un homme qui s'était noyé dans le fossé, au nord des remparts de la ville de

Dixmude, on voit qu'à cette époque c'était la limite extrême du territoire du Franc.

Des arpenteurs firent un mesurage qui servit à constater que la partie du rempart où s'était noyé cet individu, ressortait au pays du Franc. En conséquence les échevins du dit Franc furent chargés de l'examen du cadavre.

En 1431, contrairement aux privilèges du Franc, des officiers du comte avaient arrêtés, en son nom et à sa réquisition, quelques Francots (Francs hôtes) près du couvent de Spermaille. Les prisonniers avaient été transportés à Courtrai et ensuite décapités. Les dits officiers furent obligés de faire, nu tête et à genoux, restitution des cadavres aux magistrats du Franc. Cette restitution se fit sous le symbole de trois fétus de paille. Ensuite les corps furent déterrés du consentement de l'évêque de Tournay, transportés et enterrés dans la paroisse de Lapscheure, dépendance du Franc. Les parens et alliés des morts reçurent aussi une satisfaction en argent, comme le prouvent deux actes passés devant notaires, en latin, le 27 septembre.

Le duc Philippe, à la prière des quatre membres de Flandre, fit publier une ordonnance au commencement de 1431, par laquelle étaient reglés, pour le terme de vingt ans, divers points concernant le renouvellement de la magistrature en Flandre. Entr'autres il était ordonné que la majorité des commissaires préposés pour renouveller la magistrature, devraient être natifs de la Flandre flamingante, et que les prélats ainsi que les autres dignitaires seraient également du pays. De plus, les dits commissaires, avant d'être admis comme tels, devraient prêter serment entre les mains du bailli du lieu, que, pour obtenir leur commission, ils n'avaient rien donné ou promis directement ou indirectement, et que, pour nommer les magis-

trats, ils ne recevraient rien. A leur tour, les magistrats devaient jurer de ne jamais rien recevoir durant leurs fonctions.

La même ordonnance statuait aussi qu'il n'y aurait pas plus de quatre commissaires et pas moins de deux, et que l'indemnité allouée aux absents profiterait à ceux qui seraient présents.

En 1436, le duc Philippe émit une autre ordonnance en vingt-sept articles, concernant l'administration du pays du Franc, ainsi que les droits et les devoirs des Crichouders, bourgmestres, échevins, receveurs, pensionnaires et clercs.

Il était dit entr'autres choses que chacun des trois quartiers aurait au moins six échevins résidants; qu'il n'y aurait que trois pensionnaires dont le premier recevrait outre son indemnité en drap (*keerlaeken*), une pension annuelle de deux cent livres par an, et les autres, 150 livres parisis; qu'il n'y aurait que quatre avocats du Franc pour prêter leurs soins aux parties et que chacun recevrait quarante livres parisis de pension, outre leurs autres bénéfices; que le Franc de Bruges conserverait à jamais sa qualité de quatrième membre de Flandre, et qu'il ne pourrait être fait ni *Keure*, ni ordonnance, contrairement aux vingt-sept articles.

En 1442, le même souverain octroya à ceux du Franc un privilège par lequel aucun bâtard ne pourrait plus être échevin, à condition que, pour cette fois seulement, les bourgmestres et échevins acceptassent parmi eux, comme échevin, Guillaume, bâtard du duc Jean de Bavière, oncle maternel du duc Philippe.

Trois ans après, ceux du Franc accordèrent au duc, pour leur part et portion dans un subside demandé, deux cent mille florins dits *ridders*, et une indemnité de guerre de huit mille deux cent *ridders*, à payer en huit années consé-

cutives, à condition que tous les habitants du Franc et de ses dépendances seraient tenus de contribuer à cette taxe, sans aucune exception, distinction ou privilège.

Charles de Valois, dit le Téméraire.

Il succéda à son père Philippe en 1467. A son avénement il ne changea point les magistrats du Franc.

En 1472, il octroya à ceux du Franc des lettres patentes qui décidaient que les serviteurs, domestiques ou cultivateurs habitant des propriétés appartenant à des couvents, églises, hospices, ou à des personnes de l'ordre ecclésiastique, seraient tenus de payer au nom de leurs maîtres, et de contribuer dans toutes les taxes levées sur le pays.

La même année, les états du pays accordèrent au duc une aide ou subside de cinq cent mille couronnes par an, durant six années, et la part de la Flandre fut fixée à 127,000 couronnes de quarante gros la pièce.

L'année suivante, au mois de décembre, Charles établit à Malines le parlement ou grand conseil, en qualité de conseil souverain de toutes les provinces de par deça. Il se créa chef de cette cour souveraine.

Le même mois, la chambre des comptes de Lille et celle de Bruxelles furent réunies, pour n'en plus former qu'une seule, qui résiderait également à Malines.

Déjà plusieurs fois ceux de la prévôté avaient prétendu n'être point tenus de payer les mêmes taxes que ceux du Franc. Cette question s'étant renouvellé en 1475, le duc Charles accorda à ces derniers une ordonnance qui les autorisait à forcer par voie de fait les habitans de la prévôté à contribuer avec eux, conformément au transport général de 1408, arrêté à Oudenbourg.

Dans le même temps une trêve de neuf ans avait été

conclue entre le roi de France et le duc. Néanmoins, le 19 novembre, le premier fit publier la sentence qui condamnait à mort Louis de Luxembourg, comte de St-Pol et connétable de France, à cause de la correspondance qu'il avait entretenue avec le duc.

Ce fut également en 1475, que Charles nomma les commissaires pour le renouvellement du transport de Flandre (répartition de l'impôt) au sujet du subside de 127,000 couronnes par an. Il leur était spécialement recommandé d'avoir égard au nombre et à la situation des habitans de la prévôté (*het proosche en canoninksche*) de St- Donat. En conséquence, la prévôté fut taxée à la somme de cinq livres parisis six escalins par cent livres que paierait le Franc.

Enfin, en 1496, le grand conseil délivra acte de non préjudice aux quatre membres de Flandre, pour avoir chargé ceux du Franc de fournir des chariots de transport et de supporter d'autres charges extraordinaires, pour le service du duc Charles, contrairement aux privilèges de ce territoire, qui ne permettaient point qu'on lui imposât de pareilles charges, sans son consentement; d'autant plus que le Franc avait expressément obtenu de ne point les supporter lorsqu'on avait accordé le subside de 400,000 couronnes.

Marie de Bourgogne et Maximilien d'Autriche, son époux.

Marie n'avait qu'environ vingt ans, lorsqu'elle succéda à son père, en 1476.

Elle ne laissa que deux enfants de son mariage avec Maximilien, ce furent Philippe dit le Bel et Marguerite.

La princesse Marie, avant son mariage, octroya aux vingt-

six échevins du Franc des lettres patentes qui les maintenaient dans leurs places devenues vacantes par la mort du duc Charles, selon les privilèges du pays.

En 1476, Marie transmit au Franc une charte par laquelle il était déclaré que les fonctions de capitaine, de châtelain, de bailli, d'échevin et toutes autres en Flandre devaient être remplies par des personnes nées en Flandre; de plus, que les membres de la chambre des comptes à Lille devaient comprendre et parler le flamand.

Elle confirma aussi, par charte de 1476, tous les privilèges du même territoire. L'année suivante trois des quatre membres de Flandre accordèrent à la jeune comtesse un aide pour payer cinq mille soldats, au prix de cinq gros par jour et par homme.

Un mois après et à l'occasion de l'émeute de Gand, qui eut pour conséquence le supplice d'Imbercourt et d'Hugonet, le collège du Franc fut congédié en totalité, et en place on créa une magistrature annale composée de deux bourgmestres et de quatre échevins, dans chaque quartier; de plus, le Franc ne prit plus rang comme quatrième membre de Flandre.

En 1478, des commissaires ayant été nommés pour renouveller les magistrats selon l'usage, les échevins démissionnés par suite de la mesure indiquée ci-dessus, se présentèrent devant eux, accompagnés de deux notaires, et protestèrent pour le maintien de leur droit.

Le 28 septembre ces échevins appelèrent les magistrats annuels devant le grand conseil de Bruxelles, à l'effet d'être restitués dans leur place. Le conseil donna quinze jours aux parties pour fournir des mémoires dans cette cause d'appel.

Le mois suivant, dans une assemblée générale des échevins du Franc, Philippe Wielant, alors bourgmestre,

demanda s'il ne conviendrait point d'inviter les anciens échevins de renoncer à leur appel, et de se soumettre au bon plaisir de l'archiduc, en lui référant de nouveau la question de savoir ce qui serait le plus avantageux pour le pays, ou de l'administrer avec des échevins à vie, ou avec une magistrature annale.

Cette proposition n'eut pas de résultat.

Au mois de mars 1481, la princesse Marie étant morte, les magistrats du Franc furent changés par des commissaires nommés par les trois membres de Flandre, avec la permission de l'archiduc.

En 1483 fut délivrée, au nom seul du jeune Philippe, une commission de capitaine du territoire du Franc à messire Jooris de Schoorisse, seigneur de Meulebeke, conseiller, chambellan et grand veneur.

Après que les différents qui s'étaient élevés entre Maximilien et le Franc au sujet de la tutelle de Phillippe eurent été terminés, par accord conclu à Bruges le 16 juin 1485, le 27 du même mois l'archiduc prêta serment aux magistrats du dit Franc en qualité de tuteur de son fils Philippe, et ceux-ci, à leur tour, prêtèrent serment de fidélité, en présence du comte de Nassau et d'autres grands seigneurs de la cour.

Le 2 du mois suivant, Maximilien en personne renouvella la magistrature du Franc sur un nouveau pied, en présence d'un grand nombre de personnes.

Peu de temps après, le même souverain se présenta de nouveau en séance des échevins et leur présenta messire Charles d'Halewyn, comme bailli du Franc; et celui-ci fut admis, prêta serment en cette qualité et reçut la verge de justice des mains même de l'archiduc.

Par lettres patentes de la même année, délivrées au nom de Maximilien et de Philippe son fils, et à la requête des

trois autres membres de Flandre, le Franc fut rétabli comme quatrième membre, avec les prérogatives qu'il avait eues, en cette qualité, jusqu'à la mort de Charles-le-Téméraire.

Les deux ducs confirmèrent aussi, sous la même date, le privilège accordé au Franc du temps du comte Ferrand et de Jeanne par suite duquel nul échevin de ce territoire ne pouvait être démis de ses fonctions que pour parjure ou à l'avènement d'un nouveau souverain.

Ce fut encore en 1485, que, dans une assemblée générale de la commune du Franc, on consentit un subside de dix mille couronnes, pour en faire don à Maximilien et à divers seigneurs de sa cour, parcequ'ils avaient prêté leur appui à la réintégration du territoire dans sa qualité de quatrième membre de Flandre.

Par ordonnance de Maximilien, de la même année, le collège du Franc fut de nouveau composé de vingt-sept échevins à vie et d'un bourgmestre de la commune, ainsi que cela avait eu lieu d'ancienne date.

Malgré la réintégration du Franc en sa qualité de quatrième membre de Flandre, ce ne fut qu'en 1486, le 13 avril, que les députés des trois autres membres réunis à Bruges reconnurent et admirent de nouveau le Franc, en assemblée générale, où furent exhibées les lettres de réintégration.

Le 21 août de l'année suivante, Maximilien demanda par écrit aux quatre membres de Flandre, alors réunis à Gand, un subside de huit mille hommes de guerre.

Les deux premiers mille ne devaient être représentés que par une somme d'argent équivalente à leur solde pendant trois mois, à raison de sept gros par jour, et par homme. Cet argent était destiné à défendre les frontières de la Flandre.

Les six mille autres soldats devaient être fournis en hommes, pour aller combattre les Français.

Cette demande était faite sous protestation contre tout résultat fâcheux qui pourrait arriver pour le pays, si le souverain essuyait un refus, comme cela était déjà arrivé dans plusieurs circonstances.

La même année, le roi de France Charles VIII accorda, en sa qualité de seigneur suzerain de la Flandre, aux échevins des deux bancs de la ville de Gand, et aux deux doyens, une autorisation et commission provisoire pour instituer par toute la Flandre, des officiers de justice et des receveurs des deniers publics, qui exerceraient leurs fonctions au nom de l'archiduc Philippe, seigneur et comte du pays.

En octobre 1488, la paix avait été conclue entre le pays et Maximilien ; en conséquence, en 1489, une ordonnance fut prise aux noms de ce dernier et de son fils Philippe, par suite de laquelle les magistrats de Gand, de Bruges, d'Ypres et d'autres villes en Flandre furent changés ; de plus, les forteresses de l'Écluse, de Courtrai et autres, furent mises sous l'obéissance de Maximilien, conformément aux conditions du traité de Tours.

Il est à observer que, dans cet acte, il n'est pas fait mention spéciale de la magistrature du Franc.

Comme il arrivait souvent dans les cas où l'administration manquait de fonds, on avait emprunté, en 1486, à quelques négociants une assez forte somme qu'il avait été impossible de rembourser à cause des troubles arrivés à Bruges, peu après. Le 26 décembre 1490, les magistrats du Franc obtinrent un sursis d'un an pour s'acquitter de cette dette.

En conséquence de ce sursis ou délai, le receveur du Franc, et quelques membres du collège qui s'étaient con-

stitués cautions civiles pour la somme de deux mille livres de gros, furent libérés de la prison où ils avaient été jetés pour cette affaire.

Le 23 juin 1492, Maximilien octroya à ceux du Franc la permission de payer à de certains termes, ce qu'ils devaient encore pour leur part et portion dans les 525,000 livres tournois dus par suite du traité de Tours.

Il paraît qu'en 1494, la situation des finances ne s'était guère améliorée, car le 13 mai, par l'intervention du comte de Nassau, gouverneur général de Flandre, la plupart des négociants qui avaient des créances sur le Franc, furent engagés à convertir les dites créances en rentes au denier quinze sous condition de remboursement au bout de huit ans. On obligea à accepter cette transaction ceux qui ne voulurent pas l'admettre volontairement.

On trouve, dans un registre en papier des actes des magistrats du Franc, une minute sans date, qui doit être de cette époque, et qui contient divers articles et conditions pour tranférer la *vierschaere* du Franc à Dixmude. Ce projet fut probablement conçu à cause des mauvaises intentions montrées par les magistrats de Bruges contre ceux du Franc, tant en s'efforçant de leur enlever leurs privilèges en plusieurs circonstances, qu'en les privant de leur autorité comme quatrième membre de Flandre.

Philippe-le-Bel, Archiduc d'Autriche, Comte de Flandre et ensuite Roi de Castille.

Ce fils unique de Maximilien et de Marie de Bourgogne, n'avait que quatre ans lorsque sa mère mourut. Il parvint au pouvoir en 1494, n'étant encore âgé que de 17 ans environ. Il épousa la fille cadette de Ferdinand roi de

Castille et d'Arragon. Ce fut le premier roi d'Espagne de la maison d'Autriche. Il mourut en 1506, à vingt-huit ans, laissant encore en vie son père Maximilien qui ne quitta ce monde que treize années plus tard, c'est-à-dire en 1519.

Durant la minorité, et après la paix de Tours, il eut de grands démêlés avec Philippe de Clèves, seigneur de Ravestein. Philippe eut deux fils et quatre filles. Il fut enterré dans le couvent des Chartreux à Bourges et plus tard son cœur fut envoyé à Bruges pour être déposé dans le tombeau de Marie de Bourgogne sa mère.

Au mois de septembre 1501, Philippe octroya à ceux du Franc des lettres patentes par lesquelles il confirmait et ratifiait les quatre principaux privilèges du territoire du dit Franc, à savoir le *Ceur-brief* dont il a été fait mention ci-dessus ; le privilège de ne pouvoir être arrêté ni emprisonné sans jugement préalable ; l'exemption du droit de confiscation et le privilège concernant la cessation de l'exercice de la justice dans certains cas, appelé *Cessie van wette.*

La même année, il rétablit le Franc dans sa qualité de quatrième membre de Flandre, qui lui avait été ôté de nouveau dans les derniers troubles de Bruges. Il ratifia en outre l'ancien privilège de Ferrand et de Jeanne qui statuait que les échevins ne pouvaient être demis de leurs fonctions que pour parjure et à l'occasion de l'avénement d'un nouveau souverain.

En 1504, ceux du Franc obtinrent des lettres d'octroi qui leur accordaient le pouvoir de vendre aux étrangers toute espèce de chevaux au-dessous de quatre ans ; aussi les acheteurs pouvaient les exporter à l'étranger, pourvu que ce ne fut pas en pays ennemi.

Cette faculté avait été interdite auparavant par plusieurs ordonnances.

L'Empereur Charles-Quint.

Il n'avait que six ans, lorsque son père Philippe-le-Bel mourut. Il fut inauguré comte de Flandre en 1515, n'ayant encore que 15 ans; un an après, roi d'Espagne et, en 1519, il fut élu empereur des Romains.

Durant sa minorité son grand-père Maximilien administra le pays de Flandre.

Sa vie remarquable est trop connue, pour que nous ne nous croyions pas dispensé d'en rien dire ici.

Le 15 fevrier 1508, un accord fut conclu entre ceux du Franc et ceux de Ter Goes, en Hollande, au sujet du droit d'octroi sur la bière. Le Franc prétendait établir une taxe de 16 gros par tonne sur les bières de Ter Goes, afin de favoriser les brasseurs de la Flandre. Il fut enfin résolu qu'il ne serait payé sur la bière importée que dix gros par tonne.

Le prince Charles ayant juré fidélité au pays de Flandre en 1515, confirma tous les échevins du Franc au nombre de vingt-sept, dans leur place, sans en changer un seul.

La même année, le 6 octobre, il délivra des lettres de ratification de tous les privilèges, *Ceuren*, coutumes et usages du pays du Franc; en outre il autorisa les habitants du Franc à vendre, pour être exporté, les bestiaux, grains et autres denrées, ce qui n'avait point été permis auparavant.

Nous trouvons, sous la date du 27 juin 1529, des lettres de décharge accordées par l'empereur à ceux du Franc pour la somme de 204,204 livres de 40 gros à la livre, étant leur quote-part dans les 200,000 couronnes, consenties par les membres de Flandre au dit empereur à l'occasion de son mariage, de la naissance de son premier

fils, et des frais de son prochain voyage en Italie, ainsi que de son couronnement comme empereur. On voit dans ces lettres de décharge que ceux du Franc avaient donné une obligation par laquelle ils s'engageaient à payer leur part et portion dans l'espace de six années.

En 1531, à la requête des quatre membres de Flandre, l'empereur déclara par une ordonnance que les ecclésiastiques étaient obligés d'observer les *Ceuren* et statuts du juge séculier dans toute cause concernant la police des villes ou du pays.

Déjà plusieurs fois les taxes avaient été augmentées pour subvenir aux frais considérables que devait supporter le Franc.

En 1538, de nouvelles lettres patentes furent délivrées par l'empereur, octroyant de lever une contribution double sur les vins et bières, dans tout le plat pays, pour un terme de six années; en outre de vendre des rentes au denier seize, jusqu'à concurrence de mille *carolus*.

Afin que les souverains de la Flandre n'exerçassent pas trop d'influence sur les administrations locales, il avait précédemment été octroyé que nul ne serait nommé échevin du Franc qu'il ne fut bourgeois du dit Franc, habitant ce territoire, et ayant acquis son droit de bourgeoisie avant sa promotion à la place d'échevin.

En 1544, l'empereur accorda, pour dix ans, la continuation de ce privilège.

Quatre ans plus tard, il délivra aux états et aux quatre membres de Flandre un acte par lequel il acceptait, pour un terme de six ans, deux cent mille couronnes, de 48 gros la pièce, par an.

Les quatre membres de Flandre prirent, en 1551, une résolution par laquelle ils consentaient à accorder à l'empereur la somme de quatre cent quatre-vingt mille livres tour-

nois, réclamée par lui pour subvenir aux frais de la guerre avec la France. Il était expressément stipulé que personne ne pourrait être exempté de la taxe à imposer pour ce subside, ni ecclésiastique, ni laïc, ni privilegié quelconque.

Peu après, l'empereur fit publier le placard qui autorisait les voies et moyens pour parvenir à lever ce subside.

TOMBEAU

D'une Princesse Anglaise,

DÉCOUVERT A BRUGES.

La Flandre, tant de fois le théâtre de batailles où les princes des pays limitrophes venaient vider leurs querelles, fut bien des fois aussi la terre hospitalière qui servit d'asile à la grandeur déchue.

Au moyen âge, sous la domination des Danois et des Anglo-Saxons en Angleterre, nous voyons le fameux Godwin, comte d'Essex, de Sussex et de Kent, se retirer plusieurs fois à la cour du comte de Flandre, qui se tenait alors à Bruges. Ses six fils s'y refugièrent aussi à plusieurs reprises (1), et la main de Judith, fille de Baudouin V, fut accordée à l'un d'eux, nommé Tostig. Quelques années plus tôt, Emma, veuve d'Éthelred II et de Canut-le-Grand, avait habité aussi la ville de Bruges avec son fils Hardi Canut, qui, lors de la mort de son beau-frère Harold I, y reçut une députation de *thanes* anglais et danois, qui l'invitaient à monter sur le trône de son père.

Bruges semblait ne posséder aucun monument de tant d'infortunés hôtes, lorsque le 31 mars 1786, des ouvriers travaillant dans l'église cathédrale de St-Donat, découvri-

(1) Lingard, *Histoire d'Angleterre*, tome I.

rent un sépulcre, pratiqué dans le mur, contenant quelques ossemens et une plaque en plomb avec cette inscription (1):

PLAQUE DE PLOMB

TROUVÉE DANS LE TOMBEAU DE GUNILDE, PRINCESSE ANGLO-SAXONNE, QUI SE RETIRA A BRUGES ET Y MOURUT EN 1087.

† *Pater noster. Credo in Deum patrem et cetera quæ in symbolo apostolorum sunt scripta.*

Gunildis nobilissimis orta parentibus, genere angla, patre Goduino comite, sub cujus dominio maxima pars militabat Angliæ, matre Githa, illustri prosapiâ Dacorum oriunda. Hac dùm voveret adhùc puella virginalem castitatem, desiderans spirituale conjugium, sprevit connubia non nullorum nobilium principum: hœcque dùm jam ad nubilem ætatem pervenisset, Angliâ devictâ à Willelmo Normannorum comite et abeodem interfecto fratre suo rege Anglorum Haroldo, relictâ patriâ apud sanctum Audomarum aliquot annos exulans in Flandriâ, Christum quem piè amabat in pectore scilicet, semper colebat in opere: circà sibi famulantes hilaris et modesta, ergà extraneos benevola et justa, pauperibus larga, suo corpori admodùm parca. Quid dicam? Adeò ut, omnibus illecebris se abstinendo, per multos annos antè sui diem obitûs non vesceretur carnibus, neque quicquam quod sibi dulce visum est gustando, sed vix necessaria vitæ capiendo, cilicio induta, ut nec etiam quibusdam pateret familiaribus, conflictando cum vitiis, vicit in virtutibus. De hinc transiens Bruggas, et trans volutis quibusdam annis, et indè pertransiens in Daciâ, hùc reversa virgo transmigravit

(1) Nous donnons ici la copie sans aucune abréviation.

in Domino anno incarnationis Domini MLXXXVII, *nono kalendas septembris, lunâ* XXII.

Lors de cette découverte en 1786, monseigneur Brenart, évêque de Bruges, fit recueiller les restes de la princesse Gunilde, les fit enfermer dans un petit coffret avec la plaque de plomb, et ayant scellé le tout du sceau de ses armes, on referma la sépulcre.

Les niveleurs français vendirent l'ancienne cathédrale de St-Donat vers la fin du siècle dernier, et cet antique monument subit le sort de tant d'autres; on le démolit en 1804.

Quelques soldats employés à cette démolition retrouvèrent le petit coffret contenant les restes de la princesse Gunilde, et, après l'avoir ouvert, ils le vendirent à un tapissier, qui cèda la plaque de plomb à M. Van Huerne, seigneur de Schiervelde, Puyenbeke, etc. Celui-ci la donna aux archives de la cathédrale de St-Sauveur à Bruges, où elle existe actuellement.

Dans la notice du savant M. Scourion, insérée au *Messager des Arts*, sur cette Gunilde sœur de Harold, il est parlé d'une autre princesse d'Angleterre, aussi du nom de Gunilde qui aurait eu, à une époque un peu antérieure, sa sépulture dans le cloître dépendant de l'église de St-Donat, sur le Bourg. Son épitaphe, ajoute-t-on, qui était gravée sur une pierre de taille bleuâtre, enchassée dans le mur du dit cloître, a été détruite ou perdue lors de la démolition de l'église.

M. Scourion dit que, tout bien examiné, il ne peut s'empêcher de considérer comme dénaturée l'épitaphe (1)

---

(1) Elle est rapportée dans Sanderus, *Flandria illustrata*, tome I, p. 215, livr. II, chap. 1, et dans le *Compendium chronologicum episcoporum Brugensium*, p. 256.

où il est parlé d'une Gunilde impératrice, femme de Henri-le-Noir, qui aurait vécu religieusement *hoc in Castello*, c'est-à-dire dans le Bourg, où elle avait son habitation dans le palais des comtes de Flandre, à côté de l'église.

Nous avons été assez heureux pour découvrir cette pierre sépulcrale que M. W. Chantrell a trouvée dans un vieux mur de l'ancien couvent des Augustins, et qu'il a eu l'obligeance de nous faire voir. C'est une pierre bleue, carrée, d'environ dix-huit pouces de hauteur, très-bien conservée, et dont les côtés seulement sont légèrement ébréchés.

Elle prouve d'abord que les copies de l'épitaphe données dans les ouvrages imprimés, et celle du manuscrit cité par M. Scourion sont inexactes.

Cette inscription, en caractères romains majuscules, gravés à lignes égales, dans toute la largeur de la pierre, porte ce qui suit:

NOBILISSIMÆ AVGVSTÆ DNÆ GVNILDIS (ou Gunihild ou Gunigund, car la partie de la pierre où se trouvaient les quatre dernières lettres du nom, est brisée) (1) CANVTI ANGLIÆ, DANEMARCIÆ, NORVEGIÆ, ET SVETIÆ, REGIS FILIÆ, IMPERATORIS AVGVSTI. HENRICI NIGRI LAVDATISSIMÆ CONJVGI, POST ACCEPTAM GRAVISSIMAM A MARITO INJVRIAM, HOC IN CASTELLO, RELIGIOSE VIVENTI ET ANNO DNI MXLII, XII KAL. SEPT. DEFVNCTÆ, HOC MONVMENTVM ECCLESIA (CVI PERQVAM ERAT MVNIFICA) EREXIT. QVOD DENVÓ INSTITVTVM EST PER M. NICOLAVM HELE^{or} . . . . . (un morceau de la pierre est enlevée).

---

(1) Comme on le voit dans la notice de M. Scourion, l'auteur des *Annales d'Hildesheim* à l'année 1036, qui est celle du mariage d'Henri III dit le Noir, avec Gunilde, fille de Canut-le-Grand, roi d'Angleterre, dit qu'elle vint épouser Henri, fils de l'empereur, à

Il paraît que cette pierre, après la démolition de St-Donat, aura été transportée au couvent des Augustins, où on l'aura provisoirement placée dans un mur. Ce mur devint ensuite dépendance des maisons privées qu'on éleva sur quelques parties du terrain dudit couvent, et ce fut-là que M. Chantrell la découvrit, et eut l'heureuse idée de la soustraire à la destruction. Il paraît que l'*injure grave* dont il est parlé dans cette inscription serait l'accusation d'adultère dont quelques historiens chargent Gunilde et dont elle se disculpa.

La munificence de cette impératrice aurait consisté à donner entr'autres objets précieux, un psautier en latin, avec des explications en saxon, que Meyer dit que l'on conservait encore de son temps (1540 environ); en beaucoup d'autres livres, plus sa couronne impériale qu'elle donna au chapitre de St-Donat (1).

La courte mais savante notice de M. Scourion, tend à faire considérer l'épitaphe de l'impératrice, femme de Henri-le-Noir, comme apocryphe, et comme le résultat de l'ignorance d'un archéologue de l'époque qui aura confondu Gunilde sœur de Harold II avec Gunilde, épouse de l'empereur Henri-le-Noir.

Cette opinion étant appuyée par la citation d'une foule d'auteurs allemands, anglais, latins, il y aurait tout un volume à composer sur ces deux épitaphes, si l'on adoptait une opinion différente, quoique des arguments dans ce sens puissent être prises dans la notice même.

Nimègue, et que lors de la bénédiction, son nom fut changé en celui de Gunigonde : *Venit regina Cunihild.... et mutato nomine in benedictione Cunigund dicta est.*

(1) Suivant Pontanus, *Rerum Danicarum historia*, p. 158. Voyez aussi Meyer à l'année 1589, où se trouvent plusieurs détails curieux.

Qu'il nous suffise ici d'avoir signalé un monument archéologique qu'on croyait perdu, et qui pourra servir plus tard à fixer l'opinion sur une de ces nombreuses victimes des révolutions d'Angleterre, telles que la reine Emma épouse d'Éthelred, puis de Canut-le-Grand; l'impératrice Gunilde dont nous venons de parler; Githa, veuve du comte Godwin, et sa fille Gunilde, sœur de Harold, qui toutes se réfugièrent à Bruges (1).

---

(1) Voyez Pontanus, *Historia rerum Danicarum*, p. 171.

INSTITUTION

DE

L'ordre de la Toison d'or, à Bruges,

ET

FÊTES A CE SUJET.

De tous les ordres de chevalerie que le moyen-âge vit instituer, le plus célèbre fut sans contredit celui de la Toison d'or. Ce fut le 10 janvier 1430, à l'occasion des fêtes célébrées à Bruges lors de son mariage avec Isabelle ou Élisabeth de Portugal, que Philippe-le-Bon, fils de Jean-sans-Peur, établit l'ordre de la Toison d'or.

Par suite de ce mariage le duc prit pour devise les mots: *Aultre n'aray*, qui étaient brodés au commencement sur les manteaux des chevaliers. L'ordre était placé sous la protection de la Vierge et spécialement de l'apôtre St-André, patrons de la Bourgogne.

Au chapitre 168 des mémoires du sieur de St-Remy, on trouve la copie des lettres de l'institution *de la noble ordre et confrérie* de la Toison d'or, publiées à Lille, le 27 novembre 1431 (1).

(1) A l'occasion de la publication de ces statuts il y eut à Lille des fêtes qui durèrent huit jours. Un bœuf entier fut rôti pour être servi aux convives rassemblés dans le palais de Rihoult. Les magistrats commandèrent en même temps un grand pâté troué à sa base, ainsi que la

La première institution ne se composait que de vingt-et-un chevaliers, *gentilshommes de nom et d'armes et sans reproches*. Dans la publication faite à Lille il en est nommé vingt-quatre, mais M. De Barante se trompe en avançant que l'ordre devait se composer dans le principe de trente-et-un chevaliers.

Avant de parler des motifs auxquels on a attribué la création de l'ordre, de ses insignes, des statuts et des privilèges, nous nous occuperons quelques instants du mariage du duc avec sa troisième épouse.

Jean Lefèvre, Bourguignon, seigneur de St-Remy, roi d'armes de la Toison d'or et dont les curieux mémoires ont été publiés, en partie dans *Le laboureur*, à la suite de l'*anonyme de St-Denis*, ensuite plus complets par Buchon, a donné de grands détails sur ce qui concerne les fêtes qui précédèrent l'institution de la Toison d'or.

Comme cet auteur a été employé activement dans toutes les affaires de ce temps et qu'il est peu connu de la plupart, nous croyons intéressant d'y puiser ce qui concerne le mariage d'Isabelle de Portugal.

Après être restée huit jours à l'Écluse pour se refaire de la mer, cette princesse partit le huitième jour de janvier 1429 (1430) pour Bruges, où l'hôtel du duc avait été préparé en conséquence de cette auguste réception.

---

table sur laquelle on le posa. Lorsqu'on vint à l'ouvrir, il en sortit douze valets de ville, vêtus en fous. Le lendemain du festin Philippe-le-Bon se promenant sur la place d'armes, où il y avait alors un puits, aperçut les mêmes fous qui montaient et descendaient le long de la chaîne du puits, de sorte que l'on eut dit que l'on y puisait des fous; si bien que le prince les apercevant s'écria : *Voilà les sots de Lille!* De-là provient le dicton un peu mordant qu'on consacre aux habitants de cette ville. Voir l'histoire de Lille, par Lucien de Rosny, p. 155.

Comme l'on craignait qu'il ne fut trop peu vaste, l'on avait muré aux deux extrémités, la rue y attenante, afin d'y établir différentes constructions.

Dans la rue devant l'hôtel était placé un grand et beau lion en bois, richement peint, tenant en l'une des pattes de devant un fusil et de l'autre une pierre. De cette pierre coulait du vin blanc et du vin rouge, dans un grand bassin où chacun pouvait venir puiser à volonté. Ce vin coula jour et nuit durant tout le temps des fêtes.

Dans la cour avaient été élevés sur une estrade un cerf et une licorne, également en bois doré, et tenant des vases, d'où s'écoulaient l'hypocras et l'eau rose, pour les serviteurs de l'hôtel.

Les constructions faites à l'intérieur, à cette occasion, mais qu'on abattit ensuite, furent trois grandes cuisines, trois rôtisseries, *grandes et plantureuses*, dit la chronique, six dressoirs pour recevoir les plats de diverses espèces, les potages, les viandes bouillies, les gelées, les viandes rôties, les pâtisseries et les fruits et entremets. En outre une grande salle en bois de 140 pieds de long, sur 73 de large. A l'un des bouts était une belle cheminée et à l'autre des portes d'entrée. Elle était ornée de festons et tendue de haut jusques en bas de beau drap de trois couleurs, rouge, bleu et blanc, parsemé de la devise du duc.

Au milieu, dans un verdoyant préau, artistement fait, s'élevait un arbre doré bien touffu, aux branches duquel appendaient des écus armoriés des armes de tous les pays soumis au pouvoir de Philippe. Sur des estrades tout autour de la salle brillait quantité de fine vaisselle d'or, et de vermeil. Lorsque le soir était venu, on allumait un immense candelabre en bois, couvert d'une multitude de bougies, qui faisaient un très-bel effet.

Par tout l'hôtel on servait à toutes les heures dîners et

soupers en vaisselle d'argent, et les dressoirs demeuraient toujours fournis.

Plusieurs auteurs bien connus, que nous avons rappelé dans nos autres ouvrages, ayant décrit les magnificences déployées dans le palais, nous ne nous étendrons pas davantage sur ce point, et nous nous occuperons des dames et seigneurs qui vinrent à Bruges, empressés d'assister à cette belle fête.

Les principaux seigneurs étaient le comte de Conversan (dans le royaume de Naples), qui fut depuis comte de St-Pol, ses deux fils, l'évêque de Liège, le comte de Blanquenehem, Messire Jean de Luxembourg, qui fut depuis comte de Ligny et de Guise, Jacques de Bourbon, seigneur de Préaulx, le seigneur d'Anthoing, le vidame d'Amiens, le seigneur de Montaigu, et plusieurs autres tant de Bourgogne, de Picardie, de Flandre, de Hollande, de Zélande, que d'autres provinces.

Au nombre des dames, l'on remarquait d'abord madame Anne de Bourgogne, duchesse de Bedfort, épouse du régent de France. Elle passait pour la plus gracieuse personne qu'on put voir. On peut s'imaginer quelle suite de chevaliers et d'écuyers, de dames et de demoiselles, une telle princesse amenait avec elle.

La comtesse douairière de Namur y parut aussi, noblement accompagnée de quantité de chevaliers et d'écuyers, tous vêtus de sa livrée de drap de satin noir relevé de broderies en argent. Ce cortège se composait bien de cent personnes y compris les dames et les demoiselles, toutes montées sur de beaux chevaux fringants. Madame de Beaurevoir, femme de Messire Jean de Luxembourg, entra le vendredi 6 janvier, suivie de cent vingt cavaliers et écuyers. Elle était assise en un chariot couvert et garni

de drap d'or. A côté marchaient six gentilshommes, et deux varlets menant deux haquenées à la main.

Le cortège de la dame d'Anthoing était de quatre cents cavaliers. La dame de Croisilles sa nièce l'accompagnait aussi à cheval, suivie par cinq demoiselles richement habillées, et de grand'foison de chevaliers, écuyers et damoiseaux portant la livrée du sire d'Anthoing, rouge brodé d'or.

La sénéchale de Hainaut arriva le même jour. Sa suite se composait d'environ quatre-vingts personnes à cheval, parmi lesquelles plusieurs notables chevaliers, dames et demoiselles.

Après on vit encore quantité d'autres nobles beautés de Flandre, dont nous ne ferons pas mention de peur d'être trop long.

Pour en revenir au royal couple, le dimanche huit janvier, le duc s'embarqua, accompagné de ses gens, montés sur six beaux vaisseaux pavoisés et armoiriés aux armes de Portugal. Il arriva à dix heures du matin aux portes de la ville de Bruges.

Les magistrats, le clergé et une foule de peuple se rendirent au devant de lui. Ceux de Gand, d'Ypres et d'autres villes de Flandre se trouvaient aussi présents, et déployaient une grande magnificence. Un chariot suspendu, couvert de drap d'or, que la régente de France, sœur du duc, avait envoyé comme cadeau, attendait la jeune épouse. On assurait qu'il y avait dans les ornements plus de six marcs d'argent doré et émaillé. Il y avait en outre une litière toute neuve, si richement ornée qu'elle surpassait tout ce qu'on connaissait jusqu'alors en ce genre. Isabelle y monta seule. A côté marchaient à pied plusieurs gentilshommes, tenant les deux coursiers qui portaient la

litière. Deux cavaliers seulement l'accompagnaient, Don Ferrand son frère, et le seigneur de Roubaix, parcequ'ils ne pouvaient aller à pied. Derrière venait une foule de chevaliers et d'écuyers, le roi d'armes, des hérauts, des trompettes etc.

Le cortège fut près de deux heures à traverser la ville, pour arriver à l'hôtel du duc, tant la presse des spectateurs était grande. Les rues sur le passage étaient décorées de drap rouge, sans autre mélange de couleur. Tous les corps de métiers formaient la haie, et à chaque coin de rue se trouvaient leurs trompettes qui faisaient retentir l'air de leurs instruments en argent massif.

Trois de ces corporations possédaient à elles seules cent cinquante de ces trompettes.

D'un bout à l'autre de la Grand'Place, on avait construit en bois, une rue nouvelle en estrade, toute chargée de peuple.

On voyait encore, échelonnés le long du passage, en belle ordonnance, les archers, arbalétries et arquebusiers.

A la porte de l'hôtel se tenait une compagnie de soixante-seize trompettes, qui sonnèrent tous à la fois à l'arrivée de la princesse Isabelle. Elle entra dans la cour, alla jusques aux pieds des degrés, y descendit de sa litière, et fut reçue et complimentée par la duchesse de Bedfort régente de France, accompagnée d'un flot de nobles dames et demoiselles.

Tout ce monde entra ensuite dans la chapelle où le service divin fut célébré. Les dames allèrent se rafraîchir après la cérémonie, et revêtir de nouveaux costumes encore plus riches que les premiers.

Lorsqu'on se fut reposé quelque temps dans la grande salle de réception, le duc, suivi des chevaliers, barons et

seigneurs de sa cour, vint souhaiter la bienvenue aux dames, puis se retira pour dîner à part, dans ses appartements, et chacun fut prendre place au magnifique banquet qui n'attendait que les convives.

Comme en tous les grands banquets de cette époque, on imagina les plus singuliers entremets : c'était des hommes sauvages à cheval sur des cochons de lait rôtis, et armoiriés des armes du duc ; de hauts châteaux carrés à quatre tours et une grosse tour au milieu, où sur la terrasse ou plateforme se tenait un homme sauvage appuyé sur une bannière aux armes du duc et sur les quatre tours des dames ayant en main des pennons aux armes des divers pays soumis à la maison de Bourgogne.

Un des plus bizarres de ces entremets fut un immense pâté qui renfermait un mouton vivant, teint en bleu et les cornes dorées ; dans la même prison se trouvait un nain nommé Hansse, très-leste et alerte, couvert d'une peau de bête fauve.

Quand le pâté fut ouvert, le mouton sauta à bas de la table, et Hansse courut lutiner et folâtrer avec madame d'Or, la plus gracieuse folle en titre d'office, de la cour. Il était presque soir lorsque l'on eut dîné. Les grâces dites, les dames se retirèrent, et allèrent de nouveau revêtir d'autres costumes, puis on dansa jusqu'après minuit et alors il fut publié qu'il y aurait joûtes le lendemain.

Les tournois, les combats sur la Grand'Place de Bruges, les festins et les divertissements de tous genres, durèrent six jours entiers, sans interruption.

La magnificence qu'on vit en cette occasion surpassa le faste déjà si célèbre de la cour de Bourgogne.

Le duc Philippe donna à sa nouvelle épouse un train plus riche et plus nombreux que n'en avait aucune reine

de la chrétienté. St-Remy dit que l'année de son mariage, Philippe dépensa plus de six cent mille saluts (1).

M. De Reiffenberg a publié, en 1830, un magnifique ouvrage sur l'ordre de la Toison d'or et son institution. Par suite des circonstances politiques, l'édition presqu'entière était restée sous le scellé, de sorte que ce savant travail n'avait pu être livré au public jusqu'à présent; heureusement plusieurs exemplaires ont tout récemment été mis en vente.

Il est à regretter que les statuts de l'ordre n'aient pas été imprimés en entier dans ce beau et bon livre. Ils se trouvent dans la *Jurisprudentia Heroica*, par Christyn.

M. De Reiffenberg rappelle les cas où l'on a fait usage de l'article par suite duquel, conformément aux réglements d'ordres religieux qui avaient précédé l'établissement de celui de la Toison d'or, on devait réprimander en plein chapitre ceux des membres contre lesquels il existait des sujets de plainte ou de reproche. Quelle importance ne devait pas avoir cette forme disciplinaire quand on pense qu'elle s'appliquait à des chevaliers du plus haut rang, et qu'en sa qualité de membre, le chef souverain subissait à son tour la correction capitulaire!

On attribue à divers motifs l'idée de cette institution, les principales sont la galanterie et la politique.

Nous avons déjà parlé, dans notre *Précis des annales de Bruges* de l'opinion émise par Colomiès et par André Favin sur le premier de ces motifs. C'est une demoiselle Marie Van Crombrugge, une des nombreuses maîtresses

---

(1) Ainsi appelé parceque cette monnaie offre la salutation angélique avec le mot *Ave*. Dans les *Saluts* de Napels, on lit *Ave Maria* etc. Le *Salut* valait environ vingt-deux sols parisis.

qu'eut Philippe, qui serait l'héroïne, d'après cette donnée historique.

D'autres pensent que l'institution n'avait eu pour but que d'augmenter le nombre des partisans de la maison de Bourgogne.

On sait que les insignes de la Toison d'or était un petit mouton suspendu à un collier formé de fusils et de cailloux d'où jaillissaient des flammes. Le fusil ou briquet avait la forme d'un B.

On a fait plusieurs conjectures sur cet emblême et la plus probable nous paraît celle qui y voit une allusion au commerce et aux manufactures de laine qui firent longtemps la principale richesse de la Belgique.

Les chevaliers jouissaient de privilèges très-étendus. Une ancienne fondation leur attribuait deux pots de vin et dix liards de pain, chaque jour qu'ils seraient en cour.

Le héraut ou roi d'armes devait être versé dans la science du blason. Il fut souvent chargé des plus importantes négociations. Il y avait en outre un chancelier, un greffier et un trésorier.

Le chapitre général tenu à Gand, en 1559, est le dernier qui ait été convoqué.

En 1577, l'ordre ayant perdu la plupart de ses membres, Philippe II obtint par bref de Grégoire XIII, la permission de les remplacer, sans tenir chapitre.

Le même souverain, en cédant à l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, sa fille aînée, les Pays-Bas et le comté de Bourgogne, s'était réservé la dignité et les attributs de chef de l'ordre de la Toison d'or.

Le roi d'armes, le chancelier et le greffier se retirèrent par suite, à la cour de Madrid. Le trésorier seul resta dans les Pays-Bas, jusqu'à la domination des Français,

attendu que le trésor n'en pouvait sortir aux termes des statuts.

Il y eut de grandes contestations pour savoir à qui revenait la dignité de chef et souverain de la Toison d'or, ou aux rois d'Espagne, ou aux princes de la maison d'Autriche. On peut en lire les détails dans l'ouvrage de M. De Reiffenberg.

Depuis le traité conclu à Aix-la-chapelle en 1748, où il n'est fait aucune mention à l'égard de cet ordre, les chefs de la maison d'Autriche, et de la branche des Bourbons qui règne en Espagne, ont conféré, chacun de leur côté, le collier de la Toison d'or, mais il en est arrivé de cet ordre, comme de tous ceux du même genre, le but n'a plus été le même. Les institutions sont devenus tout autres, les bases de l'ordre politique étant changées.

Nous avons parlé au commencement de cet article des corrections capitulaires. Il ne sera peut-être pas sans intérêt de résumer ici les divers cas où elles furent appliquées à des souverains de la Belgique.

Les registres de l'ordre n'apprennent point que Philippe-le-Bon, ait éprouvé la censure des chevaliers; mais dans le chapitre de 1468, on fit à Charles-le-Téméraire qui lui succéda, diverses remontrances parmi lesquelles on remarque celles-ci: Que parfois il parle durement à ses serviteurs; que ses sujets sont trop foulés quand il compose son armée. On lui demande qu'il veuille tenir les choses qu'il promet, et qu'il soit véritable en paroles, qu'il ne fasse plus la guerre sans bon et mûr conseil. Le duc, ce qui est à remarquer, reçut ces observations avec bonté et y répondit à la satisfaction de l'assemblée.

Dans le chapitre de 1473, on fit de nouvelles remontrances sur les mêmes points et le duc les discuta avec les chevaliers.

Par la mort de la duchesse Marie, Maximilien perdait nécessairement sa qualité de chef de l'ordre, qu'il n'avait exercé qu'au nom de sa femme ; après de longues explications, on la lui conserva pendant la minorité de son fils. Dans le chapitre de 1491, on lui reprocha de marquer trop d'indifférence sur ce qui se commettait contre son service, de promettre trop légèrement, de ne pas distinguer assez, dans les distributions de ses grâces, les sujets qui étaient fidèles, de ceux qui ne l'étaient pas; on l'accusa même d'avoir laissé impunis des crimes énormes et irrémissibles et surtout le meurtre commis en la personne de Lancelot de Berlaimont.

En 1500, les membres du chapitre déclarèrent avec modération et bienséance, que le roi des Romains soutenait trop les injustices de Guillaume de Vergy, contre Claude Toulongeon, et ils ajoutèrent que s'il refusait de prêter un appui égal à ce dernier confrère, il aurait le droit de renvoyer à l'ordre le collier qu'il en avait reçu.

Le jeune duc Philippe-le-Beau, âgé de 13 ans, assista au chapitre de 1491. On jugea convenable de lui faire des remontrances sur ce qu'il avait trop d'ardeur pour le jeu, et on lui ordonna, par forme de pénitence, de dire un *Pater* et un *Ave*. Le jeune prince remercia les chevaliers, les assura qu'il se corrigerait, et qu'il acquitterait avec plaisir la pénitence qui lui était imposée.

Postérieurement, lorsqu'il fut devenu chef et souverain de l'ordre, les chevaliers l'avertirent qu'il ne marquait pas pour les confrères toute l'estime qu'il leur devait, ils se plaignirent de ce qu'il ne les appelait pas pour délibérer sur les affaires, comme les statuts l'ordonnaient, qu'il ne les maintenait pas, eux et les officiers de l'ordre, dans la jouissance de leurs privilèges; qu'enfin il avait très-mal pourvu à l'administration de la justice, en la confiant à des

personnes justement taxées d'insuffisance ou de négligence. Le souverain fit des excuses et des promesses.

Dans la séance du 22 janvier 1500, le duc Charles de Luxembourg, depuis Charles-Quint, fut nommé chevalier, n'étant encore âgé que d'environ onze mois.

Dans le chapitre de 1534, on lui représenta qu'il était lent dans l'expédition des affaires; qu'il s'occupait beaucoup de petites choses et négligeait les plus importantes; que son conseil qu'il consultait rarement ou qu'il ne consultait point, n'était pas pourvu d'un nombre suffisant de conseillers, qu'il n'avait pas soin de composer d'une manière convenable les tribunaux de justice, où d'ailleurs les affaires traînaient en longueur, enfin qu'il payait fort mal les gens de guerre et ceux de sa cour. L'empereur écouta ces remontrances avec bonté, et donna des explications et des promesses.

Dans le chapitre de 1545, on lui reprocha qu'il n'observait pas les statuts et ordonnances de l'ordre, et que, de sa seule autorité et sans une décision des chevaliers assemblés en conseil, il avait fait retenir à Rupelmonde un roi d'armes; qu'il avait pareillement manqué aux statuts, en exécutant des entreprises importantes, notamment celles contre Alger et Tunis, sans en informer préalablement les chevaliers ses confrères, même ceux qui étaient près de lui; qu'il s'exposait trop à la guerre; enfin que tout le monde se plaignait de sa lenteur dans l'expédition des affaires, et de ce qu'il avait plusieurs dettes qui fournissaient aux créanciers l'occasion de murmurer hautement. Charles-Quint donna des explications, dit que s'il avait failli ce n'était que par inadvertance, et il assura que désormais il serait plus attentif à remplir ses devoirs avec exactitude.

Dans le chapitre de 1545, on représenta à Philippe II, alors prince de Castille, qu'il était trop prolixe dans

l'expédition des affaires; qu'il employait trop de temps à s'ajuster, et qu'il aimait trop la solitude; mais quand Philippe fut devenu chef de l'ordre, le chapitre tenu en 1555, trouva que ce souverain réunissait plusieurs bonnes qualités, nommément qu'il était clément, affable, humble, libéral et grand justicier.

Cependant lors du chapitre de 1559, tous les chevaliers se plaignirent de ce que Philippe II ne les maintenait pas dans leurs prééminences et droits, et demandèrent qu'on lui rappelât que l'article VI des statuts enjoignait au chef de n'entreprendre *aucune haute besogne*, sans en avoir communiqué auparavant avec les chevaliers.

Depuis l'institution de l'ordre, jusqu'à la cessation des chapitres, il n'en fut tenu que vingt-trois.

Emprisonnement de Maximilien,

ET

VISION DE CE PRINCE.

J'ai veu par mutinage
Bruges mettre les mains
Au digne personnage
Roy sacré des Romains.
Ses chevaliers, ses nobles,
Son mignon fort fringant
Pis logez qu'en vignobles,
Emprisonnez à Gand;
Bruges mist à torture
Chevaliers et barons
Sans raison et droicture
Comme on feroit larrons;
Par gent rude et méchante
Fut lors sur le marché
D'une espée trenchante
Maint noble despesché.

Les événements rappelés dans ces vers des *Faictz et dictz de feu de bonne mémoire maistre Jehan Molinet*, page 230, édition de 1540, forment un des plus sanglants événements de ce siècle. Nous en avons déjà parlé ailleurs, mais il est des particularités peu connues que nous rapporterons ici et qui peindront l'époque.

Tous les efforts de Maximilien pour apaiser la révolte des Brugeois avaient été vains, parce qu'il n'agissait point avec franchise, et que les corps de métiers étaient trop

exaspérés. Enfin par suite d'une lettre que les Brugeois reçurent de ceux de Gand, dans laquelle ils leur disaient qu'ils devaient se mettre au-dessus du roi, lui imposer les conditions de la paix, et que la ville de Gand leur prêterait main forte, les conjurés, après s'être réunis et avoir délibéré dans la maison de Jean Canneel, située au côté ouest de la Grand'Place, résolurent d'un commun accord de s'emparer de Maximilien. A cet effet ils l'envoyèrent prier de vouloir bien se rendre sur la place où la commune était assemblée. L'empereur, comptant arriver à un arrangement, consentit à cette démarche, et, accompagné de quelques seigneurs seulement, se présenta aux corps de métiers rassemblés en armes. Afin d'être bien accueilli, il alla de bannière en bannière saluer les doyens et leurs gens. Cette cérémonie achevée, les chefs de la révolte s'avancèrent vers lui, et lui firent connaitre le contenu de la lettre des Gantois, disant qu'il fallait en finir. Maximilien, voyant l'effervescence populaire, répondit avec le plus de calme possible, qu'il retournerait en son hôtel et y demeurerait jusqu'à ce que tout fût arrangé à la satisfaction des deux parties, mais les dix-sept métiers ne voulurent point y consentir, et répliquèrent que, puisqu'ils restaient bien sur le marché, l'empereur pouvait bien y demeurer aussi et s'expliquer ouvertement. Une heure se passa au milieu de ces discussions, les murmures et le tumulte croissant toujours. Finalement les doyens et chefs-hommes annoncèrent à Maximilien qu'il était décidé qu'on le garderait à vue dans la maison dite *Cranenburg*, et sur l'heure il y fut conduit.

N'étant pas assez fort pour obliger les Brugeois à le mettre en liberté, il tacha, dit-on, de s'échapper de leurs mains par ruse. Nos historiens rapportent comment il se déguisait à tout moment, n'attendant qu'une circonstance

propice pour s'enfuir de la ville. Voici ce que dit à ce sujet la chronique de Flandre, en 4 vol. in-fol., tome 3, page 74: *Soo dat Maximiliaen op verscheyde tyden sig zelven begonde te verkleeden nu als een vrouw, dan als een godsgewyde, wederom als een heerenknecht, om behendelyk zyn langdurige gevangenis te ontloopen, maer alles was te vergeefs. Hy was te wel bekent, ende syne bewaerders hadden grooter zorge als hy meynde.*

En Allemagne les particularités de cette captivité sont racontées d'une toute autre manière. Selon les écrivains de ce pays, Maximilien n'aurait jamais eu l'intention, ni conçu le projet de s'échapper des mains de ceux qui le retenaient prisonnier. Tous ces tentatives auraient été le résultat des plaisantes inventions de Koen van der Rosen, fou de cour de Maximilien, et l'un des personnages les plus amusants de cette espèce, qui aient existés (1).

En 1488, dit-on, lorsque Maximilien faisait une tournée en Flandre, pour ramener à l'ordre ses sujets rebelles, Koen van der Rosen, qui se permettait souvent de donner son avis, conseilla à son souverain de ne point se rendre à Bruges, où quelqu'accident fâcheux pouvait lui arriver à cause de l'exaspération des habitants.

Maximilien méprisa cet avis et continua sa route. Lorsqu'il fut près de la porte Ste-Catherine, son fou s'approcha de lui et lui dit, en présence de tout le cortège: Mon bien-aimé prince, je vois bien que vous ne voulez point vous rendre à l'opinion de vos fidèles conseillers, ni à la mienne, et que vous avez résolu de vous faire arrêter.

---

(1) Voyez, sur ce qui est rapporté ici, Karl Flogel, *Geschichte der hofnarren*, 1789, in-8°, p. 191, et le *Belgische Museum*, t. I, livr. 5, p. 253, où M. Willems a inséré cette variante historique.

Je vous annonce donc pour ce qui me regarde que je ne veux point être prisonier. Je vous accompagnerai jusqu'au Bourg, mais là, je me hâterai de tourner la tête de mon cheval vers la porte de Gand, et je m'esquiverai. Quand vous entendrez et que vous verrez que les châteaux et les villages des environs sont la proie des flammes, vous vous rappellerez peut-être que Koen avait prédit ce malheur. — Koen, répondit Maximilien, je vois bien que tu n'as pas grande confiance en la fidélité de mes sujets de Bruges. Ils nous ont pourtant promis pleine obéissance. — C'est le diable qui vous a suggéré d'ajouter foi à ces paroles, répliqua le fou; en conscience je pense que mon cheval aura assez de bon sens pour tourner la queue vers la ville, de son propre mouvement.

Après cette conversation, Koen se mêla à la cavalcade, entra dans les murs de Bruges avec l'empereur; mais il en sortit par une autre porte, se dirigeant sur Middelbourg pour se rendre auprès de Christophe de Bavière.

Maximilien, ayant longé le fossé extérieur, fit son entrée par la porte de Ste-Croix. A peine fut-il dans l'enceinte de la ville, qu'une émeute éclata. Le monarque se rendit sur la Grand'Place pour l'appaiser, mais les bourgeois l'arrachèrent de son cheval, et l'entraînèrent dans la maison d'un épicier, où il dut passer la nuit avec les grands de sa suite, n'ayant pour se reposer que des bancs de bois. Assis dans une petite salle dont les fenêtres étaient grillées, il pouvait voir à travers les barreaux trois arbalétriers, l'arc tendu, postés devant sa croisée à l'extérieur, de sorte qu'il était dans l'incertitude si l'on n'avait pas l'intention de le mettre à mort.

Durant cette captivité, Koen van der Rosen ne resta pas inactif, et montra, par ses efforts pour sauver son maitre, sa fidélité à toute épreuve. En voici deux exemples: il

s'était fait faire deux machines en liége avec lesquelles il devait traverser les fossés de la ville pendant la nuit, afin de pénétrer jusqu'au roi, et l'aider à fuir par le moyen employé par lui-même pour entrer en ville. S'étant laissé descendre dans le fossé pour mettre ce projet à exécution, il arriva que les cygnes, que les magistrats entretiennent dans ces eaux pour l'ornement de la ville, se jetèrent sur lui, et le battirent de leurs aîles avec tant de fureur, qu'il fut en grand danger de perdre la vie, et n'échappa que par le plus grand hasard.

Après cet accident, Koen médita une autre ruse. Il apprit à couper les cheveux et à faire la barbe, se rendit à Bruges, alla trouver le père gardien du couvent des Franciscains, qu'il savait être attaché à l'empereur, et lui découvrit son projet de sauver Maximilien. Il demanda qu'on lui rasât la tête, comme les Franciscains, qu'on lui prêtât l'habit de l'ordre, et qu'un frère du couvent l'accompagnât. Ainsi déguisé, il voulait se rendre auprès de son maître, sous prétexte de le confesser, puis lui raser le chef, l'affubler de son costume d'emprunt, et rester en prison en sa place. Une chaloupe tirée par trois chevaux devait l'attendre à la porte de Ste-Catherine, d'où le roi des Romains se dirigerait sur Middelbourg. J'endosserai les habits du roi, ajouta-t-il, et lorsque les Brugeois ne trouveront qu'un fou au lieu de leur souverain prisonnier, ils en agiront comme ils voudront.

Tout fut arrangé en conséquence de ce plan. Lorsqu'ils approchèrent de la demeure de Maximilien, le chef-homme de la garde demanda ce qu'on voulait au prisonnier. Koen répondit avec un air de dévotion : Je suis envoyé par le père gardien de mon couvent, pour entendre la confession du roi. Par suite de cette réponse, admis

auprès de son maître, Koen commença à le haranguer avec sa liberté ordinaire : C'est donc dans un pareil lieu que je vous trouve, mon brave et généreux prince? Pourquoi ne m'avez-vous plutôt suivi, lorsque je vous le conseillai. J'ai dû maintenant exposer ma vie pour vous; mais, Dieu aidant, j'espère bien vous sauver des mains de vos ennemis.

Le roi fut tout surpris de la brusque apparition de son fou, qu'il reconnut aisement à son langage. Koen expliqua tout au long son projet, et dit sur quels secours il pouvait compter.

Maximilien, qui avait donné sa parole de ne point chercher à s'enfuir, et qui regardait d'ailleurs le moyen qu'on lui proposait, comme au-dessous de sa dignité, refusa courageusement, malgré les pressantes instances de Koen, qui se retira très-affligé, et regagna Middelbourg.

Voilà, en abrégé, ce que rapporte Flögel, qui dit avoir puisé des renseignements dans un ouvrage de Jacques Fuggers (1).

Durant le quinzième et le seizième siècle, on sait qu'il y eut de riches négociants de ce nom à Bruges et à Anvers. Peut-être qu'un membre de cette famille mit par écrit les particularités concernant la captivité de Maximilien, et envoya ce manuscrit en Allemagne.

Il y a néanmoins plusieurs détails de ce récit qui ne peuvent guère s'arranger avec ce que nous apprennent les historiens et chroniqueurs flamands, sur les événements qui se passèrent alors à Bruges.

Augustin Lorcheimer, dans son *Traité des enchantements*, rapporte un fait curieux concernant l'archiduc Maximi-

(1) Ehrenspiegel des Erzhauses Oesterreich.

lien et que l'abbé d'Artigny a transcrit dans ses *Mémoires d'histoire, de critique et de littérature*, tome 4, page 22. Après la perte de son épouse, Marie de Bourgogne, il se livra tellement à la tristesse, que rien ne paraissait capable de le consoler. Jean Trithème (1) dit Lorcheimer, homme docte, mais grand magicien, était à la cour de ce prince. Il eut pitié de sa douleur, et se crut obligé d'y apporter quelque soulagement. Il demanda une audience secrète, et promit de lui faire voir sa femme bien-aimée, si Maximilien lui en donnait la permission. Celui-ci y consent, et se retire dans une chambre écartée avec un des principaux seigneurs de la cour, et le magicien qui leur défend, sous peine de la vie, de prononcer une seule parole. Après quelques cérémonies préparatoires, Marie de Bourgogne paraît en effet dans tout son éclat, vêtue comme à l'ordinaire. L'archiduc craint que ce ne soit une illusion. Il regarde la princesse, l'examine avec la plus grande attention et se rappelle qu'elle avait de son vivant une verrue sur la nuque du cou. Il cherche cette marque si décisive pour éclaircir ses soupçons, et l'ayant trouvée, ne doute plus que son épouse ne soit présente à ses yeux.

Il en éprouva une si grande terreur, qu'il commanda au magicien de faire disparaître le fantôme. Il obéit et l'archiduc lui défendit, sous peine de mort, de faire à l'avenir de semblables expériences.

---

(1) Il composa plusieurs savants ouvrages, et entr'autres des traités sur l'art d'écrire en chiffres. Loin de s'adonner à la magie, c'était un homme plein de piété et de religion.

ÉGLISE DE SAINT-SAUVEUR.

Dès le IVe siècle, les principes civilisateurs du christianisme avaient pénétré en Belgique et en Flandre; mais une grande partie des habitants du pays avait conservé la religion païenne. Ses superstitions continuèrent si longtemps à y subsister, qu'en 743, le concile de Leptine (1) fulmina des peines contre une foule de pratiques idolâtres conservées même parmi les nouveaux chrétiens (2).

Les apôtres de la Flandre, sous l'empire des Francs, furent principalement saint Éloi, saint Amand et saint Liévin.

Saint Éloi convertit les Suèves, avec le secours d'un interprète de cette nation. Il visita Bruges, Oudenbourg, Aerdenbourg et Courtrai, et mourut évêque de Noyon et de Tournay en 659.

Depuis longtemps il avait fondé à Bruges une église dédiée à sainte Marie et avait ensuite continué ses excursions apostoliques. En 650, il se trouvait dans le territoire où s'élève aujourd'hui la ville de Courtrai, et après y avoir opéré un nombre considérable de conversions, il revint encore une fois à Bruges, trouva la population très-

(1) Aujourd'hui Lestines, près de Mons.

(2) M. Schayes cite une grande partie de l'*Indiculus superstitionum et paganinarum*, dans son Essai historique sur les usages, les croyances, etc., des Belges anciens et modernes.

augmentée et fonda une seconde chapelle en l'honneur de notre Dame et de saint Wulfrand, évêque de Sens. Ce fut cette petite église, construite en bois, qui fut l'origine de la cathédrale actuelle de St-Sauveur (1).

La Flandre alors était comprise presque tout entière dans le territoire de Bruges. Les Suèves habitaient entre cette ville et Courtrai et s'étaient mêlés aux Ménapiens. Thourout même ne fut jointe à la Flandre que vers le milieu du IX^e^ siècle.

Une vocation toute divine avait seule pu engager saint Éloi à venir exercer sa mission dans ces climats arides et sauvages, et à quitter la cour des rois Francs où il jouissait de la plus haute faveur. Assez de détails sur sa personne et ses habitudes nous ont été conservés, pour que nous puissions apprécier la grandeur du sacrifice qu'il fit des choses de ce monde.

Par une belle journée d'été, un jeune homme venant de Limoges (2), cette ville aux sombres maisons en bois, qui passa si souvent d'un joug sous un autre, s'avançait d'un pas lent sur la route de Paris. De temps en temps il s'arrêtait pour admirer les vertes prairies et les bois de pruniers, et de poiriers et de pommiers sauvages qui s'offraient à ses regards plus il approchait de sa destination, et dont il comparait l'effet aux forêts de châtaigniers qui couvraient la province où il était né.

Ça et là sur les bords de la rivière qui serpentait à sa droite, l'Anserina potentilla tapissait la terre de ses fleurs

---

(1) Voyez Buzelin.

(2) Cette capitale du Limousin tire son nom des *Lemovices*, les plus illustres et les plus vaillants d'entre les Celtes du temps de César.

jaunes et de ses larges feuilles, sur lesquelles s'ébattait quantité d'oies au plumage marbré.

La chevelure longue du voyageur annonçait un homme d'une condition libre, tandis que sa taille élancée et bien prise, son teint fleuri, ses cheveux bouclés et sa figure angélique, inspiraient au premier abord la confiance (1).

Cet homme était celui qui plus tard devait tant endurer pour inculquer les principes du christianisme aux cœurs farouches de nos ancêtres. Dès son arrivée à Paris, le trésorier du roi, nommé Bobbon, le prit sous sa protection à cause de ses talents.

Voici la circonstance qui le fit connaître de Clotaire II qui regnait alors. Clotaire désirait depuis longtemps avoir une cassette en or, garnie de pierreries, mais il ne pouvait trouver personne qui en fit une à son gré. Or Bobbon, qui connaissait l'adresse de son protégé dans les ouvrages d'orfèvrerie, le recommanda au roi, et saint Éloi fut chargé de se mettre à l'œuvre. Plusieurs lingots d'or furent mis à sa dispostion, et en peu de temps la cassette fut achevée; seulement l'artiste, afin de montrer sa dextérité, fit deux cassettes semblables avec la matière qui lui avait été livrée pour une seule, bien loin d'imiter la fraude des autres orfèvres qui, pour s'excuser d'avoir employé trop de métal, accusent tantôt la lime d'avoir trop mordu, tantôt le feu d'avoir été trop ardent. Au jour fixé, il se présente devant le roi avec une des cassettes, tenant l'autre cachée sous son manteau. Clotaire admira la beauté et la délicatesse de l'ouvrage, et ordonna de récompenser dignement l'habileté de l'ouvrier. Alors saint Éloi présenta

(1) Ces détails sur la personne de saint Éloi sont tirées de l'ouvrage de saint Ouen, son contemporain.

la seconde cassette, et dit: Ne voulant pas que l'or qui me restait fut inutile, je l'ai employé à ce travail. Le roi, frappé de la rare probité et des talents de cet homme, s'étonna fort qu'il eut pu fabriquer ces deux objets avec la matière qui lui avait été donnée. Après ce que je viens de voir, dit-il à ceux qui l'entouraient, il n'est rien que je ne croie de ce jeune homme. Dès ce moment saint Eloi fut traité avec la plus grande déférence à la cour, et honoré de chacun.

Il continua néanmoins de travailler et devint un des plus habiles orfèvres qu'on put trouver, et son habileté lui acquit toute la faveur du roi. Au milieu de ses travaux, il s'adonnait à la plus ardente dévotion, de sorte qu'il s'attirait le respect des bons comme des méchants.

Clotaire étant mort, son fils Dagobert lui succéda et continua à traiter saint Eloi avec toute l'amitié que méritaient ses qualités, au point qu'il excita la jalousie des courtisans; mais sa charité, sa douceur, son humilité et sa patience finissaient par étouffer tout sentiment d'inimitié. Reservé dans ses gestes, grave dans sa démarche, modeste dans son air, il parlait peu, quoique doué d'une éloquence persuasive, et passait des jours entiers à prier. Il avait la grâce des larmes, dit le légendaire.

Ce qu'il gagnait par le travail de ses mains, il le consacrait à racheter les esclaves. Romains, Gaulois, Bretons, Maures, tous les hommes étaient ses frères; il rendait souvent la liberté à vingt, trente et quarante malheureux à la fois. Les Saxons surtout qui, à cette époque, étaient arrachés à leurs foyers et chassés par le monde comme des troupeaux de bêtes, attiraient sa sollicitude. Aussi sa réputation s'étendit bientôt au loin. Quiconque arrivait à la cour du roi des Francs, Barbare ou Romain, allait d'abord le visiter. Combien de fois ne

donna-t-il pas ses propres bracelets d'or, sa riche ceinture, sa bourse ornée de pierreries et jusqu'à sa chaussure, à ceux qui étaient dans le besoin! Quand des étrangers demandaient la demeure de ce saint homme: Allez, répondait-on, et là où vous trouverez une foule de pauvres rassemblés, vous êtes sûr d'y voir saint Éloi. En effet, de même que les abeilles entourent la ruche, de même il était constamment environné de pauvres. En un mot, il suivait à la lettre le précepte de l'apôtre: *Habentes victuum et vestitum, his contenti simus.*

Au commencement, pour paraître en public, il était richement vêtu. Une robe de soie brodée en or, et une ceinture d'or ornée de diamants, d'où pendait une bourse également travaillée en or et en pierreries, composaient son costume. Cependant il portait toujours un cilice sur le corps. Dans la suite, il quitta ce luxe, sacrifia ces ornements au profit des nécessiteux, se ceignit d'une corde, se couvrit d'habits grossiers et souvent il marchait pieds-nus.

Dagobert chérissait tellement saint Éloi, que parfois il quittait les princes, les grands et les évêques et allait s'enfermer dans la petite chambre de son favori, pour jouir de sa conversation et de ses conseils.

Enfin Clovis II monta sur le trône, après la mort de son père Dagobert, et peu après, saint Éloi fut nommé évêque de Noyon. Il se mit aussitôt à parcourir les villes dont la direction spirituelle lui était confiée. Les Flamands (1),

(1) Aucun écrivain avant saint Ouen ne fait mention de la Flandre. Wastelain pense qu'alors ce nom ne s'appliquait qu'au territoire de Bruges, d'après les termes mêmes de ce passage. Jusqu'au IXe siècle, les Flamands n'occupèrent que le territoire où s'élèvent aujourd'hui Bruges, l'Écluse, Damme, Aerdenbourg, Middelbourg et Isendyk, fait

les Anversois, les Frisons, les Suèves et les Barbares, habitant les côtes de la mer, le reçurent d'abord en ennemi; mais rien n'était capable de refroidir son ardeur. Toujours patient et humble, il subjuguait ces hommes à moitié sauvages, en répondant par des prières à leurs injures et à leurs coups, et en montrant en même temps la fermeté qu'exigeait sa mission. Malgré les dangers qui l'environnaient, il faisait renverser les temples des idoles, et les remplaçait par de pieuses fondations.

La Flandre surtout fut l'objet de sa sollicitude. Il parvint peu-à-peu à adoucir les caractères farouches auxquels il prêchait le christianisme, et bientôt des champs auparavant stériles et incultes se couvrirent de moissons, car il savait que le travail du corps est le premier pas vers l'amélioration de l'esprit. Des volumes ne contiendraient pas les détails de tous les bienfaits qu'il répandit sur le pays, et de tout ce qu'il eut à souffrir durant ses prédications.

Enfin sentant sa fin approcher, il réunit autour de lui ses serviteurs et ses disciples et, dans un discours touchant, leur fit ses derniers adieux, au milieu des cris et des sanglots des assistants. Le saint homme les consolait eux-mêmes au lieu de recevoir d'eux des consolations, et tandis qu'il récitait une prière pour appeler sur son troupeau la protection du Seigneur, son âme s'envola vers le ciel, et les chœurs des anges la reçurent au milieu d'une divine harmonie.

Le lendemain une multitude considérable afflua dans la

---

observer Henschenius, (voyez *Acta sanctorum Belgii selecta*, t. I, p. 465.) Cet auteur croit que Rodenbourg, maintenant Aerdenbourg, fut anciennement la capitale de la Flandre.

ville de Noyon, afin d'assister à ses funérailles. La plus profonde douleur regnait sur tous les visages, on eut dit que chacun avait perdu un père. La princesse Bathilde elle-même y vint avec ses fils. Elle eut bien voulu qu'on transportât le corps au monastère de Chelles, mais le peuple de Noyon tenait tellement à le garder, qu'il y eut presque une révolte à cette occasion.

Un cortège immense suivit le cercueil. Quoiqu'il y eut un lieu très-marécageux à traverser, pour porter les dépouilles mortelles à leur dernière demeure, la princesse ne voulut point monter à cheval, et marcha tout le chemin, affrontant la rigueur de la saison d'hiver, et le vent glacé qui regnait (1).

Les gémissements et les sanglots du peuple s'élevaient jusqu'au ciel, au point qu'on entendait à peine les cantiques funèbres chantés par les ecclésiastiques. Tel fut l'homme qui vint enseigner la parole de vie à nos barbares ancêtres et qui fonda l'église sur l'emplacement de laquelle fut bâtie Saint-Sauveur.

Comme il devait arriver souvent, alors que les églises n'étaient construites qu'en bois (2), des incendies venaient

(1) Bathilde, Anglo-Saxonne de naissance, fut emmenée encore bien jeune dans la Gaule et vendue comme esclave à Erchinoalde, majordome du roi. Clovis II, frappé de sa beauté, en fit son épouse et en eut trois fils qui, quoiqu'adolescents, gouvernèrent l'un la Neustrie et Bourgogne, l'autre l'Austrasie. Bathilde fut longtemps la tutrice de ses fils couronnés et déploya une grande sagesse dans sa conduite. Renonçant ensuite aux vanités de ce monde, elle se retira au monastère de Chelles qu'elle avait fondé, et y mourut en 680. Elle fut mise au rang des saintes.

(2) Un grand nombre d'auteurs ont soutenu que c'est à ces constructions xyloïdiques qu'on doit attribuer l'origine de l'architecture appelée gothique. Nous nous rappelons avoir lu dans l'*Essai sur la statistique*

détruire ce qui avait coûté tant de peine à fonder; mais heureusement, une fois que la piété des fidèles avait pris un lieu en vénération, aucun sacrifice ne paraissait trop grand, en ces temps de ferveurs, pour y maintenir ce qui en était l'objet. Aussi il n'est peut-être pas d'exemple qu'aucune de ces premières églises ait disparu. On les agrandit, on les reconstruisit plus tard en briques ou en pierres, mais la tradition de la fondation se perpétuait, et la chapelle ou l'église avait beau être détruite par le fer ou par le feu, elle surgissait constamment de ses cendres, et traversait les siècles comme un immortel témoin des généreux efforts des premiers apôtres du christianisme pour civiliser l'Europe.

L'église de St-Sauveur ayant été brûlée, on saisit, en 1127, l'occasion de la présence de l'évêque de Tournai, du roi de France et d'un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques du pays, réunis pour les obsèques du malheureux Charles-le-Bon, qui eurent lieu en grande pompe à l'église de St-Christophe sur la place, où l'on avait transporté le cadavre à cet effet, on saisit, disons-nous, cette occasion pour bénir de nouveau St-Sauveur qui venait d'avoir été reconstruit.

Plus de deux siècles s'écoulent sans qu'aucun événement remarquable nous soit transmis sur cette église, lorsqu'en 1358, des ouvriers plombiers qui travaillaient à réparer les gouttières, occasionnèrent un nouveau malheur. Ayant quitté leur ouvrage pour aller boire dans un cabaret voisin, ils eurent l'imprudence de laisser là leurs réchaux

---

ancienne de la Belgique, par M. le baron de Reiffenberg, que dans un ouvrage anglais sur cette matière, on montrait, à l'aide d'une suite de planches, la transition des constructions en bois, aux formes de l'architecture gothique.

allumés. La chaleur eut bientôt fondu le plomb qui mit le feu à la charpente, de sorte qu'en revenant, les ouvriers trouvèrent une partie du toit déjà dévorée par les flammes. Malgré tous leurs efforts, l'incendie se propagea rapidement et consuma l'édifice presque en entier.

Ce n'était encore à cette époque qu'une simple église paroissiale; ce ne fut qu'en 1501, qu'elle devint collégiale.

C'est à Saint-Sauvenr, que, le 30 avril 1478, l'archiduc Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, tint un chapitre solennel de l'ordre de la Toison d'Or.

Il y avait à l'église de St-Sauveur, le dimanche des Rameaux, une procession célèbre. Depuis 1667, elle était accompagnée d'une multitude de pénitents traînant de grands boulets de fer attachés à des chaînes; d'autres étaient chargés de grands croix de bois; d'autres avaient la tête couverte de sacs de différentes couleurs. On en voyait habillés à la romaine, pour imiter la garde qui accompagna Jésus, et plusieurs représentaient des génies chantans des psaumes de pénitence ou déclamant des vers flamands. Une rangée d'hommes, portant des torches allumées, bordait de chaque côté ce cortège, qui se terminait par une nombreuse cavalcade composée de gens vêtus en soldats romains représentants la garde de Pilate. On portait aussi dans cette procession plusieurs statues des souverains de Flandre, entre autres celle de Philippe-le-Bel.

Marie-Thérèse, par un édit du 2 mars 1778, supprima ce cortège, et il fut défendu, sous peine d'emprisonnement, de porter autre chose que la Vierge-aux-sept-douleurs.

A Anvers et à Louvain, une procession à-peu-près semblable avait également lieu le jour des Rameaux.

L'intérieur de l'église de St-Sauveur est d'un aspect

liers belges et s'embarqua pour l'Orient. Tous les historiens parlent de la valeur qu'il déploya en Syrie et en Égypte. Il prit plusieurs forteresses, remporta maintes victoires, et les chefs croisés, Anglais, Allemands, Français, avouant tous la supériorité de bravoure de Thierry, s'accordèrent à lui conférer le titre de seigneur de Damas, titre qui avait occasionné de grandes dissensions dans l'armée des chrétiens, à cause de l'importance de cette place.

Le roi de Jérusalem ne sachant de quelle manière témoigner au comte de Flandre, au moment de son retour dans sa patrie, combien il lui avait d'obligations pour tous les services qu'il avait rendus durant cette croisade, résolut, de commun accord avec le patriarche de Jérusalem, de lui donner un trésor d'une valeur inappréciable, c'est-à-dire, une partie du Sang de notre Sauveur, que Joseph d'Arimathie et Nicodème avaient exprimé de l'éponge avec laquelle ils lavèrent le Christ, après l'avoir descendu de la croix.

Le jour fut fixé pour la réunion de tous les princes croisés, dans l'église du saint Sépulcre. Là, en présence de l'empereur Conrard, du roi de France, Louis-le-Jeune, et d'une foule d'autres chefs puissants, le patriarche, ayant versé quelques gouttes de ce précieux Sang dans un petit cylindre de cristal, recouvert d'un étui de velours lamé d'or, et attaché à une chaîne d'or, passa la chaîne au cou du comte. Celui-ci, se crut indigne de porter un trésor aussi rare, alors que son glaive fumait encore du sang des ennemis tombés sous ses coups, remit la relique révérée à Léonius, abbé de St-Bertin, le chargea d'en prendre soin durant le voyage, et de ne la quitter ni le jour ni la nuit.

Après que, dans un festin splendide, ses compagnons

d'armes lui eurent fait leurs adieux, Thierry s'embarqua pour revenir en Flandre.

Si l'on en croit Vredius, Meyer et Sanderus (1), ce fut en 1150 qu'il rentra dans ses états. Dans toutes les villes qu'il dut traverser, il fut reçu avec les plus grands honneurs. Le peuple ayant appris le rare trésor qu'il ramenait, se précipitait en foule sur son passage.

Lorsque, le 7 avril, il s'approcha de Bruges, toutes les cloches furent mises en branle, et les bourgeois, en grande procession, précédés par le clergé, la noblesse et les magistrats, sortirent de la ville pour aller à la rencontre de leur souverain bien-aimé. De toute part on ne lisait sur les visages que joie, bonheur, ivresse. Chacun oubliait pour le moment, qui un frère, qui un ami, qui un père, tombé victime des Musulmans, durant cette croisade. La multitude ne songeait qu'à la précieuse relique que rapportait le comte de Flandre, comme gage de sa valeur.

Les rues étaient pavoisées, ornées de verdure, et tellement remplies de monde qu'à peine le cortège pouvait-il avancer. On était monté jusque sur les toits pour admirer cette entrée solennelle. Tous les yeux étaient fixés sur les traits fiers et satisfaits de Thierry, monté sur un cheval blanc que conduisait par la bride deux religieux marchant les pieds nus. Il était précédé par l'abbé de St-Bertin, qui portait toujours, comme en quittant la Terre Sainte, la relique suspendue à son cou par une chaîne d'or.

Lorsque le cortège fut arrivé au palais du comte, Léonius remit le saint Sang à Thierry, qui ordonna de le déposer dans la chapelle de St-Basile sur le Bourg. Quatre

(1) Dans son premier volume de la première édition, car dans la seconde il est d'un autre avis.

tant des chants sacrés, et reviennent, vers cinq heures du matin, à l'église de St-Basile où toutes à la file vont fléchir le genou devant la relique et y imprimer leurs lèvres, puis reçoivent la bénédiction.

A sept heures, la grosse cloche de la Halle fait retentir dans les airs, une heure durant, sa voix solennelle, afin de prévenir chacun de se rendre à son poste, au lieu désigné. A dix heures, elle recommence, et aussitôt l'on voit sortir processionnellement de leur *Gilde* et défiler par le Bourg, les confréries d'archers, leurs étendards déployés. Les confrères se rendent sur la Grand'Place et vont s'asseoir devant la Halle sur des bancs préparés exprès pour eux, afin de former la haie, lorsque le cortège passera, et d'empêcher la foule d'en interrompre la marche. Alors s'avancent les corps de métiers et d'ouvriers de toute espèce, ayant en tête les insignes de la corporation, la croix, et plusieurs musiciens faisant retentir l'air des sons variés qu'ils tirent de trompettes en argent massif. On voit dans Damhoudere que ces corporations d'ouvriers et d'artisans étaient au nombre de plus de cent; on peut juger par-là quelle multitude de personnes composaient cette partie du cortège, aussi était-on obligé de les distribuer par section aux environs de la Grand'Place.

Vers l'heure de midi tout le clergé de la cathédrale de St-Donat, et tous les magistrats de la ville se dirigent vers la chapelle de St-Basile. Sur le maître-autel est exposé le saint Sang, que l'on enferme dans un riche coffret dont la clef est confiée au bourgmestre de la commune. Ensuite la relique est placée sur les épaules de deux des chanoines de St-Basile, qui, entourés par les membres de la confrérie du saint Sang, la portent jusqu'au maître-autel de la cathédrale, où ils la déposent, jusqu'à ce que les ordres religeux et quelques autres associations aient eu le temps

de défiler et de prendre leur rang dans la procession. Pendant tout ce temps une foule de musiciens, réunis sur le Bourg, ne cessent de jouer différents morceaux.

Un nouveau spectacle s'offre encore aux yeux à l'intérieur de l'église. Plusieurs évêques et abbés, vêtus d'habillements où se mêlent la soie, l'or et l'argent, entrent solennellement dans le chœur, le chef couvert de mitres magnifiques; ils vont fléchir le genou devant la relique, et s'asseoir en demi-cercle autour de l'autel, en attendant que le signal de partir soit donné.

Alors se mettent en marche six sergents de police, six garçons de ville, deux huissiers et d'autres serviteurs, quatre des pensionnaires, le bourgmestre de la commune, douze conseillers, et les porte-croix de tous les corps de métier, au nombre de près de deux cent.

Enfin le greffier criminel avertit les évêques qu'il est temps de partir, deux d'entre eux se chargent du coffret renfermant la relique. Cinq musiciens les précèdent; une quarantaine de flambeaux allumés, portés par des personnes vêtus aux couleurs de la ville, les entourent, et quatre chanoines de St-Basile les suivent.

Après cela, s'avancent plusieurs sergents de police et huissiers, six pensionnaires, le bourgmestre des échevins, portant sur le bras les clefs de la ville, douze échevins, et les autres magistrats, le grand bailli de la ville, l'écoutête, l'amman, les huissiers, etc.

La marche de cette partie de la procession est fermée par la confrérie de St-Michel ou de l'escrime, par celle des arquebusiers, de la petite arbalète, de St-George ou de la grande arbalète, et finalement par les archers de St-Sébastien ou de l'arc-à-main.

Plusieurs représentations symboliques formaient une espèce de seconde partie de cette immense procession,

telles que le géant Goliath, le cheval de Troie, Adam et Eve tentés par le serpent dans le paradis terrestre, la Ste-Cène et les douze apôtres; différentes scènes de la passion du Christ, et une espèce de spectacle de l'enfer, composés de vingt-quatre démons assis autour d'une chaudière remplie de damnés. On y voyait les sept péchés capitaux représentés par Lucifer, Mammon, Asmodée, Belzebut, Bélial, Léviathan et Béhemoth.

Plus tard, afin d'attirer plus de monde à cette cérémonie publique, les magistrats, dans l'intérêt de la ville et d'accord avec le clergé, y introduisirent encore d'autres spectacles semblables, tels que Pharaôn poursuivant, avec ses soldats, les Israélites à travers la mer Rouge, le temple de Jérusalem dont Jésus chasse les marchands de toute espèce, etc.

La procession se dirigeait de l'église de St-Donat, à travers la Grand'Place et la rue des Pierres, vers l'hospice de St-Julien, où les magistrats s'arrêtaient pour prendre un succulent dîner préparé pour eux, tandis que la relique, portée alternativement par les chanoines de St-Basile et par ceux de St-Donat, continuait ce qu'on nomme en flamand *den Omgang*, entre les deux remparts, accompagnée de flots de peuple, et d'une compagnie d'hommes à cheval.

La procession revenait, par l'autre rempart, à la chapelle de St-Julien, et la châsse du saint Sang, ayant été déposée quelques instants sur l'autel à l'adoration des fidèles, était reportée avec le même cérémonial, à la chapelle de St-Basile. Là, pendant que plus de cent musiciens faisaient retentir l'air de leurs fanfares, sur le Bourg, l'évêque ou le prévôt recevait du bourgmestre de la commune la clef du coffret dans lequel avait été placé le précieux don de Thierry, et on le remettait dans la

superbe châsse dont nous avons donné plus haut la description, et qui restait exposée aux regards jusqu'au lendemain à midi.

Pendant toute la nuit un concours innombrable de personnes de tout sexe et de tout âge, ne cessait d'encombrer la petite église du saint Sang, et chacun était admis à déposer un baiser respectueux sur le cristal qui renfermait la sainte relique.

LE BÉGUINAGE.

Le Béguinage de Bruges est un des plus jolis sites de la ville; tout y offre l'aspect d'une retraite des plus agréables. L'entrée pittoresque, l'extrême propreté des maisonnettes, l'élégante plaine de gazons parsemée de paquerettes, et plantée d'ormes élancés qui forment le milieu de l'enceinte, l'air pur qu'on y respire, ce silence religieux qui y règne et n'est interrompu que par le chant des oiseaux ou par les sons argentins de la cloche de l'église, cet ensemble si doux à l'âme que fatiguent les passions du monde, paraît une véritable oasis, au milieu de l'agitation et du tumulte d'une ville populeuse.

Le Béguinage de Bruges remonte au XIII^e^ siècle. M. Warkœnig, dans son *Histoire des institutions civiles et politiques de la Flandre*, tome II de la traduction de M. Gheldolf, en fixe l'établissement en 1185, d'après Aubert Le Mire, mais il y a une erreur dans cette assertion.

Le premier diplôme que rapporte Le Mire, où ce béguinage soit cité, est de 1244.

Ce qui a pu induire l'historien en erreur, c'est que Le Mire, au chapitre 114, du premier volume de ses *Opera diplomatica*, a mis pour titre : *Beguinagium Brugense instituitur et dotatur anno* 1185 *et seqq.*

Ensuite pour mieux faire comprendre les deux chartes relatives au Béguinage de Bruges, il les fait précéder de

deux autres, de l'année 1185, et explicatives de celles de 1244 et 1245, mais où il n'est pas question du béguinage.

Nous commencerons par donner ici le texte et la traduction de ces deux premières chartes, qui ne sont rapportées que pour rendre plus claire la dotation faite par Marguerite :

Ego Everardus Dei gratia Tornacensis episcopus notum fieri volumus quod Gertrudis Brugensis castellana, et filius ejus Joannes castellanus, Basilicæ suæ in Brugis, cum consecraretur in honore B. Mariæ Virginis, in dotem ad usum Roberti capellani, in vita sua et subsequentium, decimam de Lophem et centum solidos de Guinarden, rogatu mariti sui, piæ recordationis Radulfi, in memoriam animæ ipsius it filii sui contulerunt (*anno* 1185).

Nous, Éverard, par la grâce de Dieu évêque de Tournai, voulons rendre notoire que Gertrude, châtelaine de Bruges, et son fils Jean, châtelain, ont donné, comme dotation, à leur chapelle de Bruges, consacrée à la sainte Vierge Marie, et pour l'usage du chapelain Robert, sa vie durante, ainsi que de ceux qui lui succéderont, la dîme de Lophem, et cent *solidi* de Guinarden, à la prière de son mari Radulfe de pieuse souvenance, et en mémoire de son âme et de celle de son fils.

Elisabeth, Dei gratia Brugensis castella, notum fieri volo quod socrus mea Gertrudis, Brugensis castellana, et filius ejus Joannes castellanus, maritus meus, Basilicæ suæ Brugensis, in honore B. Mariæ Virginis consecratæ in dotem reditus nominatos in eorum scripto, pro salute animæ suæ et in memoriam Radulfi, castellani contulerunt.

Hanc itaque donationem approbavi, et sigilli mei appensione corroboravi.

Moi Élisabeth, par la grâce de Dieu, châtelaine de Bruges, je déclare que ma belle-mère Gertrude, châtelaine de Bruges, et son fils Jean le châtelain, mon époux, ont donné les revenus désignés dans leur acte, à la chapelle de Bruges, consacrée à la sainte Vierge Marie, et cela pour le salut de leurs âmes et en mémoire du châtelain Radulfe.

J'ai approuvé la dite donation, et l'ai corroboré par l'apposition de mon scel.

Comme on le voit, il ne s'agit point encore ici du Béguinage de Bruges. Maintenant voici les chartes qui prouvent qu'il remonte seulement au XIII^e^ siècle. Elles suivent immédiatement les pièces qu'on vient de lire.

Dominæ Margaretæ, Flandriæ et Hannoniæ comitissæ, Walterus Tornacensis episcopus, salutem :

Cum bonæ memoriæ sororis, piam voluntatem, devotione debitâ, prosequaris, capellaniam quæ fuit de castellania Brugensi, in loco in quo manent Beghinæ Brugenses, qui dicitur Vinea, *velitis deinceps deserviri, ne capella consecrata sine cultu divino remaneat, videtur nobis expediens, ut et ipsam capellam cum omni suo ædificio, libris et ornamentis ad præfatum locum Beghinarum, transferri faciatis, et vos dicta translationi nostrum adhibemus assensum* (1244).

A Dame Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, Gaulter (ou Gautier), évêque de Tournai, salut :

Comme vous poursuivez avec toute la dévotion requise, la pieuse volonté de votre sœur, d'heureuse mémoire, vous avez voulu que la chapellenie qui appartint jadis à la châtellenie de Bruges, fut dorénavant convenablement desservie dans le lieu où demeurent les Béguines et qui est appelé *la Vigne*, afin qu'une chapelle consacrée ne demeurât point privée de service divin; il nous a paru expédient que vous transfériez au dit séjour des Béguines cette même chapelle, édifice, livres, ornements et tout ce qui y appartient.

Nous avons donné notre assentiment à la dite translation.

Nous voulons aussi que l'on sache que nous avons exempté le susdit Béguinage de toute jurisdiction et de toute autorité des paroisses voisines, et nous avons accordé aux Béguines de former une paroisse à

part, qui sera renfermée dans l'enceinte de leur local, et où il y a déjà un cimetière consacré.

Noverit universitas vestra quod Margareta Flandriæ et Hannoniæ comitissa capellaniam (quæ quondam castellaniæ Brugensi appendebat) sitam in Burgo Brugensi, juxta ecclesiam sancti Donatiani, de consensu nostro transtulit ad locum qui dicitur Vinea *supra* Roiam *juxta domum S. Joannis in Brugis, ad opus Beghinarum.*

Que chacun sache que Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, a transféré au lieu qui est appelé *la Vigne*, au-dessus du canal *Roia*, et près de la maison de St-Jean à Bruges, et cela à l'usage des Béguines, la chapellenie qui jadis dépendait de la châtellenie de Bruges, et située sur le Bourg, près de l'église de St-Donat. Laquelle translation a été faite de notre consentement (anno 1245).

En 1270 Jean évêque de Tournai confirma la fondation précédente, faite en faveur des Béguines de Bruges, par la comtesse Marguerite.

On sait que les Béguines sont des filles ou des veuves qui portent le costume religieux, habitent ensemble dans des enceintes formées de petites maisons particulières, vivent sous la surveillance d'une supérieure, mais sans faire le vœu de renoncer au monde.

Il y a eu de longues discussions parmi les historiens (1) au sujet de ces sortes d'établissements, il est néanmoins constant qu'ils sont originaires de la Belgique.

Une charte des Béguines de Vilvorde, de 1065, rapporte Le Mire, prouve qu'elles doivent leur nom et

---

(1) Voir P. Coens, *Disquisitio historica de origine Beghinarum et Beghinagiorum Belgii. — Vita S. Beggæ Begginarum et Beggardorum fundatricis a Geldolpho a Ryckel.* in-4°.

leur institution non au prêtre Lambert Beggius qui vivait en 1170, mais à sainte Begge, fille de Pépin de Landen, morte en 689. Jean Geldolphe à Ryckel, abbé de Ste-Gertrude à Louvain, a donné les meilleures raisons pour démontrer l'authenticité de cette charte que quelques-uns révoquaient en doute.

Celui qui ne voudrait, pour étymologie du mot *Béguine*, ni sainte Begge, ni Lambert Beggius, pourrait encore le trouver dans la coëffe dit *Béguin* que portent ces dames, ou dans le mot saxon *Beghan*, en flamand *Bidden*, prier.

Il y avait jadis deux beguinages à Bruges, celui dont nous venons de parler et celui de St-Aubert. Ce dernier était une infirmerie ou hôpital qui quoiqu'ayant ses privilèges et ses propriétés à part, était sous le patronage de l'autre, comme le prouve une charte de 1530, donnée par l'empereur Charles-Quint, et dans laquelle il renouvelle les assurances de protection *aux Beghines de l'infirmerie de St-Aubert, estant sous le grant Beghinaige appelé le Wyngaert en la ville de Bruges.*

Le dépôt des archives provinciales possède un beau cartulaire de ce béguinage, fondé au XIII^e^ siècle et que la comtesse Marguerite prit sous sa protection par lettres patentes de 1271.

Peu auparavant l'évêque de Tournai, le chapitre de St-Donat à Bruges, et les paroissiens de Ste-Croix, avaient donné leur assentiment à la fondation et à l'établissement de cet hospice des Béguines de St-Aubert, en un endroit qui se trouvait sur le territoire de Sysseele (*Int ambacht van den Ziesselschen*). Il est en outre dit dans cette pièce, quels sont les droits dont elles jouissent.

L'hospice de St-Aubert devint par la suite le couvent des Chartreux qui aujourd'hui s'est changé en caserne de cavalerie.

DU MONT DE PIÉTÉ

DE BRUGES.

Étrange destinée des choses humaines! le vaste palais des Gruthuyse, cette illustre maison de Flandre dont les chefs marchaient les égaux des plus grands princes de la chrétienté, ce palais qui donna l'hospitalité à des rois, qui retentit si souvent du bruit de tant de fêtes splendides, et qui formait un des monuments de Bruges dignes d'être consignés dans la Flandre illustrée de Sanderus, est devenu aujourd'hui un de ces établissements où le pauvre ouvrier va porter en cachette une partie de son mobilier ou de ses vêtements, pour obtenir un secours momentané et chèrement acheté afin de soulager sa misère.

La majeure partie du palais n'existe plus, mais le pont sur lequel il se trouvait, à conservé le nom des anciens propriétaires, et des restes de constructions gothiques indiquent encore le manoir seigneurial du noble flamand du quatorzième siècle.

Les monts de piété et leur organisation présentant un haut intérêt social, nous donnerons le règlement primitif sur celui de Bruges, et quelques autres pièces intéressantes sur la matière, mais nous croyons nécessaire de les faire précéder de détails sur l'historique des maisons de prêts. Nous les puiserons en partie dans le mémoire couronné de M. Arnould sur les banques de prêts.

de leur bon advis, conseil, direction, et autorité, tant au regard d'anciens points ci-après particulièrement mentionnés, que de tous autres points, matières, et difficultés d'importance qui se pourront sur ce présenter.

3° Et pour meilleure conduite des affaires, et besoignes ordinaires des dits monts, seront par les dits protecteurs et vous, dénommés et choisis, aucuns personnages bien qualifiés, qui porteront titre de conseillers des dits monts, jusqu'au nombre de six, ou autre moindre, tel que selon l'importance de chacun mont par les dits protecteurs et vous sera trouvé convenir, aux honneurs, franchises, et libertés que nous leurs avons accordés, amplement spécifiés és statuts, et ordonnances des dits monts, au chapitre des dits conseillers, et de leur charge, et privilèges.

4° Les quels conseillers feront serment és mains des dits protecteurs, ou de l'un d'eux, de s'acquitter bien et dûement de leur dite charge, particulièrement déclarée au dit chapitre, et serviront tous ensemble, les trois premières années consécutives de l'érection de chacun mont et au bout d'icelles en seront les deux deschargés, pour être mis deux autres en leurs places, et deslors en avant l'on fera pareil changement, et surrogation d'an en an.

5° Il y aura aussi en chacun mont un surintendant particulier, et autres officiers, ministres et serviteurs, suivant la déclaration contenue és chapitres distincts en faits, et dressez esdits statuts, et ordonnances.

6° Tous lesquels surintendants particuliers, officiers, ministres, et serviteurs, seront par vous choisis, et commis, et feront serment en vos mains tel que dessus.

7° Et quand à leurs traitemens, et gages, ils leurs seront assignés jusques à telle quantité qu'à l'advenant de l'importance de leurs charges, entremises, et services respectivement en chacun des dits monts, vous trouverez leurs devoir estre accordés, outre, et par dessus les honneurs, franchises, et libertés que nous leurs avons octroyé par les dits statuts.

8° La maison par vous achaptée en cette nostre ville de Bruxelles, et celles que vous pourrez cy après acquérir en autres villes de nos dits pays, pour y tenir et exercer les dits monts de piété, n'auront besoing de lettre d'amortissement, ny d'autre octroy, ainsi suffira l'autorisation que nous vous en avons donnée, et donnons par cestes.

9° Ce que nous entendons aussi de tous autres biens immeubles et rentes qui se pourront acquerir au profit des dits monts, soit par

contracts, ou testamens, et autres dispositions de dernière volonté, en quelque sorte que ce soit.

10° Déclarons en outres, que si pour raison des dites acquisitions nous estaient deubs aucuns droits, nous en faisons dès maintenant pour lors entière quittance aux dits monts, en pur don, et aumosne, sans nuls en excepter, ny réserver.

11° Nous prennons d'abondant les dits monts en nostre sauvegarde espéciale, et voulons mesmement que les maisons, rentes, et autres biens immeubles d'icieux, presens et advenir, soyent à tousjours francqs, et exempts de toutes charges, d'impositions, cottisations, tailles, contributions, logemens, et autres, de quel nom, ou qualité quelle pourroient estre accordées, ou à accorder, par qui, et par quelque ordre que ce soit.

12° Et pour tant plus facilement faire fonds de deniers nécessaires à l'erection et entretenement des dits monts, outre ce qui proviendra des œumosnes, dons pieux, et liberalités des gens de biens, qui les voudront bénéficier de leurs charités, nous vous donnons plein pouvoir, mandement, et autorité de lever les dits deniers de l'advis des dits protecteurs à cours de telle rentes que les bonnes villes, et communautés de nos dits pays ont accoutumé de faire es occurences de leurs nécessités, ou à moindre frais et intérêt, si faire se peut.

13° Les quels rentes se vendront, recognoistront, et constitueront, sous votre nom, et celluy du surintendant particulier, par obligation de tous, et quelconques les biens, meubles, et immeubles présens et advenir de celuy des dits monts, à l'usage du quel les deniers capitaux des dites rentes seront levés et employés.

14° Et se dépescheront les lettres des dites constitutions par le premier commis au dit mont, et sous la signature d'icellui et pour plus grande assurance des achapteurs des dites rentes, seront les dites lettres paraphées, verifiées, et interinées par les dits protecteurs, ou l'un d'eux, et scellées du grand scel général des dits monts, dont vous aurez la garde.

15° Moyennant quoy seront les dites constitutions de rentes tenues pour bonnes, et vaillables, et debvront comme telles sortir leur plein et entier effect, sans avoir besoing d'aucunes autres formalités, ou solemnités.

16° Et ou néanmoins les achapteurs des dites rentes voudroient aussi faire recognoitre, et passer les dites constitutions, par œuvre de loy par devant les cours competentes, sur les maisons, et autres biens immeubles des dits monts, vous pourrez à tel effet faire les debvoirs à ce

requis, soit par vous, ou par tels autres que vous voudrez à ce commettre.

17° Desquelles obligations et recognoissances, s'il advenait qu'aucuns de ceux voulant achapter rentes sur les dits monts, fissent encores difficultés de se contenter, en tel cas, si tant est que vous ne puissiez recouvrer deniers suffisans d'ailleurs, nous vous autorisons de rechercher, et employer le credit d'autres personnes, pour s'obliger et leurs biens, à la plus grande asseurance des dites rentes, et mesmes de leurs eu promettre, et payer quelque recognoissance ou intérêt raisonnable, et moderé, du sçeu, et avis des dits protecteurs.

18° Lequel intérêt sera par vous payé à la charge des monts, pour lesquels vous aurez besoing d'employer les dit crédit, sans qu'en cela vous puissiez mesprendre envers nous, ny ceux qui recevront le dit intérêt.

19° Nous déclarons aussi, que des maintenant nous quittons et remettons liberalement aux dits monts tous les droits qui nous pourraient cy après estre deubs, à cause des constitutions, affections et hypothèques des dites rentes, soit sur les biens des dits monts, ou sur ceux des personnes qui leur prêteront leur crédit comme dit est.

20° Davantage nous déclarons que les dites rentes seront franches et exemptes de toutes charges d'impositions, cotisations, contributions et autres quelconques, ainsi que dict est cy dessus au regard des maisons, rentes et autres biens immeubles des dits monts.

21° Et de nostre plus ample grace avons affranchy, et affranchissons les dites rentes de tout droit de confiscation, jusques à la somme des six mille florins en capital, pour chacun rentier, à la charge de chacun mont, pour quelque cas, ou crime qu'il pourrait avoir commis, deux ans après l'achat des dites rentes, sauf et excepté seulement les cas de crime de leze-majesté, et que ce privilège n'aura lieu qu'en faveur du premier achapteur des dites rentes, et de ses enfans, sans pouvoir passer à autres personnes.

22° Vous pourrez au reste pourveoir que les frais et despens à faire d'icy en avant pour le faict de l'érection, et entretenement des dits monts, soit pour les bâtimens, réparations et décharges des maisons d'iceux, voyages, vacations, ou autrement, soit prins à la charge de dits monts, de l'adveu des dits conseilliers, lesquels en cas de difficulté en feront rapport aux dits protecteurs, pour par iceux y estre pourvu comme de raison.

23° Et d'autant que la prestation des deniers comptans sur les gages qui seront apportés esdits monts, ne se pourra faire sans charge de

quelque intérêt, lequel à cause des grands frais, tant d'achapts, et accommodemens des maisons, que les levées de deniers à rente, et plusieurs autres accompagnans le commencement de l'établissement, et practique des dits monts, ne pourra estre prins, ny tauxé dés maintenant à si bas prix, que pour le soulagement des pauvres, et nécessiteux nous eussions bien desiré, et le sera, Dieu aydant, à l'advenir.

24 C'est pourquoy ayant fait mettre ce point en bonne et meure deliberation de plusieurs, tant archevesques, qu'évesques, et autres théologiens, et ecclésiastiques, et eu sur ce leur resolution, et de nos conseils, nous vous permettons, et autorisons de vous regler, et conduire en conformité d'icelle résolution, qui est de pouvoir prendre le dit intérêt, pour le commencement jusques à quinze pour cent par an, lequel néanmoins par l'advis des dits protecteurs vous debvrez de temps à autre réduire à tel rabaissement et modération, que selon la décharge, et melioration des dits monts sera trouvé raisonnable.

Fait à Bruxelle le 17 Mars 1618, etoit paraphé M. avt. et signé ALBERT, Plus bas etoit escrit: par ordonnance de leurs altesses, signé VERREYCKEN.

COPIE DE L'ARRÊTÉ

DE LA JOINTE SUPRÊME DE SA MAJESTÉ L'IMPÉRATRICE REINE, ÉTABLIE AU REDRESSEMENT DES MONTS DE PIÉTÉ DES PAYS-BAS, LE 4 MAI 1752.

Trés-chers srs. et specieaux amis: Son Atesse Royale s'étant fait rendre compte de l'état actuel des monts de piété de ce pays et de differentes doléances que les crédirentiers y hipothequés lui ont adressées, atribuant le derangement des dits monts en partie à plusieurs abus qu'ils disoient être glissés dans leur administration, et que les choses étoient venues à un point qui foisoit apprehender l'anéantissement entier des dits monts, pour y pourvoir autant que l'état présent le permet, ce sérennissime Prince a approuvé, et décrêté quelques points de redressement et d'économie, et nous ayant autorisé de les faire exécuter, nous vous faisons cette pour vous dire.

Premierement que son intention est, qu'on conserve les fonds des capitaux avec les quels on doit négocier, dans le même état, qu'ils étoient lorsqu'on a fait le dernier payement des rentes, nous vous défendons en conséquenee de permettre qu'on y touche sous quelque

ACADÉMIE

DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARCHITECTURE,

JADIS

La Loge des Bourgeois ou Het Poorters-Huys.

Ce bâtiment, qui a conservé à-peu-près sa forme ancienne, remonte au XIV^e^ siècle.

L'ours en pierre, qui est placé à l'un des coins de l'édifice, rappelle la fameuse société de l'Ours Blanc, une des plus anciennes parmi celles qui, au moyen-âge, avaient pour but de se divertir par des joûtes et tournois. Le chef de cette confrérie, ou plutôt celui qui remportait le prix de la valeur et de l'adresse à manier les armes, était qualifié du nom de forestier, pendant l'exercice de ses fonctions, qui duraient un an. Nos ancêtres organisèrent cette association en mémoire des anciens gouverneurs de la Flandre, que les rois de France, qui les tenaient sous leur domination, avaient revêtu de ce titre.

Les chroniques du temps nous apprennent que les joûtes de cette société avaient lieu tous les ans vers Pâques.

Ces exercices chevaleresques étaient tombés en désuétude, lorsqu'en 1417 les bourgmestres, échevins, conseillers, trésoriers, chefs-hommes et autres notables de Bruges, avec les sociétaires de l'Ours Blanc, se réunirent le 13 mars à la Loge des Bourgeois et arrêtèrent de

remettre en honneur la dignité de *forestier du tournoi de l'Ours Blanc*.

Quelques années après, au même jour, la grande salle de réception de ce bâtiment présentait le plus brillant spectacle. Au pied d'une estrade couverte de drap écarlate, et surmontée d'un dais où étincelaient les armes de Flandre, d'or au lion de sable, supportées par deux anges peints en or, se tenait debout un jeune homme de 16 à 17 ans, armé de pied en cap. Son heaume avait pour cimier une tête et col de bélier d'argent, accorné d'or entre un vol d'hermine de trois rangs d'argent, avec achement et bourrelet d'argent et de gueules. On pouvait à ces insignes reconnaître un Gruthuyse.

C'était en effet un membre de cette illustre famille, une de celles qui ont le plus contribué par leurs talents et les droits que leur donnait leur haute naissance, à la gloire de la ville dont ils tiraient leur origine.

Selon l'usage où étaient les jeunes nobles à cette époque, de commencer de 16 à 18 ans, à s'exercer dans les tournois au maniement de la lance et de l'épée, Louis de Bruges, seigneur de Gruthuyse, d'Oostcamp, de Beveren, etc., allait faire ses premières armes dans une joûte qu'avait organisée la confrérie à cet effet.

A côté de lui se tenait son héraut d'armes, revêtu d'une cotte de velours armorié de l'écu de son seigneur, et portant la divise : *Plus est en vous*.

Derrière eux, deux trompettes devaient annoncer le moment de se mettre en marche.

Mher Jan Van Dudzeele, Jacques Van der Beurse, Jacques Braderic, Guillaume Geerolf, Hector Van der Gracht, Félix de Steenhuyse, Ivon Van Straeten, Jean de Temseke, Arnould Van Zweveghem, et une foule d'autres seigneurs, nobles ou magistrats en riches costu-

mes, étaient disséminés par groupes dans la salle. Les pages, portant les bannières, occupaient en cercle le fond, et l'on apercevaient à travers les hautes croisées, decorées de superbes vitraux peints, la foule ondoyante et pressée qu'avait attirée la cérémonie.

Tout-à-coup les fanfares retentirent à l'extérieur; les trompettes dans la salle répondirent à cet appel, et tout le cortège descendit de la Loge des Bourgeois, pour se diriger à cheval vers la Grand'Place. Une nombreuse et brillante cavalcade suivait, portant des costumes de fantaisie, et la marche était fermée par une compagnie de jeunes gens habillés en Maures, les mains et le visage noircis, pour imiter la couleur des habitants de l'Afrique.

Au milieu de la place était préparé un champ clos, aux deux extrémités duquel on avait construit deux *hourdies*, l'une pour les dames, l'autre pour les juges du combat. Ces *hourdies* ou échafauds, construits en forme de tours, étaient partagés en loges et en gradins, magnifiquement décorés de riches tapis.

Tous les tournoyeurs n'avaient que des armes courtoises, c'est-à-dire des épées à fil rabattu, et des lances à pointe émoussée. Selon les lois de la chevalerie toujours loyale, il était défendu de frapper les chevaux de ses adversaires, et de toucher son ennemi du moment, autrement qu'en face.

Avant que la joûte commençât, des hérauts d'armes allèrent tour-à-tour présenter aux juges, puis aux dames, les heaumes, les timbres, les lances et les épées des tournoyeurs, afin de faire subir aux armes l'inspection d'usage.

La place offrait le plus riant aspect. Toutes les fenêtres étaient décorées de draperies, de banderolles et de verdure; les dames de Bruges, dont la beauté était si

justement célèbre, faisaient de ce circuit un parterre enchanteur. Une foule de seigneurs et de dames étaient venus, pour ce tournoi, d'un grand nombre de villes du pays. La richesse et la variété des étoffes et des pierreries relevaient encore l'éclat du spectacle, et quantité de ménétriers avec toutes sortes d'instruments étaient prêts à célébrer les prouesses des vainqueurs.

La famille de Gruthuyse avait l'affection des Bourgeois, qui employèrent son influence dans toutes les circonstances où leurs fréquents soulèvements les forçaient de recourir à la clémence de leurs princes.

Le carillon, cet immense orgue jouant au haut des airs, ayant fait entendre ses sons harmonieux, les deux troupes de chevaliers qui devaient prendre part au tournoi, parurent aux deux bouts de la lice. Les juges du camp donnèrent le signal, et les hérauts d'armes ayant ouvert les barrières, crièrent: *Laissez aller les bons chevaliers.*

Le combat s'engagea aussitôt. Le sire de Braderic combattait contre le sire de Gruthuyse, Hector Van der Gracht contre Félix de Steenhuyse, ainsi tous les autres, un contre un, et la foule attentive prenait un tel intérêt à ce tournoi, qu'on n'entendait que le choc des armes et les hennissements des chevaux. Dès la première course plusieurs chevaliers furent désarmés; leurs écuyers, toujours présents pour venir à l'aide de leurs maîtres, leur présentèrent de nouvelles lances. Louis de Gruthuyse fut le seul qui demeura ferme sur les arçons et n'eut nul besoin de ses écuyers.

Cette première course terminée, il y eut *un pas d'armes*, c'est-à-dire un exercice représentant toutes les manœuvres usitées à la guerre, soit pour l'attaque, soit pour la défense; enfin, *des courses à la foule* ou évolutions générales de tous les combattants, furent

suivies *d'un grand estour* (1) qui termina le tournoi.

Louis de Bruges, pendant toute sa durée, s'était montré le plus adroit et le plus habile, aussi méritait-il le prix. C'était l'usage que les dames l'adjugeassent comme souveraines du tournoi. A cause de sa jeunesse, de son rang et surtout de sa qualité d'étrangère, on avait fait choix, pour le décerner en cette occasion, de Marguerite de Borssele, fille de Henri de Borssele, amiral de Hollande et chevalier de la Toison d'or. Les officiers d'armes conduisirent donc Louis de Gruthuyse devant elle, et Marguerite, en le félicitant sur ses prouesses, lui mit autour du cou une chaîne d'or, à laquelle était suspendu un petit ours en argent, insigne de sa qualité actuelle de forestier ou chef de la société de l'Ours Blanc. Par une singulière coïncidence, ce fut cette même Marguerite, issue d'une ancienne famille de Zélande, que Louis de Bruges épousa en 1455.

Le retour du vainqueur à la Loge des Bourgeois fut comme une marche triomphale. La cavalcade défila par la rue Flamande et à travers la place de la Bourse. Des flots de peuple l'accompagnaient avec de grandes acclamations. Des hérauts et des juges d'armes publièrent, dans tous les quartiers de la ville sa victoire au son des instruments. Arrivé au local de la société, les magistrats conduisirent l'heureux chevalier à la salle du festin, et le repas fut terminé par des chants qui rappelaient les exploits et les aventures des anciens preux de la Flandre. Voilà ce qui se passa dans le bâtiment dont nous nous occupons, au mois de mars de l'année 1443.

---

(1) *Mêlée, choc,* d'où est venu le verbe *étourdir.*

Ces joûtes de la société de l'Ours Blanc cessèrent en 1480, disent les chroniques de l'époque. Au commencement du XVIII^e^ siècle, cette confrérie existait encore, mais elle était tombée en décadence. Le 13 mai 1717, quelques amateurs des beaux-arts se réunirent, et érigèrent à frais communs dans le même local, l'académie gratuite de dessin, de peinture et de sculpture. Dès l'origine, les magistrats accordèrent des privilèges de divers genres à cette institution, qui fut honorée de la protection de Marie-Thérèse, ainsi que de Joseph II, et obtint le titre d'académie royale. Elle a produit une foule d'artistes du premier mérite. En trente-six ans, six des élèves de cette académie ont remporté le grand prix à Paris: Suvée en 1771; Duvivier en 1788; Kinson en 1799; Odevaere en 1804; le sculpteur Calloigne en 1807, et Suys, aujourd'hui architecte du Roi des Belges, en 1812.

VIEILLE HALLE

ET

TOUR DU BEFFROI.

La belle et vaste Grand'Place de Bruges, outre plusieurs constructions très-pittoresques, avait surtout deux bâtiments publics remarquables, la *Halle au drap* et la *Vieille Halle*. La première fut aussi appelée *Water-Halle*, parcequ'elle était construite sur le canal. C'était un entrepôt très-commode, les bateaux marchands y ayant accès sous des galeries voûtées, pour y déposer ou prendre leur chargement. En 1787 ce bâtiment, dont plusieurs peintures et gravures nous ont conservé la forme, fut remplacé par le vaste édifice moderne qui occupe en entier le côté Est de la place.

La Vieille Halle, surmontée d'une superbe tour, d'un beau style, haute de 108 mètres, existait peut-être déjà avant le XIII^e^ siècle, car il est fait mention à la fin de cette époque, sous le nom de *Nieuwer Halle* ou halle nouvelle, de l'entrepôt de marchandises dont nous venons de parler.

La tradition rapporte que, dans l'origine, un énorme dragon couronnait le faîte de cette tour. Elle ajoute qu'en 1200, les Brugeois qui avaient suivi Baudouin à la croisade, reçurent de lui, comme un gage d'estime pour leur courage, un grand dragon en cuivre doré qui ornait la coupole de Ste-Sophie à Constantinople; qu'à leur retour ils le placèrent comme une glorieuse dépouille de l'empire grec, au haut de la tour de la

Halle; qu'enfin les Gantois l'enlevèrent lors du sac de Bruges par la petite armée de Philippe Artevelde, en 1381, et en décorèrent leur beffroi où on le voit encore.

Quoiqu'il en soit, d'après le chroniqueur Despars, la tour de Bruges n'était qu'en bois au XIII^e^ siècle. Un incendie la consuma en grande partie, ainsi que la Halle, le 15 août 1280, et détruisit les privilèges de la ville qui y étaient renfermés. Cet accdient eut de graves conséquences. La commune, fière des droits que lui garantissaient ces privilèges, fit prier le comte Gui de Dampierre de renouveler les titres que les flammes avaient dévorés.

Celui-ci sachant bien que les Brugeois faisaient trop souvent usages de ces pièces pour s'opposer à ce qu'exigeait le souverain, ne voulut point accorder cette requête. Il pensa même que la circonstance était favorable pour augmenter son autorité par la publication d'édits nouveaux. Comme ils étaient en opposition avec les anciennes coutumes du pays, et que d'ailleurs le peuple de Bruges était irascible et turbulent, il fut résolu de s'opposer par la force à cette usurpation. Sur ces entrefaites des commissaires étant venus, au nom de Gui de Dampierre, demander aux magistrats de rendre leurs comptes, la bourgeoisie et les métiers coururent aux armes, se réunirent sur la place, et prétendirent que c'était à eux seuls que les magistrats avaient à rendre compte des deniers de la commune. Après un grand tumulte, les commissaires furent mis à mort par le peuple.

Aussitôt que Gui eut appris cet attentat, il se rendit à Bruges avec une armée, fit saisir cinq des chefs de la révolte, qui furent décapités le lendemain hors de la porte de Bouverye, et leurs corps enterrés à l'abbaye

de St-André. En outre une amende de 100,000 florins fut imposée à la ville au profit du souverain, et une autre de 4,000 florins pour réparer les dommages occasionnés par cette émeute. A peine le comte fut-il parti, que pareil au feu couvé sous les cendres, la revolte recommença, et Thierry Franckesone, accusé d'avoir augmenté la colère du comte par ses rapports, paya de la vie sa prétendue trahison. Gui, appuyé de forces imposantes, reparut plein de courroux, jurant que ce serait la dernière fois qu'il pardonnerait et que l'on se souviendrait longtemps de lui, si la ville osait de nouveau montrer les moindres symptômes de rébellion. Il fit de nouveau payer 24,000 florins comme amende, 2,000 pour réparation de dommage et 100 livres parisis pour le meurtre de son serviteur. La force rendant inutile toute résistance, la commune dut subir sa punition.

Dix ans après ces événements l'on commença la construction d'une nouvelle tour, que cette fois l'on eut soin de faire en briques, et une petite salle voûtée, à fortes grilles de fer, y fut pratiqué, pour y renfermer les privilèges et autres documents importants de la ville.

Le coffre aux archives était fermé par dix serrures. Une des clefs était confiée au collège des bourgmestres et échevins, et les neuf autres aux neuf doyens des grands métiers. Outre les privilèges, ce coffre contenait encore le grand sceau de la ville (*zegel van verband*), de sorte que chaque fois que ces doyens et la commune avaient consenti à quelque levée d'argent ou autres contributions, le collège était obligé de les convoquer tous ensemble pour obtenir leur clef respective, afin de pouvoir apposer le sceau, sans lequel la décision eut été de nulle valeur.

En ce temps, l'édifice qui supporte la tour était isolé. Ce ne fut qu'en 1364 qu'on ajouta les aîles ou corps de bâtiments latéraux.

C'était du haut du balcon, qu'on voit au-dessus de la grande porte d'entrée de la façade, que se proclamaient les lois, réglements, traités de paix et autres publications importantes concernant les intérêts de la commune.

Le 25 janvier 1493, un orage terrible éclata sur la ville, et la foudre mit le feu aux ouvrages en bois de la tour. Toutes les cloches se fondirent par la violence de l'incendie. On peut se figurer l'ardeur des flammes, lorsqu'on saura que le plomb qui recouvrait une partie du toit de la prison sur le Bourg, descendit en ruisseaux dans la rue. La statue de l'archange Michel, qui était au haut de la tour, fut renversée et tomba sur la place en mille éclats. Ce ne fut qu'en 1502 que tous les dégâts causés par ce malheur, furent réparés, et l'on plaça un énorme lion sur la flèche, au lieu de la figure de l'archange.

Les deux incendies dont nous venons de parler ne présentèrent rien d'aussi terrible que celui que la foudre produisit encore une fois en 1741. Le 30 avril, vers midi, on commença à voir poindre les flammes qui bientôt s'élancèrent en tourbillons avec tant de force qu'à une heure la flèche en bois était déjà consumée. Les charbons ardents volaient jusqu'au Dyver et mirent le feu à plusieurs maisons. Le péril était imminent pour la Halle tout entière. Le carillon (1), à peine arrangé à neuf l'année précé-

(1) Le carillon, aujourd'hui composé de quarante-sept cloches, est très-ancien, car déjà il en est fait mention dans des comptes de la ville de 1300. On ignore l'époque précise où il fut fait.

dente, fut complètement détruit. Le métal fondu des cloches tomba sur la voûte de la salle des archives. On était dans les plus grandes alarmes qu'elle ne s'enfonçât, car la cloche seule dite du Saint-Sang, pesait 22,000 livres.

Les magistrats, dès le commencement de l'incendie, s'étaient rendus dans la maison dite *het Viskoopers-huys*, près de la Grand'Place, pour encourager ceux qui travaillaient à l'éteindre, et y restèrent jusqu'à cinq heures du lendemain matin sans quitter leur poste. Une collecte fut faite pour réparer les dégâts considérables produits par ce malheur, et donna à peu près de quoi tout réparer; mais cette fois la flèche ne fut plus reconstruite, on s'arrêta au couronnement octogone en balustrade qu'on voit encore aujourd'hui.

Maintenant que nous avons fait connaître les vicissitudes subies par cet édifice, nous croyons pouvoir entrer dans quelques détails sur les événements de tous genres dont il fut pour ainsi dire le témoin, et qui ne peuvent manquer de frapper l'esprit de celui qui, initié à notre tragique histoire, se promène le soir, au milieu du silence, sur cette grande place, si pittoresque et si riche en souvenirs.

Nous sommes en 1393. Entendez-vous ces fanfares? Elles annoncent le brillant tournoi où Jean de Gruthuyse, avec quarante-neuf chevaliers, combattit contre le seigneur de Ghistelles soutenu par quarante-huit autres chevaliers, tous issus des premières familles du pays, tournoi dont la description, faite par Louis de Gruthuyse, pour honorer la mémoire de son père, servit de modèle pour la composition des joûtes que donna le roi de France Charles VIII; ce fut aussi d'après l'ordre et les formes qu'on y observa que René d'Anjou, roi de Sicile, grand

amateur de spectacles et de fêtes, composa un traité des tournois, dans lequel il réunit les lois, réglements, usages, cérémonies et autres détails observés dans ces exercices.

A peu près un demi-siècle plus tard, la scène était bien changée. La torpeur du désespoir règne dans la foule qui entoure un immense échafaud, dressé vis-à-vis de la Ha'le, et quarante citoyens y sont décapités, les uns après les autres. C'est ainsi que se signale la vengeance de Philippe de Bourgogne, qui, malgré quatorze cents soldats qui l'accompagnaient, avait failli être tué dans la rue de Bouverye, par suite d'une révolte, et avait vu massacrer à ses côtés le seigneur de l'Isle-Adam, auquel on arracha la Toison d'Or dont il était décoré, et dont on traîna le corps dans les ruisseaux.

Mais en ces temps d'effervescence, ces terribles événements laissaient peu de traces dans l'imagination du peuple. Dix ans s'étaient à peine écoulés, et des flots de bourgeois, la joie au front, encombraient les avenues de cette même place, pour jouir du spectacle d'un combat entre le bon chevalier messire Jacques De Lalain, le plus adroit et le plus brave de l'époque, et un gentilhomme anglais qui quitta exprès son pays pour se mesurer avec ce valeureux adversaire. Philippe-le-Bon en personne assista à ce combat. La duchesse de Clèves, la comtesse d'Etampes et quantité de dames de haut rang, décoraient des estrades préparées exprès pour elles, tandis que les fenêtres des maisons à l'entour de la place pouvaient à peine contenir les spectateurs.

Nous ne parlerons pas du célèbre tournoi de l'Arbre d'or, qui fut tenu en ce lieu en 1468, à l'occasion du mariage de Charles-le-Téméraire avec Marguerite d'York, dont les nôces se firent à Bruges avec une magnificence

jusqu'alors sans exemple, et qu'Olivier de la Marche a décrit dans le plus grand détail.

Transportons-nous maintenant en esprit à cette terrible année 1488, où, là encore, pendant plusieurs mois, presque chaque jour voyait quelques seigneurs de France, d'Allemagne ou de Flandre, poser sa tête sur le billot. Quel est ce chevalier aux éperons d'or dont le bonnet de velours écarlate est surmonté d'un panache ondoyant? il est suivi de plusieurs cavaliers tous plus richement costumés que lui, et il écoute les discours d'une députation nombreuse.

La place est tellement remplie de monde qu'on n'aperçoit qu'une mer de têtes à travers des milliers de piques et de lances. C'est Maximilien, empereur des Romains, archiduc d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne, duchesse de Brabant et comtesse de Flandre. Les députés de Gand, d'Ypres et de Bruges, entourés des drapeaux et bannières des métiers, des chefs-hommes des *Sesden deelen* et de toutes leurs compagnies armées, lui annoncent qu'il doit se constituer prisonnier dans la maison dite *Craenenburg* (1), et exposent leurs griefs. La stupeur du monarque fut grande; mais la résistance était inutile. Celui qui naguère faisait trembler la France, doit souffrir que des bourgeois viennent garnir ses croisées de barres de fer. Comme si l'humiliation n'eut pas été assez complète, on enferme une partie de sa suite, composée de seigneurs de haut rang, dans la prison *het Steen*, lui

(1) Cette maison construite en bois, était, selon Molinet, une boutique de jouaillier habité par un certain Henri Nieuland. Elle est aujourd'hui remplacée par une maison moderne et forme l'un des coins de la rue St-Amand.

refusant la faveur de les garder près de sa personne. Bien plus, il vit de sa prison le peuple apportant sur un large échafaud les instruments de torture auxquels on applique plusieurs des magistrats accusés de malversation.

Voyez-vous cette femme éplorée se précipiter sur l'échafaud, tomber à genoux, et crier à la commune, en répandant des torrents de larmes, pitié! pitié! C'est l'épouse de Jacques de Ghistelles, seigneur de Dudzèle. S'il est vrai que son mari ait dilapidé les deniers de la ville, elle offre qu'on vende tous ses biens et ceux de son mari, promet de quitter la ville, avec sa famille, ne portant qu'une chemise pour tout vêtement, et d'aller errer par le pays comme de pauvres exilés; mais supplie qu'on laisse la vie à son mari, qu'on ne rende pas orphelins ses deux enfants en bas âge. Bien des spectateurs répandaient des larmes. Les revoltés, craignant que la pitié ne s'emparat des juges, se mirent à crier : Qu'on la mette à mort! qu'on la mette à mort! A ces vociférations la malheureuse femme tombe inanimée sur l'échafaud; on l'enlève, et lorsqu'elle reprend connaissance, la sentence a déjà été exécuté sans merci. D'autres fois les victimes sont tellement affaiblies par la torture qu'on est obligé de les asseoir sur une chaise pour que le bourreau puisse remplir ses fonctions, et souvent leur tête ne tombe qu'au troisième coup.

Voilà les scènes que Maximilien eut fréquemment sous les yeux durant sa captivité. A ces époques de tumulte quel calme a succédé! Le paisible citadin et le cultivateur qui vient vendre ses produits, foulent d'un pas tranquille ce même sol, et jettent à peine un coup-d'œil sur ces gothiques édifices. Maintenant la race flamande appelle sur elle un genre d'intérêt qu'elle n'a pu encore exciter. Sa cause s'est dégagée des cruautés antérieures, tout en

demeurant la bonne cause. Si l'éloignement des temps affaiblit la vive impression que produisent les malheurs d'alors, c'est qu'heureusement l'oubli cache en partie, et décolore pour ainsi dire, les souffrances de ceux qui ne sont plus. En présence des vieux documents où elles sont retracées avec détail, avec un accent de naïveté qui fait revivre les hommes d'autrefois, un sentiment de pitié s'éveille, et se mêle à l'impartialité de l'historien, pour la rendre plus humaine sans altérer son caractère de justice (1).

Nous dépasserions de beaucoup les bornes de cet article si nous voulions seulement indiquer les événements frappants de tous genres dont la majestueuse place de Bruges fut le témoin. Malgré les changements que ses constructions ont subis, il est encore impossible de ne point sentir se reveiller d'anciens souvenirs en considérant ces monuments du moyen-âge, qui nous reportent à ces temps où Bruges était le bazar de l'Europe et de l'Asie, et où les corporations flamandes luttaient avec avantage contre toutes les forces de la France.

---

(1) Thierry, *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands*, tome 1.

NOTICE

Sur les dépôts de Chartes et Privilèges

QUE RENFERMAIT JADIS

LA VILLE DE BRUGES.

Bruges renfermait dans son enceinte, comme nous l'avons déjà dit ailleurs, le centre d'une administration puissante connue sous le nom de Franc. Bruges et le Franc ayant chacun une magistrature, des droits et des privilèges distincts, il en résultait qu'ils avaient aussi des dépôts d'archives à part et tandisque celles de la ville reposaient dans une salle voutée sous la tour de la Halle, celles du Franc étaient conservées sur le Bourg (1).

Plus tard les événements politiques changèrent cet état de choses. Toutes ces archives, ou du moins ce qui en restait, après des incendies, des dévastations, et des accidents de tout genre, fut transféré plus d'une fois d'un

(1) C'est-à-dire le Bourg actuel, car très-anciennement il y avait eu un Vieux-Bourg dont le nom est resté à une rue. Il paraît que ce fut sur le Vieux Bourg que se trouvait la forteresse, origine de Bruges, et que le bourg actuel ne date que du neuvième siècle au plus tôt. Voici à ce sujet les paroles de Vredius : *Burgum vetus cujus parti nunc super impositum est divi Basilii sacellum, vetus ideo dictum fuit, quia postea, sub Balduino Ferreo* (865) *domus castellani, carcer sive Lapis, domus scabinalis, domus comitis, ubi nunc camera major Franconatensium, templo vicina, ipsumque divi Donatiani templum, cum ambitu muris inclusum est, ac Burgum de novo nuncupatum, veterique Burgo, castri nomen remansit.*

lieu en un autre, bouleversé, mêlé, sans que jamais il en fut fait un inventaire complet. Aujourd'hui enfin ce qu'on désigne sous le nom d'archives de la ville, se trouve déposé à l'hôtel-de-ville, et celles dont la province est en possesion sont classées dans des salles du bâtiment connue sous le nom de palais de justice.

On est occupé en ce moment de la confection de registres analytiques de ces deux dépôts. Déjà M. Gachard avait indiqué sommairement dans sa *Collection de documents inédits*, ce que les archives de Bruges renferment de plus important, sans compter une quantité assez considérable de chartes originales.

Bruges possédait encore plusieurs autres collections d'archives, entr'autres celle de l'église de St-Sauveur, de l'église de Notre-Dame, de l'hôpital St-Jean, de l'hôpital de la Poterie etc. Aucun de ces dépôts, que nous sachions, n'ont d'inventaire régulier.

Les plus anciennes chartes originales de la ville sont de la fin du XIII^e^ siècle, celles antérieures ayant été consumées lors de l'incendie de la Halle, en 1281. Dans le recueil de pièces en vingt volumes, sur parchemin, connu sous les noms de *Roeden Boek*, *Witte-Boek*, *Groene Boek*, *Zwaerte Boek* etc. d'après la couleur de la couverture primitive de ces registres, il se rencontre des copies de pièces antérieures au XIII^e^ siècle. Telle est, par exemple, une charte du comte Robert I de l'année 1088, qui, outre divers privilèges octroyés au chapitre de St-Donat, créa le prévôt de ce chapitre, chancelier perpétuel de Flandre. Mais cette transcription en flamand n'est qu'une traduction du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle, car l'original était certainement en latin, le flamand n'ayant guère été employé dans des actes semblables que vers le milieu du XIII^e^ siècle.

Le plus ancien compte de la ville est de 1284; malheureusement il en manque de temps en temps quelques-uns. Les renseignements qu'ils fournissent ne sont pas moins important que ceux que l'on trouve dans les chartes. Le savant M. Scourion avait eu la patience de les parcourir tous, et d'en tirer de nombreux extraits qu'il a laissés en portefeuille à son décès, et dont il serait très-important que la ville fit l'acquisition.

L'hôpital St-Jean a beaucoup de chartes de donation du XII^e^ siècle et des suivants, outre plusieurs documents curieux.

Un des plus intéressants dépôts d'anciennes pièces historiques de tous genres, est celui de l'église de St-Sauveur. Il est fâcheux qu'il soit difficile d'y avoir l'accès nécessaire pour pouvoir mettre à profit, dans l'intérêt de l'histoire du pays, cette mine féconde.

Lors de la suppression des couvents et corporations religieuses, il y a lieu de croire que les membres de celles qui existaient en grand nombre, en cette ville, ont emporté les archives de leurs maisons respectives et probablement ce ne sera que le hasard qui pourra remettre sur les traces de ce qui en existe encore.

Quoiqu'il en soit, voici la liste de ceux de ces établissements qui devaient avoir des archives.

1° L'abbaye d'Eeckhoute, entièrement démolie.

2° Le couvent des Dominicains, dont il n'existe plus qu'une partie de la porte d'entrée de l'église.

3° Le couvent des Augustins, tout-à-fait détruit.

4° Le couvent des grands Carmes, détruit.

5° Le couvent des Recollets, détruit.

6° Le couvent des Alexiens ou Frères Cellites, transformé en magasin de fournitures militaires.

7° L'abbaye des Dunes. Nous avons parlé ailleurs de cet ancien monastère et de ses archives.

8° Le couvent des Carmes déchaussés, qui a encore quelques manuscrits, mais peu ou point de chartes.

9° Le couvent des Chartreux dont la province possède un beau cartulaire sur parchemin, du temps que ce couvent n'était encore que l'hospice de St-Aubert. Aujourd'hui ce couvent sert de caserne de cavalerie.

Nous croyons inutile d'énumérer les couvents de femmes, aussi fort nombreux dans la ville de Bruges, car ces religieuses n'avaient guère d'archives, et le peu qui en existait a sans doute été dispersé par les malheurs du temps.

BIBLIOTHÈQUE MANUSCRITE

DE

La Ville de Bruges.

En 1830 le savant Gustave Hœnel publia à Leipsig un catalogue des livres manuscrits des bibliothèques de France, de Suisse, de Belgique, d'Angleterre, d'Espagne et de Portugal.

Dans cet ouvrage, fruit d'immenses recherches, la bibliothèque publique de Bruges y est portée comme renfermant 2700 imprimés et 480 manuscrits dont il donne les titres.

Le travail de M. Hœnel jouissant d'une réputation méritée sous bien des rapports et faisant autorité, je crois qu'il est nécessaire de rectifier les erreurs dans lesquelles il est tombé pour ce qui concerne Bruges.

Sa bibliothèque publique renferme passé les 8000 volumes, formant plus de trois mille articles, dont, en ce moment, se refait le catalogue, dans un nouvel ordre.

Dans les 480 articles manuscrits (nombre d'ailleurs inexact et qui doit être porté à 536) cités par Hœnel, sont oubliés la plus grande partie des ouvrages historiques proprement dits, que je vais indiquer en entrant dans quelques détails puisés en partie dans des notes laissées par M. Scourion, ancien bibliothécaire, notes dont j'ai eu l'occasion de vérifier toute l'exactitude.

Le plus grand nombre des manuscrits proviennent de la ci-devant abbaye des Dunes, aussi traitent-ils pour la

plupart de matières théologiques. Les écritures en général en sont belles. Les plus anciennes sont du XII^e^ siècle.

1° Un des plus précieux, quoiqu'il soit écrit sur papier, est le recueil des comptes de la confrérie dite de St-Jean-l'Évangeliste à Bruges, dont les membres étaient des écrivains, des copistes de livres, des enlumineurs, des imprimeurs etc. Le premier de ces comptes est de 1454 et le dernier de 1523. On voit par celui de 1456 à 57, au folio 13 verso, qu'avant la publication du fameux *Psalmorum codex* de Mayence, le premier livre imprimé qui ait paru avec date certaine; il y avait déjà à Bruges et parmi les membres de la dite confrérie, une famille dont le nom pratrimonique était *De Printere*, c'est-à-dire l'imprimeur. Il est à présumer que c'était la profession d'imprimeur avec des planches gravées sur bois, qui avait fait donner à Bruges le nom de De Printere, à une famille.

L'abbé Ghesquière a tenté de prouver, dans un article de *L'esprit des journaux*, juin 1779, p. 237 que dès 1445, douze ans avant les premières éditions de Mayence avec date, on vendait à Bruges des livres imprimés, et qu'on en faisait même commerce.

Les autres articles qui méritent le plus d'attention parmi les manuscrits de notre bibliothèque sont les suivants :

2° *Liber de naturis rerum*, sur velin, de la fin du XV^e^ siècle, et orné d'un grand nombre de miniatures curieuses.

3° *Cronicon Monasterii Sti-Bertini*, sur papier, écriture du XV^e^ siècle.

Cette chronique a été publiée par D. Martene, au tome III du *Thesaurus anecdotorum*, mais l'éditeur Bénédictin passe sous

silence quelques faits qui se trouvent dans notre chronique manuscrite.

4° *Vincentii Bellovacensis speculum doctrinale*, superbe écriture du xv^e^ siècle, sur velin.

Ce livre est orné de miniatures dont plusieurs sont de nature à paraître au moins singulières dans la copie d'un ouvrage théologique du chapelain de St-Louis.

5° *Un cahier en papier*, d'une loterie tirée à Bruges en 1445 et dans laquelle a mis la veuve de Jean Van Eyck, ce qui peut servir à fixer la date du décès de cet illustre artiste Brugeois, et prouve d'ailleurs combien les loteries sont anciennes en Flandre.

L'*Encyclopédie méthodique*, dictionnaire des jeux, qui fait suite au tome III des mathématiques, prétend, page 148, que l'usage des loteries nous est venu d'Italie. On y avance que c'est sous le doge Erizzo qu'elles ont commencées. Mais ce doge n'est entré en fonctions qu'en 1646. Donc notre registre de la loterie tirée à Bruges et au profit de la ville en1445, prouve l'inexactitude de l'assertion des encyclopédistes. D'après cette antériorité de deux siècles, il paraît que c'est dans la Belgique que les loteries auraient pris naissance, et que de là elles seraient passées en Italie, en France et en Angleterre.

M. Noël, dans son *Nouveau dictionnaire des inventions*, admet aussi que les loteries seraient venues de l'Italie. Mais les mots *lot* et *loterie* qui appartiennent à la langue teutonique n'ont été introduits que fort tard dans les langues italienne et française. Ce qui semblerait prouver que c'est d'ici que sont parties les loteries, c'est que déjà avant la fin du xv^e^ siècle, celle de Bruges fut l'occasion d'un cas de conscience sur la licitité de ces moyens que les villes et ensuite les états employèrent pour se procurer des bénéfices. Dans la dernière des *questions quodlibitiques* du docteur en théologie Jean Briard, vice-chancelier de l'université de Louvain, dont l'ouvrage a été imprimé en 1527, longtemps après sa mort, l'on peut voir la solution de cette question soulevée à l'occasion de ce qui se pratiquait à Bruges.

6° *Un missel* sur velin, d'une très-belle écriture du xv^e^ siècle, dans lequel sont posées diverses propositions théologiques.

7° *Summa pauperum in legibus à magistro Vacario.* On sait que ce legiste anglais vivait au milieu du xii^e^ siècle.

Ce manuscrit est sur velin et d'une écriture du xiii^e^ siècle. On ne connaît que cinq copies de cet ouvrage, qu'on a fait imprimer depuis à Leipsig.

8° *Ordonnance de la Toison d'or,* beau manuscrit du xv^e^ siècle, sur velin.

9° Plusieurs anciens livres de prières en latin en français et en flamand, écrits sur velin et ornés de belles miniatures, d'encadrements et d'arabesques. Quelques-uns remontent au xiii^e^ siècle. Ce sont des dons faits à la bibliothèque par M. De Schietere de Lophem.

10° *Annales de la ville de Bruges et du Franc,* jusqu'à l'année 1763, un volume in-folio de 1009 pages, d'une écriture très-lisible.

Cet ouvrage est à-peu-près en français celui qui a été imprimé en flamand en cette ville, d'abord en deux vol. petit in-8° sans nom d'auteur en 1738, et depuis en 3 vol. en 1765, avec le nom de l'auteur Charles Custis, ancien échevin de la ville. Les deux éditions sont intitulées: *Jaerboeken der stad Brugge.* La première finit à l'année 1700, et la seconde va jusqu'à l'année 1765, qui est celle de l'impression par Joseph van Praet, imprimeur du territoire du Franc.

11° *Chronycke van den Lande en graefschap van Vlaenderen gemaekt door Jo^r^ Niclaeys Despaers* (sic) *poorter en inboorlynck der stede van Brugghe, bacelier in de rechten.* 2 vol. in-folio, écrits sur papier et d'une

lecture difficile. Le tome premier a 709 pages et une table des noms propres.

Le tome second a 572 pages et une table. Cette chronique commence à l'an 405 et finit au 12 octobre 1492. Le deuxième volume s'ouvre par le règne de Jean de Bourgogne, en 1405.

N. Despars fut bourgmestre des échevins de la ville de Bruges en 1578 et 1584. Il est décédé en 1597. Son épitaphe, dans la chapelle de l'hospice de la Poterie dont il était tuteur, porte qu'il était *nobilis vir litteris, et armis clarus . . . . necnon antiquitatis indefessus indagator.*

C'est abusivement que son nom est écrit *Despaers* au titre de la copie que nous avons de sa chronique, et dans les *Jaerboeken* de Custis. Divers monuments irrécusables prouvent que son nom était *Despars*.

M. De Jonghe, professeur à l'Athénée de Bruges, fait en ce moment imprimer cette chronique. Il est à regretter qu'il n'ait pas accompagné cette publication de notes historiques, surtout comme elle contient des faits et des détails entièrement neufs qu'il eut été curieux de comparer à ce que rapportent les autres historiens. M. Goethals, conservateur de la bibliothèque de Bruxelles, a donné une biographie de Despars dans ses lectures sur l'histoire littéraire de la Belgique.

12° *Chronyke van Vlaenderen*, commençant comme suit: *Dit is de tafle van der Corniike* (sic) *van Vlaenderen ende van der forestiers ende princhen te weten VI forestiers ende XXVII graeven van Vlaenderen* etc.... suit la table de quatre feuillets à 2 colonnes, puis: *Hier beghint de cornycke van Vlaenderen.... Anno domini* 621 *in dien tyd dat* Deus Dedit *was Paaus van Roome*. 238 feuillets écrits à deux colonnes, finissant *in Loumaend LXV* (1465). Ecriture du xv^e^ siècle. In-folio assez grand.

L'auteur raconte à la page 79 verso, l'histoire d'après laquelle le comte Baudouin, empereur de Constantinople, qu'on croyait

avoir perdu la vie à la suite de la bataille d'Andrinople, avait été fait prisonnier et envoyé comme esclave en Syrie, où on lui faisait labourer la terre; que des marchands d'Allemagne étant venus à passer auprès de lui, il comprit leur langage et se fit connaître à eux; qu'ils le rachetèrent et l'emmenèrent jusqu'à Cologne; que de là il envoya un message à la comtesse Jeanne sa fille pour lui annoncer son retour, et que dans quatorze jours il serait à Lille; que Ferrand, l'époux de Jeanne, le fit arrêter et le fit pendre à un arbre à un demi-mile de Lille, *daer nu 't Clooster van Marketto staet.* Au fol. 79 verso, à l'année 1234, il est dit que Jeanne étant décédée, fut enterrée au couvent de Marquette qu'elle avait fondé ou fait construire. Le texte ajoute: *Men wille segghen dat in dat Clooster daer den hooghen autaer staet, dat daer een boom stont van te vooren, daer de goede grave Boudin keyzer van Constantinople aen ghehangen was.* Pas la moindre observation pour décharger Jean ou son mari Ferrand de cette grave inculpation!

13° *Cronicke van Vlaenderen.* Elle commence comme suit: *Int jaer ons Heeren* 613 *doe was paus te Roeme* Deus dedit, *en Eraclius was keyser van Rome, en Lotharius de groote coninc Cilperich suene was cueninc van Vranckeryck. In desen tyde was een edel man in Bourghonen geheeten Salvaert, en hy was princhen van Dygon* etc. Petit in-folio, papier de la grandeur d'un in-4° ordinaire. Écriture en deux colonnes du XVI^e^ siècle. L'ouvrage finit *den* 23 *dach van hoymaendt, anno* LXXVIII (1478).

Ce volume de 410 feuillets, contient surtout beaucoup de détails sur ce qui se passa à Bruges, et renferme un assez grand nombre d'armoiries coloriées et plusieurs grandes miniatures peintes à l'aquarelle.

14° *Nauwkeurige beschryving van het land van den Vryen* (c'est-à-dire du Franc ou du Franconat de Bruges) *inhoudende een kort verhael..... van alle de privilegien, octroyen, transactien, appointementen* etc. etc. *Van de jaere* 863 *tot den jaere* 1551, *te saemen vergaderd*

uyt verscheyde en autenticque registres etc. *by d'heer en meester Adriaen Baltyn, licentiaet in beide de rechten, greffier van de camer, ende pensionnares 's lands voornompt anno* 1604. In-folio de 135 feuillets, écriture du XVII^e^ siècle sur papier.

Cet ouvrage, dont nous avons inséré un abrégé dans le *Messager des arts de Gand*, année 1838, est un exposé historique concis de l'etat politique du Franc de Bruges. Il semble mériter la confiance parceque l'auteur a travaillé sur les chartes et autres documents qu'il avait sous les yeux. Il indique presque toujours, à la fin de chaque article, les chartes sur lesquelles il se fonde, et les cartulaires où elles se trouvent transcrites.

15° *Wet der stede van Brugghe beghinnende van den jaere* 1391 *en vervolghende toe den jaere* 1767 *en voorder.*

Après l'énoncé nominal et par année de tous les membres du magistrat de cette ville depuis 1331 jusqu'en 1771, suit une petite chronique intitulée: *Ghedenckweerdighe gheschiedenissen binnen en omtrent Brugghe vooren ghevallen, en volghens de jaeren dat de selve ghebeurt syn aengeteeckent.*

Ce croquis de chronique commence à l'année 565 et finit le 3 août 1773. Papier in-folio. La chronique comprend 45 feuillets.

16° *Naukeurighe beschryvinghe van de oude ende hedendagsche ghestaethede van de edele ende vermaerde stadt Brugghe in Vlaenderen door heer ende meester J. P. Van Male.*

Ce volume, format in-4°, écrit sur papier, ne traite que des particularités de la ville de Bruges. L'auteur est mort curé de la commune de Vladsloo, en 1755.

17° *Levens der graven van Vlaenderen, ofte kort begryp der zelve wanneer sy aen de regeering syn gekomen, hunne huwelycke en kinders, hunne dood en begraefplaetsen, met hunne grafschriften en epitaphien, by een versamelt door Petrus Ledoulx, konstschilder, ten jaere* 1808, *tot Brugghe, in Vlaenderen.*

Ouvrage de peu de mérite pour le style, mais orné des dessins de toutes les statues en pierre des comtes de Flandre qui déco-

raient autrefois la façade de l'hôtel-de-ville, et dont il ne reste plus que les niches. Nous avons reproduit ces statues par la lithographie, d'après les dessins de M. De Vigne, dans nos *Annales de Bruges.*

Le texte du manuscrit que nous venons de citer, comprend 274 pages, petit in-folio, d'une écriture très-lisible. Il finit à l'année 1793.

18° *Chronica monasterii St-Andreæ apostoli, juxta Brugas, ordinis Benedicti, scripta ab Arnulpho Goethalsio ejusdem monasterii.* L'ouvrage est dédié à Jean Asset abbé de ce monastère, depuis 1534 jusqu'en 1554. Il ne s'étend que jusqu'en 1504.

Nous avons publié la plus grande partie de cette chronique curieuse et jusqu'aujourd'hui inédite, dont M. Jules Van Praet, actuellement secrétaire du roi, avait traduit deux ou trois chapitres à la suite de son travail sur l'origine des communes. Gand, 1829.

19° Un volume in-folio écrit sur parchemin, écriture du xv° siècle, contenant les chroniques suivantes:

I. *Chronicum abbatum viturienſium,* quarante-six pages, commençant à l'année 1147 et finissant en 1333.

II. *Gesta virorum illustrium monasterii viturienſis.* 92 pages, finissant à l'année 1380.

III. *De origine monasterii viridis vallis in Zouda.* 54 pages, finissant en l'an 1435.

IV. *Primordiale monasterii canonicarum regularium rubeœvallis in Zoniâ.* 86 pages, finissant en 1475.

V. *Tractatus de origine monasterii septem fontium.* 18 pages.

A la fin du volume on lit cette note : *Emptus a Dnis Dunensibus* 12 *florenis a Carolo van Brussel bibliopola, Brugensi, anno* 1614.

20° *Wetten der stede van Brugghe beginnende van den jaere* 1322, *door J. A. Kerchove, priester, anno* 1670.

Continué ensuite par d'autres plumes jusqu'en 1792, 3 volumes in-folio, sur papier.

Ces fastes consulaires de la ville de Bruges, contiennent beaucoup d'annotations historiques, la plupart d'un intérêt local.

21° *Verzaemelinge van alle de sepulturen, waepens ende blasoenen die gevonden worden in alle de kercken binnen de stad van Brugghe, door M. Ignace de Hooghe*, 1789, 6 volumes in-folio, écrits sur papier, et ornés d'une quantité considérable de dessins supérieurement coloriés.

C'est une collection d'un haut intérêt sous le rapport héraldique et historique des monuments.

22° *Incipit prologus Ardensis ecclesiæ presbyteri Lamberti super Ghisnensem historiam et Arnoldum de Ghisnes.* In-folio, papier, 104 feuillets, écriture du XVI^e^ siècle.

Cette chronique de Lambert d'Ardres finit à l'année 1200. Elle se trouve imprimée dans la collection de J. P. Ludewig, intitulée: *Reliquiæ manuscriptorum.* In-8°, Francof. tome 8, page 369; mais ce recueil assez répandu en Allemagne, ne se voit guère en Belgique. Nous n'avons pu comparer notre manuscrit avec l'imprimé.

23° *Alle de wetten der stad Brugghe sedert het jaer* 1250, *als mede het gedenckwerdigste dat er op yder jaer is voorgevallen, door Pieter Le Doulx, raed, schepen, en hooftman der selver stadt*, 2 vol in-folio, de l'écriture de l'auteur.

24° *Description historique de l'eglise collégiale et paroissiale de St-Sauveur à Bruges.*

— *De l'ancienne église de Ste-Walburge, démolie dans l'année* 1780.

— *De l'érection du couvent des Jésuites.*

— *De l'église paroissiale de St-Jacques.*

— *Des églises paroissiales de St-Gilles et de Ste-Anne.*

Description d'un grand nombre de couvents et hôpitaux, par M. Patrice Beaucourt. Petits opuscules détachés, format in-4°, écrits sur papier.

25° *Recueil des inscriptions et armoiries de toutes les tombes, épitaphes, sépultures qui se trouvaient encore en* 1691 *dans l'église cathédrale de St-Donat à Bruges, tirés des manuscrits de M. Corneille Gaillaert et des mémoires de M. Casetta, chanoine de cette église.*

26° *Verzaemeling van d'epitaphien en grafschriften, liggende in de kercken der vrouwe Cloosters zoo abdyen als andere, mitsgaders hospitalen, en Capellen der stede van Brugghe, by een vergadert door M'her Ignace de Hooghe.*

27° *Description historique de l'église de St-Donat et de l'ordre de la Toison d'or, créé en cette église en* 1432 *et un recueil d'inscriptions sépulcrales.*

— *De l'église de St-Basile ou chapelle du St-Sang, par Beaucourt.*

Tels sont les manuscrits de la bibliothèque de la ville de Bruges, qui concernent l'histoire de la Belgique, ou plutôt de la Flandre particulièrement, et dont pas un n'est cité par M. Hœnel. Quant aux autres qui ont également été oubliés, et qui portent le chiffre de 480 à 536, ce sont pour la plupart des ouvrages théologiques qui feront partie du catalogue raisonné général des manuscrits que nous préparons, et dans lequel seront rectifiées quelques autres erreurs de moindre importance, qui se sont glissées dans le travail du savant auteur allemand.

ÉGLISE DE NOTRE-DAME.

Il y avait anciennement à Bruges deux églises dédiées à Notre-Dame, celle qui porte encore ce nom aujourd'hui et une autre située sur le Bourg, qui devint par la suite la cathédrale de St-Donat.

L'église dont nous nous occupons était dans le territoire de Sysseele et dépendait de la cathédrale d'Utrecht. Jadis le territoire de la seigneurie de Sysseele environnait Bruges presque de toutes parts.

L'évêque Radbod institua, en 1091, un collége de chanoines à Notre-Dame. Cette église fut mise plus tard sous la juridiction spirituelle de l'évêché de Tournay, jusqu'en 1559 où la ville de Bruges obtint un évêque spécial pour son diocèse.

En 745, saint Boniface, allant en Allemagne prêcher le christianisme, passa par Bruges, y demeura quelque temps et, durant son séjour, fit construire une petite chapelle qu'il consacra à la sainte Vierge. Elle était connue sous le nom de *Onze Lieve Vrouwe ter Reye*, parcequ'elle était située près du canal appelé de *Reye* en flamand. Cette chapelle fut l'origine de l'église actuelle. Il paraît que le terrain alentour était autrefois marécageux, puisqu'on l'appela aussi Notre-Dame-du-Marais, et que des quartiers adjacents se nomment encore le Marais.

Cette église fut rebâtie aux dépens et par la libéralité du comte Charles-le-Bon. Le bâtiment fut achevé, selon Vredius, en 1120. Il paraît que l'ancienne tour était restée, puisque les historiens nous apprennent que ce ne fut que

quarante trois ans plus tard qu'elle tomba en ruines.

Il est à présumer que cette première reconstruction fut faite en pierres communément appelées *veldsteen*, comme les murailles vers l'occident nous en montrent encore aujourd'hui. Toutes les églises de ce temps étaient baties avec cette sorte de pierres, ou construits en bois. Ce que fit exécuter Charles-le-Bon, se bornait au chœur et à son pourtour. Vers 1180, les châtelains de Bruges y joignirent la nef et les deux premières bas-côtés.

Ce ne fut qu'aux XIV^e^ et XV^e^ siècles que les deux autres bas-côtés et les chapelles ou autels, qui de distance à distance occupent toute l'enceinte, furent successivement construits par les libéralités des paroissiens.

On ne mit que cinq ans à achever la nef et les deux premières bas-côtés.

La belle tour actuelle de l'église de Notre-Dame est la dernière partie que l'on ait ajoutée à ce bâtiment. Elle était haute de 435 pieds; mais la flèche flanquée jadis de quatre tourelles, a été raccourcie de notre temps, parce que le haut menaçait ruine. Nous rappellerons ici que la plus haute des pyramides d'Égypte n'a que 146 mètres et la coupole de St-Pierre que 142 mètres au-dessus du sol.

En 1760, on voyait encore les quatre jolies tourelles qui avaient quatre-vingt pieds de hauteur. Par suite de leur démolition, la tour semble aujourd'hui un peu nue et trop uniforme par rapport à sa grande élévation.

Elle incline, dit-on, tant soit peu vers le midi, ce qui a sans doute donné lieu à une tradition qui n'a rien de certain. On rapporte que l'architecte aurait recommencé trois fois la construction de l'extrémité de la flèche, et qu'à la troisième fois, voyant qu'elle n'était pas encore droite, il se serait précipité de désespoir du haut en bas, et qu'on aurait enterré son corps tout fracassé au pied

même de la tour. On sait qu'une tradition de ce genre existe au sujet de l'architecte de l'hôtel-de-ville de Bruxelles.

La tour de l'église de Notre-Dame fut fréquemment frappée par la foudre, au point qu'en 1524, on fut obligé de rebâtir la partie supérieure.

En 1711, l'orage abattit la croix en fer, haute de 15 pieds, et le coq de cuivre qui la surmontait. Le 14 juillet, malgré les dangers extraordinaires auxquels durent s'exposer les ouvriers, la croix et le coq furent replacés.

Le lendemain, par un temps pur et serein, les religieux de l'abbaye des Dunes aperçurent, à leur grand étonnement, un homme perché sur le dos du coq. On lui fit des signes auxquels il répondit sans avoir l'air d'être aucunement effrayé de sa position ni de l'immense hauteur où il se trouvait. La nouvelle de cet événement extraordinaire se répandit aussitôt, et en un instant les rues furent remplies de spectateurs, dont plusieurs tâchaient de se faire apercevoir en agitant des drapeaux. De temps en temps, l'homme du haut de la tour, semblait saluer avec son bonnet. Les bonnes gens levaient les mains au ciel, croyant que c'était un sorcier, d'autres priaient pour la conservation des jours d'un homme aussi téméraire. Tout était en rumeur.

Subitement un coup de vent fit pirouetter le coq avec une rapidité incroyable. L'homme, un moment, parut perdre l'équilibre, et l'on s'attendait à le voir lancer dans les airs. Même l'éloignement, joint à la vivacité de l'impulsion, fit que pendant quelques minutes on ne le vit plus; mais notre homme s'était si bien cramponné que bientôt il reparut dans la même position qu'auparavant, et un tonnerre d'acclamations s'éleva de tous cotés pour le saluer.

On le vit alors se suspendre à des cordes et descendre peu à peu jusqu'à la première croisée, par où il rentra dans la tour.

On sut enfin que ce trait d'audace était une bravade du charpentier Stevens, toujours le premier entre les ouvriers de la ville pour entreprendre les ouvrages les plus dangereux. On avait posé la croix en son absence. Ceux qui y avaient travaillé, le rencontrant, commencèrent à le railler, disant qu'il avait bien fait de s'absenter lorsqu'il s'agissait d'une entreprise où il y allait de la vie. Stevens, blessé de ce reproche, sortit le lendemain à huit heures du matin de sa maison, muni seulement de quelques cordes, et après avoir dit à sa femme de prier pour lui, il va droit à l'église, trouve la porte de la tour ouverte, monte jusqu'au couronnement le plus élévé. Arrivé à la dernière fenêtre, il voit qu'il est encore à plus de 45 pieds du coq sur lequel il veut monter, et qu'il y a 30 pieds de maçonnerie qui ne présente pour tout point d'appui que quelques becs de corbeaux en pierre, travaillés dans la flèche. Cet obstacle ne l'arrête point; il se lie une des cordes autour du corps, parvient à l'attacher à la première arrête et à grands efforts il se hisse jusque-là, une autre corde à la main. Ainsi, d'arrête en arrête, il arrive, non sans risquer vingt fois de perdre la vie, jusqu'à la croix en fer. S'aidant alors des pieds et des mains, il s'assied enfin sur le coq. Il avoua lui-même après, qu'il fut plusieurs fois sur le point de tomber du haut en bas, et qu'il fut surtout saisi d'une grande frayeur lorsque le vent le fit tourbillonner en l'air au point de lui couper presque la respiration.

Cette homme ne mourut qu'en 1746.

L'auteur Beaucourt, qui rapporte ce fait, publia, en

1773, une description historique très-détaillée de l'église de Notre-Dame.

Parmi le grand nombre d'objets d'art qu'elle renferme, les étrangers connaissent surtout les tombes célèbres de Charles-le-Téméraire et de Marie de Bourgogne sa fille (1).

Sous plusiers rapports, c'est un monument des plus précieux. Le mariage de Marie de Bourgogne fut le principe de la désunion qui exista pendant si longtemps entre l'Autriche et la France. Ce fut par allusion à cette circonstance que Louis XV, étant à Bruges en 1745, dit, en voyant ces superbes mausolées : *Voilà le berceau de toutes nos guerres.*

M. Rudd, dans sa collection au trait des principaux monuments de Bruges, a donné, avec la plus grande exactitude, la gravure de ces tombeaux sous leurs différents aspects, et M. De Barante, dans son *Histoire des ducs de Bourgogne*, a longuement décrit la fin malheureuse du duc Charles. C'est à Charles-Quint que Bruges doit ses cendres, qui étaient restées à Nancy jusqu'en 1550.

En 1558, Philippe II, fils de Charles V, ordonna qu'une tombe semblable à celle de la princesse Marie, déjà faite depuis longtemps, fut construite pour le duc de Bourgogne. Elle ne fut achevée qu'en 1562.

---

(1) On peut consulter, sur les autres mausolées, statues, tableaux, etc., que renferme cette église qui est un véritable musée, grâce au zèle et à la générosité de MM. les marguilliers, mon *Guide dans Bruges*, vol. in-12, 1838. Bruges, imprimerie de Begaert-Dumortier.

TOMBEAU

DE

Charles-le-Téméraire.

Bruges possède à double titre le tombeau et les restes de Charles-le-Téméraire, d'abord parceque sa fille unique l'infortunée Marie y avait son mausolée, et ensuite parceque ce comte de Flandre eut des rapports fréquents avec les Brugeois.

Avant de parler de ces deux tombeaux, nous donnerons un aperçu des événements de cette vie turbulente et agitée dont notre ville fut le théâtre, et ainsi l'on pourra mieux juger de tout l'intérêt que nous portons à cet indomptable caractère, la terreur de Louis XI, à ce prince que Mézerai, le père Daniel et quelques autres historiens ont peint sous de trop sombres couleurs.

Charles de Valois, dernier duc de Bourgogne de la seconde race royale, naquit le 10 novembre 1433. On lui donna en apanage le comté de Charolais et le collier de l'ordre de la Toison d'Or.

Quoiqu'on ait dit de son caractère dur et farouche, il se montra toujours fort attaché à son père, le duc Philippe, jusqu'à ce qu'irrité des faveurs que celui-ci accordait aux seigneurs de Croï, et forcé de s'exiler pour conserver sa vie, exposée à finir par le poison, Charles résolut de se soustraire à ces indignes complots. Cette mésintelligence entre le père et le fils alla au point que le

duc, ayant assemblé les états-généraux de ses provinces dans la ville de Bruges, le 9 janvier 1464, le comte, aulieu de s'y rendre, manda auprès de lui, dans la ville d'Anvers, les nobles du pays, afin de se justifier sur les causes pour lesquelles son père l'avait pris en haine. Philippe leur fit défense d'y aller, et Charles prit le parti d'écrire une lettre à son père pour lui témoigner que ce qui lui faisait le plus de peine était de voir son seigneur et père fâché contre lui, mais qu'il ne pouvait se déterminer à rencontrer à la cour gens qui avaient cherché à l'empoisonner, et qui à chaque instant montraient le peu de respect qu'ils avaient pour lui.

Le comte de Charolais s'étant rendu à Gand pour être plus à portée de savoir ce qui se passerait aux états de Bruges, l'évêque de Tournay, l'abbé de Citeaux et quelques autres députés, furent le trouver. Ce dernier lui représenta fortement l'obéissance que les enfants doivent à leurs pères, et le supplia ensuite de vouloir bien donner satisfaction au duc son père. Charles montra la meilleure volonté et répondit que, pour l'amour de Dieu et du duc son seigneur, il était prêt à partir, pourvu qu'ils l'accompagnassent.

En conséquence, le lundi suivant, le comte, accompagné d'un grand nombre de chevaliers et de députés, se rendit de Gand à Bruges, où les principaux de la cour et les magistrats vinrent au devant de lui. Il monta incontinent à l'appartement de son père, devant lequel il se mit à genoux à trois reprises et, à la troisième, il lui dit: « Mon très-redouté seigneur et père, j'ai entendu que vous êtes malcontent de moi sur trois choses; si en ce je vous ai troublé ou courroucé, je vous en crie merci. » Le duc répondit: « De toutes vos excuses, je sais ce qu'il en est, ne m'en parlez plus; mais puisqus vous êtes venu

ici à ma merci, soyez-moi bon fils, et je vous serai bon père. » Puis le prenant par la main, il le releva et lui pardonna tout le passé.

Depuis lors, malgré les emportements auxquels se livrait parfois le duc Philippe, la bonne harmonie continua à régner entre eux jusqu'au moment où Charles, âgé de trente-trois ans, succéda à son père. Il donna avis de son avénement au roi de France et toutes les cours. Après la cérémonie des funérailles, le prince alla prendre possession des villes de ses états.

Durant ce voyage, la haine implacable des Liégeois contre la maison de Bourgogne éclata avec fureur. Ils se saisirent de leur évêque Louis de Bourbon, cousin du duc, et massacrèrent les gouverneurs et officiers préposés par Charles.

Celui-ci marcha contre eux et, après avoir pris quelques places fortes, en la puissance des rebelles, le 17 novembre 1467, il fit son entrée à Liège, à la tête de ses troupes rangées en ordonnance et bien équipées. Il pardonna aux révoltés; mais, en mémoire de leur défaite, il fit enlever une colonne de cuivre qui était sur la place de Liège, la fit transporter à Bruges (1), et sur le piédestal fit mettre une inscription en latin et une autre en français, pour rappeler sa victoire.

Après être demeuré trois jours à Liège, Charles vint à Gand et de là à Bruges, où il reçut le serment de fidé-

---

(1) Meyer, Dewez et de Barante rapportent les inscriptions gravées sur cette colonne, qui fut mise sur la place de la Bourse à Bruges, où néanmoins elle ne demeura pas longtemps. On la restitua à la ville de Liège. M. de Reiffenberg, tome x, page 177 de l'édition qu'il nous a donnée de *l'Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, rapporte, d'après Loyens, la description de ce perron.

lité des magistrats, jura de conserver les privilèges, et prit possession de la Flandre.

Cependant Louis XI et Charles de Bourgogne tachaient, chacun de son côté, de mettre le roi d'Angleterre Édouard d'York dans leurs intérêts. L'un voulait faire épouser Marguerite d'York à Charles duc de Berry, l'autre mettait tout en œuvre pour obtenir lui-même la main de cette princesse. Charles de Bourgogne obtint l'avantage, et Marguerite lui fut accordée. Elle arriva au port de l'Écluse dans le mois de juin. Elle était suivie d'un cortège magnifique. La flotte qui la conduisait était de seize vaisseaux et une foule de nobles l'accompagnait. La duchesse douairière, avec Marie de Bourgogne sa petite-fille, allèrent au-devant de la princesse et l'emmenèrent à Bruges, où le duc l'attendait avec les députés des quatre membres de la Flandre. Sa réception fut la plus brillante qu'on eût encore vu (1). La ville de Bruges lui fit présent d'un vase d'or rempli de pièces du même métal, et d'une statue de vermeil, représentant Ste-Marguerite, du poids de quarante marcs. Les nôces furent célébrées en présence

(1) M. De Reiffenberg a inséré dans les appendices de son édition de l'*Histoire des ducs de Bourgogne*, par M. de Barante, un extrait curieux d'un registre de l'ancienne chambre des comptes (actuellement conservé au dépôt des archives générales du royaume), contenant les détails circonstanciés de tous les ouvrages de peinture et autres: « qui ont esté faits du commandement du très-redoubté seigneur le duc pour aorner la feste de ses nopces, pour fornir aux bancquetz d'icelles, en l'hotel de monseigneur en la ville de Bruges, selon l'adviz et ordonnance de messire Olivier seigneur de la Marche, maistre d'ostel d'icelui seigneur.»

Dans ce document du plus haut intérêt se trouvent des renseignements singuliers, et les noms de plusieurs peintres et sculpteurs inconnus jusqu'aujourdhui.

d'une quantité de prélats et de nobles, et suivies de fêtes et tournois magnifiques (1).

Ce mariage contraria extrêmement Louis XI, qui suscita une guerre avec le duc de Bretagne.

Malgré le peu de repos que le roi de France laissait à Charles-le-Téméraire, celui-ci ne perdait point de vue le soin de faire rendre la justice et de punir les malfaiteurs. Il régnait en Flandre une maladie épidémique qui enlevait un grand nombre de ses sujets. On commit au soin de ces malades des hommes qui, après leur mort, étaient chargés de leur donner la sépulture. Ces misérables, voyant diminuer leurs profits avec la contagion, s'avisèrent d'un stratagème perfide, pour renouveler la maladie : ils achetèrent une provision considérable de cerises. Pendant une nuit obscure, ils allèrent découvrir un corps mort de la maladie pestilentielle, jetèrent une partie de ces cerises sur le cadavre corrompu, et ensuite les mêlèrent avec le surplus, qu'ils firent vendre. Ces scélérats furent condamnés au feu et exécutés à Bruges avec d'autres empoisonneurs qui jetaient du poison dans les bénitiers des églises.

Le duc de Bourgogne était inexorable sur la punition des coupables, nous en donnerons un second exemple, aussi arrivé à Bruges.

Le bâtard de Condé, âgé de 24 ans, de la plus belle figure et l'un des chambellans du duc, jouant un jour à la paume dans la cour du prince, un chanoine de St-Donat qui était présent, fut pris pour juge d'un coup, et décida

---

(1) Nous avons donné la description de ces fêtes dans nos *Légendes et chroniques des Flandres*, c'est pourquoi nous croyons inutile de la répéter ici.

que le bâtard avait perdu. Celui-ci en conçut un tel dépit qu'il chercha souvent le chanoine pour le tuer, mais l'ecclésiastique prit ses précautions et le bâtard ne put exécuter son dessein. Possédé de l'esprit de vengeance, il part un jour avec quelques mauvais sujets et se rend à une maison de campagne où se trouvait un frère de ce chanoine. Inutilement cet homme innocent se jette aux pieds de Condé et le prie à mains jointes de lui accorder la vie, le brutal lui coupe d'abord les mains d'un coup de sabre, ensuite le perce impitoyablement jusqu'à ce qu'il le laisse mort.

Aussitôt que Charles-le-Téméraire fut averti de l'assassinat, il fit mettre le bâtard en prison et donna ordre de le juger d'après toute la rigueur des lois. Les ambassadeurs de Rome, ceux de Bretagne, la duchesse elle-même, s'employèrent vainement pour obtenir la grâce du coupable, il eut la tête tranchée sur la Grand'Place de Bruges. Son corps fut exposé pendant trois jours sur une hauteur voisine de la ville, pour servir d'exemple. Enfin les parents et amis du bâtard obtinrent d'enlever le corps et lui firent donner la sépulture. Le duc, ayant satisfait à ce qu'exigeait la justice, commanda qu'un service solennel fût célébré, pour le repos de son âme, en sa qualité d'un des officiers du prince (1).

Ce fut peu de temps avant le mariage de Charles avec Marguerite d'Yorck, que ce prince vint à Bruges pour y

(1) M. de Barante, qui donne une longue description de cet épisode, blâme ce qu'il appelle la dureté du duc, en cette circonstance. Il nous semble au contraire que la justice devant être égale pour tous, la conduite de Charles est digne d'éloges, du reste cet auteur a peint en général le caractère de Charles-le-Téméraire sous des couleurs beaucoup trop noires.

tenir le onzième chapitre de la Toison d'or. Il y avait sept années que cette cérémonie n'avait eu lieu. Plusieurs places étaient vacantes dans l'ordre, et le duc n'avait pas encore pris possession de l'office de grand-maître. Tout se passa donc avec plus de pompe encore que de coutume.

Le premier chevalier élu par le chapitre fut Édouard roi d'Angleterre, qui allait devenir le beau-frère du duc. Ensuite, après plusieurs infâmes griefs reprochés au duc de Nevers, qui avait refusé de comparaître à la sommation à lui faite, on barbouilla de noir ses armoires, au-dessus de la place où il devait siéger, et il fut renvoyé de l'ordre.

Dans ce chapitre il se traita des choses importantes, et l'on y censura publiquement Charles-le-Téméraire, qui, malgré sa fougue, reçut bénignement ces remontrances et répondit à la satisfaction de l'assemblée (1).

Cependant l'astucieux Louis XI ne manquait pas une occasion de susciter des ennemis à son puissant rival. Il saisit avec ardeur le projet qu'avait conçu Warvick de détrôner Édouard, il fournit l'argent et les troupes nécessaires pour une descente en Angleterre, mais sous la promesse d'une ligue contre le duc de Bourgogne, qu'il voulait à toute force humilier. La tentative ne fut pas vaine. Warvick débarqua en Angleterre : en peu de mois Edouard se vit chassé de son royaume et forcé de chercher une retraite chez les Flamands, et Henri fut remis sur le trône par Warvick, qui l'en avait chassé.

La cour de Bourgogne, depuis Philippe-le-Bon, était

(1) Voir l'*Histoire de l'ordre de la Toison d'Or*, par M. le baron de Reiffenberg, page 54.

un asile où les princes infortunés trouvaient toujours de la consolation dans leurs malheurs et des ressources dans leurs besoins. Bruxelles et Bruges étaient tour-à-tour les villes qui recevaient ces grandes infortunes. On y avait vu les tristes débris de la maison de Lancastre, tels que les ducs de Sommerset, de Glocester et de Chester. « Lesquels, dit Commines, j'ai vu en si grande pauvreté, avant que le duc eut connaissance d'eux, que ceux qui demandent l'aumône, ne sont pas si pauvres; car j'ai vu un duc de Chester aller à pied sans chausses, pourchassant sa vie de maison en maison. »

Edouard à son tour éprouva l'hospitalité de cette terre secourable. Du trône il était tombé dans une si grande misère que, pour payer le patron qui le transporta sur les côtes de Hollande, il fut contraint de lui donner son habit en paiement.

Heureusement le sire de Gruthuyse, gouverneur de Hollande, se trouvait à Alckmaar lorsqu'Edouard s'y réfugia. Il alla au nom de Charles-le-Téméraire lui offrir l'hospitalité, resta auprès du monarque depuis le 9 octobre jusqu'au 26 décembre 1470. Le lendemain ils se rendirent ensemble au château de Gruthuyse, situé à Oostcamp, village à une lieue de la ville de Bruges. Le duc ne tarda pas à se rendre auprès de son beau-frère, à qui il promit les plus puissants secours afin de l'aider à se remettre en possession de son royaume. Le roi vint à Bruges le 13 janvier 1471, et alla prendre son logement à l'hôtel de Gruthuyse, jusqu'au 19 du mois suivant, jour de son départ pour la Zélande. Au moment de quitter la ville, l'affluence du peuple qui se précipitait sur le passage du roi, pour le voir encore une fois, était si grande que, touché de ce vif empressement des Brugeois, et voulant satisfaire pleinement leur curiosité, il prit le parti d'aller

à pied jusqu'à Damme, au lieu de monter sur un des vaisseaux pavoisés qui étaient prêts à la porte dite de *Spey*, et destinés à le recevoir avec sa suite pour le mener à Damme par le canal.

Lorsqu'Édouard IV eut recouvré son royaume, il créa par reconnaissance le sire de Gruthuyse, comte de Winchester.

La fortune avait presque constamment souri à la noble ambition de Charles-le-Téméraire, aussi l'amour des combats était devenu sa passion dominante et le bruit des armes, les délices de sa vie; mais ses succès le perdirent enfin, comme tant d'autres. Accoutumé à marcher triomphant à la tête de ses armées victorieuses, la défaite de Granson l'engagea à vouloir prendre sa revanche, celle de Morat augmenta son acharnement à vouloir rétablir sa réputation, et enfin dans le dépit d'avoir échoué deux fois, il parut, devant Nanci, ne plus vouloir survivre à son infortune. Avec trois ou quatre mille hommes, excédés de la fatigue d'un long siège, il prit la résolution désespérée de s'ensevelir sous une masse de combattants ennemis, dix fois plus forte que l'armée qu'il commandait.

Il avait régné neuf années et demie, et était âgé de 44 ans.

Ce serait faire tort à la mémoire du duc Charles, de juger de lui par les derniers mois de sa vie: lorsqu'on veut donner l'idée d'une belle personne, on n'attend pas que les rides aient défiguré son visage. S'il eut des défauts, de grandes qualités lui méritèrent la gloire d'avoir été un souverain aimé de ses peuples (1).

---

(1) Don Planchet, *Histoire des ducs de Bourgogne*. Cette assertion ne peut être détruite par l'ingratitude que produisirent quelques mois de revers.

Le corps du duc de Bourgogne, inhumé le 12 janvier 1477, demeura dans son mausolée de Saint-Georges de Nanci jusqu'en 1550, que Marie, reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas, le fit demander par l'empereur Charles-Quint, arrière petit-fils de Charles-le-Téméraire, à la duchesse régente de Lorraine, pour lui ériger un tombeau à Bruges.

La statue du duc Charles, en cuivre doré au feu, ainsi que les nombreux ornements du tombeau, ont été coulés et dorés par Jacques Jonghelinck, qui a de plus émaillé les armoiries. Le marbre du monument fut livré et taillé par Josse Aerts et Jean de Smedt.

Il fut achevé en 1562. Dès 1558, Philippe II avait ordonné à son conseil de finances de payer une somme de 20,000 florins pour cette tombe qui devait être semblable à celle de la princesse Marie, déjà faite depuis longtemps.

Voici l'extrait d'un compte de 1566 :

Compte de Jehan Perez de Malvenda, e la tombe de bone mémoire le duc Charles de Bourgoigne en l'église de Notre Dame en Bruges.

— Payé à Jacques Jonghelinck, maistre ouvrier de la grande effigie es stature (et stature) de feu le duc Charles de Bourgoigne . . . . . 10,500 livres, du prix de 40 gros la livre (environ 1 franc 80 centimes), selon la convention faicte avec le dit Jonghelinck, par le cardinal de Granvelle, et le commissaire des finances Josse de Damhoudere.

— Au dit Jacques Jonghelinck, à cause qu'il ait prins (entrepris) de réparer et racoustrer la tombe de feue Dame Marie, affin que l'ouvrage de l'une n'y soit bas-

tarde de l'autre, pour laquelle cause messieurs des finances luy ont accordé la somme de . . . . . 2,000 livres.

— Au dit Jacques, à cause des ouvriers ayantz servy le dit Jonghelinck environ l'espace de quatre ans, et qui sont en partie impotentz, et aultres ayantz perdus leurs dentz (sans doute par l'usage du mercure dans le travail des émaux), messieurs les commissaires leur ont accordé en gratuité entre eulx tous, . . 40 livres, une fois.

— Payé à Josse Aerts et Jehan De Smedt, tailleurs de pierres, lesquelz ont prins de faire et livrer les deux clotures de la tombe de pierre de touche, l'abastre et pierre de Reims, avecq les pilliers de cuyvre, en suivant les patrons signez de monsieur l'audiencier d'Overloope, et ce pour la somme de . . 2,775 livres.

— A Jehan Vander Mersch, l'hoste de la courronne, à cause d'un escot (repas) qui fut illecq despendu quant Jaques Jongheling, et tous les aultres ouvriers avoyent achevé leurs ouvraiges de la dite tombe. . . . . 16 l. 10 s.

Après plusieurs autres détails de dépense, la somme totale est portée à 24,395 livres 6 sols 6 deniers, environ 45,000 francs.

Ce compte concernant un des plus beaux monuments de la ville de Bruges, est une pièce très-curieuse. Comme elle n'a jamais été publiée, et qu'elle est même restée

inconnue à la plupart de ceux qui ont parlé des tombeaux de Charles et de Marie, nous avons pensé qu'il n'était pas sans intérêt d'en donner textuellement les principaux articles (1).

Le trépas du duc Charles fut un évènement si remarquable, et eut un tel retentissement en Europe, que des complaintes en prose et en vers furent composées par maint et maint écrivains sur cette grande infortune.

Une des plus curieuses par la forme et par le fond est celle de Maistre Jehan Molinet, aumônier et bibliothécaire de Marguerite d'Autriche. Comme le *Livre des faictz et dictz* de cet auteur est assez rare, et que la pièce est d'ailleurs remarquable, nous donnerons ici une partie de cette complainte.

LE TRÉPAS DU DUC CHARLES.

COMPLAINTE ALLÉGORIQUE.

« Il n'y pas dix ans que au très-fructueux et opulent vignoble de Bourgogne, fleurissait un gros arbre de mirable altitude, fort aorné de précieuses vertus, par lequel non seulement le jardin, mais la maison, la cour, la chapelle et tout l'héritage en furent grandement famez. Sa hauteur attaindoit les nues, sa profondeur persoit la terre, sa rondeur ombroit les champs, son ordeur traversoit les mers, et de faict il estendoit ses palmes et rainceaulx si avant sur les limites de ses voysins que iceulx ne pouvoient tollerer. Souvent se misrent en peine de

(1) Jean de Malvenda était bourgmestre de la commune à Bruges (*van den courpse*) et pierre Aerts, marguillier de l'église de Notre Dame, il devint ensuite trésorier de la ville. Ces deux personnes furent chargées de surveiller la construction du mausolée de Charles par lettres de sa majesté le roi, dépêchées au bureau des finances à Mons, le 15 août 1558.

l'esbrancher, mais tousjours multiplioyent nouveaulx jectons, pourquoy les dictz voysins craignant d'avoir enfin leurs possessions occupées par succession de temps, jectèrent leurs regards vers les corps célestieulx, priant à Dieu par vive affection de cueur qu'il les voulust délivrer de ce gros et puissant arbre. Et pour ce qu'il donnait refection aux amis, recréance aux cueurs désolez, protection aux envahys, et asseurance aux épouvantez, plusieurs gentilz compaignons pastoureaulx et nobles bergeronnettes s'estoient logéz soubz ses ramyers lesquelz comme luy croissoient, fleurissoient et fructifioient en honneur, louence et vertu.

« Les dieux assez recois et memoratifs comme anciennement les forts géans avaient accumulé montaignes les unes sur les aultres pour les vouloir expulser de leurs throsnes, légièrement se consentirent aux requestes des supplians et donnèrent la commission du faict à Mars le grant dieu des batailles, et à Vulcanus le dieu du feu, mareschal de l'ost de Juppiter, lesquelz tellement exploictèrent par une longue nuyit d'hyver que par force de feu et flaiaulx, de ferraille, de fulmination de foudres et de grandes tempestes, ce hault arbre fut abatu, brisé et renversé par terre, et ensemble plusieurs pastoureaulx assommez, dont la perte fut lamentable et angoisseuse aux nobles cueurs. Si ce très-hault et puissant arbre se eust voulu ou daigné fleschir, ainsi comme font plusieurs joncz et roseaulx qui ployent à tous vens, j'espère qu'il eut évité ce très-grief et mortel orage : mais il avait le cueur si vif, le tronc si dur et l'escorce si ferme que luy ni ses branches fort roides ne se voulurent jamais ployer. Aucuns bons pellerins passans, voyans cette pitoyable desertion, considérans la sublimité de tel fort sumptueux chef, tant soubdainement trèsbuché, ne peurent contenir leurs larmes, et

vaincus de compassion amèrement le regrettoient; le regrettant soupiroient, le soupirant plouroient et en plourant proferoient ce qui s'en suyt :

. . . . . .

Cy gist sans paour le hardy conquérant,
Le champion grans triomphes querant,
Qui de regner avoit tel appetit
Que se il eust vecu en prospérant
Ce monde grant luy estoit trop petit.

Ci gist le corps pour qui dix mille testes,
Autant de bras, et de gens et de bestes
Sont desrompus en portant ses faicts.
Dieu qui congnoit des haulx princes les gestes
Le mette en gloire et pardoient ses meffaictz.

« Pour la décadence ruyneuse de ce hault sumptueux gros arbre, solatieux parement et récréance de la maison et jardin de Bourgogne, furent les nobles pastoureaulx, nourris et alimentéz de son doulx fruict, en lamentable desconfort: car ils trouvèrent hayes rompues, fosséz remplis, préaulx défloréz, parqueaulx delapidéz, plantes desrobéz, tellement que par les trouées entrèrent bestes sauvages et domestiques, avec aucuns oyseaulx privés que Latins appellent Galli, lesquels tant du becq que des ongles esgratignèrent les fleurettes, cueillèrent les grains, en bruslant les herbages. Si ne demoura en son entier de la générosité et racine dudict hault arbre que un seul jeune estocq féminin fleurissant comme precieuse ente, lequel s'il n'eust été entretenu et curieusement gardé d'aucuns bons esperitz, il estoit en danger d'estre ravy et transporté en autre terre. Les bons loyaulx jardiniers qui l'héritage défendirent, désirant susciter la semence de ce fertile arbre abatu, duquel ils avoient gousté le très-doulx fruict et subestance, conservèrent la jeune plante de toutes mortelles bruynes, etc., etc. »

TOMBEAU

DE

Marie de Bourgogne.

Ce mausolée est le plus ancien des deux; il fut élevé immédiatement après la mort de la princesse Marie, mais toutes les recherches ont été vaines pour en découvrir l'auteur. Il est plus beau d'exécution que celui du duc Charles. La statue de l'archiduchesse, ainsi que celle de son père, sont en cuivre doré au feu. Elle est couchée sur son tombeau, les mains jointes et les pieds appuyés contre deux petits chiens. Les figurines en cuivre ciselé et doré sont d'une finesse admirable. Elles soutiennent deux rameaux d'une arbre généalogique, dont les branches portent les nombreuses armoiries, supérieurement émaillées, des ancêtres paternels et maternels de la princesse.

Elle affectionnait la ville de Bruges. En 1483, elle s'y trouvait avec toute sa cour. C'était durant l'hiver. Aimant beaucoup les exercices du corps, elle faisait des courses fréquentes à patins sur la glace, avec ses femmes, sur les fossés de la ville, hors des portes de Gand et de Ste-Croix, comme le rapportent les chroniqueurs. Elle avait en outre l'habitude de se promener souvent à cheval ou de chasser. Vers le carnaval, elle sortit avec ses gentilshommes pour aller prendre le plaisir de la chasse au vol.

« Le jour commençait à poindre et le ciel était pur: l'archiduc monta à cheval, et Marie ainsi que ses dames

d'honneur en firent de même. Avec eux chevauchèrent hors des portes de Bruges, le duc de Nassau, les sires de Beveren, de la Gruthuyze, de Chimay et autres seigneurs. Madame Marie, entourée de ses fauconniers, tenait sur la main son oiseau de proie, prêt à être lancé dans les airs, tandis que l'archiduc la précédait à cheval avec ses chasseurs, à la poursuite du gibier. Tout en chevauchant, l'archiduchesse aperçut un héron abattu à terre, elle ordonne à ses fauconniers de lâcher leurs autours sur le héron: à peine cet ordre était-il donné et exécuté, que le malheureux oiseau était pris. Ils chassèrent ainsi pendant longtemps du côté des nouveaux fossés. Madame Marie était d'une humeur folâtre: tout-à-coup, elle aperçoit un second héron dans une prairie, et frappe légèrement de la main l'encoulure de sa haquenée, pour lui faire presser le pas et franchir un fossé. Malheureusement le noble animal faillit du pied, se renverse sur lui-même et tombe, en le meurtrissant, sur le corps délicat de la jeune princesse. Grand fut l'effroi de tous, car semblable à une morte, elle était étendue sans connaissance. Les seigneurs accourent autour d'elle, sautant en bas de leurs coursiers et la secourent de leur mieux, mais elle avait fait une chute terrible, à en mourir. Ils la relèvent et la portent près d'un bon feu dans la chaumière la plus proche. Cependant, ils font savoir à l'archiduc que la princesse était tombée de cheval et qu'elle s'était grièvement blessée. A cette triste nouvelle, l'archiduc pique des deux et arrive en toute hâte auprès de son épouse qui était près du feu étendue sur des coussins. Il ne put à ce spectacle contenir son émotion et son violent désespoir. Malgré son extrême faiblesse, Marie lui dit en le voyant dans cet état: « O monseigneur! ayez bon courage: faites-moi placer sur une litière et transportez-moi à Bruges: cela

ira bien. » On lui obéit sans perdre de temps. Elle fut ramenée à Bruges dans une litière, en son hôtel et transportée ensuite dans sa chambre, où son médecin fut appelé et lui présenta une potion pour la rappeler à elle même: quand elle eût été doucement étendue dans son lit, on lui frotta tous les membres avec une huile précieuse pour guérir ses blessures. Cependant l'archiduc, profondément agité, maudit ce malheureux jour et l'heure à laquelle il était parti à cheval pour aller à la chasse au vol. « Eh! quoi! s'écriait-il, serai-je maintenant condamné à perdre la joie de ma vie et le bonheur du pays! mes pauvres enfans, hélas! si jeune encore, vont-ils rester orphelins! ô Philippe mon fils, mon fils, et vous Marguerite, ma fille, si vous perdez votre mère, quel malheur et pour vous et pour tout le pays. » Monseigneur de Ravestein s'efforça de calmer sa douleur autant qu'il put et lui dit: « Seigneur reprenez courage: à moins que mon espoir ne me trompe, cet accident n'aura pas de suites fâcheuses: allons dans la chambre trouver madame Marie. » Maximilien va donc dans la chambre de sa femme, et lui dit: « O Marie, tout mon amour et ma consolation, comment vous trouvez-vous? » « Monseigneur et prince, lui répondit la duchesse, j'ai l'espérance que la chose ira bien; mais je vous en supplie, faites entrer ici les seigneurs de notre suite, car j'ai besoin de leur parler: tel est mon désir. » Maximilien se hâta d'accéder à sa prière et fit mander tous les seigneurs.

Marie, à son lit de mort adressa un discours touchant à ceux qui l'entouraient (1).

---

(1) Voir sur ce qui précède notre édition des guerres de Maximilien, Brux. Wahlen 1839. Un vol. in-8°. avec figures.

Sur son invitation, prononcée d'une voix défaillante, ils jurèrent de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang au service de l'époux chéri qu'elle allait quitter, à la défense des orphelins qu'elle laissait au berceau.

Le 27 mars, on fit à Bruges une procession générale pour obtenir du ciel sa guérison. Mais les prières du peuple, dont elle était adorée, furent inutiles. La fièvre étant survenue, elle mourut le même jour, âgée de 25 ans, et emportant les regrets de tous ses sujets. Elle les avait méritées par son affabilité, sa douceur et toutes les qualités qui rendent les souverains chers à leurs peuples.

Le 2 avril, on célébra ses funérailles à grande pompe. Depuis la Cour du prince jusqu'à l'église de Notre-Dame, étaient rangés sur deux haies les doyens et les membres des diverses corporations, portant chacun un flambeau de cire blanche, du poids de quatre livres.

D'abord les frères de l'observance sortirent du palais, après eux marchaient les quatre ordres mendiants, puis les religieux de l'abbaye d'Eeckhoute avec tout le clergé de la ville.

Alors venaient cent cinquante pauvres, vêtus de noir et portant aussi un flambeau de cire blanche aux armes de la princesse.

Devant le corps marchaient douze hérault en grand costume. Le cercueil était surmonté d'un pavillon de velours noir, recouvert d'un drap d'or, et portait une couronne d'or, ornée de perles et de pierres précieuses. Le marquis de Brandebourg, le marquis de Baden, le prince d'Orange, et le marquis de Briane, soutenaient les coins du poële. Une grande quantité de nobles et de gentilshommes marchaient autour du convoi.

L'archiduc Maximilien et son fils Philippe suivaient,

accompagnés des seigneurs de Ravestein, de Wynendaele, de Fiennes, de Chimay, de Gruthuyse, tous en grand deuil, avec de longs manteaux et des capuchons noirs.

Plusieurs nobles dames venaient ensuite, conduites par des gentilshommes de la cour.

Enfin la marche était fermée par les prélats et les magistrats de la ville et du Franc, portant tous des flambeaux ardents (1).

En 1506, le cœur de Philippe-le-Beau, fils de Marie, fut rapporté d'Espagne et déposé dans le tombeau de sa mère.

Lorsqu'en mai 1810, Napoléon, accompagné de Marie Louise d'Autriche, vint à Bruges, il alla voir ces tombeaux célèbres, et donna une somme de 10,000 francs pour être employés à la restauration et à l'embellissement de la chapelle dans laquelle ils se trouvent. On commença l'ouvrage en 1812, d'après le plan de l'architecte Van Gierdegom. Retardé par les circonstances il ne fut achevé qu'en 1816.

Le roi de France Louis-Philippe, ami éclairé des beaux arts, vient d'ordonner que les mausolées de Charles-le-Téméraire et de Marie sa fille, soient moulés, afin d'en faire couler une copie en plâtre, pour en orner sans doute un de ses magnifiques musées de Paris ou de Versailles.

---

(1) Beaucourt, *Description de l'église de Notre-Dame*, 1773, un vol. in-4°.

CHAPELLE DU COUVENT ANGLAIS.

Sous Élisabeth d'Angleterre, et ses successeurs, des persécutions ayant eu lieu contre les catholiques, beaucoup d'Anglais des deux sexes émigrèrent pour échapper à la mort. Plusieurs des nombreux ordres religieux qui vinrent chercher un asile sur le continent, se réfugièrent en Belgique (1).

L'autorité ecclésiastique et civile s'empressa de les accueillir et de les protéger, et leur montra la plus grande bienveillance.

Le couvent de Ste-Ursule, à Louvain, offrit un refuge à quelques demoiselles anglaises, qui plus tard s'établirent dans un couvent de Ste-Monique. Bientôt leur nombre devint si considérable qu'elles durent se diviser. Elles firent l'acquisition du couvent de Nazareth, situé vers l'extrémité de la rue des Carmes, à Bruges. Une partie d'entre elles vint s'y établir le 11 septembre 1629. Telle est l'origine du couvent anglais des religieuses chanoinesses de l'ordre de St-Augustin, à Bruges, plus connu sous le nom de couvent des dames anglaises.

Les opinions peu tolérantes de l'Angleterre envers le

(1) L'Angleterre expia, vers la fin du dernier siècle, son ancienne intolérance. Elle accueillit généreusement un nombre considérable de prêtres et autres émigrés français, auxquels le parlement et la bienfaisance privée procurèrent d'honorables moyens d'existence.

catholicisme, enlevèrent aux familles catholiques les facilités nécessaires pour faire donner à leurs enfants une éducation et une instruction conformes à leurs principes réligieux. Elles furent obligées de les envoyer sur le continent, qui vit par là s'ériger un grand nombre de collèges et de pensionnats anglais. Les dames de cette nation, établies à Bruges, se vouèrent de leur côté à l'éducation de leurs compatriotes, et permirent que les places laissées vacantes par les demoiselles anglaises, fussent remplies par des jeunes personnes de la Belgique. Cette règle est encore suivie aujourd'hui (1). Comme nous l'avons dit, l'intolérance s'étant déplacée vers la fin du dernier siècle, les dames anglaises de Bruges se réfugièrent en Angleterre, au commencement des fureurs libérales de la république française. Sire Thomas Gage leur offrit son château de Hengrave-Hall dans le comté de Suffolk.

La convention nationale, qui ne respectait pas la vie, respectait moins encore la propriété. Elle fit vendre le couvent des dames de Bruges, durant leur absence. La paix momentanée que fit naître le traité d'Amiens, leur permit de racheter cet asile où elles vinrent de nouveau s'établir.

Nous donnerons ici la mention de quelques couvents anglais qui, à la révolution française, ont été refoulés en Angleterre, où ils sont restés. Il y a aussi des couvents d'hommes qui ont subi le même sort. L'Espagne, le Por-

(1) La ville de Bruges renfermait jadis un autre couvent de Dames anglaises de l'ordre de saint François. Il était situé au *Princenhof*. On n'en voit plus aujourd'hui aucune trace. Ces dames, qui tenaient aussi un pensionnat, ont actuellement un couvent dans le Somersitshire.

tugal, l'Italie, l'Autriche, tous les états catholiques ont accordé cette même hospitalité à plusieurs autres communautés religieuses des deux sexes; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans des détails à ce sujet.

DÉSIGNATION DES COUVENTS.	LIEUX OU ILS ÉTAIENT ÉTABLIS EN BELGIQUE.	LEUR RÉSIDENCE ACTUELLE EN ANGLETERRE.
d'Augustins,	à Louvain.	Spitesbury Dorsetshire.
de Carmélites,	à Lierre.	Cockenhall près de Durham.
de Bénédictines,	à Gand.	Caverswall-Castle, Staffordshire.
de Dominicains,	à Bruxelles.	Hartpury-Court, près Glocester.
de Bénédictines,	à Bruxelles.	Winchester.
de Carmélites,	à Hoogstraete.	Conford, Dorsetshire.
de Franciscaines,	à Bruges.	Taunton Somersetshire.
du St-Sépulcre,	à Liège.	Newhall, Essex.

Le couvent des Dames anglaises à Bruges renferme plusieurs beaux tableaux de bons maîtres, entr'autres un *Reniement de saint Pierre*, par Seghers; le *Tu es ille vir*, du prophète Natan à David, par Velasquez de Sylva; la *Bénédiction d'Isaac*, par Jourdaens; une *Vision de l'histoire ascétique*, par le Parmesan; la *Nativité de notre Sauveur*, par Van Baelen; le *Christ descendu de la croix et entouré des saintes femmes*, par le Tintoret; une copie d'Annibal Carrache, par Ducq; un Teniers, un Sasso Ferato, un Van Oost, etc. etc. Parmi les tableaux modernes, on distingue la *Mort de saint Augustin*, peint par Ch. Picqué, tableau qu'on a admiré à la dernière exposition publique des beaux-arts à Bruges.

En 1736, le couvent anglais fit jeter les fondements de sa belle église, dont la construction ne fut achevée qu'en 1739. L'ordre de l'architecture est corinthien. La

partie séparée du sanctuaire forme un octogone qui est surmonté d'une coupole supportée par huit colonnes cannelées, et par quatre arcades à plein cintre, ornées de rosaces et autres ornements. La voûte du sanctuaire présente de jolies arabesques.

Cette église renferme un des plus remarquables monuments en sculpture moderne qu'on rencontre en Belgique. C'est l'autel, composé de vingt-deux morceaux de marbres rares d'Égypte et de Perse, dont quelques-uns ne se trouvent plus. Les quatre colonnes autour du sanctuaire sont en pierre d'agathe, travaillée en mosaïque. Cet autel fut construit à Rome. Les Romains virent partir ce bel ouvrage à regret, le considérant un objet d'art dont leur ville seule était digne.

Dès qu'il fut placé à Bruges, il excita tellement l'admiration, que, la foule des visiteurs augmentant chaque jour, on fut obligé de charger exclusivement une sœur converse de leur réception. Il n'y a peut-être pas de cabinet en Belgique, où l'on rencontrerait autant d'espèces de marbres curieux. Les grillages qui séparent l'enceinte réservée pour les dames, sont d'un travail léger et gracieux.

M. Picqué, de Bruxelles, que nous avons cité tout-à-l'heure, est chargé d'orner le dôme de l'église de cinq tableaux en grisailles, représentant autant de sujets tirés de la vie de saint Augustin. Les quatre losanges au-dessus de la colonnade de l'église, seront aussi décorées en grisailles par le même peintre, et représenteront les quatre évangélistes. Les reliefs du sanctuaire doivent être dorés.

ABBAYE DES DUNES,

Servant aujourd'hui de Séminaire Episcopal.

L'abbaye des Dunes fut fondée en 1107 (1), entre Furnes et Dunkerque, au milieu des dunes d'où elle tire son nom. Son fondateur, le bienheureux Liger, moine bénédictin, né à Bourges en France, après avoir mené pendant quelque temps une vie solitaire dans ces lieux déserts, s'attacha un petit nombre de disciples, et par la libéralité de Robert-le-Frison, comte de Flandre, et d'autres personnes pieuses, fit bientôt élever une petite église en l'honneur de la sainte Vierge.

Le plus ancien monument où l'on fasse mention de l'abbaye des Dunes, est une charte (2) de Thierry d'Alsace, qui date de 1128. Comme cette pièce, écrite en latin, n'a jamais été publiée, nous en donnerons ici la traduction.

« Moi Thierri, par la grâce de Dieu, comte de Flandre, j'accorde à sainte Marie des Dunes, pour le salut de mon âme et celle de nos ancêtres, sept livres à prendre sur mon propre revenu, dans ces mêmes dunes. Cette somme se percevra chaque année, à la fête de St-Martin.

---

(1) Voyez le *Chron. Dun.* par Adrien de But, donné aux archives du royaume, par monseigneur l'évêque de Bruges. On peut aussi consulter le chronodrome de Jean Brandon, manuscrit dont une copie appartenait à la bibliothèque de M. Lammens. Meyer, livre 4, annal. Iperius, etc.

(2) Voyez le cartulaire des Dunes, donné aux archives du royaume, par monseigneur l'évêque de Bruges.

Furent témoins, Lambert, comte de Monteaguth, Guillaume Loh (1), Arnold, neveu du comte, Thierri, châtelain de Dixmude, Roger, prévôt de Bruges, Hugo, fils d'Héribert le prévôt, Idesbalde de Grat (*sic*), Héribert de Wulfrighem. Fait l'année de l'incarnation de notre Seigneur 1128, sous le règne de Louis roi des Français, et Jean étant évêque de Morins. J'ai aussi ordonné à mes serviteurs de payer à l'église, sans aucune opposition (*sine ullâ molestiâ*), de la même manière qu'ils me paient à moi-même. »

Après la mort de Liger, Foulques, un de ses disciples lui succéda. Ayant travaillé dix ans à la prospérité de l'abbaye, il remit en 1138 son monastère entre les mains de saint Bernard, dont il reçut l'habit blanc de la reforme de Citeaux. Dès lors il vécut dans l'abbaye comme simple religieux, obéissant au nouveau supérieur que saint Bernard désigna. Ce fut un moine de Clairvaux, nommé Robert, de l'illustre famille de Gruthuyse.

Idesbalde Van der Gracht, dont la famille fut alliée à Thierry, comte de Flandre, reçut la consécration abbatiale en 1156. Le comte de Flandre et son épouse Sibille le regardaient comme leur père et le consultaient dans toutes les affaires importantes.

Mort en odeur de sainteté en 1167, on a retrouvé son corps entier, et ne portant aucun signe de corruption, en 1624. Il est conservé actuellement à l'hospice de la Poterie à Bruges.

L'abbaye des Dunes devint bientôt très-riche par les dons des comtes de Flandre et de plusieurs autres personnages illustres, comme le prouvent quantité de

(1) Guillaume de Loo ou d'Ypres, prétendant au comté de Flandre après la mort de Charles-le-Bon.

diplômes et chartes contenus dans le chartrier des Dunes, aujourd'hui aux archives du royaume, à Bruxelles.

L'an 1194, l'abbé Élie, dit de Coxide, contribua beaucoup à augmenter la splendeur de l'abbaye par l'acquisition de maintes propriétés et dîmes en Angleterre. Il avait puissamment aidé à la délivrance de Richard-cœur-de-Lion, retenu prisonnier par l'empereur Henri IV. Voici la cause de l'influence de cet abbé à la cour de l'empereur. Nous traduisons littéralement le *Chronicon Dunense*, d'Adrien De But: « Du temps de l'abbé Élie, Astulphe, duc d'Autriche, vint au monastère des Dunes, y servit *incognito* comme cuisinier, et s'y rendit agréable à chacun par sa diligence. C'est pourquoi, l'abbé Élie le retira de la cuisine, et, en considération de ses manières affables, le prit à son propre service. Sur ces entrefaites, ses parents le faisaient chercher partout; or, ceux qui étaient à sa poursuite, étant arrivés, par l'inspiration de Dieu, à l'abbaye, reconnurent le prince. Ils le saluèrent comme duc d'Autriche, en fléchissant le genou devant lui. L'abbé stupéfait, ne pouvant le tenir plus longtemps, se recommanda à son souvenir et demanda pardon de ne pas l'avoir traité mieux. »

Henriquez (*in Menol. Cistercien.*) ajoute qu'Astulphe retourna dans son pays, et que, peu après, il partit pour aller combattre en Terre-Sainte, où Richard, roi d'Angleterre, l'ayant injurié en faisant jeter ses armes dans un cloaque, il revint en Autriche. Richard, après la discorde qui s'éleva entre les princes chrétiens, quitta également la Palestine, fit naufrage sur les côtes de l'Italie, et, traversant les états d'Allemagne pour regagner l'Angleterre, tomba entre les mains d'Astulphe. Celui-ci, pour se venger, demanda l'assistance de l'empereur qui fit enfermer Richard.

L'historien De But nous apprend encore que la reine d'Angleterre, qui était fille du roi de Navarre, faisait de nombreuses démarches pour délivrer le roi son époux. Ayant fait mander près d'elle l'abbé Élie, elle le chargea d'une mission auprès du duc d'Autriche, qui répondit aux prières de l'abbé: « Mon révérend père, je ne puis vous refuser la liberté de mon prisonnier; je voudrais cependant que vous eussiez aussi l'assentiment de l'empereur, mon seigneur. »

Richard, après une année de captivité, fut donc racheté pour une forte rançon, et il s'embarqua à Anvers, en 1194, pour retourner dans son royaume.

L'abbé Élie se rendit ensuite à la cour de Richard, et reçut en don, pour ses services, les dîmes de l'île de Sheppey (1), ainsi que la propriété d'Eistkirke, située dans la même île. Il fut aussi nommé conseiller du roi, avec droit de siéger au parlement, privilèges dont tous les abbés des Dunes ont joui, jusqu'au règne de la reine Élisabeth (2).

Nous croyons utile de rappeler ici, pour le combattre, ce que disent à ce sujet les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France:* « Henriquez paraît être le premier qui ait rapporté cette anecdote dans une ancienne chronique d'Adrien De But. De Visch et tous les autres biographes l'ont répétée. Cependant, cette historiette du duc, devenu cuisinier, est du genre de celles dont les moines de ce temps remplissaient souvent leurs chroniques, sans doute pour

(1) Sheppey ou Shepay, île du comté de Kent, au confluent de la Medway et de la Tamise. Elle a quatre lieues de longueur sur trois de largeur.

(2) Dans notre *Guide de Bruges* nous avons donné une autre cause aux privilèges dont jouirent les abbés des Dunes en Angleterre, celui-ci est puisée à des sources plus sûres.

appeler l'intérêt sur leurs couvents, et jeter plus d'éclat sur les personnes qui les avaient habités. On ne trouve aucune trace de ce fait dans les historiens.

« L'autre anecdote plus importante, relative à la délivrance du roi Richard, par l'influence de l'abbé Élie de Coxide, ne mérite pas plus de confiance. Nous avons parcouru, au sujet de ce grand évènement, les écrivains de l'histoire d'Angleterre, Roger de Hoveden, Guillaume de Newbridge, Matthieu Paris etc.; aucun ne fait mention de notre abbé des Dunes.

« D'ailleurs, n'est-il pas constant que, loin de céder à aucun sentiment généreux, Léopold d'Autriche chargea de chaînes le malheureux Richard que le hasard avait fait tomber dans ses mains, et le vendit ensuite à l'empereur Henri VI, que celui-ci, non moins cruel et avide, ne le relâcha après quatorze mois d'une rigoureuse détention, qu'après avoir exigé une rançon de cinquante mille marcs d'argent. Ainsi, le grand crédit que l'on suppose à l'abbé Élie sur l'esprit de Léopold, se serait borné à lui faire vendre, à prix d'or, son prisonnier à un ennemi encore plus acharné. Il faut convenir que si Richard a récompensé un pareil service, il avait une entrême générosité. Nous ne nous arrêterons pas plus longtemps à refuter cette fable. »

Nous voyons, par ce qui précède, que les membres de l'institut avancent que le fait rapporté par De Buc est faux, et que l'abbé Élie n'a pas contribué à la délivrance de Richard Cœur-de-Lion (1); ils se fondent sur le

(1) Histoire littéraire de France, commencée par des religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par des membres de l'Institut (Académie royale des inscriptions et belles-lettres), tome xvi, page 433.

silence des chroniqueurs anglais Roger Hoveden, Matthieu Paris et Guillaume de Newbridge. Nous opposons à ces autorités anglaises trois chroniqueurs belges.

Après avoir rapporté la délivrance de Richard, Brandon dit (1) : *Domno etiam Heliæ abbati de Dunis, cui jam notus et familaris factus fuerat, magnificè regratiatus, ecclesiam de Estchierche, quæ est in Scapeiâ, per manum Humberti Cantuariensis archiepiscopi, ecclesiæ de Dunis in perpetuam eleemosynam tradidit et consiliarum ejus eum fecit. Nam hic notus duci Austriæ, cum optimatibus Anglia ad imperatorem profectus, multùm ad regis liberationem expedierat.*

Le second chroniqueur que nous citons, est Meyer, qui dit (2) : *Eum (Richardum) Helias abbas Dunensis redimere juvit, donatus postèa ab eo præter amplas in Anglia decimas, visendo illo marmore quod ad aram maximam eo in monasterio cernitur.*

Notre troisième chroniqueur est De But.

Examinons maintenant les faits avancés par nos chroniqueurs. Brandon dit que l'abbé Élie reçut en récompense *Estchierche:* Nous avons feuilleté le cartulaire des dunes (3), et nous y avons trouvé le diplôme de Richard qui fait foi de cette donation; ce diplôme porte la date du 18 janvier 1194. Dans la même cartulaire se trouve l'institution canonique de cette donation, faite par l'archevêque de Cantorbéri Hubert, et l'approbation du pape Célestin.

L'historien De Visch (4) fait une description de la table

---

(1) Ad annum 1194.

(2) Annal. lib. VII, ad ann. 1193.

(3) Aux archives du royaume à Bruxelles.

(4) Comp. chronol. page 47.

de marbre dont parle Meyer; il dit entre autres choses que plusieurs princes, et il nomme Charles-Quint, y firent graver leur nom. Cette table fut détruite, lors des troubles du seizième siècle, lorsque l'abbaye des Dunes fut consumée par les flammes.

Voilà des monuments qui attestent la véracité des faits rapportés par Brandon et Meyer. Il nous reste à démontrer que les membres de l'institut ont avancé des faits faux et nullement cités par les chroniqueurs anglais ou belges. Pour cela nous avons recours à l'histoire d'Angleterre.

La captivité de Richard fut seulement connue en Angleterre longtemps après que le duc Léopold eut livré son ennemi à l'empereur.

Pourquoi donc l'*Histoire littéraire* dit-elle que le crédit de l'abbé Elie sur l'esprit de Léopold se serait borné à lui faire vendre, à prix d'or, son prisonnier à un ennemi encore plus acharné? Certes, l'abbé Élie ne pouvait pas faire livrer Richard à l'empereur, avant qu'il connut sa captivité.

De plus l'*Histoire littéraire* dit que la rançon du roi fut fixée à cinquante mille marcs d'argent, tandis qu'elle fut fixée à cent mille marcs, comme le disent Hovéden et Newbridge. Qu'on juge d'après tout ceci de l'exactitude de la critique de l'*Histoire littéraire*.

Voyons à présent à quelle époque l'abbé Élie aurait été envoyé en Allemagne. Les premiers députés envoyés à la recherche du roi Richard furent les abbés de Boyelai et de Pont Robert; ils découvrirent le captif à Boxefer sur la route d'Hagenau, et après son entrevue avec l'empereur dans cette dernière ville, les deux députés apportèrent en Angleterre de la part de Richard, les premières négociations pour sa délivrance.

L'archevêque de Rouen intervint ensuite dans ces

mêmes négociations, de même que le chancelier Longchamps, qui se rendit à Worms avec d'autres députés, dont on ne cite pas les noms, afin de prendre des arrangements avec l'empereur. L'abbé Élie aura probablement fait partie de cette députation-ci, car, au dire de Brandon, il est parti avec des seigneurs anglais.

De ce qui précède, il résulte assez clairement, et même par des monuments, qu'un Belge, l'abbé des Dunes, Élie de Coxide, a contribué par son influence à la délivrance du roi Richard Cœur-de-Lion.

Revenons maintenant après cette digression à l'ancienne abbaye des Dunes.

Un autre abbé célèbre est Nicolas de Bailleul, qui transféra ses religieux à la nouvelle abbaye, bâtie à côté de l'ancienne, dans le territoire de Furnes. La translation se fit en 1237, époque où l'on comptait 120 religieux de chœur et 248 frères convers, occupés à toutes sortes d'ouvrages.

Il paraît que jusqu'en 1350, l'usage du vin fut interdit à ces religieux, car Meyer nous apprend qu'à cette époque l'abbé Uppenbrouck leur accorda, pour la première fois, une ration d'une pinte de vin par jour. Gualter Stryck, successeur de Lambert, étendit cette portion à deux pintes.

Nous sortirions des bornes qui nous sont prescrites, si nous donnions un aperçu historique de tous les abbés des Dunes. Nous ajouterons seulement quelques faits qui concernent l'histoire du pays.

Par donation de Philippe d'Alsace, de 1189, confirmée par Marguerite de Constantinople et par son fils Gui, en 1269, le comté des Eaux, autrement dit Wateringue du territoire de Furnes, fut cédé à cette abbaye, qui en eut la jouissance jusqu'en 1601, époque à laquelle elle

le vendit. Elle obtint aussi de vastes possessions en Zélande et dans le territoire de Hulst, qui furent données, en 1582, par les états rebelles de Flandre, à Guillaume de Nassau et à ses descendants. Les biens du territoire de Hulst valaient au moins 45,000 florins de revenu par an (1).

Ce fut Grégoire XI qui conféra, en 1376, à l'abbé des Dunes, Jean Maes, de Bassevelde, et à tous ses successeurs, le droit de porter la mitre et de se servir des rits pontificaux.

Lors des guerres religieuses, les gueux avaient commencé par confisquer tous les biens de l'abbaye en 1572, ne laissant à l'abbé que 500 fl. et à chaque religieux que 150 fl. par an. En 1578, les religieux furent expulsés de leur asile, l'abbaye brûlée de fond en comble, et sa précieuse bibliothèque, consistant presqu'entièrement en manuscrits, dévastée (2). Une partie des religieux se retira en France. D'autres se choisirent un refuge à Cologne. Ils revinrent en Belgique après la paix, et se bâtirent une nouvelle demeure à quelque distance de l'ancienne, mais plus avant dans les terres. Cet endroit était appelé

---

(1) Dans un recueil de lettres, de chartes, d'ordonnances et autres pièces reliées ensemble et reposant aux archives provinciales, se trouve un mémoire en latin où l'on voit que l'abbaye des Dunes avait plus de 6,000 mesures de terre dans le territoire de Hulst et ailleurs, dont elle jouit paisiblement jusqu'en 1578, époque à laquelle les magistrats de Gand, de Bruges, d'Ypres et du Franc s'emparèrent de tous les biens ecclésiastiques pour payer les frais de la guerre.

Voici le titre de ce mémoire : *Deductio difficultatis quæ est inter religiosos monasterii B. M. de Dunis et Dominum principem Orangiæ occupantem bona dicti monasterii, sita in territorio Hulstensi.*

(2) Il paraît que ce fut alors que périt l'ouvrage original de la chronique de Jean Brandon.

den Bogaerde. On en voit encore des restes aujourd'hui.

Bernard Campmans, de Douai, élu abbé en 1623, songea à transférer le siège de l'abbaye en un lieu où elle se trouva moins exposée aux excursions des corsaires hollandais. L'ancienne abbaye de Ter-Doest (1), autrefois dépendante des Dunes, avait été unie à la mense épiscopale de Bruges, en 1561, lors de l'érection de ce siège, à condition toutefois que les offices s'y feraient comme de coutume et que le même nombre de religieux y résiderait. Malheureusement l'esprit religieux y dégénera et l'abbé Campmans obtint qu'à condition d'une redevance de 4,000 florins en faveur de l'évêché, on réunirait, comme dans l'origine, le monastère de Ter-Doest à l'abbaye des Dunes.

Le 3 mars 1637, cet abbé vint prendre possession du refuge que Ter-Doest avait dans la ville de Bruges, y mena sa communauté et commença, vers la fin d'avril 1628, à bâtir la superbe abbaye qui sert aujourd'hui de séminaire. C'est sous l'administration de Campmans que s'élevèrent tous les bâtiments tels qu'ils existaient lors de l'invasion des Français, à la fin du dernier siècle. Ils servirent successivement d'école centrale, de lycée et d'athénée.

Après avoir été le séjour de monseigneur Boussen pendant près de huit mois, ils furent cédés par l'administration communale, au mois d'octobre 1833, pour l'établissement du séminaire diocésain. Le gouvernement et la province donnèrent des fonds assez considérables pour des améliorations et des constructions nouvelles qui régulariseront

---

(1) Située au village de Lisseweghe à deux lieues de Bruges. Elle fut d'abord simple prieuré en 1106, puis abbaye affiliée aux Dunes en 1751.

ce vaste édifice. L'église commencée en 1774, ne fut achevée qu'en 1788. C'est un beau bâtiment dans le genre grec. Il offre toute la noblesse de l'ordre corinthien. Le vaisseau a trois nefs, se terminant par de beaux autels en marbre. On voit sur l'un d'eux une statue de la Vierge, en albâtre, d'un grand fini. Le chœur est digne d'une cathédrale. Le pavé est des plus beaux. On doit aussi remarquer le jubé, soutenu par quatre colonnes de marbre, d'une seule pièce. On fabrique à Courtrai des nappes de table dites à carreaux des Dunes, parceque le dessin en est copié sur le pavement de cette église.

Les cloîtres de l'abbaye présentent un aspect imposant par leur grandeur et par leur architecture. On y voit une quantité de tableaux d'une grande dimension, dont trois paysages peint par Arthois et plusieurs par Balthazar d'Hooghe, religieux des Dunes. Dans l'oratoire qui était jadis le chapitre, on remarque un tableau représentant l'*apparition du Sauveur à sainte Hélène,* par J. D. Gheyn. Le réfectoire, pièce très-spacieuse, est orné des portraits des abbés et des hommes illustres de la maison. On y voit ceux de l'abbé Campmans, de Gérard, frère de saint Bernard, mort en 1138, de l'historiographe Gilles de Roya, mort à Bruges en 1478 (1), de Jean Brandon, né au métier de Hulst, et mort à Bruges en 1428 (2), d'Adrien

---

(1) Ses ouvrages ont été imprimés à Cologne en 1620, avec la continuation d'Adrien de But.

(2) Son chronodrome ou chronique, depuis l'année 800 jusqu'en 1414, n'a jamais été imprimé. Luc de Visch, dans sa *Biblioth. script. ord. Cist.*, page 176, fait mention de quatre copies de cette chronique, l'une au mont Blandin à Gand, l'autre à l'abbaye d'Oudenburg, une troisième à St-Bertin et une quatrième au collège d'Arras à Louvain.

de But, mort en 1488 (1). On y trouve encore les portraits des trois moines des Dunes qui ont été revêtus de la pourpre, Pierre Quicke, évêque de Tournai, qui, en 1506, érigea l'église de St-Sauveur à Bruges en collégiale, Barthélémi Danckaert, évêque suffragant de Terouanne et Jean Caramuel de Lobcowitz, premièrement évêque suffragant de Mayence, et ensuite transféré à plusieurs autres évêchés en Bohême et en Italie. On doit encore remarquer Matthieu Pillaert, né à Warneton, deputé au concile de Constance, en 1416, par le clergé de France. Le plus beau de ces portraits est celui de Gérard de Bare, par Van Borst. Nous ne ferons que citer les portraits de Robert de Bruges, de la famille de Gruthuyse; de Thomas Gabyt, martyrisé en Angleterre le 13 mai 1575, et qui résidait dans l'île de Sheppey, pour y veiller à la direction des biens de son abbaye; de l'abbé Luc de Vriese, d'Ypres, mort en 1723 et exhumé en entier en 1818; des abbés Eugène Van de Velde et Michel Baltynck, peint par François Van Mierop.

La chapelle qui se trouve en face de la porte d'entrée du cloitre, servait de sépulture aux abbés; on y voit une pierre sépulcrale très ancienne de Wautier de Diekebusch, quatrième abbé des Dunes, mort en 1189. Une troisième indique la sépulture de Charles de Visch, historiographe et auteur de plusieurs ouvrages, entre autres de la *Bibliotheca scriptorum Cisterciensis ordinis.* Il mourut le 11 avril 1666 (2). Dans une antichambre des appartements occupé par le président, il y a une belle

---

(1) Sa chronique a été imprimée à Cologne en 1620.

(2) Feller, *Dict. hist.*, et Desmet, *Hist. de la Belgique*, t. II. p. 225, disent à tort qu'il est né à Bulscamps. Il est de Furnes, comme il le dit lui même dans ses ouvrages.

vue d'Anvers, prise de la tête de Flandre, par J. B. Bonnecroy. Dans le grand salon se trouve une admirable Vierge de Van Oost, le père, et dans une pièce attenante, qui sert de réfectoire aux professeurs, on voit tous les portraits des évêques de Bruges, peints la plupart par de grands maîtres (1).

Une élégante tour carrée, surmonte l'extrémité de l'église, et l'angle méridional de l'ancienne abbaye est aussi couronné par une tour, renfermant un carillon fondu par Blanpain, et qui fixerait davantage l'attention, s'il ne se trouvait dans la ville où existe un des chefs-d'œuvre de ce genre.

(1) Les peintres fameux du moyen-âge reçurent presque toujours tous leurs encouragements des abbayes et monastères qui devenaient fréquemment de véritables musées. C'est pour un abbé des Dunes que Memling peignit le beau diptique que l'on admire dans la riche collection de M. Florent Van Erstborn, à Anvers, et qui passe pour un chef-d'œuvre.

qui concernent l'histoire de cette époque et le meurtre de Charles-le-Bon, sans en excepter Meyer, Oudegherst, Molanus, Jacques Marchand et Sanderus. On a cru et répété assez généralement qu'une puissante famille du nom de Van der Straeten, trama la mort du prince, quoiqu'aucun auteur ancien n'ait dit un mot qui ait pu autoriser cette assertion. On peut voir au tome premier du mois de mars, des *Acta sanctorum* de Bollandus, page 156 et suivantes, le relevé des erreurs dans lesquels les auteurs sont tombés à ce sujet.

Cependant cette catastrophe et ce qui la suivit forment un des épisodes les plus remarquables de l'histoire de la Flandre, et, de tous les événements du XII^e^ siècle, aucun ne fut si fécond en résultats.

C'est avec raison que M. Polain a dit que de la mort du comte Charles date le développement de la démocratie en Flandre, car il se montra constamment le protecteur des petits contre les grands, lorsqu'ailleurs le peuple était encore foulé aux pieds par l'aristocratie féodale.

C'est aussi ce qui causa sa mort.

Un prévôt de Bruges, nommé Berthulf, et son frère, châtelain dans la même ville, ainsi que leurs parents Bouchard, Robert et Albert furent les chefs de cette conspiration, parce qu'ils voulaient se soustraire au pouvoir du comte, et se faire émanciper, car ils étaient nés dans la condition des serfs de Charles.

Peu de jours avant l'exécution du crime qu'ils avaient médité, les principaux conjurés se réunirent dans une grande salle de la maison du prévot; là, pendant que Berthulf lui-même veillait sur la porte, de crainte de surprise, ils joignirent les mains en signe d'alliance, et jurèrent tous la perte du comte, en se liant par les plus affreux serments, et après s'être distribué les rôles

que chacun avait à remplir, ils retournèrent chez eux.

Isaac (1), revenu au logis, feignit d'aller se reposer, attendant le silence de la nuit. Alors montant à cheval, il retourna au Bourg, descendit chez Bouchard, et alla secrètement avec lui et quelques affidés dans une maison à l'écart, appartenant à un chevalier nommé Walter. Quand ils furent entrés, ils éteignirent avec soin le feu et les lumières, pour qu'on ne s'aperçut point que, contre l'habitude, et à cette heure de la nuit, il y avait encore quelqu'un éveillé dans la maison. Ainsi, au milieu de l'obscurité, ils s'entretinrent de leur complot, et résolurent de commencer l'exécution dès l'aurore. Pour ce crime, on choisit les plus animés et les plus audacieux de la famille de Bouchard, auxquels on promit beaucoup d'or. Les chevaliers qui porteraient les premiers coups au comte, devaient recevoir d'abord quatre marcs, et ceux qui les aideraient, deux marcs. Ils passèrent le reste du temps à s'affermir dans leur résolution. Enfin, Isaac les ayant tous excités par ses conseils à une prompte exécution, se retira chez lui vers le point du jour.

Ce jour désastreux se leva sombre et chargé de brouillards si épais, qu'on ne pouvait apercevoir un objet quelconque à la longueur d'une pique.

Bouchard envoya secrètement de ses serviteurs aux environs du palais du comte, afin d'épier le moment où il sortirait pour se rendre à l'église.

Le prince s'était levé de très-bonne heure, et après avoir distribué des aumônes aux pauvres, selon sa coutume, il se rendit à l'église de St-Donat.

Il avait passé une nuit très-agitée, comme le rappor-

(1) Ce parent du prévôt était un des camériers du prince.

tèrent ses chapelains. Plein d'une vague inquiétude, une foule de pensées diverses et d'images confuses se présentaient à son esprit. Pour les éloigner, tantôt il se tournait d'un côté puis de l'autre, jusqu'à ce que, fatigué d'un repos plus cruel que l'insomnie, il se leva.

Dès qu'il sortit, les serviteurs du prévôt, qui attendaient ce moment, coururent de suite annoncer aux conjurés que le comte était monté à la galerie de l'église, et qu'il se trouvait accompagné de peu de personnes. Aussitôt Bouchard, le cœur plein de colère, le suivit dans cette galerie avec ses adhérents et ses domestiques, tous cachant des glaives nus sous leurs manteaux.

Ils se divisèrent en deux bandes et se postèrent à chacune des entrées, afin que personne ne pût s'échapper.

Le pieux comte s'était agenouillé, et, en attendant la première messe, distribuait des aumônes, tandis qu'il lisait attentivement les psaumes. Un de ses chapelains était chargé de placer près de lui plusieurs pièces d'argent qu'il donnait pendant ses prières. Au moment où l'on commençait le *Pater*, que Charles récitait toujours à haute voix, les assassins se jetèrent sur lui, et le perçant de leurs épées à coups répétés, le laissèrent pour mort. C'est ainsi que, lavé de ses péchés dans son propre sang, il termina son existence au milieu des bonnes œuvres et de la prière, et reçut de Dieu la palme du martyre.

Le grand coup étant frappé, les conjurés massacrèrent inhumainement les autres personnes de la suite de Charles, qui se trouvaient dans la galerie, et poursuivaient même par la ville ceux qui tâchaient de s'échapper. Le peuple et le clergé s'étaient rassemblés en foule sur le Bourg; à la nouvelle de cet épouvantable événement, et chacun

courait çà et là, dans le plus grand désordre, ne sachant que faire ni quel parti prendre.

Gervais, camérier du comte, fut le premier qui, abandonnant la ville, se rendit à cheval en toute diligence, auprès de plusieurs de ses parents qui habitaient la Flandre, leur portant cette triste nouvelle. Un autre serviteur, nommé Jean, suivant des chemins détournés, parvint jusqu'à Ypres, vers le midi, et y annonça également le meurtre.

Justement alors se tenait une foire en cette ville et des marchands de tous les pays voisins affluaient dans son enceinte. On peut se figurer le désordre que répandit cette annonce dans cette foule de monde. Chacun emballant en hâte ses marchandises, quittait précipitamment la ville. Le reste du jour et pendant toute la nuit, les rues furent encombrées de chariots, de chevaux et de gens se dirigeant de divers côtés.

Cependant le cadavre de Charles avait été laissé tout sanglant à la même place où il avait péri. Enfin, avec la permission du prévôt et du consentement du clergé, il fut enveloppé dans un linceul, placé sur une estrade au milieu du chœur, et quatre flambeaux furent allumés aux quatre coins de ce triste et lugubre lit de parade.

Sur ces entrefaites, le prévôt, le châtelain et les conjurés tinrent conseil, et il fut résolu qu'on enverrait prier l'abbé de Gand, de faire prendre le corps afin de l'inhumer en cette ville.

La nuit suivante, le prévôt ordonna que l'église fût environnée de soldats bien armées, dans l'intention de s'y réfugier avec ses partisans, si par hasard il était attaqué par les bourgeois. Des gardes furent introduites dans la galerie pour veiller sur l'entrée de la tour, et des sentinelles se relevaient continuellement, car il pou-

vait arriver que dès le lendemain les conjurés eussent à soutenir un assaut.

Cette même nuit les conjurés se réunissent dans l'église, prennent tous place autour du cercueil sur lequel ils posent une coupe remplie de pain et de cervoise, et puis chacun à son tour porte la coupe à ses lèvres. C'était un usage païen employé dans les enchantements, afin de s'assurer l'impunité d'un crime. Ils voulaient d'ailleurs témoigner par-là que tous assumaient une responsabilité égale, et que leur sort devait être le même.

Simon, évêque de Nimègue, frère utérin de l'épouse du comte, ayant appris la nouvelle de la catastrophe, lança l'anathème contre l'église du Bourg à Bruges, ainsi que contre les auteurs sacrilèges du meurtre, défendant sévèrement qu'aucun fidèle leur prêtât secours, et vouant aux peines éternelles tous ceux qui le feraient, de quelque manière que ce fût.

Berthulf sentait bien que les choses ne pouvaient pas rester dans cet état; il se mit donc, ainsi que son parti, à travailler sans relâche, par dons et promesses, à se faire des créatures; puis il manda à Guillaume d'Ypres qu'il le reconnaîtrait pour comte de Flandre, s'il voulait lui envoyer des secours. Il commanda aussi aux Brugeois de fortifier par des haies et des fossés les environs de la ville. Cet ordre fut exécuté, mais dans une intention bien différente, comme on le vit par la suite, car quoique le peuple craignit le prévôt, il détestait son orgueil et surtout le crime qu'il venait d'avoir commis.

Le 7 mars, le chevalier Gervais, camérier du comte et l'un de ses plus fidèles serviteurs, qui était parvenu à réunir une petite armée, s'approcha de Bruges, après avoir incendié Ravenschot, au pouvoir des rebelles. Cette nouvelle frappa de terreur le prévôt et ses adhérents, qui

se retranchèrent dans le Bourg, entassant derrière les portes, de la terre, des pierres, du fumier, et barricadant avec soin toutes les issues.

Les assiégés se maintinrent pendant plusieurs jours dans le Bourg. A chaque instant il y avait des combats sanglants. Presque sans discontinuer les rebelles faisaient des sorties pendant la nuit, afin qu'on ne les reconnût point, et que parvenant à se sauver d'une manière ou d'autre, personne ne sût qu'ils avaient trempé dans le crime.

De nombreux renforts arrivaient journellement pour appuyer Gervais, entre autres Damien de Termonde, l'un des barons de la Flandre; Richard de Woldman, Thierry, châtelain de Dixmude, Gautier ou Walter, bouteiller du comte (1), Daniel, un des plus puissants chevaliers du comté, et Sigier, châtelain de Gand.

Les troupes de Gervais et des autres chefs, affaiblies par la mésintelligence et la discorde qui s'étaient glissées dans leurs rangs, avaient livrées plus d'un assaut, mais avaient toujours été repoussées.

Le 16 mars, la comtesse de Hollande vint aussi rejoindre les assiégeants, avec son fils et une suite très-nombreuse. Elle avait l'espoir que ceux qui dirigeaient le siége, choisiraient son fils pour comte, même les bourgeois et plusieurs d'entre les chefs le lui avaient laissé entrevoir; aussi était-elle très-affable à chacun, et mettait-elle tout en œuvre pour gagner l'amitié des seigneurs de Flandre, n'épargnant ni les présents, ni les promesses.

Sur ces entrefaites, se passa une de ces scènes dont le moyen-âge seul présente des exemples. Le 17 mars, au

(1) En flamand *butelier*, bouteiller ou échanson. Hincmar et d'autres se servent de ce mot pour signifier économe, intendant de la maison.

milieu des haines qui animaient les deux partis, et après que déjà tant de fois, de sanglants combats eurent moissonné les plus vaillants d'entre eux, tout-à-coup, sans convention préalable, et se fiant au respect des masses pour les choses saintes, et pour les hommes de la religion, les chanoines de St-Donat montèrent sur les murailles, à l'aide d'échelles, pour emporter les châsses, les ustensiles sacrés et autres objets précieux de l'église. Ils s'avancèrent en silence et le visage empreint d'une profonde tristesse jusqu'au pied de l'église dont l'entrée fut interdite à tous, excepté au clergé et à un petit nombre d'autres personnes, car des deux côtés l'on était sous les armes, plein de défiance et de précautions. Les vases sacrés, les tapis, les habillements de laine et de soie, les robes servant au service divin, les ornements du temple, une masse de livres, enfin tous les objets de prix appartenant à St-Donat, furent chargés sur des civières et transportés dans l'église de St-Christophe sur la Grand'Place. Il était vraiment étrange et digne de réflexion de voir passer une pareille procession, en de pareilles circonstances. L'église de St-Donat se trouva ainsi vide et déserte, abandonné aux conjurés qui la faisaient servir à tout ce qu'il y a de honteux, et l'avaient presque convertie en un lieu de débauche et d'orgie, sans respect pour le corps du comte Charles qui y était resté.

Enfin, les préparatifs pour livrer un assaut général étant terminés, le 18 mars on amena les échelles sous les murailles du Bourg, et de part et d'autres on commença à s'attaquer à coups de pierres et de flèches. Ceux qui portaient les échelles s'avançaient défendus par des boucliers et couverts de cuirasses, une foule de monde suivait pour aider en cas de besoin, car les échelles faites de bois vert et encore tout humides, étaient très-lourdes. L'échelle

inférieure avait environ soixante pieds de hauteur et douze de largeur; celle qui devait glisser sur cette première, était plus étroite, mais plus longue. Pendant qu'on les traînait vers les divers points où elles devaient être placées, les battements de mains et les cris de joie de la multitude retentissaient au loin dans les airs, et annonçaient aux assiégés le peu de sympathie sur lequel ils pouvaient compter parmi leurs concitoyens.

D'abord les plus animés et les plus audacieux de l'armée assiégeante, placèrent contre les murs de moindres échelles que dix hommes pouvaient porter, et y montèrent un à un, mais les révoltés les renversèrent à coups de hache, de bâton et de pique, et l'on dut renoncer à ce moyen. On combattit avec fureur de part et d'autre. Quantité de morts et de mourants gisaient au pied des murs. La nuit seule put mettre fin à l'attaque que l'on résolut de recommencer le lendemain.

Une entreprise hardie, exécutée avec bonheur, livra enfin le Bourg aux assiégeants. On était au 19 mars. Les ombres de la nuit n'avaient point encore été dissipées par le point du jour. Les assiégés reposaient leurs membres fatigués par le combat de la veille. Les sentinelles un peu rassurés par une attaque aussi vaillamment soutenue, étaient entrés dans le palais du comte pour se chauffer, car le froid était rigoureux et les vents soufflaient avec violence. La place du Bourg était demeurée vide. Quelques soldats de Gervais, munis d'échelles qu'un seul homme pouvait porter, escaladèrent les murs du côté méridional, et se dirigèrent sans bruit vers les portes du Bourg, pour en ôter les amas de terre et de pierres, afin de donner entrée à ceux qui étaient au dehors. Les assiégés, pour se réserver le pouvoir de laisser sortir et d'admettre ceux qu'ils voudraient, n'avaient point encombré la porte à

l'occident, mais s'étaient contentés de la fermer avec de grands clous et une forte serrure de fer. Les assaillants l'ouvrirent de suite à coup de hache et de sabre, et poussèrent de grandes clameurs pour appeler leurs camarades qui ignoraient encore cette ruse. Les rebelles, plongés dans un profond sommeil, s'éveillèrent en sursaut par la tumulte, les cris répétés et la terreur répandue de toute part, car les assiégeants s'étaient précipités en foule dans le Bourg par la voie qui s'offrait, et égorgaient le petit nombre d'ennemis qui se trouvaient sur leur passage.

Les rebelles, comme on devait s'y attendre, s'étaient retranchés dans le palais du comte. Les soldats montent, le glaive nu, les marches qui y conduisaient, brisent les portes à coups de hache, arrivent au lieu où ils étaient rassemblés, et les forcent à battre en retraite à travers le palais, jusqu'au passage par où le comte avait coutume de se rendre de chez lui à l'église de St-Donat. Ce passage est construit en pierre. Là se livre un combat affreux. Le bruit des armes qui s'entrechoquent retentit sourdement. Le désespoir anime les assiégés, qui soutiennent l'attaque, immobiles comme des murs; mais pour chaque homme des assaillants qui tombe, dix autres se présentent aussitôt. Enfin la multitude se rue en masse et d'un commun accord sur l'ennemi, sans coup férir. Alors Bouchard, toujours si cruel et si emporté, si audacieux et si fier de sa force prodigieuse, Bouchard se retourne et fuit. Les siens le suivent jusque dans la galerie de l'église où ils s'enferment et se barricadent. Les vengeurs du comte ne poursuivent point leur succès, mais se précipitent de tous côtés dans le palais, dans la maison du prévôt, dans les dortoirs du couvent, à travers les cloitres, et s'abandonnent au pillage. Cet exemple fut suivi par tous ceux qui étaient entrés dans le Bourg. Les tapis, le linge, les lits,

les armoires, les siéges, les riches habits des chanoines et des clercs, les vases, devinrent la proie de cette multitude furieuse, excitée par l'appât du butin, sans parler de la quantité de grain, de viande, de vin et de cervoise qu'ils trouvèrent dans les celliers du comte, du prévôt et des chanoines. Même on arracha les gouttières en plomb.

Cependant les assassins ne cessaient de combattre: du haut de la tour de l'église, ils jetaient continuellement des pierres, du plomb, du fer, tout ce qui leur tombait sous la main, sur la foule qui courait çà et là dans le Bourg; ils blessèrent et tuèrent de la sorte un grand nombre de personnes.

La nuit vint mettre un terme à cette sanglante tragédie; mais la lutte se renouvelle le lendemain plus terrible encore. L'église est envahie et les assiégés se retranchent en partie dans la galerie, en partie dans la tour. Le premier de ces retranchements est enlevé, Bouchard et les siens sont cernés dans leur dernier asile.

Ils se soutinrent dans ce lieu jusqu'au 20 avril. Sur ces entrefaites, le roi de France était arrivé à Bruges, accompagné de Guillaume de Normandie, qu'il avait désigné comme comte de Flandre.

Pour en finir avec les révoltés, on avait pris le parti de saper la tour de l'église, ce travail était très-avancé et le danger imminent, car à chaque coup de pioche ou de marteau, le contre coup se faisait sentir jusqu'au sommet de la tour. Les assiégés, pleins de terreur, résolurent de se livrer plutôt que d'être écrasés sous les débris. Comme il n'y avait plus aucune issue, ils sortirent un à un par la fenêtre au nombre de vingt-sept. Ils étaient tous pâles, livides, défigurés par les souffrances

du corps et de l'esprit, et portant sur la figure le sceau de la trahison.

Le lendemain, 21 avril, on prépara une peau de cerf, pour y mettre le corps du comte assassiné, et un cercueil pour l'y enfermer avec soin. Ces saintes dépouilles furent transportés avec solennité, au milieu de la douleur et des lamentations générales, dans l'église de St-Christophe, où l'évêque célébra l'office des morts. Le roi de France assista à cette triste cérémonie.

A quelque temps de là, Louis-le-Gros et le nouveau comte arrêtèrent que les traîtres, qu'on avait enchaînés et jetés en prison, seraient précipités du haut du palais. Des soldats allèrent les chercher un à un, les mains liés derrière le dos, les conduisirent à travers les corridors, annonçant faussement que le roi allait leur donner des preuves de sa clémence, et parvenus à la partie la plus élevée de la tour, les jetèrent du haut en bas. Tous eurent le même sort, et leurs corps fracassés demeurèrent étendus sur le pavé jusqu'au lendemain. Ayant été excommuniés, ils ne purent être enterrés dans un cimetière, c'est pourquoi les cadavres furent enfouis de côté et d'autres dans les campagnes (1).

Les rebelles avaient soutenus pendant cinq semaines les attaques d'une multitude nombreuse, aguerrie; et pour les dompter, il avait fallu la présence des plus puissants seigneurs de la Flandre et du roi de France lui-même.

Un peu plus tard, Guillaume de Normandie, le nou-

(1) Lernutius, dans ses *Annales*, et d'autres auteurs, rapportent que, par ordre du roi, ils furent transportés à St-André, et que là ils servirent longtemps de hideux spectacle aux passants.

veau comte de Flandre, fut chassé, parcequ'il foulait aux pieds les franchises qu'il avait juré de maintenir, et le seigneur français fut remplacé par Thierry d'Alsace, le fondateur des libertés flamandes.

Avant de terminer cet exposé concis de ce qui se passa à la mort du comte Charles, nous pensons que le lecteur ne sera peut-être pas fâché de connaître la manière dont périt le prévôt Berthulf, le premier moteur de l'assassinat.

Trois jours avant la prise du Bourg, il s'échappa par le balcon ou espèce de galerie extérieure de sa demeure, à l'aide de cordes auxquelles il se suspendit. Il avait donné 40 marcs d'argent à un nommé Walter pour l'aider à fuir; mais cet homme se contenta de le conduire jusque dans les marais qui se trouvent sur le territoire d'Aerdenbourg, et l'y abandonna sans lui donner aucune indication pour se diriger dans sa fuite ni sur ce qu'il avait à craindre. Après s'être tenu caché quelque temps, il se procura un cheval et parvint, marchant toujours de nuit, jusque près de Keiem, dans les environs de Dixmude.

Des hommes d'armes nombreux étaient à sa poursuite, aussi fut-il obligé d'abandonner son cheval, et il se dirigea vers Furnes, où s'était retiré sa femme, mais il ne put parvenir à s'y cacher, et prit la route de Warneton, errant à travers les champs pour éviter les chemins battus, harassé de fatigue, plein d'une cruelle anxiété et les pieds meurtris et sanglants.

Cependant Guillaume d'Ypres qui était fortement soupçonné, et non sans raison, d'avoir trempé dans la conspiration, dans l'espoir de succéder au comte Charles, voyant que les conjurés avaient le dessous, mettait la plus grande activité à découvrir Berthulf, afin de rétablir

sa réputation par la vengeance qu'il se proposait de tirer de celui qui était regardé comme le plus grand coupable.

Enfin, le 11 avril, le prévôt fut découvert et livré à Guillaume. Lorsqu'il fut amené à Ypres, une si grande foule d'habitants de cette ville et des campagnes voisines environnait le prisonnier, qu'il est impossible de donner une idée de la rumeur et du tumulte occasionnés par cet événement. La multitude le précédait et le suivait, sautant et battant des mains. Chacun voulant avoir part à la capture, on l'avait attaché, de droite et de gauche, avec de longues cordes, et on le traînait ainsi, plutôt qu'on ne le conduisait, entre deux files d'une populace exaspérée. Pour traiter encore plus ignominieusement cet ex-chancelier de Flandre, naguère si fier et si puissant, on ne lui avait laissé que ses hauts-de-chausses, et on lui jetait continuellement de la boue et une grêle de pierres.

Accablé de tant d'opprobre, il attendait avec impatience l'heure de son supplice. Il put alors se rappeler avec amertume le souvenir de tous ce qu'il avait fait; comment usurpant les fonctions de prévôt, il supplanta injustement son prédécesseur, comment trafiquant des prébendes et des bénéfices par une honteuse simonie, il endurcit ses parents à tous les crimes, avec les revenus de l'église; comment enfin il avait tramé la mort du très noble et très pieux comte, son souverain.

Il put aussi se représenter à l'esprit de combien d'honneurs, de richesses, de puissance, de respect, Dieu l'avait environné, faveurs qu'il oublia, dans son orgueil, pour suivre le chemin du crime.

Le visage tourné vers la terre, il invoquait peut être le Seigneur dont la main s'était appesantie sur lui d'une manière si terrible, lorsqu'un de ceux qui le poursuivaient,

le frappant d'un bâton : O le plus orgueilleux des hommes, lui dit-il, pourquoi dédaignes-tu de lever les yeux et d'implorer la compassion de tes maîtres, puisque ta vie est en nos mains? Le malheureux ne fit aucune attention à ces paroles, et continua sa marche en gardant le silence.

Arrivé sur la Place du Marché, on le mit tout-à-fait nu, afin d'augmenter la honte de sa mort, puis on le suspendit à un gibet, comme un voleur, les bras étendus en croix, et la tête passée dans une ouverture pratiquée à la partie supérieure de l'instrument de supplice, afin que le corps n'eut d'autre appui et qu'il expirât suffoqué, sans l'aide de cordes.

En ce moment, voici venir à lui, à travers la foule qui ne cessait de lancer des pierres, Guillaume d'Ypres. Il imposa silence à la plebe mugissante et cria au coupable : « Dis-moi, ô prévôt, sur le salut de ton âme, dis-moi quels sont, outre toi, Isaac et les traîtres publiquement reconnus comme tels, les autres individus qui ont trempé dans le meurtre de monseigneur le comte Charles? » — « Tu le sais aussi bien que moi, » répondit Berthulf, auquel la lâcheté de cet homme rendit un moment d'énergie. Guillaume, transporté de fureur d'entendre cette accusation jetée ainsi au milieu de la foule, donna l'ordre qu'on en finit avec le prévôt.

Aussitôt les marchands de poissons, se servant de leurs crocs de fer, de bâtons et d'autres instruments, assaillirent leur victime et, après une foule de cruautés ignominieuses, mirent fin à ses jours.

Ainsi mourut ce puissant chancelier de Flandre, dont l'orgueil intolérable et l'ambition sans bornes furent brisés, lorsque, par un coup d'état, il croyait être parvenu au comble de ses vœux!

DERNIÈRE

GRANDE PROCESSION DU ST-SANG,

Le 3 Mai 1749.

Le 14 novembre 1748 arriva à Bruges l'heureuse nouvelle du traité de paix conclu à Aix-la-Chapelle, par suite duquel la majeure partie de la Belgique rentrait sous l'obéissance de l'Autriche, après avoir été soumise aux Français pendant trois ans et demi.

Suivant la tradition populaire, l'année 1748 était l'anniversaire séculaire de l'époque mémorable où le comte de Flandre était venu déposer à Bruges une partie du précieux Sang du Christ, reçue comme témoignage d'admiration de la part des princes Croisés, pour la valeur déployée en Terre-Sainte par le chef des phalanges flamandes.

On saisit l'occasion des réjouissances qui allaient avoir lieu pour la paix, afin de donner un jubilé magnifique. La confrérie du St-Sang s'entendit pour les dépenses avec les magistrats et les doyens des principaux métiers.

Or, la procession du St-Sang avec son ancienne pompe et ses spectacles divers ne s'était plus renouvellée depuis l'an 1698, ce qui faisait que les géants, les chars de triomphe et autres objets semblables étaient entièrement pourris et ne pouvaient plus servir.

Afin que chacun contribua selon ses moyens à l'ornement de cette fête, les quatre commissaires de la con-

frérie du Saint-Sang, Charles-François Custis, Robert Coppieters, Macaire Legillon et Pierre Auchemant, se rendirent officiellement, précédés du bédeau de la chapelle, revêtu de ses insignes et portant une baguette noire surmontée d'un pélican en argent, aux assemblées des divers métiers convoqués à cet effet par les doyens. De-là, ils allèrent chez les Dominicains, les Augustins, les Carmes, les Récollets et les Capucins pour prier les supérieurs de ces communautés, de faire élever des arcs-de-triomphe et autres décorations. Enfin, toujours accompagnés du bédeau, ils firent tout le tour de la procession, priant, de maison en maison, que chacun voulut bien, selon ses moyens, orner la rue et la façade de sa demeure.

Le résultat dépassa l'attente des commissaires. Le zèle était si grand et chacun faisait de tels préparatifs, qu'on ne pouvait plus trouver d'ouvriers, particulièrement parmi les peintres, au point qu'on fut obligé d'en faire venir des autres villes.

Les magistrats prirent aussi des mesures avec l'autorité ecclésiastique, pour règler les cérémonies et maintenir le bon ordre. Le 17 avril, l'évêque fit publier un mandement qui donnait à connaître que sa sainteté Benoît XIV ayant daigné accorder une indulgence plénière le 3 mai et les quatorze jours suivants, dans la chapelle de St-Basile: il avait été résolu, pour donner plus de magnificence à la fête, de règler le service divin de la manière que voici :

« La veille depuis huit jusqu'à neuf heures du soir, toutes les cloches des églises et des monastères, tant d'hommes que de femmes, sonneront à pleine volée. La grand'messe sera chantée à la cathédrale de St-Donat, le premier et le dernier jour, à huit heures. La procession sortira à neuf heures et demie. Les autres jours, les différents

ordres du clergé devront faire une fois, à sept heures du matin, le tour ordinaire de la procession, après quoi ils viendront à St-Donat, pour accompagner les chanoines de la cathédrale et chercher avec eux le saint Sang, qui sera placé sur le maître-autel. Puis ils resteront au chœur pour entendre la grand'-messe. Chaque fois qu'on apportera le saint Sang à la cathédrale, il devra être accompagné des quatre chapelains, de deux conseillers de l'administration et de quatre confrères de la confrérie de St-Basile, le flambeau à la main. »

Le magistrat fit publier, le 29 avril, que, sous peine de cent florins d'amende, nulle voiture ne pourrait se trouver dans les rues de la procession, le 3 et le 18 du mois de mai, depuis neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir. Défense était également faite à chacun de laisser monter dans les gouttières, sur les toits ou sur les façades des maisons, et l'on exhortait tous les habitans à mettre le plus de lumière possible à leurs fenêtres.

Ces précautions étaient d'une nécessité indispensable, car l'affluence du monde, accouru de tous les points de la Belgique et même de l'étranger, était telle, que dès la fin d'avril toutes les maisons étaient encombrées et qu'il était impossible de trouver place dans les auberges.

Enfin, le 3 mai, après le service divin, la procession commença son tour ordinaire, dans l'ordre suivant, chacun de ceux qui l'accompagnaient portant un flambeau allumé :

La pauvre école des filles,
La pauvre école des garçons,
Les oiseleurs,
Les aubergistes,
Les marchands de tabac,
Les ouvriers de la grue, dits *Craene-Kinders*,
Ceux du pont des Carmes,
Ceux du pont d'Eeckoute,
Ceux du pont de Marie,

Ceux du pont des baudets,
Les brasseurs,
Les jardiniers,
Les ouvriers du pont des moulins,
Ceux du pont de St-Jean,
Les déchargeurs de vin,
Les porteurs de chaux,
Les maçons,
Les charpentiers,
Les constructeurs de vaisseaux,
Les couvreurs,
Les plombiers,
Les scieurs,
Les sculpteurs,
Les tonneliers,
Les charrons,
Les tourneurs,
Les menuisiers,
Les faiseurs d'arcs,
Les cordiers,
Les pottiers,
Les maréchaux,
Les orfèvres,
Les armuriers,
Les étainiers,
Les drapiers,
Les foulons,
Les teinturiers,
Les bouchers,
Les gagne-petits,
Les poissonniers,
Les cordonniers,
Les corroyeurs,
Les tanneurs,
Les gantiers,
Les fabricants de bas,
Les tailleurs,
Les fripiers,
Les boulangers,
Les porte-faix,
Les mesureurs de grain,
Les meuniers,
Les chapeliers,
Les vanniers,
Les fabricants de coutil,
Les blanchisseurs,
Les chirurgiens,
Les ferblantiers,
Les marchands de fruits,
Les fabricants de chandelles,
Les voituriers,
Les bateliers,
Les courtiers,
Les capucins,
Les recollets,
Les carmes,
Les augustins,
Les dominicains,
L'abbé d'Eeckhoute,
Le chapitre de St-Sauveur avec les ecclésiastiques des églises paroissiales de Ste-Walburge et de St-Jacques,
Le chapitre de Notre-Dame avec les ecclésiastiques des églises paroissiales de St-Gilles et de Ste-Catherine,
Le chapitre de l'église cathédrale de St-Donat,
Le prévôt de Notre-Dame et les abbés,
L'évêque de Bruges,
La châsse du St-Sang,
Les membres de la confrérie du St-Sang,
Les magistrats de la ville de Bruges.

Cette procession ne rentra que vers midi et demi ; à une heure en sortit une autre que nous allons décrire, et qui était dirigée par les Jésuites.

D'abord s'avançait une cavalcade, suivie par plusieurs chars-de-triomphe donnés par différents corps de métiers. Puis l'on voyait une troupe de musiciens au milieu desquels un jeune homme à cheval, représentant la *Rénommée*, était accompagné des *Anges gardiens de la ville* et du collége des Jésuites. Six autres chars-de-triomphe, à quatre chevaux, donnés par la ville, suivaient. Sur le premier étaient représentés Joseph d'Arimathie et Nicodème, recueillant le saint Sang à la descente de la croix, et le déposant dans un vase de cristal. Autour de cette scène on voyait à genoux quelques-un des premiers chrétiens, et derrière, un ange écartait de son épée les incrédules et les ennemis de Jésus-Christ.

Sur le second char était Thierri d'Alsace, au milieu des emblêmes des victoires remportées par lui en Terre Sainte sur les Sarrasins.

On remarquait dans le troisième char, Baudouin, roi de Jérusalem, à qui le patriarche remet une partie du saint Sang, en récompense de la victoire remportée par ce comte de Flandre (1).

Le quatrième char figurait le comte Thierri qui, par le conseil de Léonius, abbé de St-Bertin, remet ce précieux gage à la garde de la ville de Bruges, représentée par une jeune vierge vêtue de blanc et couronnée de roses. Derrière elle étaient à genoux les quatre chapelains du saint Sang.

---

(1) Il y avait ici une de ces erreurs historiques si fréquentes dans les emblêmes du XVII^e^ et XVIII^e^ siècle. Voir nos *Annales de Bruges*, et l'*Album pittoresque*, concernant l'histoire du saint Sang.

Le cinquième char offrait la représentation du pillage des églises et du brisement des images. On voyait dans un coin Perez de Malvenda à genoux devant un petit coffret, caché à l'intérieur de la muraille, où, pendant les troubles de religion, il garda ce trésor inestimable.

Enfin, on admirait sur le sixième char la Pucelle de Bruges (*de Maegd van Brugge*), assise sur un trône magnifique et portant le reliquaire sur ses genoux. Aux quatre coins étaient figurées les quatres parties du monde, avec l'inscription : *Pretium salutis universi populi.*

Suivait une cavalcade de jeunes gens sous le costume des comtes de Flandre qui avaient particulièrement honoré le saint Sang. Chacun d'eux avait à sa suite quatre gentilshommes à cheval, l'un portant le bâton de commandement, l'autre la couronne, le troisième un étendard avec le nom de son prince, et le quatrième une inscription historique.

Derrière ce cortège marchaient une foule de seigneurs de la cour de Vienne, et à leur tête son altesse royale le duc Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas, et l'archiduc Joseph, accompagné de gentilshommes habillés à la mode de Hongrie.

On voyait après cela s'avancer un char plus magnifique que tous les autres, et attelé de six chevaux blancs. La reine y était assise, couronnée par la *Paix* et par la *Justice*. Au pied de son trône se trouvaient les dix provinces catholiques, avec le commerce et l'agriculture, et au dessus dominait la *Concorde*, tenant sous ses pieds le dieu de la guerre.

Cette première partie de la procession était suivie par les chars allégoriques fournis par les divers corps de métier avec leurs emblèmes.

Ils s'avançaient dans l'ordre suivant :

Une troupe de musiciens;

La représentation de la maison de Zachée où logea Jésus-Christ. Don des aubergistes;

Saint Luc sur un bœuf aîlé, fait aux frais des libraires et des maîtres d'école;

Saint Victor armé de pied en cap et à cheval, offert par les meuniers;

Les boulangers avaient fourni un superbe et immense pélican;

Les maçons, un aigle;

Les fripiers, un cigne;

Les peintres, les tourneurs et les menuisiers, un phœnix;

Les maréchaux, une autruche;

Les blanchisseurs, un rossignol;

Les tanneurs, un bœuf;

Les cordonniers, corroyeurs et gantiers, un cerf;

Les orfèvres, un lion d'argent;

Les bouchers, un lion noir;

Les chirurgiens, un tigre;

Les plombiers, un éléphant;

La chambre de commerce, un rhinocéros;

Les couveurs, un crocodile;

Les poissonniers, une baleine;

Les apothicaires et les herboristes, une licorne;

Les fruitiers, un char surmonté d'un beau jardin rempli de fleurs et de fruits;

Les marchands de tabac, un char planté de plantes de tabac;

Les drapiers, un char chargé de sauvages;

Les tonneliers, un char où Bacchus, entourré de faunes, était assis sur une tonne;

Les tailleurs, un cheval portant les quatre fils Aymon;

Les marchands de toile, la belle Floriana, fille d'un géant;

Les merciers, la géante Fidelia;

Les brasseurs, le géant Germanus, et finalement

Les bateliers, un immense vaisseau avec toutes ses voiles et agrès.

Le cortège était fermé par la confrérie des gladiateurs, qui faisaient leurs exercices en plusieurs endroits, lorsque la procession, à cause de sa longueur, devait s'arrêter quelques minutes.

Nous ferons connaître maintenant les ornements placés sur le chemin de la procession par les couvents, les autorités ou les habitants.

D'abord on avait placé devant l'hotel-de-ville, un bel arc-de-triomphe sur lequel avait été peint toute l'histoire du St-Sang. Sept personnages, peints sur bois, soutenaient les sept pilastres de cet arc, avec les inscriptions suivantes sous chaque personnage :

CHRISTUS EFFUDIT.
JOSEPHUS RECEPIT.
BALDUINUS DEDIT.
THEODORICUS OBTINUIT.
LEONIUS TRANSTULIT.
PEREZ SERVAVIT.
BRUGA CUSTODIT.

Après la cérémonie, ces figures furent transportées dans le chœur de la chapelle de St-Basile, pour y être conservées en commémoration de ce brillant jubilé.

Le chapitre de St-Donat avait fait placer un arc-de-triomphe devant la porte de son église ; l'hôtel du Franc était nouvellement repeint et orné de guirlandes de verdures et de fleurs, ainsi que l'hôtel de la Prévôté.

Devant la Halle, le voisinage avait élevé à ses frais un arc-de-triomphe dont le faîte était de niveau avec la statue de la Vierge qui se trouve placée près de la première galerie en maçonnerie.

La maison de la corporation des charpentiers qui était dans la rue des Pierres, avait revêtue une architecture temporaire tout nouvelle, faite en planches artistement travaillées. La boucherie avait également un nouveau frontispice, entre quatre arcs-de-triomphe en verdure, sous lesquels pouvaient passer les géants.

Enfin, les corps de métiers, les couvents et les bourgeois, avaient tellement multiplié les ornements de tous genres dans les rues, que la ville était méconnaissable et ressemblait à un immense jardin. De quelque côté qu'on tournât les yeux, on ne voyait que fleurs, feuillage, tentures de toutes couleurs, sable symétriquement arrangé en parterres de paquerettes, de pivoines, de roses marines etc.

Le soir les maisons furent illuminées, toutes les cloches sonnèrent depuis huit heures jusqu'à neuf, et l'on tira trois salves d'artillerie.

Ce fut la dernière fois que tant de pompe fut déployée à l'occasion de la procession du St-Sang, qui continua néanmoins à amener une foule immense, et qui chaque année, depuis son rétablissement, attire les étrangers et donne un aspect de fête aux rues de Bruges, généralement si paisibles et si solitaires.

DESTINÉES

DE

BRUGES,

Durant les deux cents dernières Années.

Le roi Philippe II d'Espagne, avait déclaré le 6 mai 1598, qu'il cédait à sa fille Claire-Eugénie la souveraineté des Pays-Bas, à condition toutefois que s'il n'y avait point d'héritiers de son mariage, ces provinces retourneraient à la couronne d'Espagne.

Cependant, les États généraux de Hollande avaient résolu d'envoyer une armée en Belgique, et bientôt Bruges vit dans ses environs une armée de douze mille fantassins et de deux mille cavaliers.

L'archiduc Albert s'opposa à cette invasion, mais il perdit une bataille importante dans les dunes entre Westhende et Wilskercke. Ce ne fut qu'un an plus tard qu'eut lieu ce long et terrible siège d'Ostende, que l'on compara au siège de Troie.

Les Brugeois, craignant que les négociants espagnols ne transportassent à Anvers le siège de leur commerce de laine, obtinrent de l'archiduc, le 11 septembre 1602, la confirmation du privilège qui statuait que nul ne pourrait entreposer de laine, ni faire peser, ni même payer de droits qu'à Bruges.

Ce fut cette même année, que l'évêque Charles Rodoan fit son entrée solennelle en cette ville.

La guerre qui désola à cette époque la Flandre durant plusieurs années, fut des plus ruineuses, et ce fut surtout dans le pays depuis la côte jusqu'à Bruges, qu'il y eut le plus de dégat et de pertes.

Enfin, le 9 avril 1609, fut conclu une trève de douze ans, entre le roi d'Espagne et l'archiduc d'une part, et les États généraux de l'autre. A cette nouvelle, il est facile de se figurer la joie des Flamands écrasés et ruinés par cette longue guerre.

Comme les églises et surtout celles des bourgs, villages et hameaux avaient particulièrement souffertes, on s'occupa, durant la trève, du soin de les rétablir et d'achever celles dont la construction avait été abandonnée.

C'est ainsi qu'en octobre de l'année 1612 fut achevé le chœur de l'église des frères de la charité (*Misne-broeders*), qu'on bénit aussitôt, quoique la partie antérieure de l'église ne fut encore construite que jusqu'aux croisées.

On bénit également, après avoir terminé les travaux, les églises de Ste-Anne, des Chartreuses, des Jacobinesses, de St-Michel et de St-Pierre-sur-la-Digue.

Celle de St-Bavon qui se trouvait hors de la porte Maréchale, fut démolie, et la majeure partie de ses revenus fut donnée au séminaire de Bruges.

L'église de Ste-Croix entièrement détruite durant les troubles de 1577, fut aussi rebâtie et le 14 Mai 1614 inaugurée par l'évêque. La même chose avait eu lieu à Oostkerke, l'année précédente.

Le 9 juillet on consacra dans l'église cathédrale de St-Donat, le cinquième évêque de Bruges, Antoine Triest, qui devint évêque de Gand en 1622.

Vers ce temps il arriva à Bruges une singulière aventure, dont le souvenir se conserve jusqu'aujourd'hui parmi le peuple. Un certain Pierre Van Wesemaele avait été condamné à la potence pour vol domestique. Comme le bourreau, selon l'usage, se mettait sur ses épaules, après qu'il eut été attaché à la corde, afin de hâter la strangulation, le lacet se rompit. Le criminel tomba à terre, et se fit une forte blessure à la tête. Le bourreau prit une nouvelle corde, l'y attache, et recommença la même opération qui cette fois se termina sans accident. Le corps fut transporté au cimetière de St-Donat pour y être enterré. Cependant, comme on remarquait qu'il donnait encore quelques légers signes de vie, des bourgeois le portèrent dans l'église. Là, on le saigna, et peu-à-peu il parut revenir à l'existence; ce ne fut pourtant que le troisième jour qu'il reprit tout-à-fait connaissance, et enfin il se rétablit.

L'archiduc Albert, informé de cet événement extraordinaire, accorda sa grâce au coupable, qui vécut encore plusieurs années, et profita sans doute de la sévère leçon qu'il avait reçue.

Le 13 juillet 1621, l'archiduc mourut à Bruxelles, sans laisser de postérité, la Belgique retourna à la couronne d'Espagne, selon les stipulations du contrat de mariage.

Philippe IV venait alors de succéder à son père, et il envoya comme gouvernante générale dans les Pays-Bas, la princesse Isabelle.

La trève de douze ans était expirée, et les hostilités étaient recommencées. Les religieuses du couvent de Ste-Godelieve qui se trouvait encore dans la commune de Ghistelles, redoutant les effets de la guerre, demandèrent et obtinrent du roi d'Espagne, la permission de se fixer définitivement à Bruges, ce qui eut lieu le

4 août 1622. Ce ne fut que cinq ans plus tard, que tous les moines de l'abbaye des Dunes se transportèrent également dans le nouveau couvent qu'ils avaient obtenu en ville.

Le prince d'Orange débarqué à Ysendycke, avec 30,000 hommes, arriva à l'improviste sous les murs de Bruges, le 2 juin 1631, espérant bien s'en emparer, parce que, sachant que les Brugeois ne voulaient pas, selon leurs privilèges, avoir chez eux des soldats étrangers, il comptait qu'ils ne seraient point assez forts pour se défendre contre lui. Cependant, ayant appris que déjà 5000 hommes de troupes avaient été admis par les Brugeois dans leur enceinte, il se retira. Le duc de Vendôme qui était dans l'armée du prince d'Orange, avait écrit une lettre à l'évêque, l'invitant à se rendre, avec quelques-uns des principaux de la ville, hors des murs afin d'y avoir une entrevue pour régler les points relatifs à la liberté du culte catholique, mais l'évêque ne fit nulle attention à une semblable invitation.

L'historien Vredius, qui était à cette époque trésorier de la ville, nous apprend qu'il s'occupait sans relâche de distribuer à la commune des armes et autres choses nécessaires pour une vigoureuse résistance, et qu'au départ de l'ennemi, il composa le chronogramme suivant :

AVRIACVS BRVGAM VENIT, VIDIT, ABIIT.

Par suite de la fidélité et du dévouement montrés par les Brugeois, qui nonobstant des privilèges contraires, avaient admis des soldats étrangers dans leur ville, la princesse Isabelle, gouvernante du pays, leur écrivit une lettre de remerciement très-flatteuse.

Cette pieuse princesse étant morte à Bruxelles, le 1 décembre 1633, l'Infant d'Espagne et cardinal, prince

Ferdinand lui succéda comme gouverneur, et fit son entrée le 25 janvier de l'année suivante, à Bruges, où il fut reçu avec de grands honneurs. L'après-dîner, accompagné du prince Thomas de Savoie, du prince de Portugal, du marquis d'Este et de plusieurs autres grands seigneurs, il alla voir les riches ornements d'église que possédait Notre-Dame. Il revint par la rue aux Laines sur la Grand'Place, et le cortège se rendit dans la maison de M. Gaspar Claesman pour y voir les feux d'artifices et la belle illumination qui avaient été préparés autour de la place, sur la tour de la Halle, la Water-Halle et la minque au poisson (1).

Tous les magistrats s'étaient aussi réunis à cette occasion, dans la maison dite la *Demi-Lune*, habitée par M. Martin de Lampreel. On voyait de tous côtés les plus grandes marques de l'allégresse publique.

Le froid était si intense, que l'on raconte qu'au départ du prince-cardinal pour Gand, les bateliers de cette ville vinrent à patins, et avec de flambeaux à sa rencontre, jusqu'à mi-chemin, et le conduisirent ainsi jusqu'aux portes. Des chariots chargés pouvaient traverser l'Escaut à Anvers.

Pour ranimer le commerce, il fallait augmenter les moyens de communication, aussi les magistrats de Bruges, de Furnes et de Dunkerque réunis, demandèrent la permission de creuser, à frais commun, un canal, commençant à Plasschendale, et se dirigeant par Nieuport et Furnes jusqu'à Dunkerque.

Le 14 octobre 1641, la nouvelle église des Jésuites (aujourd'hui Ste-Walburge), qu'on avait commencé à

(1) Lieu où se fait l'adjudication en gros, du poisson, et qui alors se trouvait sur la Grand'Place.

construire en 1619, fut achevée, et inaugurée par l'évêque qui, étant décédé peu de temps après, eut pour successeur Nicholas Handion, huitième évêque de Bruges. Lorsque celui-ci mourut en 1649, il légua tous ses biens au Mont de charité, érigé en 1572, dans une maison le long du quai conduisant à la porte de Damme et à la Poterie, par un certain Gillis Van de Wege (1), pour le soulagement des pauvres. Cet homme généreux s'était réuni à quelques autres personnes bienfaisantes, et avait fondé cet établissement à l'effet de prêter sur gages aux malheureux, sans les obliger à payer aucun intérêt. Quoique ce Mont de charité ne posséda au commencement nuls capitaux en propriété, il lui avait été fait tant de dons, qu'on voit, d'après les comptes de 1630, que le fond primitif s'était accru jusqu'à la somme considérable de 10,079 livres de gros de Flandre.

La guerre éclatée entre la France et l'Espagne, ruinait encore une fois la Flandre où des corps d'armée des deux nations se trouvaient en présence. Les Français s'étaient emparé de Courtrai et menaçaient Bruges.

Castil Rodrigo n'ayant pas d'argent pour payer 300 à 400 hommes levés pour la défense de la ville, chaque curé parcourut sa paroisse, de maison en maison, demandant une aumône à l'effet de solder cette troupe. On parvint en peu de jours, par ce moyen, à obtenir une somme suffisante pour payer trois compagnies durant six mois.

Les excursions de l'ennemi étaient fréquentes. La plupart des gens de la campagne venait se réfugier à Bruges, il en résulta une cherté excessive des vivres; une pluie

(1) Il ne faut pas confondre ce Mont de charité avec le Mont de piété, dont nous avons parlé dans le présent volume. C'étaient deux institutions entièrement différentes.

constante depuis le dernier août jusqu'au 26 décembre, vint ajouter aux malheurs du pays, en inondant quantité de terres; enfin tout allait au plus mal, lorsque, le 5 juin 1648, on publia sur la Grand'Place le traité de paix conclu à Munster entre le roi d'Espagne et les Provinces-Unies.

Néanmoins la Flandre était loin encore d'être rendue à son ancienne tranquillité. Les Français continuaient à faire des incursions et à piller les campagnes. Bruges pourtant n'avait plus rien à craindre. Le 23 novembre 1650, on y célébra avec grande pompe et solennité, un jubilé pour la millième année depuis la fondation de l'abbaye d'Eeckhoute. Ce fut cette année, au mois de décembre, que l'on planta l'allée d'arbres qui se trouve sur le Dyver.

L'Angleterre, cette ancienne associée du commerce de la Flandre, n'était pas dans un état moins malheureux que nous. Son roi Charles II avait été forcé de fuir de son royaume, et s'était réfugié à Bruges. Il alla habiter, au Vieux-Bourg, la maison de M. Preston, seigneur de St-George, et y resta pendant un mois, puis se rendit à Anvers; mais bientôt il revint ici avec son frère le duc de Glocester, et ils choisirent pour résidence la maison à côté de celle dite *aux sept tours*, au coin de la rue Haute.

Durant l'été qui suivit l'année de l'arrivée de ces illustres personnages, c'est-à-dire en juin 1656, la société de l'arbalète, ou des nobles chevaliers de St-George, donna un grand tir à l'oiseau en leur honneur. Le roi Charles tira le premier coup et atteignit l'oiseau, son frère continua à tirer jusqu'à la fin, avec les autres confrères. Il y eut ensuite un grand repas, à l'issue duquel

les deux princes voulurent bien s'inscrire comme confrères sur le registre de la société.

Une fête semblable eut lieu à St-Sébastien ou confrérie des archers, le 25 du même mois, et le roi lui fit un don assez considérable en argent.

Le 2 décembre arriva dans nos murs la princesse Marie, veuve du prince d'Orange et fille de Charles I, roi d'Angleterre. Elle alla loger auprès de son frère.

Après la paix, conclue en 1659 entre les rois d'Espagne et de France, Bruges put espérer quelque repos. Plusieurs constructions publiques inachevées furent terminées, entr'autres le beau bâtiment en pierre de taille, dit le collège de la prévôté, sur le Bourg, fut livré, en 1662, aux avides regards du public.

L'année suivante, les sœurs grises anglaises, de l'ordre de St-François, qui demeuraient à Nieuport, achetèrent une grande partie de l'ancienne Cour du prince, et bâtirent sur ce terrain un couvent, dont l'église fut inaugurée en mai 1664. La chambre où naquit Philippe, fils de Maximilien et de Marie de Bourgogne, faisait partie de cette acquisition.

Déjà plusieurs fois des troubles avaient eu lieu à Bruges, parce qu'il avait été décidé que les vaisseaux, venant de la mer, auraient libre navigation à travers la ville. Ces dissentions ne cessèrent que lorsque l'on eut creusé et approfondi le canal d'Ostende jusqu'à Schipsdale, travail qui fut terminé à la fin de 1664, et qui fut également exécuté pour le canal de Gand. L'année suivante le marquis de Castel-Rodrigo, gouverneur des Pays-Bas, vint examiner de quelle manière l'on pourrait le plus avantageusement creuser une place d'abri pour les vaisseaux, et les travaux pour la continuation du canal de Schipsdale ayant été adjugés, on commença le creusement du bassin

actuel, connu en flamand sous le nom de *Kom*. En moins de huit mois, l'entreprise fut achevée, et le 2 décembre 1665, le bassin fut rempli d'eau. Cet ouvrage coûta, dit-on, huit cent mille couronnes.

Cependant Philippe IV venait de mourir, et le prince Charles, n'ayant que quatre ans, fut appelé à lui succéder; son inauguration comme comte de Flandre, eut lieu à Gand le 2 mai.

C'est durant le mois d'octobre de la même année que, pour la première fois, l'on vit arriver à Bruges des bâtiments revenant du Groenlandt où ils étaient allé pêcher des baleines. Ils rapportaient cinq de ces énormes poissons.

La peste depuis quelque temps avait ravagé l'Angleterre et la Hollande; en 1666 elle se déclara à Bruges, et aussitôt les magistrats établirent une commission sanitaire. Malgré les plus grands soins, la maladie fit des progrès, et bientôt plus de deux cent maisons furent infectées.

Après une durée d'environ neuf mois, l'épidémie disparut.

Nous ne parlerons point des nouveaux désastres qui frappèrent la Flandre et la ville de Bruges, par la guerre encore une fois allumée entre la France et l'Espagne, afin de nous borner plus spécialement à ce qui concerne notre ville, et de ne pas trop prolonger cette esquisse.

On avait eu l'habitude jusqu'alors d'employer des vieillards pour suivre, un flambeau à la main et vêtus d'habits de deuil, les convois funèbres, mais les magistrats ayant observée que plusieurs d'entr'eux s'abandonnaient souvent à la boisson, et par là causaient du scandale, il fut publié une résolution par laquelle il etait enjoint d'employer dorénavant pour le même usage, les garçons de la pauvre école, dite école Bogaerde.

En 1675, l'on descendit toutes les cloches de la tour de

la Halle, qui furent envoyées à Anvers, afin de couler un nouveau carillon. Un certain Melchior de Haze avait été chargé de ce travail. Sur la cloche principale, qui pesait onze mille livres, on fit mettre les armes du duc de Villa-Hermosa, gouverneur du pays, en qualité de parrain, ainsi que celles des deux bourgmestres Jean-Baptiste de Villegas et J. P. Van Boonem.

Le 18 octobre le nouveau carillon joua pour la première fois. Les corps de métiers avaient fourni la plus grande part des frais.

Le sas de Slyckens, après avoir coûté plus de deux millions, était enfin prêt à être ouvert à la navigation, mais ce travail, fait contre le gré de ceux d'Ostende, rencontrait de nombreux adversaires. Enfin le commerce de Bruges envoya ses représentants à Bruxelles, et ceux-ci ayant fait ressortir avec force l'immense utilité de ce sas, l'ordre fut donné de l'ouvrir. Cela se fit avec grande cérémonie: le premier vaisseau entra le 12 février 1676 à Bruges, et le lendemain se rendit avec un nombreux cortège à Ostende. Un splendide festin fut préparé à côté du nouvel ouvrage, et le 14, le duc au bruit de tous les canons de la place, monta sur le bâtiment *don Castel Rodrigo* de quatorze canons; six autres grands bâtiments suivaient son excellence qui traversa le sas au milieu des acclamations de la multitude réunie sur les bords du canal, et continuant à voguer, arriva le soir au bassin de Bruges.

Les magistrats en costume l'y reçurent à la lumière des flambeaux, portés par les sergents de police et autres employés de l'administration, et entourés par les bateliers de la ville au nombre de plus de 300, armés de sabres et de mousquets. Deux cents bourgeois également armés grossissaient encore ce cortège.

Toutes les rues sur le passage étaient brillamment

illuminées. Le duc monta à cheval, et se rendit, entouré de la foule, et passant par le Quai-Long, le Genthof, la place, la rue des Pierres, à l'hôtel de Pitthem, où il logea.

Le lendemain il alla à l'église de St-Donat, assister au *Te Deum*, puis fut encore une fois examiner le bassin. Le 26 février y entrèrent les premiers vaisseaux anglais.

Après une foule de maux qu'occasionna à la ville de Bruges la guerre avec la France, la paix de Nimègue fut conclue, et publiée le 4 janvier 1679, des fenêtres de la maison d'Antoine Van Zype, sur le pont de Gruthuyse, où le conseil de Flandre s'était retiré depuis que Gand avait été prise par les Français.

C'est peu après (en 1681), que la chambre des comptes, qui depuis la reddition de Lille, s'était également établie à Bruges, fut transportée à Bruxelles.

La France avait trop de raisons pour étendre sa puissance sur la Belgique, pour que la paix put être de longue durée, aussi la guerre se ralluma-t-elle avec plus de force en 1683.

Des levées considérables de fonds, des contributions forcées, des armements, des constructions de défense, et autres charges de l'espèce, achevèrent de réduire la ville de Bruges en une situation déplorable.

L'esprit public aussi, auparavant si énergique et si plein d'indépendance, commença à se perdre par tant de malheurs successifs, et malgré les efforts des magistrats et des gouverneurs espagnols pour maintenir le commerce dans ses murs, il disparut peu-à-peu.

Le 21 décembre 1689, l'ancienne prison, située sur le Bourg, fut la proie d'un violent incendie. Comme les flammes étaient constamment poussées vers l'hôtel-de-ville, on craignit que le feu n'y prit aussi; mais dès qu'on eut fait sortir le saint Sang et donné la bénédiction aux flammes, le

vent changea tout-à-coup, et il n'y eut plus rien à craindre.

D'après le système en usage à cette époque, on croyait que la prohibition était un moyen assuré d'encourager l'industrie du pays. C'est pourquoi, en 1699, deux ordonnances furent publiées à Bruxelles, par lesquelles était défendu d'importer tous draps étrangers et autres objets manufacturés en laine, ainsi que les tissus des Indes et les toiles de coton. On défendait également, sous des peines sévères, la sortie de laine non travaillée ou de fils de laine. Ces dispositions eurent une telle influence sur les fabricants de Bruges, qu'au bout de quatre mois, il y avait déjà été confectionné par eux, dix-huit pièces de drap de différentes couleurs. Elles furent portées en triomphe dans les rues, au son de la musique de la ville.

Le 1 novembre 1700 était mort, sans enfants, Charles II d'Espagne, et les plus grands désastres naquirent, pour la Flandre, de cette circonstance, par suite des querelles pour la succession au trône.

Enfin, en juin 1706, des conditions de reddition de la ville furent arrêtés entre les magistrats et le duc de Marlborough, et Charles III, roi d'Espagne, fut reconnu en qualité de souverain.

Cet état de choses ne dura guères, car deux années ne s'étaient pas encore écoulées, que le général Delamotte arriva à Thourout avec une armée de 12,000 hommes et douze pièces de canon, et, après quelques pourparlers, la ville de Bruges se vit forcé de capituler. Le 6 juillet 1708, il y entra à la tête de sa cavalerie.

La guerre continuant toujours, Bruges passa ainsi successivement de l'une à l'autre puissance, et, dans l'espace de peu d'années, vit alternativement dans ses murs tantôt

une garnison française, tantôt une garnison anglaise, danoise ou espagnole.

Ces changements ruineux et désastreux durèrent jusqu'en 1713, où la paix fut conclue à Utrecht entre la France et les États-Généraux des Provinces-Unies. Ce traité permit à la Flandre de respirer, quoique les hostilités n'eussent pas pris fin tout-à-fait. Ce ne fut qu'un an plus tard, que la paix de Rastadt rendit la tranquillité à l'Europe entière. Les soi-disant Pays-Bas espagnols passèrent, par ces deux traités, sous la souveraineté de la maison d'Autriche.

C'est à la même époque que se construisit le beau corps-de-garde, sur le Marché du Vendredi. Le 23 mai, on en posa la première pierre, et au mois de novembre la place fut plantée de tilleuls dans tout son pourtour.

L'anéantissement du commerce, les dépenses considérables occasionnées par la guerre, les nombreuses familles qui avaient quitté Bruges, et plusieurs autres causes de la même nature, avaient fait que divers bâtiments étaient en ruines, entr'autres le bel hôtel, dit la *Maison aux sept tours*, dans la rue Haute, qui fut démolie en 1717, vu son état de vétusté, et reconstruite sur un plan nouveau, mais sans architecture et sans élégance, vous donnant à l'extérieur plutôt l'idée d'une vaste cage à poulets, que de l'habitation d'un compatriote des Ruysbroeck, des De Wit, des François Romain et de tant d'autres célèbres architectes belges.

Quoique depuis 1714, le roi d'Espagne, Charles III, eut été mis en possession des Pays-Bas, les difficultés survenues à l'occasion du *traité des barrières* et d'autres circonstances, avaient empêché qu'il ne fut inauguré; ce ne fut que trois ans après que cette cérémonie eut lieu et que la Flandre prêta serment à ce nouveau souverain, entre les mains du marquis de Prié.

La même année, trois peintres, Joseph van den Kerckhove, Marc Van Duyvenede et Jean-Baptiste Herregoudt, appuyés par quelques amis des beaux-arts, résolurent de fonder une académie libre pour le dessin, la peinture et l'architecture. Ils s'adressèrent donc à l'administration de la ville pour en obtenir un local convenable. A cette époque, les corporations pour les arts et métiers existaient encore, et les peintres ne formaient qu'une même association ou confrérie avec les barbouilleurs, badigeonneurs etc.

Les frais de ce corps de métiers, étant supportés par tous, il est facile de comprendre que les barbouilleurs jetèrent les hauts cris lorsqu'il fut question de les séparer de leurs confrères les artistes, mais ce qui est curieux, c'est que les difficultés et les contestations qui s'élevèrent à cette occasion, retardèrent de trois années l'exécution d'un projet aussi simple et aussi rationnel.

Ce ne fut qu'après ce temps, qu'on parvint à opérer la division, et les magistrats mirent à la disposition des fondateurs de l'académie de peinture, la Loge des bourgeois. L'ouverture se fit le 1 janvier 1720, et le gouverneur de la ville de Damme fut élu premier protecteur de l'institution nouvelle.

C'est aussi à cette époque, que l'évêque rétablit à Bruges le séminaire, qui n'existait plus depuis quatre-vingt-dix ans.

Par une analogie qui se rencontre fréquemment dans l'histoire, lorsque les anciennes institutions périssent, l'homme veut que la forme des lieux qui leur servaient de sanctuaire, s'efface également; c'est ainsi qu'en 1723, l'ancienne maison de justice du Franc, d'une architecture gothique pittoresque, et formant une sorte de pendant à la façade de la chapelle du St-Sang, fut démolie jusqu'au sol, quoiqu'elle se trouvât en bon état de conservation, et l'on

vit s'élever en place, le palais de justice actuelle, bâti d'après les règles de l'architecture nouvelle, à lignes droites.

Peu-à-peu les taxes s'étaient singulièrement multipliées; néanmoins les impôts ordinaires ne suffisant plus aux besoins de l'état, à la fin de 1727, une contribution fut mise sur tous les magistrats de la Flandre, et devait annuellement être payée sous le nom de *don volontaire*. Cette contribution était proportionnée aux émoluments que chacun retirait de sa place.

Le quartier de Bruges dût payer comme suit :

MAGISTRATS DE LA VILLE.

Le bourgmestre des échevins	400 Fl.
Le bourgmestre de la commune.	180
Le premier échevin.	96
Le 2me, le 3me et le 4me échevin, chacun. . . .	80
Les huit autres échevins, chacun	40
Le premier conseiller.	60
Les neufs autres conseillers, chacun	12
Le premier trésorier.	160
Le second trésorier	120

MAGISTRATS DU FRANC.

Le bourgmestre de la commune.	400 Fl.
Les trois autres bourgmestres, chacun	300

Les autres magistrats de la Flandre furent taxés d'après la même échelle.

Depuis longtemps, le besoin de voies de communication faciles se faisait sentir. La province s'occupa de cette amélioration, et en 1780 elle fit construire la chaussée pavée conduisant de Bruges à Blanckenberghe. Quatre ans plus tard, on établit également une belle route pavée depuis la porte Ste-Catherine jusqu'à Steenbrugghe : le projet était de la continuer jusqu'à Courtrai et même jusqu'à Lille; mais par la maladresse des magistrats du Franc, cette entreprise, si utile, ne fut point menée à fin.

Marie-Élisabeth était en ce temps gouvernante des Pays-Bas, et portait un soin particulier aux établissements de bienfaisance. Le 6 mai 1737, elle fit parvenir à l'administration de Bruges un décret ordonnant que dans l'enceinte de l'hospice de la Madelaine, il serait construit un bâtiment qui servirait de dépôt pour tous les vagabonds, gens sans asyle et autres de cette catégorie. Il était assigné pour l'entretien de cet établissement, l'excédant du revenu du dit hospice.

La même année l'on avait commencé à approfondir le canal de Gand, et afin que les vaisseaux eussent une entrée plus sûre et un lieu de stationnement à Bruges, on creusa le *Minnewater* l'année suivante, et tout à l'entour l'on bâtit un quai en briques. En 1739, il fut établi un grand et beau pont en pierres, à l'entrée de cette espèce de port. Il coûta plus de trois mille livres de gros. La direction des fortifications de la ville, en faisant cette dépense dans un but d'utilité publique générale, déclara expressément que c'était une charge de la province. Bien des difficultés s'élevèrent avant que l'on put parvenir à terminer cette affaire, et ce ne fut qu'en 1742, qu'un arrangement fut conclu entre l'ordre ecclésiastique, la province et les magistrats de Bruges, par suite duquel les premiers restituèrent une somme de mille livres de gros, pour leur part à supporter dans les frais de construction du dit pont.

L'évêque Van Susteren avait depuis longtemps le projet de changer l'emplacement de son séminaire, qui commençait à se trouver en assez mauvais état et qui était d'ailleurs trop petit. En 1738, il acheta l'hôtel de Pitthem, nommé aussi hôtel de Croy, situé entre l'église de Notre-Dame et celle de St-Sauveur. C'était un vaste bâtiment, mais très-vieux, qu'il fit abattre, et qu'il remplaça par un

édifice entièrement neuf, propre à sa nouvelle destination. En deux années il fut terminé, et les séminaristes y entrèrent aussitôt. Depuis, cet ancien hôtel de Pitthem, dont Sanderus donne la représentation, est devenu le palais de l'évêque actuel de Bruges.

Le 20 octobre 1740, l'empereur Charles VI, trente-huitième comte de Flandre, mourut à Vienne, et sa fille aînée, Marie-Thérèse, qui avait épousé François I, duc de Lorraine et grand-duc de Toscane, lui succéda.

Ayant décrit ailleurs le terrible incendie qui consuma une partie de la grande tour de la Halle, peu de mois après, nous ne nous arrêterons pas plus longtemps ici sur ce malheureux événement (1).

La France, espérant profiter des circonstances, avait déclaré la guerre à Marie-Thérèse, et durant quelques années, Bruges eut encore une fois beaucoup à souffrir par les frais énormes qu'elle eut à supporter par suite des nombreuses garnisons qui se rendirent successivement dans ses murs. Enfin, la perte par les alliés, de la bataille de Fontenoy, livra aux Français libre entrée en Flandre. En 1745, la ville fut obligé de se rendre au marquis de Souvré, maréchal de camp des Français, et le 29 juillet, vers cinq heures du soir, le roi de France et sa suite arrivèrent à Steenbrugghe, par la barque de Gand, suivi de quantité d'autres navires, et fit son entrée solennelle à Bruges. Le corps des magistrats l'attendait à la porte de Ste-Catherine, ayant en tête le duc de Boufflers, gouverneur de Flandre. Tous, un genou en terre, présentèrent leurs hommages au monarque. Après la harangue d'usage, on lui présenta, sur un coussin de velours, deux

(1) Voir *l'Album pittoresque de Bruges*.

clefs d'argent, en signe que la ville lui était remise. Alors le cortège entier se mit en marche, aux cris de *Vive le roi!* et se dirigea vers l'église cathédrale de St-Donat. A la porte principale, le souverain fut reçu en grande cérémonie par les ecclésiastiques, et conduit au trône qu'on avait élevé dans le chœur. Un *Te Deum* fut chanté, à l'issue duquel on le conduisit à l'hôtel du gouvernement, dans la rue Haute, où les magistrats de Bruges et du Franc lui présentèrent le vin d'honneur, suivant l'ancien usage.

Le lendemain, le roi se rendit, accompagné du Dauphin, au beau magasin d'étoffes de mademoiselle Marie-Anne Van Outryve, y restèrent environ deux heures, examinant tout avec attention, et achetèrent diverses sortes de tissus des Indes.

Le soir, le Dauphin parcourut à pied les rues, pour voir l'illumination, et distribua quelqu'argent aux personnes qui dansaient autour des feux-de-joie, allumés en plusieurs endroits.

Le roi resta deux jours à Bruges, puis partit à cheval pour Steenbrugghe, où il s'embarqua pour retourner à Gand.

En ce temps, le marché au poisson et celui aux légumes se tenaient encore sur la Grand'Place. Toutes les boutiques et les étaux ayant dû être démontés et transportés provisoirement sur la Place des Biscayens, à l'occasion de l'entrée du roi, les magistrats pensèrent qu'il valait mieux que la plus belle place de la ville ne fut plus gâtée par un marché au poisson, et ordonnèrent en conséquence, au commencement du mois d'août, que dorénavant les marchands de poisson devraient se tenir tous au marché au grain, dit *Braemberg*. Depuis lors, le marché au poisson est resté en cet endroit, au milieu duquel on ouvrit un puits, qui existait depuis longtemps, afin de faciliter le nettoyage de la place.

Jusqu'alors les armes de Marie-Thérèse, reine de Hongrie, étaient demeurées au-dessus des portes des bureaux des fonctionnaires publics. Le 24 août 1745, le lendemain du jour de la reddition d'Ostende, les armes de France les remplacèrent partout, et de nouvelles commissions furent données à tous les employés du gouvernement.

Au mois de septembre, le roi de France passa de nouveau par Bruges, pour aller visiter Ostende, et logea dans l'hôtel du comte de Lalaing. Son entrée se fit avec encore plus de pompe que la première fois. Il était assis, avec le Dauphin, dans une magnifique voiture attelée de six chevaux. Partout sur son passage les rues étaient décorées de festons, de guirlandes, de tentures de diverses couleurs, et d'arcs-de-triomphe; mais tout cet appareil n'était guère qu'une joie de commande, car le pays du Franc seul avait à payer plus de trois cent mille florins à l'occasion du siège d'Ostende.

La même année, les villes et châtellenies de la Flandre accordèrent au roi de France 14,000 rations par jour à raison de cinq sols, outre un subside extraordinaire de six cent cinquante mille florins. Dans ce subside, la ville de Bruges devait payer pour sa part cent cinquante-quatre mille florins, tous les mois un sixième, à commencer de 1746.

La ville était loin de posséder les ressources nécessaires pour satisfaire à cette obligation. L'on convoqua donc une réunion générale de la commune, dans laquelle de nouveaux impôts furent décretés sur la contribution foncière et mobilière, sur les vins, le thé et le café. Ces moyens avaient à peine suffi, et l'année n'était pas encore écoulée qu'il arriva une nouvelle demande d'un subside de deux millions six cents mille florins, accompagné de grandes menaces de la part du contrôleur-général, si le pays ne se

hâtait pas immédiatement de satisfaire aux volontés du roi.

La part de Bruges montait à cent quatre mille florins. Ce fut à cette occasion que l'on mit pour la première fois une taxe sur toutes les cheminées.

Les magistrats voyant que tous ces moyens étaient loin de suffire, établirent un emprunt forcé sur tous les habitants. Quelques corporations payèrent jusqu'à trois et quatre cents livres de gros. Les habitants furent classés en trois catégories. La première devait payer cent livres de gros de change, la seconde, cinquante, et la dernière vingt. Ainsi l'on parvint à obtenir trois cent mille florins.

Les demandes de subside se succédèrent ainsi continuellement durant les trois années et demie, que la Flandre fut soumise aux Français, il n'est donc point étonnant que la paix ayant été conclue, ce fut avec l'allégresse la plus vraie et la mieux sentie, que les habitants virent le pays retourner sous la domination de ses anciens souverains.

Le 3 février 1749, les deux derniers bataillons de troupes françaises quittèrent la ville, et le lendemain y entra un régiment autrichien.

D'après la tradition commune, l'année 1748, était la six-centième depuis que Bruges possédait la précieuse relique du St-Sang. On résolut en conséquence d'en célébrer le jubilé avec une pompe extraordinaire; mais la fête n'eut lieu que l'année suivante, l'occupation française ayant tellement écrasé la ville qu'on craignit de ne pouvoir obtenir les fonds nécessaires. Après le départ des Français, toutes les mesures furent prises pour réaliser dignement ce projet de jubilé, et jamais plus belle procession ne parcourut les rues de Bruges que celle que l'on vit au mois de mai 1749. Nous en avons donné à part

la description dans le présent volume, ainsi nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Charles-Alexandre, duc de Lorraine et de Bar, avait été nommé gouverneur-général des Pays-Bas. Une des premières mesures du nouveau gouvernement fut un changement dans la valeur de la monnaie; en outre on fit battre de nouvelles pièces de billon, et le 4 décembre, au son du carillon, on fabriqua pour première fois, à la Monnaie, des liards et des pièces de deux liards. Le 26, on battit les premiers doubles souverains d'or.

Maintenant que la paix était venue faire revivre les idées de relever le commerce de l'état de prostration où il se trouvait depuis longtemps, les voies de communication furent naturellement l'objet qui attira d'abord l'attention. Le 2 mai 1750, les magistrats du Franc firent l'adjudication pour la construction du pavé, depuis Steenbrugghe jusqu'à Courtrai, et le 12 août l'on posa la première pierre.

Le 18 mai de l'année suivante, afin d'ouvrir un libre passage à la navigation entre Ostende, Bruges et Gand, on commença le creusement de la *Coupure*, à travers le rempart entre les portes de Gand et de Ste-Croix, en passant par le couvent des Dominicains, et continuant jusqu'au pont des Moulins. Pour l'exécution de ce travail, l'on dut abattre une quarantaine de maisons. Ce ne fut que deux ans plus tard qu'on construisit le *sas* ou écluse dans ce nouveau bras de canal, qui conserva le nom de *Coupure*, et, le 24 décembre, le premier vaisseau venant d'Ostende traversa Bruges, et se dirigea sur Gand par ce chemin.

L'académie de dessin, peinture et architecture dont nous avons vu plus haut la fondation, commençait à prospérer, lorsque malheureusement, le 29 janvier 1755,

un violent incendie consuma entièrement cet ancien bâtiment.

On trouva néanmoins le moyen, par les dons multipliés d'amis des beaux-arts, de le reconstruire avec une célérité remarquable, car le 6 novembre le nouvel établissement fut ouvert, et pareil au phénix qui renaît de ses cendres, admit encore une fois une foule de jeunes gens dans son enceinte.

Ce fut à cette occasion que l'on fit graver sur la porte d'entrée, ce chronogramme :

VT PHOENIX EX CINERE SVO BRVGENSIVM DONO REVIVISCO.

Depuis longtemps l'on avait senti le besoin d'une salle publique propre à y donner des concerts, et de temps à autre à représenter des pièces de théâtre. Les malheureuses circonstances où Bruges s'était trouvée depuis plusieurs années, avaient constamment retardé la mise en exécution de ce projet. Enfin en 1756 les amateurs de musique se réunirent en société, et firent les fonds nécessaires pour commencer les travaux. Le 1 de mars on posa la première pierre de la salle sur la place de la Bourse, et le 15 octobre elle fut onverte et l'on y donna le premier concert.

Son altesse royale Charles, duc de Lorraine et de Bar, était toujours gouverneur-général des Pays-Bas; mais comme il se trouvait la plupart du temps en Autriche, le comte Cobenzl fut établi comme vice-gouverneur-général en son absence. Le 8 août 1757, il fit son entrée à Bruges, et alla loger chez M. Pierre-François Vincent, vicomte de Voogt, grand-bailli de Bruges et du pays du Franc. Les magistrats de la ville et du Franc vinrent l'y complimenter, et lui présenter le vin d'honneur.

La paix étant maintenant établie d'une manière qui paraissait stable, on songea à diverses améliorations qu'exigeait la situation de la ville. Une des principales fut la construction d'un grand moulin-à-eau, destiné à distribuer, par de longs tuyaux en plomb, l'eau potable dans tous les quartiers de la ville. Ce bel ouvrage hydraulique fut établi en 1759 sur le rempart extérieur entre la porte Bouvery et celle des Maréchaux, sous la direction de M. Chalon, qui en avait fourni le projet. On éleva aussi, sur le Marché-aux-Œufs, une nouvelle pompe publique, en pierre de taille, sculpté par l'habile sculpteur Pepers, dont le ciseau laissa à Bruges tant d'œuvres remarquables.

Peu de temps après, l'on construisit la voûte du chœur de l'église de Notre-Dame.

Malgré les tentatives faites par le Gouvernement de Marie-Thérèse, pour ramener le commerce en Flandre, Bruges ne parvint point à se relever des coups que lui avait porté une longue suite d'années de commotions politiques. Lorsqu'une fois l'industrie déplace son centre d'activité, il est rare qu'on puisse l'y rappeler. La crainte avait remplacé la confiance si nécessaire au commerce, l'amour d'une vie paisible, l'indifférence ou l'apathie avaient succédé à l'activité et à l'énergie indispensables pour les transactions commerciales. Aussi notre ville devint-t-elle presqu'exclusivement, à partir de la fin du dix-huitième siècle, le séjour de quelques familles nobles, de bourgeois paisibles, jouissant d'une certaine aisance, qu'ils ne cherchaient point à augmenter par des spéculations toujours chanceuses, de manouvriers et de pauvres dont le nombre s'accrut peu-à-peu, de manière à former, en moins d'un demi siècle, un grand tiers de la population.

Table des Matières.

*

	PAGE
Chronique de St-André	5
Chartes accordées à cette abbaye	85
Bruges, de son origine, de sa splendeur et de ses monuments	89
Le Bourg de Bruges, chef-lieu du territoire du Franc	101
Joyeuse entrée du duc Philippe et de sa sœur	109
Joyeuse entrée de Maximilien	113
Aventures de Bouchard d'Avesnes	117
Notice historique sur les privilèges du Franc	125
Tombeau d'une princesse anglaise, découvert à Bruges	161
Institution de l'ordre de la Toison d'or	167
Emprisonnement de Maximilien et vision de ce prince	180
Église de St-Sauveur	187
Châsse du St-Sang	197
Le Béguinage	206
Le Mont de piété	211
Académie de peinture	220
Vieille Halle et tour du Beffroi	226
Notice sur les dépôts de chartes de Bruges	236
Bibliothèque manuscrite de Bruges	253
Église de Notre-Dame	249
Tombeau de Charles-le-Téméraire	254
Tombeau de Marie de Bourgogne	263
Chapelle du Couvent anglais	275
Abbaye des Dunes, servant aujourd'hui de séminaire épiscopal	277
Châsse contenant les restes du comte Charles-le-Bon	289
Dernière grande procession du St-Sang	305
Destinées de Bruges, durant les deux cents dernières années	315